

NOTES D'ORIENTATION DE TANA 2^{(10) ans}22

Une Collection de Notes d'Orientation

**GERER LES MENACES
SECURITAIRES: CONSTRUIRE LA
RESILIENCE POUR L'AFRIQUE QUE
NOUS VOULONS**



UN
DIALOGUE
FRANC,
PERTINENT
ET CANDIDE.

Équipe Éditoriale

Rédactrice en Chef

Cynthia Happi

Rédacteurs Associés

Jesutimilehin O.Akamo

Nothando Maphalala

Réviseurs

Fana Gebresenbet (PhD)

Lettie Tembo Longwe

Conception et Mise en Page

Blaine Gidey

Copyright © 2022 Le Secrétariat du Forum de Tana à l'Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité, Université d'Addis-Abeba

Le contenu de cette publication peut être librement cité ou reproduit tant que le Secrétariat du Forum de Tana à l'Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité de l'Université d'Addis-Abeba est reconnu comme la source.

CONTENU

	PREFACE	6
	INTRODUCTION	7
1	Militarisation de la Démocratie : Une Menace au Changement Constitutionnel de Gouvernement en Afrique. Dr. Afolasade Adewumi	9
2	Résurgence des Coups d'État Militaires en Afrique: Réévaluer le Rôle de l'Union Africaine et de la CEDEAO Adetayo Adetuyi	17
3	De la Lutte Contre le Terrorisme à la Prévention de l'Extrémisme Violent dans l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) Amanda Lucey	25
4	Escalade du Terrorisme et des Crimes Organisés Transnationaux dans les Zones Côtières Africaines: Implications pour la Zone de Libre-échange Continental Africain Marcus Hollington	33
5	Implications Sécuritaires du Dérèglement Climatique en Afrique : Enjeux et Stratégies d'Atténuation Nnanke Williams	45
6	Repenser la Politique de Santé en Afrique : Le COVID-19 et le Rôle des États Africains Dalaya Ashenafi	55
7	De l'Alerte Précoce à l'Action Précoce - Les Enseignements Tirés de l'Union Africaine et des Communautés Economiques Régionales Olivier Mukarji	65
8	Importance de la Bonne Gouvernance et de la Participation Citoyenne dans la Gestion de la Sécurité Adetayo Adetuyi	77
9	Gestion des Menaces Sécuritaires en Afrique Grâce au Renforcement de la Résilience et à l'Inclusion des Jeunes : le Cas de l'Ouganda et du Mozambique Prof Norman Sempijja	87
10	Contribution des Cultures à la Résilience, à la Paix et à la Sécurité en Afrique Dr. Ezra Abate	97
11	Le Rôle des Arts, de la Culture et du Patrimoine dans la Construction d'une Afrique Pacifique: Le Cas de l'île Maurice. Dr. Roopanand Mahadew	107
12	Al-Shabaab se Transforme-t-il en Entrepreneur Violent ? Dr. Emmanuel Kisiangani	117
13	Les Chemins de la Paix en Afrique: Réimaginer des Approches Innovantes pour Résoudre les Conflits "Emergents". Dr. Tendaiwo Peter Maregere	127

PRÉFACE

L'Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis-Abéba (AUA) fait office de Secrétariat du Forum de Haut Niveau de Tana sur la Sécurité en Afrique (Forum de Tana) avec, depuis sa création, un intérêt et un engagement profonds. Conformément à notre mandat, nous sommes ravis de présenter une série de notes d'orientation, visant à informer les discussions à venir lors du Forum de Tana 2022, dont le thème est « Gérer les menaces sécuritaires : Construire la résilience pour l'Afrique que nous voulons ». Cette année marque le 10ème anniversaire du Forum de Tana, l'événement annuel phare pour engager des réflexions profondes afin de trouver des solutions aux myriades de défis de paix et de sécurité du Continent.

Nous espérons que cette collection de notes d'orientation suscitera l'imagination, des idées et des discussions animées sur les menaces pour la sécurité et la résilience de l'Afrique dans de multiples espaces politiques, économiques et sociaux. Ces discussions, nous en sommes convaincus, permettront de formuler des recommandations politiques pour relever un certain nombre de défis en matière de paix et de sécurité sur le Continent. Nous sommes convaincus que cette publication contribuera à générer des connaissances sur le thème et servira de référence utile aux chercheurs, aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes concernées sur le Continent et au-delà.

Enfin, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier personnellement les auteurs de ces notes d'orientation pour leurs pertinentes contributions. J'aimerais également exprimer ma profonde gratitude et ma reconnaissance à nos partenaires et amis pour avoir permis à l'IPSS de continuer à servir de Secrétariat au Forum de Tana avec plus de vitalité et de vigueur. Enfin et surtout, je suis redevable à l'équipe éditoriale et de de recherche de l'IPSS qui a rendu possible la publication opportune et réussie de ce recueil.

Fana Gebresenbet (PhD)

Directeur par Intérim
Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité (IPSS)
Université d'Addis-Abéba

INTRODUCTION

Les signaux des menaces à la paix et à la sécurité dans le paysage africain sont évidents : affaiblissement des institutions publiques importantes, résurgence des identités ethno-religieuses et particularistes, et prolifération des acteurs et des risques d'une manière qui n'avait pas été envisagée au préalable. Néanmoins, le nuage d'incertitude qui prévaut offre l'occasion de réfléchir en profondeur et d'agir de manière décisive pour faire face aux déclencheurs et aux catalyseurs de l'insécurité actuelle. En outre, les menaces liées au terrorisme et à l'extrémisme violent, aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et à la criminalité transnationale organisée occupent désormais une place prépondérante et dangereuse sur le Continent. La menace croissante des coups d'État constitutionnels en Afrique mine et dépasse la capacité de résilience de l'État. Parallèlement, la violence extrême et la criminalité transnationale organisée ont été renforcées et exploitées par des réseaux criminels et des groupes armés non étatiques dans les conditions actuelles rendues inévitables par la pandémie du COVID-19. Pour comprendre les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Afrique, il faut donc repenser le rôle des acteurs et des initiatives aux niveaux national, régional et continental, ainsi que celui des partenaires internationaux dans la recherche de solutions.

Les notes d'orientation de cette année explorent les multiples aspects du contexte de la paix et de la sécurité et proposent des solutions pour gérer, au mieux, les menaces sécuritaires sur le Continent afin de réaliser la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, stable, pacifique et prospère. Les contributeurs examinent l'état de la sécurité maritime de l'Afrique et la menace permanente du terrorisme en mer perpétré sous la forme de piraterie et de vols à main armée dans les eaux territoriales africaines. Elles examinent également la nature évolutive d'Al-Shabaab qui pose des défis importants aux acteurs nationaux, régionaux et internationaux dans leur réponse aux phénomènes d'extrémisme violent et de terrorisme. Alors que des efforts sont déployés pour développer des plans nationaux et des stratégies régionales en réponse à l'extrémisme violent, les contributeurs ont noté l'inefficacité apparente des approches traditionnelles de lutte contre le terrorisme pour traiter les causes profondes de cette violence.

Ces notes examinent également les principaux points chauds des conflits violents et des menaces pour la sécurité en Afrique. Premièrement, elles réévaluent le rôle des organisations régionales africaines en ce qui concerne la résurgence des coups d'État militaires en Afrique. Deuxièmement, elles examinent les défis de la gestion du dérèglement climatique comme question de sécurité sur le Continent, notamment la manière dont la diversité de l'Afrique et le narratif changeant des conflits violents rendent difficile la proposition de solutions politiques appropriées. Troisièmement, elles examinent la corrélation entre la marginalisation des jeunes et la propension à l'insécurité, ainsi que le lien entre la résilience de l'État et l'inclusion des jeunes. Quatrièmement, elles analysent les politiques et les pratiques sanitaires des États africains en ce qui concerne la pandémie du COVID-19. Enfin, elles soulignent le rôle de l'art, de la culture et du patrimoine dans la construction d'une Afrique pacifique, à travers les leçons tirées de la société multiculturelle et plurielle mauricienne.

Par conséquent, pour renforcer la résilience et trouver des solutions durables aux multiples défis du Continent en matière de paix et de sécurité, une approche cohérente, systématique et coordonnée de la prévention de l'extrémisme violent doit être élaborée par l'UA et les CER afin de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme. Les politiques maritimes existantes doivent également être renforcées afin d'améliorer la sécurité maritime en Afrique, tandis que les parties prenantes doivent réorienter leurs réponses vers la vaste économie souterraine et les officines entrepreneuriales violentes d'Al-Shabaab. Il est également nécessaire de mettre en place des politiques inclusives pour que les jeunes puissent participer à la gouvernance et, pour ce faire, il est important de prendre en compte deux principes démocratiques susceptibles de réduire les tensions, les conflits et de résoudre les menaces pour la sécurité : les concepts de bonne gouvernance et de participation des citoyens. Enfin, l'UA et les CER doivent renforcer leurs capacités à encourager le passage de l'alerte précoce à l'action précoce et des outils et approches de justice transnationale innovants devraient être utilisés pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, les conflits induits par le climat et les déficits de gouvernance qui déclenchent des coups d'État militaires.

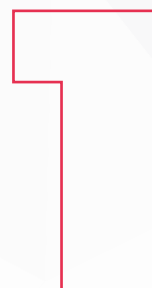
Lettie Tembo Longwe

Directrice par Intérim, Programme pour la Paix et la Sécurité en Afrique (APSP)

Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité (IPSS)

Université d'Addis-Abéba

Directrice du Secrétariat par Intérim, Forum de Haut Niveau de Tana sur la Sécurité en Afrique



Militarisation de la Démocratie : Une Menace au Changement Constitutionnel de Gouvernement en Afrique.

Dr. Afolasade Adewumi

Dr. Afolasade Adewumi est titulaire d'un doctorat en droit du patrimoine. Elle est maîtresse de conférences au Département de jurisprudence et de droit international et collaboratrice à la Women's Law Clinic de l'Université d'Ibadan, au Nigéria, où elle contribue à garantir l'accès à la justice aux membres indigents de la société. Elle enseigne le droit des biens culturels, les droits de l'homme et le système juridique nigérian. Elle est membre de l'Institute of African Women in Law et de l'International Law and Policy in Africa Network (ILPAN), parmi d'autres organisations internationales et nationales. Elle a reçu plusieurs bourses internationales. Elle a été boursière Mac Arthur en 2007-2009 et boursière UNIDROIT en 2014. Elle a servi d'expert international du patrimoine au Malawi lors de l'atelier national sur les premiers secours au patrimoine culturel en temps de crise, du 6 au 10 février 2017. Elle est membre du Comité directeur pour la rédaction des Livres blancs sur le patrimoine culturel - Association de droit international -150 ANS - PARIS 2023.

Résumé Analytique

Les sociétés africaines précoloniales pratiquaient une forme de gouvernance qui n'était pas individualiste par nature. Ces sociétés fonctionnaient selon un système de freins et de contrepoids, et le peuple était gouverné par consensus. Avec le colonialisme est apparu le recours à la force, les forces militaires, paramilitaires et de sécurité étant utilisées pour contraindre le peuple à l'obéissance. La construction sociale consistant à imposer l'obéissance à l'autorité constituée est demeurée en Afrique après le colonialisme. Les régimes aussi bien civils que militaires l'ont utilisé pour atteindre leurs objectifs politiques. Les changements anticonstitutionnels de gouvernement observables dans le truquage des élections par les présidents en exercice, le parrainage dans les plans de succession, le troisième mandat des présidents en exercice ou les amendements constitutionnels pour favoriser la prolongation du mandat et les coups d'État militaires sont les signes d'une démocratie militarisée. La démocratie militarisée, qui donne lieu à des violations des droits de l'homme, a engendré des États affaiblis, criblés de corruption, de récession économique, de mauvaise gouvernance, d'insécurité et de troubles civils, pour n'en citer que quelques-uns. Les caractéristiques d'une véritable démocratie ne peuvent s'épanouir dans une atmosphère oppressive. Une transformation sociale est nécessaire pour corriger cette anomalie qui a profondément rongé le tissu des États africains. Cette note d'orientation contribuera, par sa mise en œuvre, aux efforts déployés pour l'instauration d'une véritable démocratie en Afrique.

Points clefs

1. Les États africains précoloniaux jouissaient d'une véritable démocratie caractérisée par la responsabilité, la tolérance, la réconciliation et l'harmonie.
2. La militarisation est un vestige du colonialisme. La fin de la guerre froide a entraîné la démilitarisation et ouvert la voie à la démocratisation par l'acceptation populaire sous diverses formes dans les États africains.
3. Une démocratisation incomplète s'est produite en Afrique car la portée et la vision de ce que la démocratie espérait réaliser n'étaient pas certaines au moment où elle a été lancée dans les États africains.
4. La structure militaire et paramilitaire de commandement et d'utilisation de la force constitue un obstacle à une véritable transition vers la gouvernance démocratique dans les États africains, car les militaires sont impliqués dans le pouvoir politique. Un changement inconstitutionnel de gouvernement accompagné de violations des droits de l'homme est le signe d'une démocratie militarisée.
5. La démilitarisation dans les États africains consistera à ce que les dirigeants africains développent une volonté politique pour parvenir à une véritable démocratie par le biais de la transformation sociale en faisant une véritable allégeance pour favoriser la transparence, restructurer les institutions de l'État, donner du pouvoir aux citoyens et lutter contre la corruption.

Introduction

Les règles de conduite politique d'un territoire sont établies par la gouvernance. La gouvernance englobe le système par lequel un territoire est contrôlé et fonctionne, ainsi que les mécanismes par lesquels il est tenu, ainsi que pour sa population de rendre des comptes.

La gouvernance des États africains après le colonialisme a été assurée par des régimes militaires ou civils. Les pays africains ont connu des régimes militaires depuis les années 1960 jusqu'aux années 1990. Les régimes militaires ont soit remis le pouvoir au régime démocratique de manière pacifique, comme ce fut le cas au Bénin, au Niger et au Mali dans les années 1990, soit pris les rênes du gouvernement par la force. Le Nigéria a cependant connu les deux transitions.¹ Au Nigéria, les administrations militaires d'Olusegun Obasanjo (février 1976 - octobre 1979) et d'Abdulsalam Abubakar (juin 1998 - mai 1999) ont présenté les deuxième et quatrième républiques, remettant les rênes du gouvernement en inaugurant les régimes civils. Le régime de Muhammadu Buhari (décembre 1983 - août 1985) est toutefois connu pour avoir mis fin à la deuxième république en décembre 1983.

Cette note de synthèse examine les marques d'une véritable démocratie, la militarisation de la démocratie et ses effets sur les gouvernements constitutionnels dans les États africains. Elle soutient que le changement anticonstitutionnel de gouvernement est le résultat d'une démocratie militarisée marquée par les violations des droits de l'homme, la corruption, la mauvaise gouvernance et les troubles civils. Des recommandations sont proposées pour sortir du borbier actuel auquel sont confrontés les gouvernements démocratiques en Afrique.

Démocratie véritable et changement constitutionnel du gouvernement

La démocratie est un système de gouvernement dans lequel les gens sont autorisés à faire des lois et à déterminer comment ces lois seront appliquées.

Dans un système démocratique, la Constitution est suprême. Elle contient les étapes à suivre pour élire le président et les fonctions et pouvoirs des trois branches du gouvernement. La Constitution définit également la procédure à suivre pour la modifier. Il y a donc changement constitutionnel de gouvernement lorsque les procédures prévues par la Constitution sont appliquées pour élire les titulaires de fonctions politiques. Un changement anticonstitutionnel de gouvernement n'est donc pas compatible avec une véritable démocratie. Dans un système démocratique, la séparation des pouvoirs et l'État de droit sont garantis. Bien que la démocratie soit pratiquée différemment selon les États, la marque d'une véritable démocratie reste la même. Les citoyens gouvernent par le biais du processus de vote et les élections doivent être libres et équitables. Dans le processus d'élaboration des lois, les droits des minorités sont protégés car la majorité règne. L'équité et l'égalité sont garanties entre tous les citoyens par la coopération et le compromis. L'ethnicité ne doit pas être politisée. Les droits de l'homme des citoyens sont respectés sans que le gouvernement ne les enfreigne sans raison.

Dans un système démocratique, il doit y avoir des freins et des contrepoids pour garantir l'application de la volonté des citoyens et empêcher la dictature. L'indépendance du pouvoir judiciaire est importante dans une démocratie fonctionnelle. Dans une véritable démocratie, la suprématie des institutions civiles, fondées sur la souveraineté populaire, sur l'appareil décisionnel en matière de défense et de sécurité, y compris le commandement militaire, est très importante. Le protocole additionnel de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contient des principes et des règles régissant la relation des forces de sécurité avec le gouvernement et leur implication dans la politique. Ces principes visent à garantir que le rôle des militaires dans le processus de transformation démocratique est clair grâce à une réforme efficace du secteur de la sécurité.

Il convient de noter qu'il existe de nombreuses preuves anthropologiques de la gouvernance démocratique dans les États africains autochtones.² Durant l'ère précoloniale, les Africains pratiquaient des systèmes politiques démocratiques.³ Ils étaient démocratiques parce qu'ils présentaient toutes les caractéristiques communes du consentement du peuple et d'un équilibre entre le pouvoir centralisé et le pouvoir décentralisé pour empêcher l'abus

d'autorité par une seule personne.⁴ Les systèmes politiques traditionnels africains comportaient des valeurs démocratiques, telles que le patrimoine et le communautarisme, l'insistance sur la participation des citoyens à la gouvernance et l'existence de normes de responsabilité. Les chefs étaient responsables non seulement de leurs propres actions mais aussi des catastrophes naturelles telles que la famine, les épidémies, les inondations et la sécheresse.⁵

Dans les sociétés africaines traditionnelles, il existait un système de freins et de contrepoids destiné à garantir que le roi ne devienne pas autoritaire durant son règne. Le recours au dialogue et à la consultation comme moyen de prise de décision était et est toujours, dans de nombreux cas, une caractéristique démocratique de l'ordre démocratique africain. La prise de décision était basée sur le consensus plutôt que sur la règle de la majorité, ce qui semble être la meilleure solution pour l'Afrique en raison de la nature multiethnique des sociétés africaines.

La militarisation de la démocratie dans les États Africains

La militarisation peut être définie comme l'influence des pratiques militaires dans le gouvernement. Elle trouve son origine dans le militarisme et, la militarisation est liée aux changements intérieurs associés à la préparation de la guerre. Le militarisme fait référence à une culture autoritaire de la politique, indépendamment du caractère spécifique du régime, par exemple, le régime de Rawlings au Ghana. La militarisation de la démocratie sera donc définie comme un système démocratique qui adopte des politiques apparentées à l'art de la guerre. Le Nigéria, par exemple, a expérimenté un gouvernement démocratique en 1999. Les militaires ont cédé le pouvoir à un régime civil, mais la Constitution a prévu des rôles pour les militaires : défendre l'intégrité du pays, soutenir les autorités civiles dans le maintien de la paix dans la société, et prendre la position dominante, tout comme ils l'ont fait dans les régimes militaires précédents avec brutalité. Cela ne veut pas dire que les régimes militaires n'avaient rien de bon à leur attribuer. En Guinée, les militaires ont joué un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité politique du pays pendant la période allant de 1984 à 2010. On peut en dire autant du Tchad, un pays situé dans une

région en proie aux troubles civils et à l'insurrection islamique.

La démocratisation incomplète, qui se produit lorsque les militaires cèdent le pouvoir à un régime civil, a fait que le Niger, le Mali, le Nigéria, le Congo, l'Éthiopie et d'autres pays sont en proie à l'indiscipline militaire, à l'agitation civile et à la récession économique. Il convient de noter que la brutalité des agences de sécurité à l'égard des civils relève de la militarisation.

Schofield⁶ est d'avis qu'il existe quatre types de régimes militarisés ayant leurs propres distorsions. Nous avons la militarisation directe où les militaires sont au pouvoir. La militarisation d'élite où d'anciens militaires sont au pouvoir sous une administration civile. La militarisation hybride où les militaires et les civils participent tous deux à la gouvernance. Les régimes militarisés civils où les apports militaires sont incorporés dans les politiques gouvernementales. On peut toutefois observer que ces quatre types de régimes militarisés ne sont pas immuables, car certains pays comme le Nigéria ont une histoire de gouvernance qui relève de plus d'une de ces catégories.

La gouvernance dans les États africains est passée de régimes militaires ou autoritaires à la démocratie. Les échecs des gouvernements coloniaux en Afrique ont conduit à l'autonomisation des militaires dans les affaires politiques. La fin de la guerre froide dans les années 1960 à 1980 a été une période où la militarisation des États africains s'est installée. Les militaires ont bénéficié d'un soutien extérieur en matière d'aide et d'importation d'armes, de formations, de maintenance militaire et de conflits armés, ce qui a renforcé leur capacité à contraindre les citoyens à l'obéissance. Les rivalités de la guerre froide et les politiques d'aide ont indirectement aidé les dirigeants autocratiques africains à soumettre les citoyens par le biais de l'appareil militaire.

L'histoire de la gouvernance dans les différents États africains a façonné le canal par lequel ils sont passés à la démocratie.⁷ Luckham⁸ a identifié six voies par lesquelles les gouvernements africains sont passés à la démocratie, avec la participation des militaires. Le premier est celui d'une direction autocratique cédant la place à un gouvernement démocratiquement élu, comme en Zambie et au Malawi, ou celui d'une réinstitutionnalisation de la direction autocratique dans une coquille démocratique, avec le soutien

de l'armée en arrière-plan, comme au Kenya, au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

Un deuxième scénario est le retrait militaire négocié, comme au Nigéria et au Ghana. Le troisième scénario est celui d'initiatives politiques extérieures à l'État, qui conduisent au retrait forcé des militaires par le biais d'une conférence nationale, comme cela a été le cas au Bénin, au Congo, au Niger et au Mali. Dans ce cas, les régimes démocratiques éprouvent des difficultés à gérer efficacement l'État faible qui s'en est suivi et à consolider la démocratie. Le quatrième canal est l'effondrement des régimes autoritaires et des structures militaires qui les soutiennent, le pouvoir étant rapidement transféré, comme par le passé, aux politiciens élus comme au Soudan, au Ghana ou en Sierra Leone. La cinquième consiste à instaurer une gouvernance démocratique par le biais d'une révolution ou d'une insurrection, comme cela a été le cas en Algérie, en Angola, en Guinée-Bissau et au Mozambique, où un système à parti unique a été mis en place.

La démocratie libérale a émergé en Afrique du Sud, en Namibie et en Éthiopie, tandis que le Zimbabwe, l'Ouganda et l'Érythrée ont également opéré une transition vers la gouvernance démocratique. La sixième transition se produit par le biais d'une démocratie négociée après une longue période de conflit armé, comme en Angola, au Mozambique ou au Tchad. Ces six transitions ne représentent pas des modèles idéaux qui illustrent la véritable démocratie, mais existent en raison des circonstances dans lesquelles chaque État s'est trouvé. Elles ne constituent donc pas des programmes politiques à promouvoir, mais sont le résultat de choix politiques difficiles.

Les effets d'une démocratie militarisée

Au fil du temps, les structures militaires, policières et paramilitaires ont été utilisées comme des instruments d'oppression soutenant les régimes autoritaires contre les citoyens mécontents. Avec la politisation de l'armée, les libertés des citoyens et le respect des droits de l'homme ne sont pas totalement garantis. Les militaires jouent un rôle actif lors des élections, comme au Nigéria, et participent activement aux hostilités qui découlent d'un changement de gouvernement, entraînant des

guerres ou des troubles, comme au Mali et, depuis novembre 2020, au Tigré, en Éthiopie.⁹

Les citoyens subissent la répression de l'armée lors de manifestations pacifiques, comme ce fut le cas lors de la manifestation "End SARS" contre les brutalités policières à Lagos, au Nigeria.¹⁰ Récemment, les restrictions imposées par les services de sécurité à l'application de la loi sur la pandémie du COVID-19 ont fait l'objet de brutalités répétées et ont suscité des protestations au Kenya et en Afrique du Sud.¹¹ Dans les conflits armés qui sévissent dans les États africains, les militaires sont les participants les plus actifs du côté du gouvernement, ce qui a entraîné des pertes de vies et de biens, entravant le développement et appauvrissant davantage la population. Rien n'indique non plus que les militaires ne puissent pas renverser le régime démocratique et prendre les rênes du gouvernement pour tenter de rétablir la raison dans la société alors que la situation sécuritaire des États africains affaiblis s'aggrave.

Il est indéniable que le militarisme d'État entraîne la corruption, la mauvaise gouvernance, l'échec systémique, l'insécurité, le banditisme, la mauvaise gestion économique et le pillage des ressources, entre autres. Le militarisme conduit à la décomposition de l'appareil de sécurité de l'État, ce qui conduit finalement à l'incapacité de sécuriser l'État et à la fragmentation de l'armée. Certains pays comme le Tchad, la Somalie ou le Liberia ont connu l'éclosion de l'armée en factions belligérantes. Actuellement, au Nigéria, des membres des forces armées sont en cohabitation avec les groupes terroristes de Boko Haram qui sèment le chaos dans le pays. Le nombre croissant de corps armés privés légaux et illégaux ou d'entreprises de sécurité offrant des services de garde aux particuliers et aux entreprises, aux entités souveraines, aux milices, aux juges et aux seigneurs de la guerre qui combattent l'État, constitue une forme de militarisation qui détruit l'État et les infrastructures. Les mouvements sécessionnistes comme le Peuple autochtone du Biafra (IPOB) dans le Sud-Est du Nigéria sont l'une des ramifications d'une démocratie militarisée dans ce pays.¹²

Initiatives régionales pour démilitariser la démocratie

Outre les instruments relatifs aux droits de l'homme aux niveaux international et régional, l'Article 4 de l'Acte constitutif de l'Union africaine met l'accent sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et d'autres mesures visant à promouvoir les valeurs démocratiques. Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA (CPS) de 2002 a été créé en partie pour faire appliquer la doctrine de la non-indifférence qui, selon la section 4 de l'Acte constitutif de l'UA, permet à une organisation de s'immiscer dans les violations internes d'un ordre légitime pour rétablir la paix et la stabilité. Il existe un comité des sanctions chargé d'infliger des punitions aux États Membres en infraction. Au niveau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest, il existe le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001, complémentaire au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de résolution des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Cet instrument désapprouve également les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Le changement anticonstitutionnel de gouvernement a été défini par la Déclaration de Lomé sur le cadre pour une réponse de l'OUA aux changements anticonstitutionnels de gouvernement adoptée en juillet 2000 pour faire référence au coup d'état militaire, à l'intervention de mercenaires pour remplacer un gouvernement démocratiquement élu, au remplacement de gouvernements démocratiquement élus par des groupes dissidents armés et des mouvements rebelles, et au refus d'un gouvernement en place de céder le pouvoir au parti vainqueur après des élections libres, justes et régulières. (AHG/Decl.5 (XXXVI) La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) en janvier 2007 a ajouté le tripatouillage des Constitutions et des instruments juridiques pour la prolongation du mandat par (un) régime en place.¹³

Comme il n'existe pas de Cour constitutionnelle régionale, dans l'affaire *APDH contre la Côte d'Ivoire*, rendue le 18 novembre 2016, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a déclaré que la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) était un instrument des droits de l'homme. La Cour a également ordonné

à la Côte d'Ivoire de modifier sa loi n° 2014-335 du 18 juin 2014 relative à sa Commission électorale indépendante (CEI) afin de la rendre conforme aux instruments auxquels elle est partie. Le changement anticonstitutionnel de gouvernement équivaut donc à une violation des droits humains des citoyens. À ce stade, l'on peut affirmer que le changement anticonstitutionnel de gouvernement et ses effets connexes sont la marque d'une démocratie militarisée. La décision dans l'affaire *APDH contre la Côte d'Ivoire* est une étape importante dans le renforcement de la gouvernance démocratique en Afrique, puisque les individus et les organisations non gouvernementales peuvent s'adresser à la Cour des droits de l'homme pour obtenir réparation.¹⁴

Voie de sortie de la démocratie militarisée pour les États Africains

1. La promotion de la réforme politique et militaire par le biais de l'éducation devrait être le premier objectif de tout gouvernement démocratique en Afrique afin d'obtenir le professionnalisme des militaires et leur soumission au pouvoir civil. Les militaires politisés, démoralisés et en proie à des factions doivent être réorientés quant à leur place dans une société démocratique, qui est différente des rôles politiques qu'ils ont eu dans le passé.
2. La réjuvenation des valeurs africaines de tolérance, de communautarisme par opposition à l'individualisme, par le biais de l'éducation civique, est indispensable à la mise en place d'institutions fortes en Afrique, ce qui, toutefois, ne peut se faire du jour au lendemain.
3. Les gouvernements africains doivent s'attaquer à la corruption et à la mauvaise gouvernance de manière systématique et durable et mettre en place des institutions solides. Il ne fait aucun doute que lorsque le chômage est combattu, les incidences de la rébellion et de la présence de seigneurs de guerre s'amenuiseront au sein de la jeunesse.
4. Les gouvernements africains doivent veiller davantage à ce qu'il n'y ait pas de restrictions des libertés et à ce que les droits de l'homme de tous les citoyens soient respectés. Les

lois nationales ne doivent pas être en contradiction avec les instruments régionaux, sous-régionaux et internationaux que les États ont ratifié.

5. Les principes de non-violence doivent être inscrits dans l'espace démocratique africain. La coutume sociale parmi les jeunes voulant symboliser la virilité par le maniement des armes doit être abandonnée au profit des traditions culturelles africaines de tolérance, de réconciliation et d'harmonie qui existaient dans l'Afrique précoloniale.
6. Des mesures doivent être mises en place pour réduire les troubles civils, les conflits armés et les groupes militants dans les États africains en éduquant la population et en mettant en œuvre des programmes qui renforcent l'autonomie de tous les citoyens de manière égale et qui se concentrent sur la sécurité humaine.

Conclusion

Il n'est pas possible d'instaurer un ordre légitime dans une démocratie militarisée, où les violations des droits de l'homme sont monnaie courante. Les États africains doivent impérativement mettre un terme à la militarisation de la démocratie par une transformation sociale qui engendrera une responsabilisation adéquate, une bonne gouvernance, le respect et l'adhésion aux droits de l'homme. La légitimité et la stabilité du gouvernement augmenteront probablement lorsque les citoyens sentiront qu'ils ont un intérêt dans les processus gouvernementaux quotidiens de la démocratie.

Références

1. Ajala, F. (2019). Nigeria : Piégé dans une démocratie militarisée. The Republic Retrieved 16 May 2022 from <https://republic.com.ng/vol3-no2/nigeria-trapped-in-a-militarized-democracy/>
2. Busia, K. A (1967). L'Afrique en quête de démocratie. London: Routledge and Kegan Paul: 1-189 at 28
3. Bradley, M. T. (2011). Perceptions africaines de la démocratie. Revue africaine de science politique et de relations internationales. Vol. 5(11), pp. 456-464
4. Osabu-Kle, D. T. (2000). Démocratie culturelle compatible : La clé du développement en Afrique. Ontario, Canada: Broadview Press.
5. Ake, C. (1991). Repenser la démocratie africaine. Journal of Democracy, 2(1): 32- 44.
6. Schofield, J. (2007). Militarisation et guerre. Initiatives en matière d'études stratégiques : Questions et politiques. Palgrave Macmillan
7. Hutchful, E., and Aning, K. (2001). Militarisation et reconstruction de l'État en Afrique : Le cas de l'Afrique de l'Ouest. Un journal du développement constitutionnel. Vol. 2, Issue 1: 1-23
8. Luckham, R. (2009). Les dilemmes du désengagement militaire et de la démocratisation en Afrique. IDS Bulletin. 26(2):49 – 61
9. Adewumi, A. A (2022). Les guerres en Afrique nuisent à la richesse de son patrimoine : comment le droit peut-il aider? The Conversation. 29 March 2022. Retrieved from <https://theconversation.com/africas-wars-are-hurting-its-rich-heritage-how-the-law-can-help-180041>
10. Adewumi, A., and Akintayo, J. O. A (2022). La contre-manifestation nigériane "End SARS" et la destruction monumentale du patrimoine culturel. International Journal of Cultural Property, 1–17 doi:10.1017/S0940739122000017
11. Sperber, A. (2020). Ils nous ont tué plus que Corona" : Les Kenyans protestent contre les brutalités policières. The Guardian. 9 June 2020. Retrieved from <https://www.theguardian.com/global-development/2020/jun/09/they-have-killed-us-more-than-corona-kenyans-protest-against-police-brutality>
12. Adebayo, T. (2022). Les actions du gouvernement nigérian ont alimenté la violence de l'IPOB dans le Sud-Est du pays. – Report. Premium Times. Retrieved from <https://www.premiumtimesng.com/news/headlines/521567-nigerian-govts-actions-fuelled-ipob-violence-in-southeast-report.html>
13. Article 25 de l'ACDEG 2007.
14. Kioko, B. (2019). La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance : un instrument justiciable. Journal of African Law, 63 (SI), 39-61.

2

Résurgence des Coups d'État Militaires en Afrique : Réévaluer le Rôle de l'Union Africaine et de la CEDEAO

Adetayo Adetuyi

Adetayo Adetuyi est consultant principal chez Brooks and Knights Legal Consultants. Il possède une expertise particulière dans le développement de projets énergétiques, notamment en conseillant les sponsors, les opérateurs et les investisseurs sur un large éventail de transactions impliquant le développement d'installations d'exploration et de production de pétrole et de gaz offshore, d'installations de traitement du gaz, de services publics, de biens immobiliers et d'infrastructures, ainsi que sur des questions fiscales. Adetayo est également passionné par la résolution des conflits et le commerce international, notamment l'impact de la Zone africaine de libre-échange continental (AfCFTA) sur les marchés africains. Auteur prolifique, il a publié des articles dans des publications juridiques et commerciales renommées ainsi que sur des sites Internet, notamment Chambers Global Practice Guides, Financial Regulation International, Lexology, Mondaq, Africa Analyst, International Comparative Legal Guide et Energy Central. Il a obtenu une maîtrise en droit de l'énergie de l'Université d'Ibadan en 2016.

Résumé Analytique

L'Afrique a connu une histoire mouvementée de coups d'État, représentant près de la moitié des tentatives de coups d'État ou des coups d'État réussis dans le monde depuis 1950. Néanmoins, au cours des deux dernières décennies, alors que le Continent consolidait ses acquis démocratiques, le nombre de coups d'État militaires n'a cessé de diminuer.

La consolidation des acquis démocratiques sur le Continent n'a pas été sans les efforts d'organisations régionales telles que l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces organismes régionaux ont joué avec succès un rôle actif en veillant à ce que les principes de démocratie et de bonne gouvernance soient consacrés, incorporés et mis en pratique par les États membres.

Au tournant de la décennie, à partir de 2020, le rythme auquel les coups d'État militaires se produisent sur le Continent a alarmé les observateurs et les analystes politiques qui craignent que l'avancée démocratique de l'Afrique ne déraile à nouveau après des décennies de croissance régulière.

La nouvelle vague de coups d'État militaires qui a embrasé le Continent exige des organisations régionales africaines qu'elles relèvent les défis qui menacent de faire dérailler le processus démocratique sur le Continent, qu'elles procèdent à une réévaluation rapide de leurs forces et de leurs faiblesses et qu'elles résistent fermement à toute tentative de mettre fin aux progrès de la démocratie, où que ce soit sur le Continent.

Points clefs:

1. Depuis 2020, l'Afrique a connu un nombre plus élevé de coups d'État militaires par an en moyenne par an au cours des dix dernières années.
2. L'UA et la CEDEAO ont rapidement répondu aux coups d'État sur le Continent en imposant des sanctions et en suspendant l'État membre fautif.
3. Les réponses de l'UA et de la CEDEAO n'ont pas donné les résultats escomptés depuis le coup d'État de 2020 au Mali.
4. L'UA et la CEDEAO, désireuses de consacrer les principes de démocratie et de bonne gouvernance sur le Continent, doivent s'attaquer de manière proactive aux causes profondes des putschs militaires.

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, les coups d'État militaires semblaient être sur une trajectoire descendante sur le Continent jusqu'à la récente vague de prises de pouvoir au Mali, en Guinée, au Tchad, au Burkina Faso et au Soudan qui a changé ce narratif. Six coups d'État et tentatives de coups d'État ont eu lieu en Afrique depuis le début de l'année 2020. Ces coups d'État ont été largement condamnés par l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les deux organismes régionaux ont imposé des sanctions économiques aux pays concernés, en suspendant leur adhésion et en les exhortant fermement à un retour à l'ordre constitutionnel.

Les commentateurs et les analystes politiques craignent que ces coups d'État ne soient le signe d'une régression de la démocratie et d'un retour aux régimes militaires sur le Continent. Ils ont exprimé leur mécontentement quant à la manière dont les organismes régionaux ont réagi et sur l'effet desdites réactions sur le rétablissement de la démocratie dans les pays qui ont connu des coups d'État militaires.

Cet article se propose d'examiner les réponses de l'UA et de la CEDEAO aux coups d'État militaires qui ont secoué cinq pays africains entre 2020 et 2022 et l'efficacité de ces réponses pour rétablir la gouvernance démocratique.

2020 – 2022: Quatre pays Cinq coups

Entre 2020 et 2022 l'Afrique a connu cinq coups d'État dans quatre pays.

Mali

Le coup d'État de 2020 au Mali a été le premier de l'ère COVID-19, à un moment où le monde entier et le Continent étaient aux prises avec les effets de la pandémie COVID-19. Avant 2020, le dernier coup d'État militaire au Mali remontait à 2012 et était dirigé par le capitaine Amadou Sanogo. Cette intervention militaire a été brève et a rapidement laissé place à un Gouvernement démocratiquement élu en 2013. Toutefois, le mécontentement de la population à l'égard du Gouvernement du Président Ibrahim Boubacar Keita, attesté par des manifestations non

violentes dans la capitale, a augmenté au cours de la période précédant 2020 et, en août, les militaires, dirigés par Assimi Goïta, ont évincé le Gouvernement du Président Keita. Les militaires ont mis en avant l'insécurité, la corruption de haut niveau, l'insurrection militaire accrue et incontrôlée, et le délabrement de la gouvernance pour motiver la prise de pouvoir du gouvernement¹ et ont promis de restaurer la démocratie après une période de transition². En mai 2021, les militaires ont accusé Bah Ndaw, chef du Gouvernement de transition, de chercher à saboter la transition³ et ont organisé un deuxième coup d'État qui a vu Assimi Goïta être installé à la tête du Gouvernement de transition⁴.

Guinée

De 1984 à 2010, les militaires guinéens ont dirigé la Guinée et n'ont cédé le pouvoir à un gouvernement démocratique qu'en 2010, lors de l'élection d'Alpha Condé.⁵ Le 5 septembre 2021, les militaires, dirigés par le lieutenant-colonel Mamady Doumbouya, ont pris le pouvoir, déposé le Président Alpha Condé et suspendu la Constitution. Le Lieutenant-colonel Mamady Doumbouya a invoqué « *la situation sociopolitique et économique du pays, le dysfonctionnement des institutions républicaines, l'instrumentalisation de la justice, le piétinement des droits des citoyens et la mauvaise gestion financière* » pour motiver le coup d'État.⁶

Burkina Faso

Le coup d'État du 24 janvier 2022 au Burkina Faso était le quatrième en Afrique depuis que le Mali a ouvert la décennie avec son coup d'État et le neuvième coup d'État militaire du pays (dont huit réussis et un raté) depuis l'indépendance.⁷ Le coup d'État militaire, dirigé par le Lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba, a renversé le Gouvernement du Président Roch Marc Christian Kabore. Le pays a été confronté à des attaques croissantes de la part d'insurgés djihadistes qui ont pris pour cible des civils et des représentants du Gouvernement, en particulier les Forces armées. En raison de la fréquence de ces attaques, les Forces armées ont également subi de lourdes pertes. En outre, le Gouvernement de Kabore a été accusé de corruption, de laxisme et de népotisme.⁸ Quelques semaines plus tard, Sandaogo Damiba a prêté serment en tant que président intérimaire du Burkina Faso. Son gouvernement dirigera le Burkina Faso pendant une période de transition de 30 mois avant les élections.⁹

Soudan

Le Soudan se signale comme le pays ayant le plus grand nombre de coups d'État et de tentatives de coup d'État en Afrique, soit un total de 17, dont 6 ont été enregistrés comme réussis.¹⁰ Le coup d'État d'octobre 2021 a été l'aboutissement de plusieurs événements remontant au dernier coup d'État du pays en 2019, lorsque le Gouvernement d'Omar el-Béchir a été démis par les militaires après des mois de manifestations violentes. Depuis le coup d'État de 2019, le Gouvernement consistait en un ménage laborieux entre les civils et les militaires dans le cadre d'un accord de partage du pouvoir. Le mécontentement à l'égard de l'arrangement du pouvoir post-2019 et le désir des militaires d'avoir le contrôle total des affaires du pays ont abouti à un putsch en octobre 2021 dirigé par Abdel Fattah al-Burhan.¹¹

Réponses régionales

L'Union africaine (UA)

L'UA (anciennement Organisation de l'unité africaine) a été créée en 2002 pour accélérer le processus d'intégration en Afrique, promouvoir l'unité et la solidarité entre les pays africains, soutenir l'autonomisation des États africains dans l'économie mondiale et s'attaquer aux problèmes sociaux, économiques et politiques multiformes auxquels le Continent est confronté. Au cours des vingt dernières années, l'UA s'est acquittée de son mandat de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le Continent en élaborant des politiques et des cadres normatifs pour traiter de manière systématique et cohérente les changements anticonstitutionnels de gouvernement.¹²

En réponse aux coups d'État militaires qui balaient le Continent depuis 2020, l'UA a rapidement imposé des sanctions aux États Membres fautifs, notamment des sanctions politiques et financières ciblées ainsi que des interdictions de voyager. Les membres fautifs ont également été rapidement suspendus, tandis que des efforts sont déployés, notamment par le dialogue, pour les encourager à reprendre le chemin de la démocratie. Dans tous les pays qui ont connu un coup d'État depuis 2020, c'est ainsi que l'UA a réagi, sauf dans le cas du Tchad où le refus de l'UA d'imposer des sanctions a été critiqué par les analystes.¹³

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La CEDEAO a été créée à l'origine pour promouvoir la croissance économique, la coopération régionale et les liens commerciaux entre et parmi les États membres. Cependant, l'organisation régionale a vu son rôle étendu aux préoccupations politiques et sécuritaires au sein de la sous-région.¹⁴ Depuis 2020, la CEDEAO est occupée à poursuivre l'enracinement des principes démocratiques et de la bonne gouvernance dans la région. La raison n'est pas farfelue : cinq des six coups d'État qui ont eu lieu sur le Continent depuis 2020 se sont produits dans la région.

La réponse de la CEDEAO aux coups d'État militaires en Afrique depuis 2020 est guidée par des cadres normatifs et des politiques.¹⁵ La réponse de la CEDEAO est également similaire à celle de l'UA - l'imposition de sanctions et la suspension de l'adhésion. Et la CEDEAO a réagi rapidement, plus rapidement encore que l'UA. Elle a rapidement suspendu l'adhésion de tous les États membres fautifs et a même imposé des sanctions politiques et financières. Comme l'UA, la CEDEAO a gardé le silence sur le « coup d'État dynastique » au Tchad, choisissant de rester en retrait.

Efficacité des réponses régionales

Les universitaires s'accordent à dire que l'UA et la CEDEAO n'ont pas poursuivi efficacement leurs objectifs de paix et de sécurité sur le Continent. Depuis le premier des coups d'État de 2020 en Afrique, aucun des pays dont le gouvernement civil a été renversé n'a retrouvé la voie de la gouvernance démocratique malgré les sanctions imposées par l'UA et la CEDEAO. Cela remet en question l'efficacité des réponses apportées par les organisations régionales aux coups d'État militaires. Cela remet également en question l'adoption et la mise en œuvre de ces politiques au niveau national, ce qui reste un défi permanent pour l'UA.¹⁶

La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (la Charte de l'UA), adoptée par les membres de l'UA en 2007, est le principal instrument normatif permettant de fixer les normes

de gouvernance sur le Continent. À ce jour, elle n'a été ratifiée que par 34 États Membres ¹⁷. Il en résulte que le caractère contraignant de la Charte de l'UA est limité aux seuls États Membres qui l'ont ratifiée, ce qui limite son impact.

La partialité dans l'application des sanctions par l'UA et la CEDEAO nuit également à l'efficacité des réponses des organismes régionaux. Par exemple, alors que l'UA et la CEDEAO se sont opposées avec véhémence aux changements anticonstitutionnels de gouvernement (le coup d'État militaire est une sous-classe des changements anticonstitutionnels de gouvernement) au Mali, au Burkina Faso et en Guinée, elles ont toutes deux été largement silencieuses sur le coup d'État au Tchad. D'après Maluleke, cela est peut-être dû au fait que le Tchad posséderait une armée importante et efficace en Afrique occidentale et centrale, et que les États environnants comptent sur elle pour leur sécurité¹⁸. Heureusement, la Constitution est sans équivoque lorsque le siège du Président devient vacant. Lorsque le siège du Président devient vacant, le Président de l'Assemblée nationale est habilité à occuper ce siège par intérim et une nouvelle élection doit être organisée et avoir lieu dans un délai maximum de 90 jours¹⁹. Le coup d'État imposant le fils d'Idris Deby est donc clairement une violation de la Constitution qui a été amendée plusieurs fois sous son mandat. Quoi qu'il en soit, l'UA a, par inadvertance, envoyé un message qui a résonné sur tout le Continent : celui de la partialité, du favoritisme, de la division entre les États Membres du CPS et du dépérissement des pouvoirs d'une organisation qui devrait normalement être redoutable.²⁰

Les réponses de l'UA et de la CEDEAO ne s'attaquent pas aux causes profondes des coups d'État militaires en Afrique. Le rétablissement des principes démocratiques dans ces États sans s'attaquer aux causes profondes signifie que le risque d'intervention militaire existe toujours.

Principaux enseignements des coups d'État

Les mêmes mobiles sous-tendent tous les coups d'État qui ont eu lieu en Afrique depuis 2020 :

1. Les gouvernements renversés ont été accusés de corruption généralisée, de laxisme et de népotisme (Mali, Guinée, Burkina Faso).
2. Les régimes renversés, lorsqu'ils étaient démocratiques, n'ont pas respecté les principes de démocratie, de bonne gouvernance, de transparence et de redevabilité (Burkina Faso, Guinée, Mali, Soudan).
3. Les pays dans lesquels des coups d'État ont eu lieu enregistrent des niveaux élevés de pauvreté et sont mal classés dans l'Indice de développement humain des Nations unies (Guinée (178), Burkina Faso (182), Mali (184), Tchad (187), Soudan (170)).²¹
4. Les citoyens ont perdu confiance dans les gouvernements et ont exigé un changement.
5. Les pays dans lesquels ces coups d'État ont eu lieu ont tous connu des niveaux élevés d'insécurité et d'insurrections islamiques.
6. L'intervention militaire a modifié les parcours démocratiques des pays concernés, à l'exception du Tchad qui a, juste après l'indépendance, toujours été sous régime militaire.
7. L'intervention militaire n'a pas résolu la crise de gouvernance dans ces pays à court terme. Les protestations ont continué au Soudan et en Guinée après les coups d'État de 2021.
8. Au-delà du simple intérêt des militaires à usurper le pouvoir, les récentes prises de pouvoir militaires en Afrique de l'Ouest ont bénéficié du soutien populaire. Les citoyens étaient tout simplement fatigués, avaient besoin d'un changement de leadership et ne voulaient pas attendre une autre période électorale dont ils n'étaient pas sûrs de l'équité.

Conclusion and Recommendations

Historiquement, les coups d'État ont toujours été perçus comme des symptômes de problèmes sous-jacents auxquels un pays est confronté et ne se limitent pas nécessairement aux ambitions personnelles de certains hommes en "kaki". C'est la raison pour laquelle les pays du Nord global connaissent rarement des coups d'État militaires et que l'Afrique est aux prises avec ce problème. Selon le Washington Post, « *les tentatives de coup d'État se produisent très rarement dans les pays riches, qu'ils soient pleinement dictatoriaux ou pleinement démocratiques, et qui n'ont pas connu de coup d'État dans un passé récent. Presque tous les coups d'État militaires, qu'ils aient réussi ou échoué, ont eu lieu dans des pays relativement pauvres dont le régime politique mélange des caractéristiques de l'autocratie et de la démocratie.* »²²

Souvent, les coups d'État militaires sont le résultat du mécontentement général de la population à l'égard du gouvernement en place et de sa structure. Toutefois, on ne peut exclure la possibilité que les hommes en "kaki" profitent de cette occasion pour servir leurs ambitions personnelles. Les militaires sont également intervenus dans des situations où les citoyens ont protesté contre l'amendement anticonstitutionnel de la Constitution d'un pays par un président en exercice dans le but de se maintenir au pouvoir. Les militaires qui sont intervenus ont, dans de tels cas, déposé le titulaire et usurpé le pouvoir à sa place.

Par exemple, le Guinéen Alpha Condé, à l'instar de ses prédécesseurs militaires et bien qu'il ait été élu démocratiquement, « a fini par renoncer aux droits de l'homme, emprisonnant et tuant ses opposants, muselant la presse et manipulant les divisions ethniques pour rester au pouvoir »²³. Il convient également de noter la tentative d'Alpha Condé de se maintenir au pouvoir en modifiant la Constitution en 2020 après un référendum controversé qui a fait des dizaines de morts et plus de 400 détenus.²⁴

La pauvreté, la répartition inégale des dividendes de la démocratie, l'insécurité, la corruption, la répartition inégale des revenus des ressources naturelles ont fourni aux militaires l'occasion de renverser un gouvernement non réactif et de prendre le pouvoir. Malheureusement, dans de nombreux cas, ce

complexe du sauveur ou ce syndrome du chevalier blanc est sous-tendu par l'ambition personnelle de régner par la force des armes.

Les régimes militaires, qu'ils bénéficient ou non d'un soutien populaire, ont toujours fait plus de mal que de bien au développement et à l'évolution démocratique d'un pays. C'est une raison de plus pour que les organismes régionaux tels que l'UA et la CEDEAO adoptent une position ferme contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le Continent, qu'ils soient le fait de militaires ou de présidents en fin de mandat qui choisissent de manipuler la Constitution de leur pays pour se maintenir au pouvoir.

L'UA et la CEDEAO doivent s'assurer qu'elles présentent un front uni pour résoudre les défis politiques et sécuritaires du Continent. Les divisions, telles que celle entre les États membres du CPS dans le cas du Tchad, reflètent le fait que l'organisation régionale n'a pas la force et la volonté politiques d'imposer des mesures coercitives pour garantir que les transitions anticonstitutionnelles s'alignent sur les normes de gouvernance de l'UA sur les États Membres fautifs.

L'UA et la CEDEAO doivent davantage s'atteler à s'attaquer aux causes des coups d'État militaires sur le Continent. Les causes profondes des coups d'État militaires en Afrique : la pauvreté, la distribution inégale des dividendes de la démocratie, l'insécurité, la corruption, la distribution inégale des revenus des ressources naturelles et d'autres facteurs qui ont fourni une occasion pour les coups d'État militaires, doivent être abordés fermement si le Continent veut connaître un amenuisement voire une éradication de coups d'État militaires.

Références

1. Redaction Africanews (2021). Le Président de transition du Mali justifie le coup d'état qu'il a organisé l'année dernière dans un discours d'anniversaire. Africanews. Extrait de <https://www.africanews.com/2021/08/18/mali-s-transitional-president-justifies-coup-he-staged-last-year-in-anniversary-speech//>
2. BBC. (2021). Coup d'Etat au Mali: Bah Ndaw prête serment en tant que leader civil. BBC. Consulté sur <https://www.bbc.com/news/world-africa-54292919>
3. British Broadcasting Service (2021). Le leader du coup d'Etat au Mali, Assimi Goita, se déclare président. Retrieved from <https://www.bbc.com/news/world-africa-57270050>
4. Jeune Afrique (2021). Mali : avec la démission de Bah N'Daw, Assimi Goïta devient Président. The Africa report. Retrieved from <https://www.theafricareport.com/92250/mali-with-bah-ndaw-resignation-assimi-goita-becomes-president/>
5. Bah, M.D. (2015). L'armée et la politique en Guinée : Une explication instrumentale de la stabilité politique. Forces armées et société. Vol. 41, No. 1. Pp 69 – 75.
6. Jeune Afrique (2021). Coup d'Etat en Guinée : Ce que nous savons du putsch qui a renversé Alpha Condé. Theafricareport. Retrieved from <https://www.theafricareport.com/124584/coup-in-guinea-what-we-know-about-the-putsch-that-toppled-alpha-conde/>
7. Mwai, P (2022) Les prises de contrôle militaires se multiplient-elles en Afrique ? BBC. Retrieved from <https://www.bbc.com/news/world-africa-46783600>
8. Moderan, O and Koné, F.D. (2022) Quelle est la cause du coup d'État au Burkina Faso? Institute for Security Studies. Retrieved from <https://issafrica.org/iss-today/what-caused-the-coup-in-burkina-faso>
9. Al Jazeera (2022) Le Burkina Faso a approuvé une transition de trois ans avant les élections. Al Jazeera. Retrieved from <https://www.aljazeera.com/news/2022/3/1/three-year-transition-before-elections-approved-in-burkina-faso>
10. Mwai, P (2022) Les prises de contrôle militaires se multiplient-elles en Afrique? BBC. Retrieved from <https://www.bbc.com/news/world-africa-46783600>
11. Africanews (2022). Les protestations soudanaises contre le régime militaire persistent. Africanews. Retrieved from <https://www.africanews.com/2022/05/12/sudanese-protests-against-military-rule-persist//>
12. Il s'agit notamment des Décisions AHG/Dec.141(XXXV) et AHG/Dec.142 (XXXV), de la Déclaration sur le cadre de la réponse de l'OUA aux changements anticonstitutionnels de gouvernement (Déclaration de Lomé), de la Déclaration de Johannesburg sur l'initiative faire taire les armes en Afrique, de l'Acte constitutif de l'UA, du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et d'autres instruments pertinents de l'UA relatifs aux droits de l'homme.
13. Handy, P., and Djilo, F. (2021). Le jeu d'équilibriste de l'UA sur le coup d'Etat au Tchad crée un précédent inquiétant. Institute for Security Studies. Retrieved from <https://issafrica.org/iss-today/au-balancing-act-on-chads-coup-sets-a-disturbing-precedent>
14. Salau, A.M., Erunke, C., and Ruth, C.L. (2012). Le Protocole de la CEDEAO et le recul de la démocratie en Afrique de l'Ouest: La Côte d'Ivoire et le Niger comparés. African Renaissance Journal.
15. Le Traité de la CEDEAO, le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, la Déclaration solennelle de l'OUA sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, la Décision AHG. DEC 142 (XXV) sur le cadre de la réaction de l'OUA au changement anticonstitutionnel de gouvernement, la Déclaration de Harare de 1991 et la Déclaration de Bamako de 2000.
16. Maluleke, L (2022). Les coups d'État en Afrique de l'Ouest - une analyse critique des réponses de l'UA et de la CEDEAO. Bonne gouvernance en Afrique. Retrieved from <https://gga.org/coups-in-west-africa-a-critical-analysis-of-au-and-ecowas-responses/>
17. Union africaine. (2019). Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Retrieved from <https://au.int/sites/default/files/treaties/36384-sl-african%20charter%20on%20democracy%2c%20elections%20and%20governance.pdf>
18. Maluleke, L (2022). Coups d'Etat en Afrique de l'Ouest - une analyse critique des réponses de l'UA et de la CEDEAO. Bonne gouvernance en Afrique. Retrieved from <https://gga.org/coups-in-west-africa-a-critical-analysis-of-au-and-ecowas-responses/>
19. Article 81 de la Constitution de la République du Tchad de 2018.
20. Handy, P., and Djilo, F. (2021). Le jeu d'équilibriste de l'UA sur le coup d'État du Tchad crée un précédent inquiétant. Institute for Security Studies. Retrieved from <https://issafrica.org/iss-today/au-balancing-act-on-chads-coup-sets-a-disturbing-precedent>
21. Programme des Nations Unies pour le développement humain. (2021). Rapports sur le développement humain : Aperçus sur le développement humain. Retrieved from <https://hdr.undp.org/data-center/country-insights/#ranks>

22. Fisher, M. (2013). La Thaïlande a connu plus de coups d'État que tout autre pays. Voilà pourquoi. The Washington Post. Retrieved from <https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2013/12/03/thailand-has-had-more-coups-than-any-other-country-this-is-why/>
23. Schmidt, E (2021). Les racines historiques du dernier coup d'État en Guinée. The Washington Post. Retrieved from <https://www.washingtonpost.com/outlook/2021/09/21/historical-roots-guineas-latest-coup/>
24. Schmidt, E (2021). Les racines historiques du dernier coup d'État en Guinée. The Washington Post. Retrieved from <https://www.washingtonpost.com/outlook/2021/09/21/historical-roots-guineas-latest-coup/>

3

De la Lutte Contre le Terrorisme à la Prévention de l'Extrémisme Violent dans l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA)

Amanda Lucey

Amanda Lucey est chef principale de projet sur l'extrémisme violent à l'Institut pour la justice et la réconciliation. Son travail consiste notamment à utiliser des recherches factuelles pour informer les approches efficaces de la PEV et de la justice transitionnelle. Elle a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la consolidation de la paix et a publié de nombreux articles. Auparavant, Amanda a travaillé comme consultante auprès d'une série de clients, notamment diverses entités des Nations unies, l'UE, la GIZ, Oxfam Afrique du Sud et la Banque mondiale. Elle fut aussi chercheuse principale à l'Institut d'études de sécurité. Elle a également travaillé en tant que responsable des affaires politiques pour la MONUSCO en République démocratique du Congo, et comme responsable de l'État de droit au Soudan du Sud. Amanda est titulaire d'une maîtrise de l'Université du Cap.

Résumé Analytique

Avec la montée de l'extrémisme sur le continent africain, il est devenu évident que les approches traditionnelles de lutte contre le terrorisme ne suffisent plus pour s'attaquer aux causes profondes de cette violence. De plus en plus d'éléments indiquent que les organisations régionales doivent adopter des approches préventives plutôt que réactives. Cet article explore le rôle que l'Architecture africaine de Paix et de Sécurité (APSA) peut jouer dans la prévention de l'extrémisme violent (PVE). Il s'agit notamment de mettre l'accent sur les aspects normatifs de la prévention de l'extrémisme violent, de partager les enseignements tirés de l'expérience qui pourraient servir à l'élaboration de stratégies et de développer des approches coordonnées de la prévention de l'extrémisme violent dans le cadre des interventions de l'UA, par exemple par le biais de ses structures de prévention des conflits. L'article explore comment les approches ascendantes, qui sont plus efficaces en matière de PVE, peuvent être réalisées grâce au soutien de l'APSA. L'article se termine par une série de recommandations sur la manière dont l'UA peut renforcer son orientation de la PVE.

Points clés

1. Les approches antiterroristes sur le continent africain n'ont pas endigué la marée du terrorisme, avec un nombre croissant d'incidents terroristes en Afrique subsaharienne.
2. L'UA et les communautés économiques régionales (CER) doivent élaborer une approche cohérente, systématique et coordonnée de la PEV qui s'attaque aux causes profondes de l'extrémisme.
3. Le processus de réforme de l'UA offre l'occasion de réfléchir quant à l'emplacement optimal de l'approche PEV de l'UA et à la manière de la mettre en œuvre.
4. L'UA peut jouer un rôle essentiel dans l'élaboration d'une compréhension normative de ce qu'implique la PEV en Afrique et dans le développement de cadres régionaux.
5. L'UA peut également tirer des enseignements des expériences actuelles et antérieures d'intégration des approches PEV dans ses engagements et, contextualiser ainsi ses efforts.

Introduction

L'extrémisme violent se développe en Afrique, avec de profondes répercussions. L'extrémisme peut aggraver les conflits locaux et la cohésion sociale, permettre les rackets du crime organisé, réduire la confiance dans le gouvernement et entraver le développement. En 2020, un rapport des Nations unies (ONU) a estimé que 16 des 18 pays africains étudiés avaient perdu en moyenne 97 milliards de dollars par an en activités informelles à cause de l'extrémisme et du terrorisme (PNUD, 2020). Ces dernières années, on a assisté à une prolifération du terrorisme dans certaines parties de l'Afrique orientale, occidentale et australe, ainsi que dans le Sahel.

L'État islamique (EI) a également créé la Province d'Afrique centrale de l'État islamique (ISCAP) et renforcé sa présence le long de la côte orientale de l'Afrique (ICG, 2021). On craint désormais que l'extrémisme violent ne s'étende à de nouvelles régions, notamment aux États côtiers d'Afrique de l'Ouest, comme le Bénin (Clingendael, 2021). La pandémie du Coronavirus est en outre susceptible de perpétuer les causes de l'extrémisme, tels que les inégalités structurelles et systématiques, la marginalisation, la pauvreté et le chômage, et le mécontentement à l'égard de la gouvernance (ONU, 2015).

Le Plan d'action des Nations unies (ONU) pour la Prévention de l'extrémisme violent (PEV) souligne l'importance d'élaborer des plans d'action régionaux et nationaux pour lutter contre l'extrémisme. Pourtant, à ce jour, aucun plan régional n'a été élaboré pour le continent africain. Certains efforts ont été déployés pour élaborer des plans nationaux, comme au Kenya, ou des stratégies sous régionales comme la Stratégie régionale de stabilisation du Bassin du Lac Tchad. L'UA peut néanmoins faire davantage pour s'adapter et répondre à l'extrémisme. L'article examine d'abord la manière dont l'APSA a évolué ces dernières années afin de comprendre où pourrait se situer la PEV. Il examine ensuite comment l'approche de l'UA s'est jusqu'à présent principalement concentrée sur la lutte contre le terrorisme et évalue l'efficacité de cette approche. L'article examine comment l'APSA-PEV peut être renforcée et conclut par une série de recommandations.

Le rôle de l'APSA : une évolution vers la prévention

Au cours des deux dernières décennies, le continent africain s'est de plus en plus approprié les processus de paix et de sécurité sur le continent. L'Acte constitutif de l'UA (2000) précise la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent (Acte constitutif de l'UA, 2000). Il définit la manière dont l'organisation y parviendra, notamment par la création de l'APSA. Les chartes et cadres ultérieurs, comme la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, énoncent des principes visant à consolider les normes liées à la paix et à la sécurité parmi les États membres, comme la condamnation des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Ces politiques et cadres ont cimenté le rôle de l'UA en tant qu'entrepreneur de normes (SAIIA, 2013).

L'UA a également muri pour jouer un rôle beaucoup plus opérationnel en termes de paix et de sécurité. En réponse à un "interventionnisme occidental" croissant, l'UA est progressivement passée d'une approche non interventionniste à une approche favorisant une plus grande responsabilité collective en matière de paix et de sécurité parmi les États membres de l'UA (Aning, Aubyn et Edu-Afful, 2013). La Feuille de route pour la paix et la sécurité en Afrique (2016-2020) a défini les cinq domaines prioritaires pour l'UA, à savoir la prévention des conflits, la gestion des crises/conflits, la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix, les questions stratégiques de sécurité, la coordination et les partenariats (UA, 2020). Les structures comprennent un système d'alerte précoce, le Groupe des sages et des structures de médiation ad hoc, ainsi que la Force africaine en attente. L'UA a également élaboré une Feuille de route des étapes pratiques pour faire taire les armes à l'horizon 2020, qui a maintenant été prolongée pour une période de dix ans jusqu'en 2030.

De plus en plus, l'UA se consacre davantage à la prévention des conflits (Bedzigui, Yann, 2018). En outre, une division informelle du travail s'est développée entre l'ONU et l'UA, où l'UA prend le leadership de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Dans le même temps, l'ONU s'emploie à maintenir

l'attention internationale et à exercer des pressions politiques (Forti et Singh, 2019). Huit Communautés économiques régionales (CER) relèvent de l'APSA, qui sont souvent considérées comme les premiers intervenants en cas de crise, sur la base des principes de subsidiarité et de non-ingérence de l'UA.¹

L'UA fait actuellement l'objet d'un processus de réforme visant à rationaliser ses départements et à être plus intégrée, mais la fusion soulève des questions quant aux implications pour la gouvernance (ECDPM, 2021). Le Département des Affaires politiques (DAP) est en train de fusionner avec le Département de Paix et de Sécurité (DPS) pour créer le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la sécurité (APPS). Les chevauchements précédents devront être pris en compte dans l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et l'APSA, car la gouvernance, la paix et la sécurité sont étroitement liées. Les causes de l'extrémisme étant souvent liés à la gouvernance et aux griefs politiques, l'UA doit réfléchir à la meilleure façon de situer la PEV au sein de l'organisme continental.

Néanmoins, l'UA a souffert de défis tels que l'incohérence dans l'application des normes et des principes, l'incapacité à exercer une pression et une autorité normative pour mettre en œuvre les décisions de son Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), et l'absence d'une définition claire de la subsidiarité entre les CER et l'UA (ISS, 2021). Ce sont des facteurs critiques qui doivent être pris en compte pour aller de l'avant. Il est également important de noter que les organisations régionales peuvent jouer un rôle essentiel dans le rejet ou l'intégration de normes externes et leur localisation dans un contexte spécifique (Willis, 2013). Par conséquent, les expériences nationales devraient également informer l'élaboration de normes et de principes régionaux. D'aucuns ont également observé qu'il y a eu une réduction des interventions en matière de normes sur le Continent, ce qui signifie que beaucoup d'attention doit être accordée pour s'assurer que l'UA est plus faconneuse de normes que créateur de normes (Moe et Geis, 2020). Cela inclut l'élaboration de normes et d'approches en matière de PEV.

L'échec des approches antiterroristes

À ce jour, l'approche de l'UA a été principalement axée sur la lutte contre le terrorisme. Ses principaux cadres sont la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (1999), le Plan d'action d'Alger sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (2002) et la Loi type africaine contre le terrorisme (2011). La Convention ne définit pas explicitement le terrorisme mais donne plutôt une liste d'actes relevant de cette classification. En tant que tels, les pays peuvent manipuler l'interprétation de ces actes pour supprimer l'opposition. Par exemple, Human Rights Watch a averti que les nouvelles lois antiterroristes du Sénégal pourraient handicaper les discours politiques et les protestations pacifiques (HRW, 2021).

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) traite des questions de terrorisme et a également mis en place un sous-comité sur le CT. Il existe également le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme (CAERT), dont le siège est en Algérie. Ses principaux objectifs sont de renforcer la capacité de l'UA à prévenir et combattre le terrorisme par la recherche et l'analyse. Il gère une base de données sur le terrorisme et les groupes terroristes et organise des formations pour renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme dans les États membres.

Les CER ont également renforcé leurs approches en matière de CT. Par exemple, la CEDEAO a élaboré un Plan d'action 2020-2024 pour l'éradication du terrorisme dans la région, mais sa mise en œuvre a été lente (Institute for Security Studies, 2021). L'IGAD a créé son Centre d'excellence pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (ICEPCVE) en mai 2018. Des efforts ont également été déployés pour développer et renforcer les engagements communautaires - par exemple, le Kenya a élaboré un Plan d'action national contre l'extrémisme ainsi que des plans d'action sous régionaux, qui impliquent les communautés. Toutefois, il est possible de faire davantage pour renforcer la cohérence et la coordination entre l'UA et les CER.

Néanmoins, les incidents terroristes ont continué d'augmenter. L'indice mondial de lutte contre le terrorisme montre qu'en 2019, sept pays sur dix au niveau mondial ayant enregistré le plus grand nombre de décès dus au terrorisme se trouvaient

1. Ces huit CER sont l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDÉAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

en Afrique subsaharienne. Le nombre de décès est resté relativement stable par rapport à 2018, mais a augmenté de 200 % par rapport à il y a dix ans. Les pays les plus durement affectés sont le Burkina Faso, le Mozambique, la République démocratique du Congo et le Mali (IEP, 2020).

Plusieurs missions de maintien de la paix ad hoc se sont concentrées sur la lutte contre le terrorisme sur le continent, mais elles ont souffert de nombreux défis. Par exemple, malgré l'intervention de la Force Multinationale mixte (FMM) contre Boko Haram, une initiative conjointe des pays du Bassin du Lac Tchad, les décès causés par Boko Haram ont augmenté de 25 % entre 2018 et 2019 (IEP, 2020). En outre, les décès au Nigéria ont diminué mais se sont déplacés vers d'autres pays voisins comme le Cameroun, ce qui montre que le groupe a simplement déplacé ses opérations. Cela suggère qu'une réponse uniquement militaire ne permet pas de s'attaquer suffisamment aux causes profondes de l'insurrection. Il a été recommandé que la Force développe une stratégie pour améliorer les conditions et regagner la confiance des zones affectées (International Crisis Group, 2020). Une Stratégie de stabilisation régionale pour le Bassin du Lac Tchad a maintenant été adoptée, qui a été saluée pour ses efforts visant à renforcer l'écart entre les interventions militaires et civiles et à adopter une approche de développement à plus long terme (ACCORD, 2020). Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour prévenir l'extrémisme dans cette région. Les mécanismes de justice transitionnelle, tels que décrits dans la Politique de justice transitionnelle de l'UA (AUTJP), par exemple, pourraient également être envisagés parallèlement aux approches de développement.

Dans la région du Sahel, une pléthore d'acteurs s'attèle pour lutter contre le terrorisme. Il s'agit notamment du G5 Sahel, de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Force Multinationale mixte (FMM), de l'Opération Française Barkhane, ainsi que des soldats des États-Unis (US), d'Allemagne, de Belgique, du Royaume-Uni et d'Italie. L'UA a prévu d'envoyer une force de l'UA au Sahel pour soutenir la force du G5 Sahel, mais cela a également été retardé en raison de désaccords sur les mécanismes de financement, les contributeurs de troupes et le Concept des opérations (ISS, 2020). L'approche de la stabilisation du Sahel a maintenant été critiquée pour ne pas avoir mis l'accent sur la gouvernance, avec des recommandations pour engager le dialogue avec les

communautés et les militants, améliorer la fourniture de services sociaux et adopter des réformes fiscales (International Crisis Group, 2021).

Dans certains cas, les approches antiterroristes se sont également accompagnées de violations des droits de l'homme, ce qui a été contre-productif. Dans le rapport fondateur du PNUD intitulé *Journey to Extremism in Africa* (Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique), 71 % des personnes interrogées² ont déclaré que l'action du gouvernement, comme le meurtre ou l'arrestation d'un membre de la famille, avait poussé des personnes à l'extrémisme (PNUD, 2017). Ce constat est apparent dans les situations actuelles sur le continent. Au Mozambique, par exemple, les violations des droits de l'homme de la part de l'État n'auraient fait qu'alimenter l'insurrection dans un contexte de pauvreté, de chômage, de corruption et d'absence de prestation de services (USIP, 2020).

Le Plan d'action de l'ONU sur l'extrémisme violent reconnaît les défis des approches de CT, notant qu'il faut se concentrer davantage sur les conditions propices à l'extrémisme violent (ONU, 2015). Il cite les causes de l'extrémisme comme étant complexes, y compris le manque d'opportunités socio-économiques, la marginalisation et la discrimination, la mauvaise gouvernance, les violations des droits de l'homme et de l'État de droit, les conflits non résolus et la radicalisation dans les prisons. Le plan identifie également sept domaines d'action prioritaires : le dialogue et la prévention des conflits ; le renforcement de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'État de droit ; l'engagement des communautés ; l'autonomisation des jeunes ; l'égalité des sexes ; l'éducation et les communications stratégiques. (ONU, 2015).

Une telle approche est instructive pour l'UA, dont les approches antiterroristes n'ont pas été efficaces jusqu'à présent et ne se sont pas attaquées aux causes profondes de la violence. Il est donc nécessaire de renforcer les approches de la PEV sur le continent et de réfléchir à la manière de les intégrer dans l'approche de l'UA en matière de prévention des conflits de manière plus générale.

2. Le groupe initial comprenait 495 individus ayant rejoint volontairement des groupes extrémistes violents et 78 individus ayant été recrutés par la force ; un groupe de référence secondaire comprenait 145 individus sans affiliation à des groupes extrémistes violents.

Situer l'APSA par rapport à la PVE

Tel que mentionné précédemment, l'UA peut jouer un rôle important dans l'élaboration des normes. Un domaine d'importance critique dans lequel l'UA devrait diriger ses efforts est le développement d'une approche coordonnée et cohérente de la PEV pour compléter les approches traditionnelles de lutte contre le terrorisme. Dans ce domaine, l'UA peut jouer un rôle de prescripteur en plaçant pour des approches axées sur la prévention des conflits qui s'attaquent aux causes profondes de la violence. Dans le même temps, l'UA peut également tirer des enseignements des opérations antiterroristes en cours qui développent également une optique plus forte de la PEV. Comme indiqué plus haut, il est de plus en plus reconnu qu'il est nécessaire d'accorder une plus grande attention à la gouvernance et au développement à long terme dans les régions du Sahel et du Bassin du Lac Tchad.

Les efforts nationaux visant à élaborer des plans d'action PEV, tels que ceux en cours au Kenya et au Nigéria, sont également instructifs. Par exemple, le Kenya a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de plans d'action infranationaux en collaboration avec des organisations locales de la société civile, ce qui a renforcé la confiance entre les communautés et le gouvernement (Rosland et Skellett, 2018). Le Nigéria a également élaboré un Plan d'action national, bien qu'elle doit renforcer la composante sur l'engagement communautaire (Olojo, 2019).

Le Plan d'action des Nations Unies pour la Prévention de l'extrémisme violent (2015) cite également l'engagement communautaire comme un élément clé de la PEV. Il met en évidence le fait que l'extrémisme violent transcende les frontières et exhorte les organisations régionales à élaborer et à adopter des plans d'action en complément de leurs stratégies de lutte contre le terrorisme, en vue de compléter et de renforcer les Plans d'action nationaux. Elle appelle également au renforcement de la communication et de la coopération intergouvernementales et propose la création de centres d'alerte rapide. En outre, elle demande à ces organisations de fournir une assistance technique aux États membres pour

renforcer leurs capacités en matière d'extrémisme violent (ONU, 2015).

L'UA a déjà exprimé certaines intentions quant à renforcer son approche PVE. La Feuille de route de l'UA intitulée "Faire taire les armes" souligne l'importance d'adopter des approches de sécurité humaine et d'implication des communautés dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, y compris l'engagement des chefs religieux et des organisations confessionnelles et interconfessionnelles. Elle appelle également à la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière de CT et de PEV par le développement de structures et d'architectures nationales et régionales, et de stratégies globales de lutte contre le terrorisme (UA, 2020). Pourtant, à ce jour, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre cette approche. Il convient toutefois de mentionner que l'UA a lancé le Dialogue interconfessionnel sur l'extrémisme violent (iDove), qui donne l'opportunité aux jeunes leaders d'interagir mutuellement. Malgré cela, il est manifeste qu'il faut adopter une approche beaucoup plus systématique.

Conclusion

Cet article démontre la nécessité pour l'UA et les CER d'adopter une approche coordonnée, cohérente et systématique de la PEV. L'UA joue un rôle important dans l'élaboration des normes à travers le continent ainsi que dans la mise en place des missions régionales de maintien de la paix qui ont un mandat de lutte contre le terrorisme, mais elle peut également renforcer ces missions afin d'inclure des approches plus larges de la PEV tout en élaborant, à l'avenir, des stratégies régionales de PEV. La question est de savoir sur quoi la PEV de l'UA devrait-elle se concentrer- le CAERT devrait-il voir son mandat élargi pour se concentrer davantage sur la PEV ? Le Département APPS nouvellement créé devrait-il avoir un point focal sur la PEV ? Comment cela devrait être coordonné avec les structures d'alerte précoce, les structures de médiation et celles en charge des efforts de consolidation de la paix ?

Une ébauche de départ consisterait à réaliser une étude exploratoire qui recense toutes les parties prenantes de l'UA concernées par la PEV et qui analyse leurs points de vue sur la meilleure façon de développer une approche de la PEV et sur son positionnement. Il serait également important de mener une analyse des pays qui ont développé des

Plans d'action nationaux sur la PVE et de déterminer les bonnes pratiques et les leçons apprises. Celles-ci peuvent ensuite servir à l'élaboration de plans d'action régionaux et sous régionaux, qui peuvent à leur tour être utilisés pour aviser les pays qui n'ont pas encore élaboré leurs propres plans d'action. L'UA peut faire appel à des universitaires et à des acteurs de la société civile pour mener ces recherches et pourrait mettre en place un réseau de conseillers en matière de PEV qui pourrait contribuer à l'élaboration d'une approche de l'UA. L'UA peut également souligner l'importance des approches multipartites et communautaires dans l'élaboration des Plans d'action nationaux, régionaux et sous régionaux. À ce titre, les recommandations suivantes sont formulées

Recommandations

- Développer une approche coordonnée et systématique de la PEV au sein de l'UA et des CER, avec des termes de référence clairs et un point focal pour diriger les efforts.
- Assurer l'intégration de l'approche PEV avec celles des autres efforts de prévention des conflits de l'UA.
- Soutenir la recherche sur les enseignements tirés de l'élaboration de Plans d'action nationaux en matière de PEV et sur les enjeux/opportunités liés à la mise en œuvre de ces approches.
- Développer un réseau d'experts en matière de PEV pouvant contribuer à l'élaboration d'une approche PEV de l'UA.
- Soutenir le développement d'approches multipartites et communautaires aux niveaux régional, sous régional et national et, envisager des mécanismes de financement et de suivi de ces approches.

Références

1. ACCORD (2020). Stabilisation mixte ? Expériences de la région du Bassin du Lac Tchad, <https://www.accord.org.za/analysis/blended-stabilisation-experiences-from-the-lake-chad-basin-region/>
2. Union africaine (2020). Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 (Feuille de route principale de Lusaka 2016) https://au.int/sites/default/files/documents/37996-doc-au_roadmap_silencing_guns_2020.pdf.en_.pdf
3. Union africaine (2020). Feuille de route de l'Architecture africaine de Paix et de Sécurité (APSA) : 2016 – 2020, <https://au.int/en/documents/20200331/africa-peace-and-security-architecture-apsa-roadmap-2016-2020>
4. Union africaine (2000). Acte constitutif de l'UA, https://au.int/sites/default/files/pages/34873-file-constitutiveact_en.pdf
5. Aning, K., Aubyn, F., Annan, N et Edu-Afful F. (2013). La résistance de l'Afrique au changement normatif du maintien de la paix, https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Normative_Changes_in_Peacekeeping_Africa_s_Resistance.pdf
6. Bedzigui, Yann (2018), Prévenir les conflits : comment faire fonctionner la politique de l'UA. <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/africa-report-11.pdf>
7. Clingendael (2021), Les lois de l'attraction : le Nord du Bénin et le risque de propagation de l'extrémisme violent., <https://www.clingendael.org/pub/2021/laws-of-attraction/>
8. ECDPM (2021), Fusionner la paix et la politique : Moteurs, dilemmes et options pour la nouvelle structure de gouvernance de l'UA., <https://ecdpm.org/wp-content/uploads/Merging-Peace-Politics-Drivers-Dilemmas-Options-AU-New-Governance-Setup-ECDPM-Discussion-Paper-303-2021.pdf>
9. Forti, D ; Singh, P. (2019) Vers un partenariat plus efficace entre l'ONU et l'UA sur la prévention des conflits et la gestion des crises. https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2019/10/1910_UN-AU_Partnership-1.pdf
10. Human Rights Watch, HRW (2021). Sénégal : Les nouvelles lois antiterroristes menacent les droits. <https://www.hrw.org/news/2021/07/05/senegal-new-counterterror-laws-threaten-rights>
11. Institut pour l'économie et la paix, IEP (2020). Indice du terrorisme mondial, <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2020/11/GTI-2020-web-2.pdf>
12. International Crisis Group (2021). Endiguer l'insurrection dans le Cabo Delgado au Mozambique, [https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/303-mozambique-cabo-delgado%20\(1\).pdf](https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/303-mozambique-cabo-delgado%20(1).pdf)
13. International Crisis Group (2021). Une correction de trajectoire pour la stratégie de stabilisation du Sahel, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/299-course-correction-sahel-stabilisation-strategy>
14. International Crisis Group (2020). <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/291-what-role-multinational-joint-task-force-fighting-boko-haram>
15. Institut d'études de sécurité (2021). Le dilemme de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, <https://issafrica.org/iss-today/the-african-unions-peace-and-security-dilemma>
16. Institute for Security Studies (2021). Lenteur des progrès du dernier plan antiterroriste de l'Afrique de l'Ouest, <https://issafrica.org/iss-today/slow-progress-for-west-africas-latest-counter-terrorism-plan>
17. Institut d'études de sécurité, (2020). L'Union africaine peut faire mieux pour le Sahel, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/the-african-union-can-do-better-for-the-sahel>
18. Moe, Louise Wiuff et Geiss, Anna. (2020) De l'interventionnisme libéral à la stabilisation : Un nouveau consensus sur la réduction des normes dans les interventions en Afrique. <https://www.cambridge.org/core/journals/global-constitutionalism/article/from-liberal-interventionism-to-stabilisation-a-new-consensus-on-normdownsizing-in-interventions-in-africa/7C6E5C307C1ACE972D4C4AD8E56DFD68>
19. Olojo, Akinola. Retournement de situation pour Boko Haram (2019), <https://issafrica.org/iss-today/turning-the-tables-on-boko-haram>
20. Rosland, Eric and Skellet, Rebecca (2018). Établir des liens: renforcer la collaboration nationale et locale dans la lutte contre l'extrémisme violent, <https://www.lawfareblog.com/connecting-dots-strengthening-national-local-collaboration-addressing-violent-extremism>
21. Institut Sud-Africain des Affaires internationales (2013), L'Union africaine et la sécurité, <https://saiia.org.za/research/the-african-union-and-security/>
22. Nations unies (2015), Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent : Rapport du Secrétaire général, <https://digitallibrary.un.org/record/816212?ln=en#record-files-collapse-header>
23. Programme des Nations unies pour le développement (2020), Mesurer l'impact économique de l'extrémisme violent menant au terrorisme en Afrique <https://www.undp.org/publications/measuring-economic-impact-violent-extremism-leading-terrorism-africa>
24. Institut des États-Unis pour la paix (2020), La crise au Mozambique exige une nouvelle tactique pour combattre l'extrémisme, <https://reliefweb.int/report/mozambique/mozambique-s-crisis-requires-new-playbook-fight-extremism>
25. Willis, Ben (2013). Les institutions régionales transmettent-elles des normes et des valeurs mondiales ou régionales? <https://www.e-ir.info/2013/11/08/do-regional-institutions-transmit-global-or-regional-norms-and-values/>



**Escalade du Terrorisme et des Crimes
Organisés Transnationaux dans les
Zones Côtières Africaines: Implications
pour la Zone de Libre-échange
Continental Africain**

Marcus Hollington

Marcus Hollington est un jeune, mais chevronné chercheur multidisciplinaire, qui possède une expérience professionnelle dans les secteurs privé et public. Ses domaines d'expertise sont variés et vont de la sécurité maritime à la santé publique, en passant par la gouvernance, les études de marché, la prévention des conflits mortels en Afrique, les affaires publiques et le commerce international. Il est titulaire d'une maîtrise en relations internationales et est actuellement candidat à une maîtrise en démographie et études démographiques dans les écoles de santé publique et de sciences sociales de l'Université de Witwatersrand. Il aspire à devenir un leader d'opinion interdisciplinaire en Afrique.

Résumé Analytique

La menace omniprésente du terrorisme en mer, perpétré sous la forme de piraterie et de vols à main armée (PAR) par des terroristes et des criminels dans les eaux territoriales africaines, freinera sans aucun doute le plein potentiel de la Zone de libre-échange continental africain (ZLECAf). En l'état actuel des choses, la sécurité maritime du continent est faible. Hélas, cela perpétue un cycle de terreur et d'autres activités illicites sur le continent, car les citoyens et les organisations criminelles transnationales établies prennent des mesures peu orthodoxes pour assurer leur subsistance économique et s'enrichir. Cette note d'orientation examine l'état de la sécurité maritime de l'Afrique et de la lutte contre la piraterie et de vol à main armée. Elle fournit des recommandations pour renforcer les politiques maritimes existantes telles que le Code de conduite de Yaoundé (COC) et la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (AUIMS) 2050, entre autres solutions. Plus important encore, elle explore les pistes que les États africains côtiers peuvent exploiter pour financer leurs Systèmes de sécurité maritime (SSM) afin d'enrayer le terrorisme en mer de manière holistique.

Points clés

1. Les intérêts divergents entre le COC de Yaoundé et l'AUIMS 2050 compromettent l'efficacité de la coopération et des interventions maritimes en Afrique. Il est donc tout à fait logique que le COC de Yaoundé aligne ses politiques de restriction des mouvements sur celles de l'AUIMS 2050 afin de créer un espace maritime africain commun sans barrières comme politique maritime globale de l'UA.
2. L'insécurité des eaux territoriales africaines constitue une menace pour la pleine opérationnalisation du commerce maritime dans le cadre de la ZLECAf. Ainsi, les moyens de subsistance des populations africaines sont réduits et les problèmes socio-économiques sont exacerbés par l'augmentation du dividende démographique. Cela pourrait potentiellement exacerber la piraterie et les vols à main armée sur les côtes africaines et perturber les mouvements commerciaux.
3. Exploiter les pêcheries du continent qui représentent actuellement 7 milliards de dollars en production totale de pêche et plus encore dans les pêcheries sous-exploitées et les revenus perdus de la pêche illégale sont pris en compte. Cette somme pourrait facilement financer les Systèmes de sécurité maritime (SSM) dont ont besoin les 38 États côtiers d'Afrique.

Introduction

Les activités terroristes maritimes mondiales caractérisées par la piraterie et des vols à main armée (PAR) ont connu une forte baisse ces dernières années, enregistrant le taux d'incidents PAR le plus bas en 27 ans depuis 1994, avec 68 incidents, soit 31% d'incidents de moins à la même période en 2020.¹ Cependant, cette tendance positive de la sécurité maritime mondiale a régressé avec l'émergence de l'Afrique comme épicerie mondiale de la piraterie et des vols à main armée dans le Golfe de Guinée. Il en résulte que le continent a reçu une part disproportionnée des activités terroristes maritimes et du crime organisé, entre autres crimes transnationaux, qui entravent le bien-être des États côtiers africains.

Les problèmes socio-économiques endémiques du continent exacerbent la richesse côtière africaine et l'état général de la sécurité maritime en Afrique.

Des groupes terroristes bien établis, tels que l'État islamique en Somalie, Al-Shabab en Afrique de l'Est et Ansar al-Sunna au Mozambique, ont profité de ces failles pour mener leurs opérations en mer en tant que point de contact stratégique dans les mers africaines non sécurisées.^{2,3} Ils s'en servent pour échapper à l'arrestation en haute mer en exploitant à leur avantage certains articles de la CNUDM. En réponse, le continent, tant au niveau régional qu'intracontinental, a pris plusieurs initiatives telles

que le COC de Yaoundé dans le Golfe de Guinée et de la SMIUA 2050 pour faire face au phénomène et rétablir la paix et la stabilité dans leurs eaux territoriales respectives, conformément à la CNUDM de 1982.

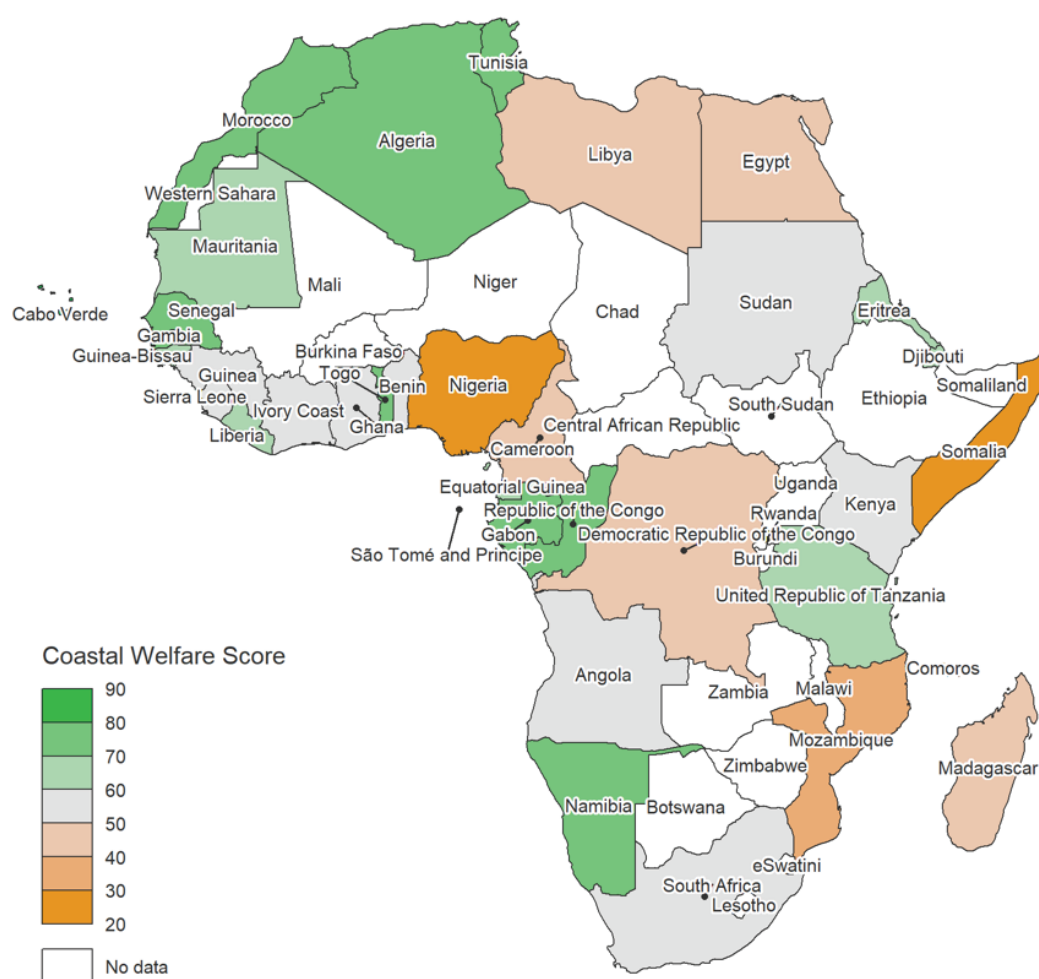
À cette fin, la présente note d'orientation examine les lacunes du continent en matière de sécurité maritime. Elle plante le décor en abordant la question de la prospérité maritime des États côtiers africains et la manière dont les déficits en la matière perpétuent un cycle de criminalité maritime qui ne se limite pas au terrorisme, mais aussi à la subsistance en réponse aux difficultés économiques. Elle abordera ensuite brièvement l'état de la piraterie et des vols à main armée dans le Golfe de Guinée et à Aden. Elle sera suivie d'une brève analyse du conflit d'intérêt entre le COC de Yaoundé et la SMIUA, intégrant des discussions sur les déficits de capacité navale dans les États côtiers africains. Ensuite, la note abordera l'impact de la piraterie et des vols à main armée en Afrique, en mettant l'accent sur les deux régions principales du phénomène en Afrique, et ses effets potentiels sur le commerce dans le cadre de la ZLECAf. Elle se conclura par des recommandations sur la manière dont le continent peut mieux renforcer sa sécurité maritime, ce qui permettra d'assurer la durabilité et la croissance économique maritime dans le cadre de la ZLECAf, comme prélude à la paix.

Protection des côtes et activités terroristes en mer

La sécurité maritime est associée à la prospérité des côtes. Lorsque le bien-être socio-économique des populations résidant dans les États côtiers est compromis, des citoyens désespérés, résidant à l'intérieur des terres et sur le littoral, se livrent à des activités illicites en mer, telles que la piraterie et les vols à main armée perpétrés par des terroristes et d'autres organisations criminelles transnationales. En outre, les criminels profitent de la faiblesse des lois maritimes et de leur application pour se livrer à la criminalité organisée, notamment au trafic de drogue et d'êtres humains, comme en témoignent des pays tels que le Cabo Verde et la Sierra Leone.²⁶

Figure 1:

Africa Coastal Welfare in Global Maritime Security



Source: Stable Seas Maritime Security Index 2020, @MarcusHollington

The score out of 100 indicates levels of Coastal Welfare among African countries in global maritime security.

A score closer to 0 is poor and towards 100 better. White countries indicate no data

Par exemple, dans le Golfe d'Aden, la faible prospérité côtière de la Somalie (voir figure 1), qui obtient actuellement le score le plus bas d'Afrique avec une prospérité côtière de 26/100, a rendu les eaux territoriales somaliennes hostiles. Ces eaux sont bien connues pour leur prévalence de la piraterie et des vols à main armée, les extorsions et autres activités maritimes illicites perpétrées par des groupes comme Al-Shabab.

Terrorisme maritime en Afrique

Terrorisme dans le Golfe de Guinée

Le terrorisme dans le Golfe de Guinée comporte deux volets et est interconnecté, il se compose d'activités terroristes maritimes qui tournent autour de la piraterie, de vols à main armée, d'activités de commerce illicite et d'une présence terroriste intérieure croissante consistant principalement en des enlèvements et des attaques. Alors que le monde a connu un déclin de la piraterie et de vols à main armée, enregistrant le taux d'incidence le plus bas depuis 27 ans avec 68 incidents au moment de la rédaction de la présente note d'orientation, l'Afrique reste le point chaud mondial de la PAR.^{1,6} Au premier trimestre 2021, le Golfe de Guinée a enregistré 43% de toutes les incidences de la PAR et 100% de tous les enlèvements dans le monde survenant dans la région, ce qui illustre un risque important pour les marins.⁶

À l'intérieur des terres, des organisations terroristes telles que la Jama'at Nusrat ul-Islam wal-Muslimeen (JNIM) recrutent des dizaines de citoyens mécontents des déficits de services fournis par leurs gouvernements pour rejoindre leurs rangs et renforcer leurs réseaux.⁷ Cette récente focalisation des groupes djihadistes sur la région signifie l'importance stratégique des pays côtiers pour les organisations terroristes, illustrée par le ciblage des îles au large de Cabo Delgado par Ansar al-Sunna au Mozambique. L'organisation terroriste dispose ainsi d'avantages tactiques et de ressources pour soutenir ses opérations et sa projection de puissance grâce au contrôle de multiples domaines, facilité par la liberté de mouvement qu'offre une telle annexion hostile.³

Terrorisme dans le Golfe d'Aden

Dans le Golfe d'Aden, le terrorisme est centralisé dans la Corne de l'Afrique, où les problèmes socio-économiques sont endémiques et où la menace du terrorisme de groupes tels qu'Al-Shabab en Somalie est omniprésente. Tout comme dans le Golfe de Guinée où les citoyens sont mécontents et adhèrent à la cause du JNIM, l'échec de l'État et les privations économiques en Somalie ont fait

que de plus en plus de jeunes ont été enrôlés dans l'organisation pour assurer leur subsistance et celle de leur famille.⁸ Il en a résulté non seulement une augmentation des activités maritimes illicites telles que le trafic d'êtres humains et de marchandises de contrebande, mais aussi une hausse du chantage et de prise en otage des entreprises en Somalie. Ce phénomène vise principalement les entrepreneurs nationaux travaillant dans le secteur du fret maritime, qui sont menacés de mort s'ils ne paient pas leurs taxes à leurs sites d'imposition en pleine expansion, qui rapportent à l'organisation des millions de dollars par an.⁸

Hélas, cela prive les entreprises de revenus qui auraient autrement été utilisés pour développer des activités entrepreneuriales dans la région afin d'employer des citoyens en difficulté. Ces menaces réelles d'Al-Shabab perturbent le commerce maritime. En outre, la présence des djihadistes islamistes dans l'État fédéral de Galmudug en Somalie a encore aggravé la défaillance de l'État en perturbant la capacité du gouvernement à gouverner, sans compter les déficiences financières de l'État fédéral du Puntland. Les membres des forces de sécurité du pays n'ont pas été payés, ce qui a compromis la capacité de l'État à endiguer la PAR dans la région.²⁴

La réponse du COC de Yaoundé et le conflit d'intérêt avec la Stratégie maritime intégrée de 2050 l'Union africaine (SMIUA)

En réponse à la menace terroriste croissante et à l'élément criminel global en mer dans le Golfe de Guinée, 25 pays au total ont signé le COC de Yaoundé en 2013 afin de mieux coordonner les efforts de la région pour contrecarrer la PAR et d'autres activités criminelles maritimes transnationales. Le COC y parviendrait grâce à un partage régional des informations dans des centres tels que le Centre régional de sécurité maritime en Afrique centrale et le Centre régional de coordination de la sécurité maritime en Afrique de l'Ouest, pour surveiller les activités terroristes maritimes²⁵. Pourtant, malgré cela, les crimes maritimes en mer continuent de

persister dans le Golfe de Guinée en raison de la mauvaise exécution des membres, principalement attribuée à l'instabilité politique, aux conflits sociaux et aux problèmes socio-économiques endémiques.⁹ Par exemple, le déclin de la pêche dans la Corne de l'Afrique, principalement dû à la pêche illégale, en particulier en Somalie, a vu les pêcheurs artisanaux du pays se tourner vers la PAR pour leur subsistance.¹⁰

En outre, le manque de capacités infrastructurelles nécessaires à la mise en œuvre réussie du COC par le biais de la surveillance maritime et de l'intervention des signataires a rendu la mise en œuvre du COC impraticable.¹¹ Cette situation, associée à l'échec de l'État qui a affaibli les systèmes de sécurité maritime (SSM) non seulement en Somalie mais dans d'autres États côtiers, a créé des conditions propices à la PAR. La même combinaison de facteurs peut être observée dans le Golfe de Guinée, d'où son émergence comme épiscentre de la PAR et des enlèvements maritimes en Afrique et dans le monde. Ces facteurs ont rendu le COC de Yaoundé moins efficace dans l'accomplissement de son mandat de renforcement de la sécurité maritime dans la région.¹

En outre, sa position sur la déclaration des démarcations maritimes et l'application des eaux territoriales de ses membres, qu'elle n'a pas réussi à faire comme nous l'avons déjà mentionné, a entraîné une divergence par rapport à l'objectif de l'AUIIMS 2050 de créer un espace maritime commun sans barrières. Ce conflit d'intérêts compromet l'efficacité de ces efforts, car ils ne peuvent pas travailler à l'unisson. Il est donc difficile pour les pays voisins mieux équipés de venir en aide aux navires en détresse dans les eaux territoriales d'autres pays, qui s'étendent généralement à 12 miles de la côte dans le cadre du COC de Yaoundé, ce qui constitue une lacune majeure du COC.¹²

Cela exacerbe une situation de la PAR déjà complexe dans le Golfe de Guinée qui est souvent hors de portée de l'intervention de l'UNCLOS de 1982. En effet, la PAR dans la région est différente de celle décrite à l'Article 100 de la CNUDM de 1982, qui stipule que les pays sous-équipés peuvent être assistés en cas de PAR en haute mer par les membres de la communauté internationale. Toutefois, les criminels opérant dans la région connaissent cette clause du droit international. Ils opèrent souvent à proximité des eaux territoriales africaines où ils sont soumis à la juridiction de leurs services de répression maritime sous-équipés, ce qui leur permet souvent d'échapper à la capture.

"Les Signataires entendent que toute mesure prise conformément au présent Code de conduite soit menée par des agents de la force publique ou d'autres personnes habilitées depuis des navires de guerre ou aéronefs militaires, ou depuis d'autres navires ou aéronefs qui portent des marques extérieures indiquant clairement qu'ils sont affectés à un service public et qu'ils sont autorisés à cet effet". Article 3: 1 du COC de Yaoundé

Un facteur supplémentaire qui constitue une inhibition majeure pour le COC est l'Article 3 qui s'est de lui-même imposé et, qui interdit la passation de marchés avec des agences de sécurité externes pour surveiller les eaux territoriales des signataires, à l'exception de celles identifiées comme étant au service du gouvernement et autorisées à cet effet.¹³ En tant que tel, conclure des marchés avec des sociétés privées de sécurité maritime (SPSM) est interdit car les signataires du COC restent prudents quant aux implications sécuritaires potentielles de l'engagement des SPSM. La répercussion de cette situation a été l'emploi de flottes d'États sous équipées en transit temporaire le long de la route de destination, ce qui rend les navires vulnérables à la PAR.

Implications pour la ZLECAf

La PAR dans le Golfe de Guinée et son impact potentiel sur la ZLECAf

L'état actuel de la sécurité maritime en Afrique, en particulier dans le Golfe de Guinée, constitue une menace sérieuse pour le transport maritime et le fret dans le cadre de la ZLECAf, ce qui pourrait coûter cher aux pays qui ont ratifié l'Accord de libre-échange continental. Chaque jour, on estime que 1 500 pétroliers, cargos et bateaux de pêche transitent par le Golfe de Guinée, ce qui témoigne de son importance géostratégique pour le commerce intra-africain et mondial.¹⁴ Ainsi, la prévalence de la

PAR, du commerce illicite, de la pêche illégale et de la criminalité transnationale constitue une menace majeure pour le développement économique du continent, car ces activités illicites en mer pourraient perturber la pleine opérationnalisation de la ZLECAf en ce qui concerne le commerce maritime¹⁵.

En 2017, le coût économique de la PAR dans la région s'élevait à 818,10 millions de dollars, soit^{24,4} millions de dollars de plus que l'année précédente en 2016, ce qui souligne la menace économique que représente la PAR pour le commerce en mer. 15 Les coûts économiques actuels de la PAR sont insuffisamment documentés, hélas il y a peu de saisie de données en continu en Afrique, ce qui rend difficile le suivi et l'évaluation du phénomène de manière plus détaillée. En outre, 90 % de l'ensemble du commerce ouest-africain dans le Golfe de Guinée se fait par voie maritime.¹⁶ La sécurité maritime est donc vitale, car les pays affectés par la PAR perdent des milliards de dollars en marchandises volées ou en rançons. En outre, les eaux de la région infestées par la PAR voient souvent les États africains riverains payer des frais d'assurance exorbitants et d'autres frais pour garantir les expéditions. Par exemple, entre 2014 et 2018, le Nigéria a perdu plus de 2,7 milliards de dollars pour payer les frais d'assurance imposés aux navires nigériens, car les eaux territoriales du pays souffrent souvent de la PAR et ne sont donc pas sûres pour la navigation sans les précautions nécessaires en place¹⁷.

À la lumière de ce qui précède, les menaces à l'opérationnalisation réussie de la ZLECAf en mer dans le Golfe de Guinée sont évidentes. Le commerce maritime devrait augmenter, car le commerce cherche à tirer parti de l'Accord de libre-échange continental dans le domaine maritime en raison de ses moyens rentables de transporter des biens et des services à l'échelle mondiale. Les terroristes de la région tenteront sans doute de s'enrichir grâce à la PAR et à d'autres activités illicites dans le domaine maritime. En outre, les organisations criminelles transnationales pourraient également accroître leurs opérations en mer, car il deviendrait plus facile pour les pays africains de naviguer sur les océans pour le commerce dans le cadre de la ZLECAf.

Cela permettrait aux éléments criminels de se livrer au commerce illicite et au trafic d'êtres humains associés aux enlèvements et à la migration illégale, d'autant plus que les eaux territoriales africaines sont les plus vulnérables au monde. Par conséquent, la

sécurité de la navigation maritime dans la région est cruciale pour la mise en œuvre réussie de l'Accord commercial continental en mer afin de faciliter la croissance économique. Cela permettra de réduire la prévalence des activités terroristes et de la criminalité maritime organisée en mer, car des opportunités d'affaires et d'emploi seront créées pour la population du continent, ce qui la dissuadera de commettre des crimes.

La PAR dans le Golfe d'Aden et son impact potentiel sur la ZLECAf

Dans le Golfe d'Aden, on estime que 20 000 navires transitent par la région. Ils sont souvent susceptibles d'être victimes de la PAR (concentrée principalement en Somalie, où la prévalence est la plus élevée), qui a coûté à la région un total de 4,4 milliards de dollars sur trois ans entre 2015 et 2017.^{18,15} Ces coûts comprenaient les sommes versées aux SMSF, la rémunération du gouvernement et de la société civile pour les patrouilles navales, les rançons et d'autres coûts connexes.¹⁹ Cependant, contre le renforcement de la sécurité maritime dans la région, seule une partie des fonds utilisés pour dissuader la PAR et la criminalité transnationale dans le Golfe d'Aden est utilisée pour renforcer les capacités de sécurité dans la région.

Le coût de la PAR dans le Golfe d'Aden, en particulier en Somalie, est estimé à 6, 1 milliards de dollars. Pourtant, les efforts déployés pour endiguer la piraterie dans la région sont minimes, ce qui limite la synergie des initiatives de lutte contre la PAR dans la région.^{30,20} Ainsi, peu d'investissements sont injectés dans la capacité de sécurité régionale, non seulement en mer mais aussi à l'intérieur des terres, le long des côtes des États côtiers. Cette situation perpétue l'insécurité maritime dans la région, ce qui entravera sans aucun doute la circulation des biens et des services dans les eaux territoriales des pays du Golfe d'Aden. En outre, elle fait peser un fardeau sur les entreprises indépendantes et les jeunes entreprises opérant dans le secteur maritime, car elles doivent payer des frais d'assurance élevés en raison des risques de PAR orchestrés par des organisations criminelles transnationales telles qu'Al-Shabab, qui demandent souvent des rançons à leurs victimes en mer, que l'assurance couvre.¹⁸

Au regard de ce qui précède, la criminalité transnationale et la PAR dans la région entraveront sans aucun doute les affaires non seulement des entreprises établies en Afrique, mais aussi de nombreux jeunes du continent qui cherchent à échapper à la pauvreté en créant de petites entreprises. Ces derniers peuvent être soumis à des frais d'assurance exorbitants si leurs biens et services transitent par la région. Cela signifie également que les ressources financières qui seraient autrement utilisées par les entreprises pour recruter des employés serviraient à payer les pirates en mer pour libérer les cargaisons volées et le personnel kidnappé. Ainsi, la résolution des problèmes socio-économiques du continent sera attribuée aux assurances et éventuellement à la passation de contrats avec des SMSP pour faciliter le bon déroulement des opérations logistiques en mer par les entreprises travaillant dans le secteur maritime. Par conséquent, perpétuer le cycle des crimes tels que le terrorisme et d'autres crimes transnationaux dans la région en raison de la rareté des emplois.

Conclusions et Recommandations Politiques

Le Golfe de Guinée et le Golfe d'Aden sont les deux principales régions maritimes africaines où se déroulent les activités maritimes illicites et le terrorisme. Des problèmes socio-économiques endémiques et un environnement politique faible dans certains États côtiers des régions susmentionnées ont entraîné une détérioration de la prospérité maritime dans les États côtiers africains. Alors que le continent a adopté une position ferme contre la PAR et d'autres activités illicites en mer, comme le lancement du COC de Yaoundé et de la SMIUA 2050, les intérêts divergents entre les deux ont entraîné un déficit de synergie dans la lutte contre la PAR. En outre, comme peu d'investissements sont injectés dans les capacités de sécurité régionales, les États côtiers africains restent exposés aux activités terroristes en mer et à toute une série d'autres éléments criminels maritimes. Si ces problèmes ne sont pas traités de toute urgence, la criminalité maritime et le terrorisme en mer risquent de s'exacerber, ajoutant ainsi à la pléthore de problèmes du continent. Par conséquent, freiner le développement économique par le biais du commerce maritime en mer dans le

cadre de la ZLECAf comme prélude à la paix et à la sécurité pour la prospérité économique.

Il en résulterait que les échanges commerciaux, en particulier les marchandises transitant par le Golfe de Guinée en direction de diverses destinations, seraient saisies par des pirates à des fins de rançon ou pour être revendus sur le marché noir. Par la suite, la ZLECAf deviendrait moins rentable et plus coûteux, car les transitaires devraient facturer davantage à leurs clients désireux de distribuer leurs produits sur le continent par voie maritime pour se prémunir contre le vol. En outre, la menace d'insécurité maritime dans la région transcende toutes les frontières maritimes et les Zones économiques exclusives. Ainsi, la menace qui pèse sur un État côtier africain est une menace pour l'ensemble du continent et, si l'on n'y remédie pas, cela nuira à l'efficacité du commerce mondial et intra-africain.

En outre, la PAR dans le Golfe de Guinée continue de constituer une menace pour le commerce régional et international. Les menaces qui pèsent sur la ZLECAf sont de nature très diverse : le détournement illégal de pétrole, qui entraîne des coûts économiques importants pour les pays africains qui en bénéficient, et la pêche illégale qui, autrement, profiterait à ses populations.²⁹ En outre, le trafic de drogue, qui est devenu un phénomène courant dans les mers du continent, et la criminalité transnationale, qui constitue une menace sérieuse pour la paix et la stabilité du continent, entravent le progrès socio-économique.²⁹ Ils favorisent également des conditions propices à la violence et à la corruption, qui pourraient voir la ZLECAf profiter à une élite restreinte aux dépens de la majorité africaine.

Bien plus, l'incapacité à endiguer la PAR de manière adéquate menace les revenus du commerce des services maritimes, ce qui pourrait entraver la création d'emplois dans la région et décourager le commerce maritime dans ce secteur. Elle met également en danger la vie de l'équipage des navires en cas d'enlèvement en mer, ce qui pourrait nuire à la fidélisation du personnel des entreprises de logistique maritime. À l'inverse, la menace de la PAR en mer signifie plus de coûts pour les jeunes entrepreneurs africains qui cherchent à créer des entreprises d'expédition de fret maritime pour transporter des marchandises en mer. In fine, la PAR constitue une barrière à l'accès aux marchés.

La note d'orientation suggère donc les recommandations suivantes pour permettre une mise en œuvre harmonieuse de la ZLECAf par le biais d'une sécurité maritime africaine renforcée aux fins de faciliter la paix et la sécurité le long du littoral africain :

- Dans l'esprit du panafricanisme, le COC de Yaoundé devrait harmoniser ses politiques restrictives en matière de circulation maritime avec celles de la SMIUA 2050, qui vise à créer un espace maritime commun sans barrières. Cette dernière constituerait la politique maritime globale de l'Union africaine, dont la quasi-totalité des signataires du COC de Yaoundé sont membres et qu'ils finiraient par appliquer.
- Stimuler la coopération maritime et le signalement des incidents entre les États africains riverains afin de lutter contre le terrorisme et les autres activités illicites en mer. Il s'agit d'instaurer la confiance du public dans le signalement des incidents en réagissant aux menaces en mer plutôt que de simplement en prendre note. Cette mesure serait mise en œuvre par l'Union africaine dans le cadre de l'initiative SMIUA. Inversement, entreprendre des enquêtes sur la criminalité maritime sur une base annuelle et le coût de la PAR en Afrique afin de fournir des données actualisées qui peuvent être utilisées pour informer la politique de sécurité maritime, car la plupart des données disponibles en Afrique sont déphasées.
- Pour atteindre les objectifs susmentionnés, les États côtiers africains doivent se doter de systèmes de surveillance maritime efficaces. Bien que ces systèmes puissent être trop chers à acquérir pour certains États côtiers africains, la production totale de la pêche du continent, largement sous-exploitée et valant actuellement 7 milliards de dollars, pourrait facilement financer les SSM dont ont besoin les 38 États côtiers, parmi d'autres ressources maritimes inexploitées ou sous-exploitées comme le gaz.^{27,28} Par exemple, certains systèmes clés en main efficaces mais abordables actuellement utilisés au Ghana, qui se classe au 7ème rang des pays africains en matière d'application de la loi maritime en 2020, coûtent 11,2 millions de dollars et peuvent surveiller les principaux actifs maritimes à

l'intérieur des frontières des États.^{20,21}

- Les États côtiers africains doivent préserver le bien-être des populations résidant le long des côtes des États côtiers africains et encourager leur participation économique au commerce maritime afin de décourager le commerce maritime illicite. Cela permettra également de freiner le recrutement de citoyens par des groupes terroristes et d'autres groupes criminels transnationaux.
- Sensibiliser les États africains côtiers sur l'importance de l'économie maritime, de sa valeur et encourager son exploitation afin de déclencher la nécessité de protéger leurs actifs maritimes contre les terroristes et autres pirates par le biais de la monétisation et de l'allègement socio-économique. Cela peut se faire par le biais de webinaires sur la sécurité et l'économie maritimes, de séminaires, ou les deux, sous la forme d'une campagne d'éducation facilitée par l'Union africaine. Les intervenants seraient des experts émergents et reconnus sur le sujet afin de fournir leur expertise professionnelle et des conseils appropriés aux parties.
- Enfin, il est nécessaire d'élaborer des accords de coopération maritime fondés sur l'action entre les États côtiers africains dotés de fortes capacités navales et ceux qui n'en ont pas, afin de mettre en place une redistribution de l'équilibre des capacités navales. Ces accords peuvent ressembler à ceux élaborés par l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Tanzanie dans le cadre de l'opération Copper visant à décourager la piraterie somalienne dans le canal du Mozambique.²² L'opération a été couronnée de succès jusqu'en 2015, date à laquelle des patrouilles aériennes et maritimes périodiques ne dépassant pas 90 jours ont été mises en place suite à l'absence de rapports de piraterie attribués en grande partie à l'opération avant sa minimisation.²³ On peut soutenir que cette approche minimaliste de l'application et de la surveillance maritimes a ouvert la voie à l'insurrection de Cabo Delgado par Ansar al-Sunna, qui a fait des milliers de morts parmi les Mozambicains. Cela souligne la nécessité d'accords de coopération permanents fondés sur l'action, par opposition aux patrouilles saisonnières, en raison de l'absence de rapports de piraterie.

Références

1. Bureau maritime international. (2021). Les incidents de piraterie et de vol à main armée sont à leur plus bas niveau depuis 27 ans, mais les risques pour les marins demeurent, met en garde le BMI. Récupéré le 20 Août 2021, from <https://www.icc-ccs.org/index.php/1309-Piracy-and-armed-robbery-incidents-at-lowest-level-in-27-years-but-risks-remain-to-seafarers-IMB-cautionsseafarers-IMB-cautions>.
2. Van Zyl, I., & Lycan, T. (2020). Les groupes terroristes d'Afrique de l'Est exploitent les mers - ISS Afrique. Consulté le 20 août 2021, de <https://issafrica.org/iss-today/east-african-terror-groups-are-exploiting-the-seas>
3. Moss, K. (2020). A Hop, Skip, and a Jump: Ansar Al-Sunna's Island-Hopping. Consulté le 24 juillet 2021, de <https://www.stableseas.org/post/a-hop-skip-and-a-jump-ansar-al-sunna-s-island-hopping>
4. Guardian Global Resources - Afrique de l'Ouest. (2014). BOKO HARAM ET PIRATERIE NIGÉRIANE : UN LIEN EXAGÉRÉ ? Consulté le 23 août 2021, à l'adresse <https://guardianglobalresourceswestafrica.wordpress.com/2014/06/20/boko-haram-and-piracy-an-overstated-link/>
5. Ogonnaya, M. (2020). La loi anti-piratage du Nigeria rate la cible - ISS Africa. Consulté le 23 août 2021, à l'adresse <https://issafrica.org/iss-today/nigerias-anti-piracy-law-misses-the-mark#:~:text=According%20to%20The%20Economist%2C%20piracy%20in%20the%20region,2019%2C%20four%20armed%20robberies%20occurred%20in%20Nigeria%2E%80%99s%20waters>.
6. Lamorena, J. (2021). Le Golfe de Guinée reste le point chaud de la piraterie dans le monde en 2021, selon les derniers chiffres de l'IMB. Consulté le 20 août 2021, de <https://www.icc-ccs.org/index.php/1306-gulf-of-guinea-remains-world-s-piracy-hotspot-in-2021-according-to-imb-s-latest-figures>.
7. Bashir, H. (2020). L'expansion terroriste dans la région du Golfe de Guinée. Consulté le 20 août 2021, à l'adresse https://epc.ae/brief/the-terrorist-expansion-in-the-gulf-of-guinea-region#_edn3
8. Omar, F., & Bearak, M. (2019). Si je ne paie pas, ils me tuent' : Al-Shabab resserre son emprise sur la Somalie avec un racket fiscal croissant. Consulté le 21 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/if-i-dont-pay-they-kill-me-al-shabab-tightens-grip-on-somalia-with-growing-tax-racket>
9. Dunn, B. (2020). Atteindre la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée. Consulté le 28 juillet 2021, à l'adresse suivante <https://georgetownsecuritystudiesreview.org/2020/10/28/achieving-maritime-security-in-the-gulf-of-guinea/>
10. CBS News. (2017). Qu'est-ce qui attire à nouveau les pirates dans un important canal de navigation ? Consulté le 21 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.cbsnews.com/news/somalia-piracy-blamed-illegal-fishing-somali-pirates-seize-oil-tanker/>
11. Ofosu-Boateng, N. (2018). Défis de la piraterie dans le golfe de Guinée le long de la côte du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria en plein milieu de sa découverte de pétrole - une étude de cas du Ghana. Journal libre des sciences sociales, 06(07), 189-203. doi: 10.4236/jss.2018.67015
12. Khanyile, T. (2016). La politique d'exploration de la zone économique exclusive sud-africaine. (Masters). World Maritime University.
13. COC de Yaoundé. Code de conduite relatif à la répression de la piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre. (2013). Yaoundé.
14. Anele, K. (2021). Impact potentiel de la piraterie sur l'ACFTA : une perspective nigériane. The Journal of Territorial and Maritime Studies, 8(1).
15. Egbejule, E. (2019). La piraterie maritime augmente les coûts des entreprises dans le golfe de Guinée. Consulté le 22 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.aljazeera.com/economy/2019/12/27/maritime-piracy-increases-business-costs-in-the-gulf-of-guinea/>
16. Hellenic Shipping News. (2018). La piraterie maritime: Nigéria perd 2, 74 milliards de dollars US en quatre ans | Hellenic Shipping News Worldwide. Consulté le 22 août 2021, à partir de <https://www.hellenicshippingnews.com/maritime-piracy-nigeria-loses-us-2-74bn-in-four-years/>
17. Liang, L. (2016). La chute des incidents de piraterie dans le golfe d'Aden a un coût énorme. Consulté le 22 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.seatrade-maritime.com/americas/plunge-gulf-aden-piracy-incidents-comes-huge-cost>
18. McKnight, T. (2017). Mettre fin à la piraterie dans le golfe d'Aden. Consulté le 22 août 2021, à l'adresse suivante : <https://www.usni.org/magazines/proceedings/2017/june/end-piracy-gulf-aden>
19. Manuel maritime. (2021). Faits fascinants sur le Golfe d'Aden. Consulté le 22 août 2021, à l'adresse suivante https://www.maritimemanual.com/gulf-of-aden-facts/#16_Piracy_in_the_Gulf_of_Aden
20. African Aerospace. (2017). African Aerospace - La surveillance maritime, c'est tout en mer. Consulté le 26 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.africanaerospace.aero/maritime-surveillance-is-all-at-sea.html>

21. Mers stables. (2021). Indice de sécurité maritime. Consulté le 26 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.stableseas.org/services>
22. Walker, T. (2015). Comment l'Afrique peut-elle améliorer la sécurité maritime ? Consulté le 26 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.weforum.org/agenda/2015/10/how-can-africa-improve-maritime-security/>
23. Defence Web. (2021). RSA en " conversation " avec le Mozambique sur l'Op Copper - defenceWeb. Consulté le 26 août 2021. <https://www.defenceweb.co.za/featured/sa-in-conversation-with-mozambique-on-op-copper/>
24. Keyd Media. (2021). Puntland Les soldats se mutinent à cause des salaires impayés. KEYDMEDIA ONLINE. Consulté le 2 octobre 2021, à l'adresse suivant <https://www.keydmedia.net/en/news/puntland-soldiers-stage-mutiny-over-unpaid-salaries>.
25. Mers stables. (2020). Mesurer la sécurité maritime en Afrique occidentale et centrale. Consulté le 26 août 2021, à l'adresse suivante <https://www.stableseas.org/post/gauging-maritime-security-in-west-and-central-africa>.
26. Kane, M. (2019). Le Cap-Vert peut-il empêcher les trafiquants de drogue d'entrer ? Polity.org.za. Consulté le 28 octobre 2021, à l'adresse suivante <https://www.polity.org.za/article/can-cape-verde-keep-drug-traffickers-out-2019-06-04>.
27. Banque mondiale. (2021). Production totale de la pêche (tonnes métriques) - Afrique sub-saharienne. Consulté le 29 octobre 2021, à l'adresse suivante <https://data.worldbank.org/indicator/ER.FSH.PROD.MT?locations=ZG>
28. Asset Macro. (2021). Tendance mondiale du prix du poisson. Consulté le 29 octobre 2021 à l'adresse suivante <https://www.assetmacro.com/global/global-global-price-of-fish/>
29. Ahram Online. (2019). La piraterie en Afrique de l'Ouest menace les plans commerciaux régionaux : Ghana minister - africa - world. Consulté le 30 octobre 2021, à l'adresse suivante <https://english.ahram.org.eg/NewsContent/2/10/339581/World/Africa/West-Africa-piracy-threatens-regional-trade-plans.aspx>
30. Zurich. (2021). Le prix de la piraterie : 12 milliards de dollars par an sur les océans. Consulté le 31 octobre 2021 à l'adresse suivante <https://www.zurich.co.nz/brokers/tools-and-insights/marine-insights/insights-and-articles/price-of-piracy-12b-year-across-oceans.html>

5

Implications Sécuritaires du Dérèglement Climatique en Afrique : Enjeux et Stratégies d'Atténuation

Nnanke Williams

Nnanke Williams est associée et consultante principale chez Brooks & Knights Legal Consultants. Elle est spécialisée dans le conseil juridique en matière d'énergie et la structuration de projets. Son travail porte sur le droit de l'environnement et le développement durable, en particulier dans le secteur de l'énergie et des services publics. Elle a donné des conseils sur les mesures juridiques et politiques visant à respecter le dérèglement climatique et les normes d'émission de carbone dans le secteur de l'assurance et des services publics en Californie, aux États-Unis, ainsi qu'au Nigéria. Elle a obtenu sa maîtrise en droit de l'énergie et de l'environnement avec un certificat en énergie et technologie propre à l'Université de Californie, Berkeley, et sa maîtrise à l'université de Lagos, au Nigéria. Auteure prolifique, ses travaux ont été largement publiés dans des publications juridiques et commerciales de renom et sur des sites web, notamment Chambers Global Practice Guides, Financial Regulation International, Energy Central, Lexology, Mondaq, Africa Analyst et l'African Academic Network sur les politiques sous-tendant Internet Policy.

Résumé Analytique

L'épicentre de la crise climatique se trouve en Afrique, où les températures ont augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale. Parallèlement à l'augmentation des températures, des conditions météorologiques extrêmes, telles que des précipitations irrégulières et violentes, la sécheresse, les inondations, les cyclones et la désertification, ont eu de graves conséquences pour les nombreuses communautés du continent et ont exacerbé les conflits liés à l'allocation des rares ressources disponibles. L'agriculture de subsistance constituant l'épine dorsale de l'économie du continent, ces événements qui affectent les terres arables ont accru l'insécurité alimentaire, le chômage, les déplacements massifs, les migrations, la sécurité des moyens de subsistance et les conflits violents. Ce phénomène est visible dans les principales régions du continent, notamment au Sahel, sur le Bassin du Lac Tchad et dans la Corne de l'Afrique. Cette note d'orientation examine les principaux points chauds des conflits violents et se demande si ces conflits, qui s'inscrivent généralement dans une perspective ethno religieuse, ne devraient pas être considérés comme une insécurité liée au climat. Elle examinera également les défis que pose la gestion du dérèglement climatique en tant que question de sécurité sur le continent, notamment la manière dont la diversité de l'Afrique et le narratif changeant des conflits violents masquent le problème et rendent difficile la proposition de solutions politiques appropriées qui s'attaquent à la racine du problème. Enfin, elle examinera les stratégies d'atténuation appropriées, notamment les mécanismes équitables et non violents de résolution de conflits, l'agriculture durable, les infrastructures énergétiques et le développement économique.

Points clés

1. Le changement climatique a été reconnu comme un multiplicateur de menaces pour la sécurité mondiale.
2. La rapidité du dérèglement climatique a été liée à un risque accru de violence, car elle entraîne une augmentation du nombre d'individus enclins à la violence et, par conséquent, un risque accru de guerre et de conflit intra-groupe.
3. C'est le cas dans les principales zones géographiques et géopolitiques du continent, notamment le Sahel, le Bassin du Lac Tchad et la Corne de l'Afrique.
4. Les stratégies d'atténuation des conflits violents induits par le climat doivent aborder les questions de gestion des ressources rares, de sécurité des moyens de subsistance et de tensions ethno religieuses.
5. Comprendre la relation entre le dérèglement climatique et l'allocation des ressources offrira aux décideurs politiques un cadre pour des solutions appropriées aux conflits violents sur le continent.

Introduction

À mesure que les recherches sur le sujet s'approfondissent, il devient de plus en plus évident qu'il existe un lien significatif entre le dérèglement climatique et les conflits sur le continent africain. Le dérèglement climatique a déjà été reconnu comme un multiplicateur de menaces pour la sécurité mondiale¹ dans la mesure où il augmente la probabilité de conflit en exacerbant les tensions sociales. Cependant, le changement dérèglement a pris une nouvelle importance en tant que cause fondamentale sous-jacente, alors que la vague de conflits violents sur le continent augmente. Dans toutes les grandes régions géopolitiques, le lien entre un conflit durable et l'aggravation du changement climatique est de mieux en mieux établi. Ce lien est principalement fondé sur la façon dont l'effet du dérèglement climatique sur des ressources de plus en plus rares a entraîné une concurrence violente pour ces ressources entre différents intérêts. Ces intérêts sont généralement divisés selon des lignes ethniques et autres lignes sociopolitiques, ce qui affecte le cadrage de la question et entrave la mise en œuvre de solutions politiques ciblées. Le cas du dérèglement climatique en Afrique est regrettable. Malgré sa contribution historiquement négligeable aux émissions mondiales, représentant environ 2 à 3 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone², l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux changements défavorables du climat. Quelques problèmes interconnectés sont à l'origine de cette vulnérabilité³. En Afrique, les températures ont augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale et se sont accompagnées de phénomènes météorologiques extrêmes tels que des précipitations irrégulières et violentes, des sécheresses, des inondations, des cyclones et la désertification. Ces phénomènes météorologiques ont entraîné la dégradation des sols et la pauvreté, car une grande partie du continent est tributaire de l'agriculture pluviale. Les contraintes financières et technologiques du continent signifient que la capacité d'adaptation au climat sur le continent est considérablement faible. À partir de cette myriade de préoccupations socio-économiques, les conflits violents ont pris une place prépondérante dans les problèmes sociaux du continent.

L'hypothèse de cet article est que lorsque les experts et les contributeurs à la conversation sur les questions de sécurité du continent africain soulignent le

changement climatique comme une cause de conflit violent, les solutions politiques proposées seront mieux adaptées aux facteurs sous-jacents de conflit et d'insécurité sur le continent.

Analyse des principaux points chauds des conflits violents en Afrique - Implications du changement climatique

Chaleur et agression

La relation entre l'augmentation des températures et la violence est établie⁴ depuis longtemps. Récemment cependant, des experts ont avancé des théories montrant les effets psychologiques et sociaux de la hausse des températures mondiales, notamment l'agression et les conflits violents⁵. Le changement climatique rapide a été lié à un risque accru de violence, car il entraîne une augmentation du nombre d'individus enclins à la violence et un risque accru de guerre et de conflit entre groupes.⁶ Des recherches ont montré le lien entre une augmentation des températures mondiales de 0,5°C et une augmentation de 10 à 20% du risque de conflit mortel.⁷ Dans le cas des individus, le changement climatique rapide accroît les tendances à la violence en raison de ses effets sur la sécurité alimentaire, l'itinérance, les difficultés économiques, la pauvreté et les disparités de revenus. L'insécurité alimentaire et les difficultés socio-économiques sont des précurseurs bien établis du comportement antisocial, de l'agression et de la violence. Cela a été identifié dans le conflit entre les éleveurs en Afrique de l'Est.⁸ Ces facteurs déterminent également les stratégies de recrutement des organisations terroristes sur le continent. Le changement climatique entraîne également la migration économique⁹ lorsque des communautés entières migrent en raison de l'instabilité physique, économique et politique provoquée par les catastrophes écologiques. La migration économique entraîne généralement des hostilités et des conflits en raison de la concurrence accrue pour les ressources partagées, du rapprochement de personnes ayant des visions du monde incompatibles et de l'attitude méfiante adoptée les uns envers les autres par la

communauté d'accueil et la communauté migrante.

La section suivante analysera comment ces facteurs alimentent les conflits violents dans les principales zones géographiques et géopolitiques du continent.

Dérèglement climatique et violent conflit au Sahel

Dans tout le Sahel, les phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat ont entraîné une baisse de la productivité des terres et une modification des modes de pâturage.¹⁰ Cela a exacerbé les conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs dans la région. Les modes de pâturage en période de changement climatique ont toujours existé, et les agriculteurs et les éleveurs de cette région se sont toujours disputés les ressources rares. Toutefois, ces facteurs, aggravés par le changement climatique rapide, ont donné lieu, ces derniers temps, à de violents conflits entre ces communautés.¹¹ Selon les estimations des Nations unies (ONU), environ 80 % des terres agricoles du Sahel ont été dégradées. Les hausses plus rapides des températures ont entraîné des sécheresses et des inondations plus longues et plus fréquentes. Ces facteurs ont sapé la production alimentaire et l'élevage dans la région. La diminution des terres arables et la surpopulation ont aussi affecté les schémas de migration et de pâturage davantage aggravés par les insurrections djihadistes dans la région.

La guerre civile au Soudan constitue une étude de cas pertinente.¹² La guerre civile persiste au Soudan depuis les années 1980. Au début des années 80, la migration économique au Darfour, due à la famine, a déclenché un violent conflit entre les éleveurs et les communautés agricoles d'accueil dans le Sud du Darfour, un conflit principalement motivé par la pénurie de ressources. Dans la région du Sahel central (Mali, Burkina Faso, Tchad, Niger et Nigéria), ce conflit a également pris la forme d'insurrections djihadistes. Les pasteurs marginalisés, en particulier les communautés nomades des Touaregs, des Dossaaks et des Peuls, se sont révélés être des cibles potentielles de recrutement pour les groupes terroristes de la région. Les stratégies politiques et militaires consistant à soutenir un groupe d'intérêt plutôt qu'un autre n'ont fait que renforcer les insurrections. En outre, pour les communautés d'agriculteurs locaux, les pasteurs violents sont, visiblement, indissociables des forces insurgées, ce qui affecte la formulation des problèmes. Cette situation explosive trouve

son origine dans l'épuisement des ressources de la région dû au climat et dans l'incapacité des intérêts locaux et gouvernementaux à trouver des solutions durables aux problèmes d'allocation des ressources.¹³

Le conflit violent au Sahel révèle également un état d'échec des politiques environnementales dans la région. De l'incapacité des gouvernements successifs à instituer et à mettre en œuvre des règles d'accès aux ressources forestières inclusives à la corruption qui cible les éleveurs, ces échecs ont poussé les pasteurs à l'extrémisme. Cet extrémisme est renforcé par la prolifération des armes sur le continent.

Dérèglement climatique et conflit violent dans le Bassin du Lac Tchad

Plus de 30 millions de personnes, vivant au Nigéria, au Tchad, au Niger et au Cameroun, se disputent le Lac Tchad. Cette ressource en eau s'est considérablement amenuisée depuis les années 1960 et a perdu 90 % de ses eaux de surface¹⁴. L'insécurité alimentaire qui en découle a entraîné des violences, des crimes, des déplacements, des violations des droits de l'homme et des insurrections dans la région. Plus de 10 millions de personnes vivant autour du Bassin du Lac Tchad ont besoin d'aide humanitaire. La région est également le berceau de Boko Haram, l'un des groupes terroristes les plus importants au monde, dont les activités violentes ont encore aggravé le problème de l'épuisement des ressources de la région. En 2017, la Résolution 2349 du Conseil de sécurité des Nations unies a officiellement reconnu les effets néfastes des changements climatiques et écologiques sur la stabilité de la région, notamment la pénurie d'eau, la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et l'insécurité alimentaire¹⁵.

Les conclusions de l'évaluation des risques liés au climat et à la fragilité du lac Tchad¹⁶ montrent le lien entre le changement climatique et les conflits violents dans cette région. Les événements climatiques extrêmes ont réduit l'accès aux moyens de subsistance, restreint la diversité des moyens de subsistance et affaibli la résilience des communautés de la région. L'insécurité des moyens de subsistance a été l'un des principaux facteurs de recrutement des terroristes dans la région et a augmenté le taux de rétention des groupes insurgés. Les risques de fragilité climatique de la région s'expriment lorsque des conflits prolongés nuisent à la résilience des communautés et entravent l'adaptabilité au climat.

C'est le cas dans le nord-est du Nigéria, une zone où plus de la moitié de la population vivait de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. L'aridité croissante a nui à la sécurité des moyens de subsistance, ce qui a joué un rôle dans le développement et les stratégies de recrutement de Boko Haram. En raison de la porosité des frontières et de la similitude des conditions socio-économiques dans la région, le problème de Boko Haram s'est rapidement transformé en une question régionale touchant toutes les nations du Bassin du Lac Tchad.

Les conflits violents pour l'allocation des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et les cultures ont également augmenté parmi les éleveurs et les agriculteurs. Une situation similaire à celle du Darfour dans les années 1980 est en train d'émerger dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Nord du Nigéria et s'étend aux communautés du sud. La montée du banditisme et les attaques armées contre les communautés agricoles de la région, soupçonnées d'avoir été menées par des membres de la communauté semi-nomade des Fulanis, ont entraîné des déplacements massifs, de l'insécurité et des violations des droits de l'homme. Ce conflit trouve son origine dans la dégradation des terres pastorales due au climat et de l'insurrection soutenue dans le nord du pays. Les réponses politiques se sont avérées soit injustes, soit non inclusives pour tous les intérêts en jeu, exacerbant ainsi le problème.

Dérèglement climatique et conflit violent dans la Corne de l'Afrique

La zone englobant l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya et la Somalie est également en proie à des conflits violents liés au climat. Cette zone est particulièrement vulnérable aux effets néfastes du climat. Selon la Banque mondiale, les températures moyennes de la région vont augmenter de 1,5 °C au cours des 20 prochaines années. Cette augmentation rapide des températures de surface dans la région a déjà entraîné des pénuries d'eau, une insécurité alimentaire et des moyens de subsistance, ainsi qu'une vulnérabilité aux catastrophes et aux maladies d'origine climatique¹⁷. Ces effets s'accompagneront de tendances violentes et de conflits dans la région. Des résultats de recherche ont identifié cinq voies allant de la dégradation liée au climat à un conflit violent intercommunautaire dans cette région. Il s'agit de l'aggravation des conditions de subsistance, de l'augmentation des migrations,

de la modification des schémas pastoraux, de l'effet de la variabilité climatique sur les décisions tactiques des groupes armés et de l'exploitation par les élites politiques des conflits de faible ampleur liés aux ressources communales qui les exacerbent¹⁸. Ces cheminements révèlent que des facteurs similaires sont responsables des conflits communautaires violents dans les différentes régions abordées dans cet article.

Dans la Corne de l'Afrique, en particulier, la sécheresse persistante a entraîné une concurrence transnationale pour les ressources en eau, qui sont rares et s'épuisent rapidement. Les tensions concernant le partage du Nil ont atteint des niveaux de crise entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan. Le partage des eaux du Juba et du Shabelle laisse également présager un conflit potentiel entre l'Éthiopie, la Somalie et le Kenya¹⁹. Avec l'augmentation de la migration économique dans la région, notamment en réponse aux graves sécheresses et maladies, la surpopulation, qui entraîne une concurrence accrue pour les ressources, a augmenté et continuera d'augmenter. Et à mesure que les températures augmentent, cette concurrence est et deviendra plus violente. Par exemple, dans la région aride du Tigré, en Éthiopie, une sécheresse persistante a affecté les modèles de migration et d'installation, la formation sociale et la production économique et a semé le chaos dans les systèmes sociaux et environnementaux, ce qui a permis la formation et la résilience du Front populaire de libération du Tigré (TPLF). Les civils et les réfugiés sont pris au piège de cette violente guerre civile et les violations des droits de l'homme abondent²⁰. Les pays voisins, dont l'Érythrée, le Soudan et la Somalie, sont également affectés par le conflit tigréen.

Les défis à relever pour remédier au dérèglement climatique en tant que problème sécuritaire

Le dérèglement climatique a été identifié comme un "problème pernicieux"²¹ en raison de sa nature complexe et multidimensionnelle. Cela le rend difficile à résoudre, car les décideurs doivent faire face à des informations incomplètes ou contradictoires, à des opinions divergentes sur la nature du problème et à des interactions complexes avec d'autres questions. Certains de ces facteurs complexes sont abordés ci-dessous.

La nature interconnectée des conflits occulte le changement climatique en tant que facteur

Les conflits induits par le climat ne sont pas facilement perçus comme tels. Ils sont généralement aggravés par d'autres facteurs socio-économiques et sociopolitiques dans la région, qui peuvent occulter l'aspect sous-jacent du problème lié au climat. Par exemple, lorsque le changement climatique entraîne une modification des schémas de migration, les dissensions ethniques s'exacerbent et les conflits violents s'expriment selon des contours ethniques. Même pour les questions qui, historiquement, n'ont pas dégénéré en violence pure et simple, les tensions ethniques se sont accrues, faisant passer le problème pour un problème ethnique. Cette tension est encore exacerbée par les différences d'expressions religieuses des communautés d'accueil et des communautés de migrants.

Comme l'identité ethnique et religieuse est un élément fondamental des cultures africaines, et avec la montée de l'extrémisme religieux sur le continent, ces questions deviennent le cadre principal dans lequel ces problèmes sont formulés, ignorant la racine du problème - l'allocation et le partage des rares ressources, qui se raréfient davantage fait du rapide dérèglement climatique. Par exemple, la dégradation des terres a perturbé les schémas de migration et mis les communautés nomades en contact violent avec des communautés agricoles avec lesquelles elles n'avaient jamais été en contact par le passé. Pour les communautés agricoles ayant une relation historique avec les pasteurs, les stratégies de cohésion sociale convenues auparavant, telles que les zones de pâturage convenues, ont été érodées ou violées par l'augmentation de la population dans les communautés agricoles. Cette situation a donc tourné à la violence, comme c'est le cas entre les communautés agricoles du Centre-Nord du Nigéria et la communauté pastorale Fulani. C'est également le cas des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans d'autres régions d'Afrique. L'entrée de l'insurrection islamique dans l'équation rend le problème encore plus pernicieux.

Environnement fébrile et défaillant et réponse politiques équitables

Étant donné que de nombreux conflits violents majeurs en Afrique trouvent leur origine dans la pénurie de ressources induite par le climat, les réponses politiques environnementales et équitables sont un aspect essentiel de l'atténuation du problème. Cependant, les gouvernements politiques africains successifs se sont montrés soit désintéressés, soit incapables d'aborder le problème de manière adéquate. Les politiques équitables de partage des ressources font défaut. Au lieu de cela, dans le Bassin du Lac Tchad, les moyens de subsistance des pasteurs ont été jugés illégaux par des lois anti-pâturage. Ces lois, bien qu'elles soient une réponse à la violence des pasteurs, exposent ces derniers à des persécutions anti-gouvernementales, ce qui renforce encore les tendances à la violence. Les frontières poreuses entre les pays africains voisins entraînent une migration croisée régulière. Cette migration a toujours existé ; cependant, la montée de l'insécurité dans les villes frontalières, le renforcement de la sécurité aux frontières et les zones interdites brisent la cohésion sociale entre ces communautés. L'incapacité des gouvernements africains à proposer et à mettre en œuvre des politiques environnementales équitables en matière de partage des ressources a aggravé la situation. Il est difficile d'aborder le dérèglement climatique comme un facteur sous-jacent des conflits.

Importance excessive accordée à la stratégie de réponse militaire

De toutes les parties au conflit, la désescalade non violente des tensions a été abandonnée au profit de la violence. Cette situation place la violence au premier plan du conflit, occultant le problème des ressources qui est à l'origine du problème. De plus en plus de pasteurs sont lourdement armés ou rejoignent des rébellions armées. Au Nigéria, les pasteurs Fulanis ont été identifiés par le Global Terrorism Index comme le quatrième groupe militant le plus meurtrier au monde²². Cela a incité les communautés agricoles à s'armer davantage en réponse à la violence des éleveurs. La réponse de l'État a également été de nature militariste, les gouvernements locaux exhortant leurs populations à prendre les armes pour

se défendre contre les éleveurs et les gouvernements nationaux favorisant les incursions militaires dans les conflits intercommunautaires. L'armement et les ripostes militaires ont aggravé la criminalité et les violations des droits de l'homme dans ces communautés, notamment les meurtres aveugles et extrajudiciaires, les enlèvements, les viols, les incendies criminels et les vols. Des situations similaires sont évidentes dans les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Au fur et à mesure que la violence augmente, la question de la rareté des ressources est abandonnée au profit d'un certain rétablissement de la paix et de l'ordre, ce qui n'a fait jusqu'à présent qu'engendrer davantage de violence, créant ainsi un cycle de violence sans fin dans la région.

Capacité des stratégies d'adaptation

Le dérèglement climatique rapide a également eu un impact négatif sur la capacité des communautés locales à s'adapter et à gérer les tensions, laissant place à la violence. Le nombre de ressources disponibles et le nombre d'habitants évoluant dans des directions opposées, les anciennes stratégies de gestion des conflits se sont révélées inefficaces pour résoudre les problèmes actuels. Aujourd'hui, la combinaison de plusieurs facteurs fait obstacle à la réussite des stratégies d'adaptation. Ces facteurs comprennent le manque de cohésion sociale, la corruption, l'inaction ou l'antagonisme des gouvernements, la pauvreté et les contraintes financières et technologiques auxquelles les communautés africaines sont confrontées. Ainsi, des communautés concurrentes ne peuvent pas gérer correctement l'utilisation et l'allocation de ressources rares. Pour un continent qui dépend largement de l'agriculture pluviale, cette mauvaise gestion, associée à la prolifération des armes sur le continent africain, a entraîné une violence persistante.

Remédier aux conflits liés au climat- Stratégies d'atténuation

En tant que problème pernicieux, les stratégies d'atténuation des conflits violents induits par le climat doivent être globales et s'attaquer aux problèmes sous-jacents et urgents liés à la gestion

des ressources rares, à la sécurité des moyens de subsistance et aux tensions ethno religieuses. Voici certaines de ces stratégies d'atténuation.

Accent mis sur les mécanismes locaux et non violents de résolution des conflits

La résolution des conflits actuels doit être un point central de toute stratégie d'atténuation des conflits induits par le climat. L'accent doit être mis sur le développement de mécanismes locaux et non violents de résolution des conflits, fondés sur la négociation et la résolution des différends. Ceci est particulièrement important à la lumière des injustices existantes et des violations des droits de l'homme perpétrées par différents intérêts dans le conflit, y compris les acteurs étatiques et non étatiques. Il est prématuré d'ignorer ces injustices et d'insister sur une nouvelle paix, qui n'aboutira qu'à une résolution ténue et temporaire. Étant donné que la voie du changement climatique rapide et continu est déjà tracée, nous devons chercher à remédier aux injustices et aux violations des droits de l'homme existantes et passées, afin d'assurer un certain niveau d'équité et de justice et d'ouvrir la voie à une coexistence pacifique.

Cet article propose la création et l'administration de tribunaux locaux agréés et gérés par les communautés concurrentes afin de lutter contre la violence perpétrée et de résoudre les incidences futures de la violence. Il existe déjà des tribunaux coutumiers dans les communautés africaines locales qui rendent la justice sur des questions de droit coutumier et de pratiques. Ce cadre devrait être reproduit pour résoudre les conflits liés aux ressources dans ces communautés. Toutes les parties prenantes, y compris les dirigeants des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, doivent élaborer un cadre de travail. Les gouvernements nationaux seront chargés d'encourager les conversations autour de la construction de ces structures et d'amener les intérêts divergents à la table des négociations. Il est essentiel que les membres des groupes d'intérêts divergents comprennent qu'ils peuvent obtenir justice sans recourir à la violence, et ces structures contribueront à faire passer ce message.

Désarmement

Une stratégie de désarmement doit également être mise en œuvre pour soutenir le développement de mécanismes de résolution non violente des conflits afin de réduire la violence au sein des communautés. La prolifération des armes illégales sur le continent africain a créé une autre dimension au conflit lié aux ressources. Avec des armes plus sophistiquées, des intérêts divergents peuvent soutenir des attaques violentes sans fin, ce qui aggrave le problème existant. L'accès aux armes et le recours à la terreur sapent toute tentative de résolution pacifique des conflits. Par conséquent, les gouvernements locaux et nationaux doivent poursuivre une stratégie de désarmement des différents groupes afin de soutenir la résolution non violente des conflits.

Population et planification

La planification de la population rurale et urbaine et l'aménagement du territoire pour remédier et gérer l'allocation de ressources rares est également une stratégie d'atténuation essentielle. L'augmentation de la population et la dégradation des sols ont entraîné l'utilisation des terres pour l'agriculture ou les lotissements sur les parcours de pâturage existants. Lorsque les agriculteurs empiètent sur les parcours de pâturage, ils rencontrent des éleveurs dont le bétail empiète sur leurs cultures, ce qui déstabilise les récoltes et les investissements. D'autre part, l'augmentation de la population et l'insécurité des moyens de subsistance parmi les populations agricoles locales signifient une augmentation de la criminalité, y compris les vols de bétail, ce qui a un impact négatif sur les communautés pastorales. Les gouvernements locaux de ces communautés doivent s'attaquer à l'interconnexion entre une croissance démographique sans précédent et la violence perpétrée dans la gestion de ressources limitées. Il faut adopter et mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire qui traitent de l'utilisation de certaines terres et gèrent la productivité d'autres terres pour fournir les cultures vivrières et commerciales dont on a tant besoin. Ces politiques détermineront la manière dont les communautés concurrentes réagissent les unes les autres en termes d'allocation des ressources.

L'élevage comme alternative durable au pastoralisme

L'augmentation de la population et l'accès aux terres pour l'agriculture et l'urbanisation ont rendu l'élevage nomade moins compatible avec les intérêts des communautés locales. Les autorités nigérianes ont proposé l'élevage en ranch comme alternative durable à l'élevage. La politique d'élevage en ranch vise à confiner les éleveurs dans des zones de pâturage contrôlées afin de réduire leur empiètement sur les fermes privées à la recherche d'eau et de pâturages pendant les changements de saison. Le gouvernement national a l'intention de développer jusqu'à 94 ranchs dans 10 États du pays. L'élevage en ranch s'attaquera au facteur le plus direct de conflit induit par le climat, à savoir l'empiètement des terres. Les éleveurs disposeront d'espaces dédiés à l'élevage de leur cheptel. Les fermes privées et les zones urbaines qui ont remplacé les parcours de pâturage seront autorisées à exister. Une politique d'élevage en ranch réussie favorisera la cohésion sociale et l'adaptation au climat, car les ranchs seront exploités de manière à maximiser les ressources nécessaires à l'élevage. Cependant, la politique d'élevage en ranch a été accueillie avec des suspicions ethno religieuses. Elle a été attaquée sur ces bases et sur d'autres, notamment les droits de propriété, l'utilisation des ressources de l'État, le coût de l'élevage sur le prix des aliments et la violence comme cause plutôt que comme effet. La mauvaise gestion des ressources publiques affectera également la viabilité d'une politique d'élevage en ranch réussie.

Politiques socio-économiques inclusives et investissement

Les communautés en proie à la violence intercommunale sont généralement négligées par l'État et se situent en dehors du cadre de la politique économique de l'État. Le fait d'abandonner ces communautés à leur sort dans un contexte de changement climatique rapide a entraîné une augmentation des conflits violents. Le gouvernement central et les gouvernements des États ne peuvent plus se permettre d'ignorer les questions de sécurité des moyens de subsistance dans les communautés rurales et frontalières. Si l'on veut atténuer l'insécurité liée au climat, il faut proposer et mettre en œuvre, au niveau des États et du pays, des politiques socio-économiques inclusives qui répondent aux problèmes ruraux et urbains. L'investissement

dans l'éducation et le développement culturel des communautés pastorales et agricoles rurales doit être le vecteur de ces politiques. Les acteurs étatiques et non étatiques doivent également donner la priorité aux investissements dans les techniques agricoles durables pour les agriculteurs ruraux afin de maximiser l'utilisation productive de leurs terres. Les investissements dans les infrastructures énergétiques, les techniques d'irrigation et l'utilisation durable des ressources en eau réduiront les effets négatifs du changement climatique et l'ampleur des conflits violents.

L'aide pour combattre l'insécurité alimentaire

Il est nécessaire d'apporter une aide urgente aux communautés confrontées à l'insécurité alimentaire en raison de l'insécurité qui sévit dans leurs communautés. La politique d'aide à la sécurité alimentaire doit s'inscrire dans le cadre d'un effort global visant à résoudre le problème climatique. Cependant, si les considérations relatives à la sécurité alimentaire ne sont pas traitées de manière urgente, la faim devient le problème central, créant sa propre économie non durable de crime et de violence et occultant la question des ressources.

Conclusion et recommandations

Les effets néfastes du changement climatique sur le continent africain ont entraîné la persistance de conflits violents entre les communautés. Si les conflits intercommunautaires pour le partage des ressources ont toujours existé, ils se sont intensifiés avec la dégradation rapide des terres et les phénomènes météorologiques extrêmes. L'existence d'armes sophistiquées a poussé ces conflits vers une expression plus violente, que ce soit via des affrontements intercommunautaires ou l'extrémisme religieux. C'est le cas des communautés situées au Sahel, dans le Bassin du Lac Tchad et dans la Corne de l'Afrique. Comprendre la relation entre le dérèglement climatique et l'allocation des ressources offrira aux décideurs politiques un cadre pour des solutions appropriées aux conflits violents sur le continent. Ces solutions doivent également tenir compte des inégalités et des injustices résultant de nombreuses années de violence soutenue. L'investissement dans des solutions agricoles plus durables visant à maximiser l'utilisation des terres doit également être au cœur des stratégies d'atténuation.

Références

1. Hussona, J. (2021, March 10). Comment le changement climatique alimente-t-il les conflits en Afrique ? Relief Web. Retrieved September 10, 2021, from <https://reliefweb.int/report/world/how-climate-change-driving-conflict-africa>.
2. Okonjo-Iweala, N. (2021, June 16). L'Afrique peut jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. Brookings. Retrieved September 10, 2021, from <https://www.brookings.edu/research/africa-can-play-a-leading-role-in-the-fight-against-climate-change/>.
3. Vogel, C., & Scholes, R. (2020, May 28). Pourquoi l'Afrique est particulièrement vulnérable au changement climatique. The Conversation. Retrieved September 10, 2021, from <https://theconversation.com/why-africa-is-particularly-vulnerable-to-climate-change-41775>.
4. Anderson, C. (2001). Heat and Violence. Directions actuelles de la science psychologique, 10(1), 33–38. <https://www2.psych.ubc.ca/~schaller/308Readings/Anderson2001.pdf>.
5. Hendrix, C., & Loughlin, J. (2019, July 11). Analyse : le changement climatique entraînera-t-il une augmentation des conflits dans le monde ?? The Washington Post. Retrieved September 10, 2021, from <https://www.washingtonpost.com/politics/2019/07/11/how-does-climate-change-impact-conflict-world/>.
6. Plante, C., & Anderson, C. A. (2017, January 31). Réchauffement climatique et comportement violent. Association for Psychological Science - APS. Retrieved September 10, 2021, from <https://www.psychologicalscience.org/observer/global-warming-and-violent-behavior>.
7. Burke, M., Hsiang, S. M., & Miguel, E. (2015). Climat et conflits. Annual Review of Economics, 7, 577–617. <https://doi.org/10.1146/annurev-economics-080614-115430>.
8. Gates, S., & Butler, C. K. (2012, January 31). Guerres de parcours en Afrique : Climat, conflit et droits de propriété. SAGE Journals. Retrieved September 10, 2021, from <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0022343311426166>.
9. Plante, C., & Anderson, C. A. (2017, January 31). Réchauffement climatique et comportement violent. Association for Psychological Science - APS. Retrieved September 10, 2021, from <https://www.psychologicalscience.org/observer/global-warming-and-violent-behavior>.
10. Hussona, J. (2021, March 10). Comment le changement climatique alimente-t-il les conflits en Afrique ?? - World. Relief Web. Retrieved September 10, 2021, from <https://reliefweb.int/report/world/how-climate-change-driving-conflict-africa>.
11. Muggah, R., & Cabrera, J. L. (2019, January 23). Le Sahel est submergé par la violence. Le changement climatique, l'insécurité alimentaire et les extrémistes en sont les principaux responsables. World Economic Forum. Retrieved September 10, 2021, from <https://www.weforum.org/agenda/2019/01/all-the-warning-signs-are-showing-in-the-sahel-we-must-act-now/>.
12. Id.
13. Brottem, L. (2021, August 4). La complexité croissante des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique occidentale et centrale. Africa Center for Strategic Studies. Retrieved September 10, 2021, from <https://africacenter.org/publication/growing-complexity-farmer-herder-conflict-west-central-africa/>.
14. Hussona, J. (2021, March 10). Comment le changement climatique alimente-t-il les conflits en Afrique ?? - World. Relief Web. Retrieved September 10, 2021, from <https://reliefweb.int/report/world/how-climate-change-driving-conflict-africa>.
15. UNSCR. (2017, March 31). United Nations Security Council Resolution 2349. UNSCR. Retrieved September 10, 2021, from <http://unscr.com/en/resolutions/doc/2349>.
16. Adelphi. (2018, September). Changement climatique, paix et sécurité dans le bassin du lac Tchad - Conclusions de l'évaluation des risques liés au climat et à la fragilité du Lac Tchad. Adelphi. Retrieved September 11, 2021, from <https://www.adelphi.de/en/system/files/mediathek/bilder/Lake%20Chad%20Climate%20Risk%20Assessment%20FINDINGS%20September%202018.pdf>.
17. Mwenda M., Krampe f. & Maihack H. (2020, June). Sécurité climatique dans la Corne de l'Afrique : Perspectives pour faire face aux risques de sécurité liés au climat dans la Corne de l'Afrique. Friedrich-Ebert-Stiftung. Retrieved September 11, 2021, from <http://library.fes.de/pdf-files/iez/16301.pdf>.
18. Abshir S. (2020, July). Changement climatique et sécurité dans la Corne de l'Afrique : L'Europe peut-elle contribuer à réduire les risques ? Climate Security Expert Network. Retrieved September 10, 2021, from https://www.eip.org/wpcontent/uploads/2020/10/csen_policy_paper_climate_change_and_security_in_the_horn_of_africa.pdf.
19. Id.
20. Akinwotu, E. (2020, December 6). ' Maintenant, je n'ai RIEN' : Le conflit du Tigré a changé l'Éthiopie à jamais, disent les réfugiés. The Guardian. Retrieved September 11, 2021, from <https://www.theguardian.com/world/2020/dec/06/now-i-have-nothing-tigray-conflict-has-changed-ethiopia-for-ever-say-refugees>.
21. Fitz Gibbon, J., & Mensah, K. O. (2012). Le changement climatique, un problème complexe. SAGE Open, 2(2). Retrieved September 11, 2021, from <https://doi.org/10.1177/2158244012448487>.
22. Mikailu, N. (2016, May 5). Comprendre le conflit entre Fulani et agriculteurs au Nigéria. BBC News. Retrieved September 11, 2021, from <https://www.bbc.com/news/world-africa-36139388>.

6

Repenser la Politique de Santé en Afrique : Le COVID-19 et le Rôle des États Africains

Dalaya Ashenafi

Dalaya Ashenafi a une formation en sciences politiques et en administration publique. Elle est spécialisée dans les études sur la paix et le développement. Après avoir travaillé comme chercheuse à l'Institut d'études sur la paix et la sécurité pendant deux ans, elle a obtenu, en septembre 2012, une bourse de l'African leadership Center pour les universitaires africains afin de poursuivre ses études au King's College de Londres. Au cours des neuf dernières années, son domaine d'études et son expérience ont porté sur l'économie politique en relation avec la sécurité et le développement. Dalaya est l'une des boursières mondiales New World Asia pour 2021/2022 de l'Université de Hong Kong. Les recherches de Dalaya comme Asia Global Fellow porteront sur le leadership et les entreprises d'État. Elle étudie en profondeur le rôle de l'État et des institutions publiques dans le développement et la transformation structurelle. À l'aide d'une approche d'analyse comparative fondée sur un examen historique, elle souhaite plaider en faveur d'un rôle plus actif de l'État dans la transformation économique.

Résumé Analytique

La crise du COVID-19 en Afrique a mis en évidence les lacunes des politiques et des pratiques de santé des pays africains qui sont aux prises avec les défis posés par la pandémie. La pandémie a donc placé les décideurs et les partenaires africains dans une situation où ils doivent repenser les politiques de santé de l'Afrique et le rôle de l'État africain dans les prestations de services de santé publique. Un pessimisme notable règne parmi les universitaires et les experts en développement quant à ce que les États africains peuvent faire pour atteindre ces objectifs. La plupart s'accordent à dire que l'intervention de l'État devrait être minimale et que les services de base, y compris les services de santé, devraient être attribués en fonction des forces du marché. Mais comme cela a été démontré récemment dans l'ère post-COVID 19, il incombe à l'État de coordonner, diriger et gérer sa propre crise sanitaire nationale. Néanmoins, depuis les années 1970, l'État africain, par le biais de diverses politiques, principalement motivées par la dispensation idéologique néolibérale, a été réduit au minimum en termes de conduite proactive du développement économique et de fourniture de services de base tels que les soins de santé. Depuis l'introduction des Programmes d'ajustement structurel (PAS), les institutions de santé publique ont été privées de financement et les infrastructures de soins de santé ont été peu développées. Il n'y a que peu ou pas d'investissements dans les compétences en matière de soins de santé, la fabrication de médicaments et la recherche et le développement (R&D) dans le domaine médical. Toutes ces lacunes ont été mises en évidence lors de la riposte à la pandémie, les institutions de santé publique des pays africains étant débordées et se retrouvant au bas de la chaîne de distribution des vaccins. Il est temps de repenser la politique de santé en Afrique et de faire en sorte que l'État reprenne la direction, la coordination et la mise en œuvre des soins de santé, en développant les infrastructures, en investissant dans la production et en développant la recherche et le développement dans le domaine de la recherche médicale.

Points clefs

1. Bien que controversées et aux résultats dévastateurs, les politiques néolibérales dans le secteur de la santé publique continuent d'être reconconditionnées et liées aux prêts de développement et aux programmes d'aide des institutions financières et des donateurs. Ces politiques continuent de nuire au leadership et à l'investissement de l'État dans l'expansion des infrastructures de santé, à l'appropriation et à l'élaboration des politiques de santé et à la capacité réelle de prestation des institutions de santé publique.
2. Le COVID-19 a mis en évidence un certain nombre de faiblesses du système de santé publique africain, en particulier la réduction, depuis des décennies, de la capacité de l'État à fournir et à développer des services de santé publique.
3. En s'éloignant de la dispensation idéologique néolibérale, les pays africains doivent repenser le rôle de l'État dans la conduite du développement. Il ne s'agit plus d'un service qui peut être laissé au secteur privé.
4. Se préparer pour la prochaine crise consistera à réhabiliter la capacité de l'État à stimuler activement le développement des infrastructures de santé, à investir dans les capacités de soins de santé, à accroître la production locale de fournitures et d'équipements médicaux et financer la R&D nationale.

Introduction

L'historique de l'État interventionniste a été documenté par mains chercheurs. Déjà, avant les années 1950, Ha Joon Chang affirme que les États-Unis et l'Europe étaient plutôt des économies fermées, avec un caractère plus interventionniste et protectionniste (Chang, 2002). D'éminents chercheurs se sont identifiés à « l'État développementiste », qui reconnaît un type d'État ayant géré des transformations spectaculaires des économies de l'Asie de l'Est (Amsden, 1992).

Le « consensus de Washington » est considéré comme le moteur de la prescription politique pour de nombreux pays africains. Ces politiques (William, 2004) favorisent une politique macroéconomique restrictive, la libéralisation du commerce international et des investissements, la privatisation et la déréglementation. Mais les faits montrent que ces politiques ne conduisent pas nécessairement aux meilleurs résultats et l'histoire prouve en fait que la plupart des nations développées ont été en mesure de développer leurs politiques grâce à des politiques qui sont à l'opposé de celles qu'elles prescrivent (Chang, 2008).

Un système de santé publique efficace, capable de garantir la santé de la nation, nécessite les efforts de collaboration d'un réseau complexe de personnes et d'organisations des secteurs public et privé. Comme toutes les autres politiques, la santé publique est un discours exposé aux diverses idéologies qui régissent l'économie mondiale. Les chercheurs africains et non africains ont critiqué le discours néolibéral qui informe actuellement la vision dominante du rôle de l'État dans l'économie et la fourniture de services de base comme la santé publique..

1. L'État et le secteur privé: Peut-on justifier que l'État obtienne de meilleurs résultats en matière de santé que le privé?

La conceptualisation de l'État et du marché, en particulier dans leur relation complexe pour savoir où s'arrête l'État et où commence le marché, mérite un débat. L'ancien Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi soutenait ceci :

« Le développement est d'abord un processus politique, puis un processus économique et social. C'est la création d'un cadre politique propice à un développement accéléré qui déclenche le processus de développement. Ce n'est que lorsqu'un État présente les caractéristiques d'un État développementiste que l'on peut discuter utilement de l'élimination des comportements de recherche de rente. En son absence, toute politique et action gouvernementale, aussi limitée et timide soit-elle, sera criblée de comportements de recherche de rente, et cela est particulièrement vrai dans les pays en développement, car ces pays sortent d'un environnement social et politique où les réseaux verticaux patron-client sont omniprésents. La théorie économique a montré que les pays en développement sont criblés de cercles vicieux et de pièges à pauvreté qui ne peuvent être éliminés que par l'action de l'État. La théorie de l'État développementiste complète le paradigme alternatif en montrant quel type d'État peut intervenir dans l'économie pour accélérer la croissance tout en limitant les activités de recherche de rente socialement inutiles »
(Zenawi, M. (2006 p.NA)

Comme tout autre bien, les soins de santé sont rares, et nécessitent donc des dotations et des institutions pour faciliter celles-ci (Gilson et Anne, 2009). Peut-on justifier que le gouvernement obtienne de meilleurs résultats en matière de santé que le secteur privé ? Deux raisons principales sont examinées ci-dessous :

- **Réduction de la pauvreté et répartition équitable des soins de santé:** la réduction ou l'atténuation de la pauvreté fournit une justification directe de l'intervention publique dans le domaine de la santé. Le succès de la réduction de la pauvreté passe par deux stratégies d'égale importance : promouvoir l'utilisation de l'atout le plus important des pauvres - leur travail - et augmenter leur

capital humain par l'accès aux soins de santé de base, à l'éducation et à la nutrition. Cette stratégie est également compatible avec l'argument selon lequel les soins de santé de base sont un droit fondamental. Même si une majorité de la population peut avoir accès aux services de soins de santé, le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que ces services de base soient abordables et accessibles à tous.

- **L'incapacité du marché à fournir des services de santé équitables et adéquats:** Les biens publics sont ceux qui se caractérisent par d'importantes externalités. La santé publique comprend les services fournis à la population dans son ensemble ou à l'environnement, tels que les pulvérisations pour lutter contre le paludisme. Elle comprend aussi généralement certains services tels que les vaccinations qui ne sont pas des biens publics mais qui comportent des externalités importantes. De nombreuses interventions de santé publique, telles que la lutte contre les vecteurs de maladies sur de vastes étendues et les campagnes d'information sanitaire par radio, sont des biens publics presque purs dont seul le gouvernement peut assurer la fourniture. Le bon choix des interventions et le niveau adéquat de fourniture de tout bien public nécessitent une analyse minutieuse des avantages pour la santé par rapport aux coûts.

Une autre raison d'agir des pouvoirs publics est d'améliorer l'efficacité et, dans le cas de défaillances du marché des soins de santé, d'améliorer l'équité. Les pays doivent investir dans divers domaines pour atteindre le niveau de performance nécessaire à l'évolution vers des institutions publiques efficaces. Ils doivent notamment mettre l'accent sur le personnel de santé, les infrastructures sanitaires, les produits médicaux, la prestation de services, la gouvernance de la santé, le financement de la santé et l'information sanitaire. Un pays doté d'un système de santé performant met davantage l'accent sur le personnel et les infrastructures de santé que les pays dont le système est moins performant. La constatation d'un schéma similaire dans d'autres pays dotés de systèmes performants laisserait penser que l'accent devrait être mis sur les investissements dans le personnel et les infrastructures de santé (Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique ; 2018). Tous ces investissements nécessitent un leadership fort et

un financement lourd à long terme pour les patients. Et le secteur privé tel que mentionné ne peut pas répondre à ces besoins. D'où l'opportunité de repenser le rôle proactif de l'État dans la prestation de services de santé publique.

2. Politique sociale et programmes d'ajustement structurel (PAS) en Afrique

Dans le monde néolibéral, la politique sociale n'apparaît que comme un mécanisme correctif permettant de remédier à la "défaillance du marché" et non de s'attaquer aux disparités économiques structurelles et historiques. Et pourtant, la fourniture d'une protection sociale et les préoccupations relatives à la répartition des richesses ont certainement précédé le marché. Bien que la pensée néoclassique ait profondément influencé l'élaboration des politiques sociales, il n'y a vraiment aucune raison de penser que le marché est la position par défaut des transactions sociales (Mkandawire, 2007). L'une des manifestations du déplacement de la politique sociale en Afrique est l'introduction des programmes d'ajustement structurel (PAS). L'histoire des PAS en Afrique sub-saharienne commence avec le rapport Berg de 1981 de la Banque mondiale sur la crise sociale et économique en Afrique. Les PAS promettaient non seulement un "développement accéléré", mais aussi un moyen de mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale. Avec les PAS, les pays à faible balance des paiements étaient la cible initiale. Ils se sont concentrés sur une série de politiques visant à la fois à réduire la demande globale intérieure et à détourner des biens échangeables : la dépréciation du taux de change et la restriction de l'expansion du crédit intérieur, en particulier au secteur public, étaient les deux principaux instruments. Il s'agissait notamment de réduire les déficits budgétaires de l'État, normalement en diminuant les dépenses, notamment en matière de services sociaux et de subventions (Dauiesl, ND).

Les mauvaises performances initiales ont été attribuées à l'incapacité d'adopter les bonnes politiques. Avec des degrés et des contextes différents, tous les pays africains qui ont adopté les PAS ont subi des effets négatifs importants, notamment la perte de contrôle de leur économie et la réduction de la capacité de l'État à fournir des services de base (Mkandawire, 2007). La réponse de

la politique sociale n'a pas pris en compte les plans de développement à long terme de l'État, mais a été une réponse aux "émeutes du FMI" et à l'édulcoration du visage dévastateur de l'ajustement (Ibid, 2007).

Divers débats existent sur les causes de la crise survenue dans ces pays après la mise en place des PAS. Au fil des ans, les institutions financières internationales (IFI) ont soutenu qu'il s'agissait d'un problème de mise en œuvre plutôt que d'un problème de conception des politiques. Contrairement à leurs prévisions, les économies africaines sont restées pauvres en matière de diversification des investissements et du commerce. L'explication finale donnée par les IFI était que les problèmes liés aux institutions, à la géographie, à la culture et à la diversité ethnique décourageaient la croissance souhaitée de l'Afrique. Il y avait peu de discussion sur le fait que ce sont en fait les politiques mises en œuvre qui sapient le potentiel relatif de croissance de ces pays (Mkandawire, 2005). Au Ghana, par exemple, le FMI et la Banque mondiale n'ont pas réussi à réduire la pauvreté, à améliorer les conditions de vie de la majorité des Ghanéens et à promouvoir la croissance économique en allégeant l'endettement. Ainsi, les programmes d'ajustement ont exacerbé des conditions sociales difficiles qui ont eu un impact négatif sur les droits de l'homme (Saprin, Ajustement structurel 2004).¹

En Amérique latine, en Asie de l'Est et dans les pays nordiques, une forte capacité de l'État était la clé de la réussite d'une stratégie d'État développementiste. Et dans la plupart des cas, la politique sociale a été utilisée comme un instrument politique pour la stratégie globale de développement économique, ce qui a donné naissance à l'État providence développemental (Kwon, Mkandawire, et al 2009).

3. Le COVID-19, La santé publique et l'État

En réponse à l'impact du Sida, la Déclaration d'Abuja de 2001 a constitué un jalon historique pour l'Afrique.

1. L'inégalité régionale a été un autre problème majeur des soins de santé au Ghana sous l'ajustement structurel. L'accès d'un Ghanéen aux soins de santé est largement déterminé par son lieu de résidence, car les zones rurales ne reçoivent pas une part adéquate du budget de la santé. Bien que 36 % seulement des Ghanéens résident dans des zones urbaines, celles-ci représentaient plus de 42 % du budget total du gouvernement consacré à la santé en 1989, un chiffre qui est passé à 49 % dix ans après l'introduction de l'ajustement structurel. La même année, il a également été révélé que les 20% de la population les plus riches, en fonction de leurs revenus, bénéficiaient de 33% des dépenses du gouvernement en matière de soins de santé, tandis que les 20% les plus pauvres n'en recevaient que 12% [69].

La tuberculose et le paludisme ont également été identifiés comme une menace et les États membres ont promis de s'engager pleinement pour améliorer les réponses. Les signataires de la Déclaration d'Abuja se sont engagés à allouer au moins 15 % de leurs budgets nationaux à la santé publique d'ici 2015. Ils se sont engagés à soutenir la mise au point de vaccins, à rendre les produits et les technologies médicales plus disponibles et à intensifier leurs efforts pour mobiliser les ressources destinées à la lutte contre le Sida. La promesse et l'engagement de s'approprier des réponses et de la responsabilité ont montré que l'Afrique était prête à prendre le leadership dans la lutte contre ces maladies (Déclaration d'Abuja, 2001). Mais bien que les États membres aient pris des engagements, au cœur de la fragilité des systèmes de santé africains se trouve toujours l'incapacité des gouvernements à donner la priorité à la santé et à allouer des ressources adéquates et la Déclaration d'Abuja et les promesses faites sont restées lettre morte pour de nombreux pays.

Dix ans après la Déclaration, seuls 27 pays africains avaient augmenté les crédits budgétaires alloués au secteur de la santé. Seuls le Rwanda et l'Afrique du Sud avaient atteint l'objectif promis de 15 %. Certains avaient même réduit leur allocation budgétaire pour la santé. En 2016, environ 19 pays africains dépensaient moins pour la santé qu'au début des années 2000 (Biegon, 2020).

Au moment où l'épidémie du virus Ebola a frappé l'Afrique de l'Ouest en 2016, les praticiens de la santé et les décideurs politiques ont fortement insisté sur le fait que les institutions publiques devaient être prêtes et réactives en cas de crise sanitaire nationale. L'épidémie a montré que la plupart des pays et la communauté internationale n'étaient pas préparés à répondre correctement et en temps voulu aux urgences sanitaires mondiales. Il était urgent de mettre en place un nouveau cadre de santé publique pour l'Afrique. Mais avant que l'on puisse se préparer de manière significative, début janvier 2020, une nouvelle maladie respiratoire infectieuse mortelle, le COVID-19, a été découverte en Chine. Elle s'est rapidement répandue dans le monde entier, semant la panique parmi les gouvernements et les citoyens. Jusqu'à ce que des traitements ou des vaccins efficaces soient largement disponibles, la réponse à la pandémie s'est appuyée sur des mesures de contrôle de l'infection telles que l'hygiène des mains, les équipements de protection individuelle, notamment les masques, la distanciation physique

et les restrictions de mouvement qui ont inclus des périodes variables de verrouillage des villes, pays ou régions. La grave pénurie de capacités médicales a mis en lumière le mauvais état des systèmes de santé publique en Afrique et le chemin qui reste à parcourir pour que les soins de santé soient abordables et accessibles à tous. Un rapport récent de la Fondation Mo Ibrahim montre que seuls dix pays africains fournissent des soins de santé gratuits et universels (Fondation Mo Ibrahim, 2020).

Selon le rapport 2016 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il n'y avait que 2 000 ventilateurs à travers 41 pays africains et 5 000 lits de soins intensifs à travers 43 pays. Dix pays ne disposaient pas du tout de ventilateurs. Et, pour ne rien arranger, l'Afrique ne dispose que d'un petit nombre de personnel médical formé pour les faire fonctionner. Même avant le COVID-19, plus de la moitié des habitants du Continent n'avaient pas accès aux soins médicaux nécessaires au moins une fois par an. Pour la plupart des gens, l'expérience de l'accès aux établissements de santé publique se résume à de longues files d'attente, à l'impossibilité d'obtenir les soins souhaités ou à l'obligation de verser des pots-de-vin pour obtenir des soins (Howard, 2020). Compte tenu de la fragilité de nombreux systèmes de santé en Afrique, beaucoup avaient initialement craint que l'impact du COVID 19 soit dévastateur. Cette prédiction n'était pas fausse. L'Afrique a le plus lourd fardeau de maladies endémiques au monde, et le COVID 19 a menacé des décennies de progrès dans la lutte contre ces maladies en perturbant la prestation des soins de santé et l'accès aux médicaments. En outre, alors que le monde se bat pour avoir accès aux diagnostics, aux produits pharmaceutiques et aux vaccins essentiels, le protectionnisme des pays développés s'est accru. Avec une capacité de fabrication locale limitée, l'Afrique est particulièrement vulnérable à cette dynamique.

La facilité COVAX est le seul mécanisme de cofinancement qui aide les pays africains à garantir un accès équitable aux vaccins, alors que quelques pays riches se sont assurés plus de la moitié de la dose de vaccin promise dans le monde (Focus on Africa, 25 janvier 2021).

La pandémie du COVID-19 a mis en évidence l'importance, ainsi que la crise profonde du système de gouvernance de la santé. La crise sanitaire a mis à l'épreuve la capacité du secteur public, et plus particulièrement celle de la santé publique. Les

gouvernements africains n'ayant pas la capacité d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes de santé innovants capables de sauver la vie de leurs citoyens. Bien que controversées et aux résultats dévastateurs, même au milieu de la crise, les politiques néolibérales sur le secteur de la santé publique continuent d'être reconconditionnées et liées aux prêts de développement et aux programmes d'aide par les institutions financières et les donateurs (Critical voices, juillet 2020). Ces politiques continuent de nuire au leadership de l'État et à l'investissement dans l'expansion des infrastructures de santé, à l'appropriation et à l'élaboration des politiques de santé et à la capacité réelle de prestation des institutions de santé publique. Ces politiques ont également été associées à une augmentation de la mauvaise santé et à une diminution de l'accès à la santé pour la majorité des citoyens africains, ce qui a de fortes répercussions sur la paix et la sécurité. Selon le rapport de l'International Crisis Group (ICG) publié en mars 2020, ces implications comprennent l'exacerbation de la vulnérabilité des populations touchées par les conflits, l'exploitation politique accrue de la crise du COVID 19, y compris le report des élections prévues, les risques accrus pour l'ordre social en mettant sous pression des institutions déjà débordées et les dommages causés aux mécanismes internationaux de gestion des crises et de résolution des conflits par la restriction des mouvements et de l'aide humanitaire.

4. Comment repenser la politique de santé en Afrique?

Il devrait être de la responsabilité des gouvernements de mettre en place des réformes significatives qui soutiennent des soins de santé durables en Afrique avec des investissements significatifs pour améliorer l'accès à des soins de santé de qualité. L'État africain devrait particulièrement se concentrer sur les questions suivantes qui peuvent servir de piliers à l'architecture de la santé publique.

Renforcer les institutions de santé publique pour rendre les soins de santé abordables pour tous, notamment en investissant rapidement dans les infrastructures de soins de santé.

Les décideurs africains doivent se poser des questions difficiles : comment se fait-il que les institutions de santé publique n'aient pas été en mesure d'apporter la réponse minimale au COVID-19 ? Ces questions nous ramènent aux fondements des institutions

étatiques et à l'investissement quasi inexistant dans la capacité des institutions de santé, les compétences des travailleurs de la santé et les institutions productives. Et quand cela compte, les pays africains ont été laissés seuls à se débrouiller alors que les pays développés se concentraient sur leur propre réponse nationale. En l'état actuel des choses et d'après les témoignages de nombreux pays, l'État reste le seul moyen d'assurer la reprise et la reconstruction des institutions de santé. Les politiques qui mettent délibérément l'État sur la touche, y compris les coupes budgétaires dans les institutions de prestation de services de base, doivent être réformées. En fait, il est nécessaire d'investir davantage en termes de financement pour développer et non fermer les hôpitaux publics, les centres de santé et les institutions de santé spécialisées. Cette expansion est censée rendre les institutions de santé accessibles et abordables pour le grand public, en s'éloignant de la commercialisation des "bons" soins de santé.

Concevoir et mettre en œuvre des partenariats public-privé pour les soins de santé qui privilégient le bien public plutôt que les seuls profits en encadrant le rôle du secteur privé dans le développement des soins de santé.

En s'éloignant de la dichotomie problématique public-mauvais, privé-bien, les deux acteurs et bien d'autres encore doivent jouer un rôle crucial pour rendre le système de santé public efficace. Le secteur privé ne devrait pas faire peser sur l'État tous les risques (construction d'infrastructures, investissement initial en capital) et empocher les bénéfices de la prestation de services de santé pour son propre compte. L'État ne doit pas non plus pousser le secteur privé à prendre le monopole total du secteur de la santé. Leur rôle devrait et pourrait être complémentaire. Le secteur privé doit être guidé pour penser au-delà des profits, mais aussi pour avoir à l'esprit les avantages sociaux lorsqu'il conçoit la prestation de services de santé. Un partenariat public-privé qui partage à la fois les risques et les bénéfices devrait définir les rôles de toutes les parties prenantes. La dispensation idéologique néolibérale qui minimise le rôle de l'État pour des raisons purement idéologiques doit être réexaminée en particulier. Les modèles hybrides pratiqués dans les pays scandinaves, en Allemagne, au Japon, en Corée du Sud, en Chine et à Singapour (HJ Kwon, 2005) démontrent que les politiques sociales, telles qu'un ensemble de soins de santé abordables, constituent un élément crucial de l'équité et de l'inclusion sociales, et que ces politiques sont

menées et défendues par les États eux-mêmes. Cela rend l'État indispensable pour diriger, coordonner et encadrer le rôle et la place des divers acteurs afin de construire des institutions résilientes à toute crise à laquelle le Continent est confronté aujourd'hui, y compris le défi actuel dû au COVID-19.

L'État doit être le fer de lance de l'investissement dans les établissements médicaux d'enseignement supérieur, y compris le développement des capacités et des compétences des professionnels de la santé.

Il est essentiel d'investir dans des compétences en soins de santé accessibles qui peuvent contribuer au développement du secteur de la santé publique. L'investissement public dans les compétences permet non seulement de produire une main d'œuvre locale qualifiée et abordable, mais aussi d'être le fer de lance des réponses locales et contextuelles à toute crise sanitaire.

L'État doit renforcer ses capacités en matière de fabrication d'équipements médicaux et être à l'avant-garde de l'utilisation des technologies dans le domaine des soins de santé.

Une base manufacturière n'est pas seulement nécessaire pour la réponse médicale mais devrait être incluse dans une politique industrielle dirigée par l'État qui a le potentiel d'apporter la transformation structurelle tant nécessaire en Afrique. Outre la mise en place d'une base manufacturière, il convient d'intégrer la technologie pour rendre les informations et les centres de santé accessibles à un large public.

Recherche & développement pour les soins de santé

L'État doit prendre l'initiative de financer et de mobiliser les ressources de divers acteurs pour faire progresser la recherche et le développement en vue d'innover et d'accroître la production de connaissances dans le domaine de la santé publique. En discutant avec les partenaires locaux et internationaux, l'État devrait encourager et s'engager avec des partenaires stratégiques avec des conditions minimales pour mobiliser des capitaux nationaux et internationaux afin de financer la technologie et l'innovation pour réorganiser les services de santé publique.

Conclusion

La réduction de la capacité de l'État à s'engager dans la prestation de services de santé publique et la réduction de l'appropriation de la politique de santé s'accompagnent de la perte d'un cadre politique de santé proactif, d'un fossé grandissant entre les communautés affectées et les décideurs politiques, et du remplacement du principe sous-jacent d'équité et de responsabilité sociale en matière de soins de santé par une politique dans laquelle la santé est un produit commercialisé et l'accès aux soins de santé devient une responsabilité individuelle. L'investissement dans les soins de santé à long terme ne doit pas être motivé par la maximisation du profit, mais par l'équité sociale et la fourniture de soins de santé à tous les citoyens pour une paix durable.

La santé publique est l'un des services importants dans lequel un gouvernement peut investir. La crise du COVID 19 a démontré que laisser la santé publique, elle-même un bien public vital, aux forces du marché, est une grave erreur et un cauchemar pour les pauvres et les vulnérables. Cela peut également avoir d'énormes répercussions sur la sécurité sanitaire et la paix durable.

L'une des plus grandes leçons de cette pandémie, et d'Ebola dans le passé, est que les Africains doivent repenser leur architecture économique, de développement et de soins de santé en partant du principe que les politiques néolibérales qui ont commercialisé les services de santé ont non seulement fait échouer le secteur de la santé en créant des implications négatives pour la paix et la sécurité, mais ont également laissé le continent aux mains des vaccins et à l'exploitation par des forces exogènes. La pandémie du COVID-19 a mis en évidence les faiblesses des économies africaines dans la gestion des crises sanitaires d'urgence et a révélé plusieurs carences en matière de soins de santé, telles que le manque de fournitures médicales, d'installations de soins et l'inégalité largement répandue dans la prestation des services de santé.

Recommandations

- La pandémie du COVID 19 a révélé que l'Afrique a besoin d'un nouvel ordre de santé publique pour être résiliente, s'adapter et faire face aux menaces de maladies du XXI^{ème} siècle. Ce nouvel ordre nécessitera le renforcement des

institutions de santé publique continentales et nationales, la fabrication locale de vaccins, de produits thérapeutiques et de diagnostics, l'attraction, la formation et la rétention d'un personnel de santé publique et la promotion de partenariats locaux et internationaux respectueux.

- L'introduction d'une politique industrielle compressive capable de redynamiser la capacité de fabrication de l'Afrique, non seulement pour les articles médicaux mais aussi pour d'autres secteurs stratégiques, est vitale. Le secteur manufacturier est connu pour son absorption de main-d'œuvre et pour ses effets d'entraînement dans d'autres secteurs tels que les services et la recherche & développement
- Éviter la dichotomie consciente de l'État-mauvais, du secteur privé-bon. Les deux ont des rôles différents à jouer à différentes phases du développement. Il est essentiel de s'assurer que le partenariat est également bénéfique. Cela ne concerne pas seulement la santé publique, mais aussi d'autres secteurs qui ont besoin d'un gouvernement proactif.
- La structure de l'économie africaine ne doit pas être ajustée mais transformée. Cela nécessite une volonté politique et un leadership efficace de la part des élites africaines.
- Il est essentiel d'investir dans les compétences et les connaissances en matière de santé afin de retenir les meilleurs éléments du continent sur le Continent.
- Pour aller de l'avant, il est impératif d'établir des partenariats qui respectent les solutions dirigées par les Africains et qui définissent les priorités locales en matière de santé et des solutions alignées sur les priorités nationales.
- Les organisations multilatérales sont aussi fortes et efficaces que les États qui y ont recours. Outre le renforcement des systèmes de santé nationaux, il est impératif de travailler avec des bureaux continentaux et régionaux ayant un sens aigu du régionalisme de développement. Dans ce contexte, il faut maintenir et renforcer le soutien aux organisations multilatérales plutôt que de les affaiblir.

Références

- Amsden, Alice and Y. Euy (1992) " Une théorie de l'intervention gouvernementale dans l'industrialisation tardive." dans l'État et le marché dans le développement : Synergie ou rivalité, édité par L. Putterman et D. Rueschemeyer.
- Amsden, Alice H., 1992. "Le prochain géant d'Asie : La Corée du Sud et l'industrialisation tardive," OUP Catalogue, Oxford University Press,
- Anne Mills & Lucy Gilson, 2009. "Économie de la santé pour les pays en développement : Un kit de survie," Working Papers id: 2030, eSocialSciences.ulder Col.: Lynne Rienner.
- Appelbaum, J. and J. Henderson (1992) " États et développement dans la région Asie-Pacifique." London: Sage Publications.
- Chang, Ha Joon (2002) " Renverser l'échelle : La stratégie de développement dans une perspective historique".
- Chang, Ha-Joon (1999) " La théorie économique de l'État développeur." Pp. 182-199 dans État de développement, édité par M. Woo-Cumings. Ithaca NY: Cornell University Press.
- Chang, Ha-Joon (2004) " Le rôle de la politique sociale dans le développement économique : Quelques réflexions théoriques et leçons de l'Asie". Pp. 246-261 dans la politique sociale dans le contexte du développement, édité par T. Mkandawire. London: Palgrave
- Chang, Ha-Joon (2008) Les mauvais samaritains : Le mythe du libre-échange et l'histoire secrète du capitalisme. New York, NY: Bloomsbury Press
- Davies, Rob (nd) Ajustement structurel et santé au Zimbabwe (' (https://sas-space.sas.ac.uk/4250/1/Rob_Davies_-_Structural_adjustment_and_health_in_Zimbabwe.pdf)
- Edawrd, U 'Naviguer dans les méandres des vaccins COVID en Afrique ' Focus on Africa January 25, 2021 (<https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2021/01/25/navigating-the-complexities-around-a-covid-vaccine-in-africa/>)
- Elias, S (1999) L'impact des programmes d'ajustement structurel sur le secteur de la santé au Soudan : Un cas de l'État de Khartoum. Social Science Research Series, no. 10. Addis Ababa: OSSREA.
- Gilson and Anne, 2009 'Économie de la santé pour les pays en développement : Un kit de survie
- HJ Kwon (ed.) (2005). Transformer l'État-providence développemental en Asie de l'Est. Basingstoke, Palgrave-Macmillan/ UNRISD.
- Howard, Brian (April 2020) 'Avant même la mise en place du COVID-19, plus de la moitié des Africains n'avaient pas accès aux soins de santé nécessaires.' Afrobarometer Dispatch No. 352
- Crisis Group Special Briefing N°4 New York/Brussels(March 2020) COVID-19 et les conflits : Sept tendances à surveiller (<https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/B004-covid-19-seven-trends.pdf>)
- Iszaid I., Hafizan A.H, Muhamad Hanafiah Juni (2018) 'Défaillance du marché dans le domaine des soins de santé : un examen' International Journal of Public Health and Clinical Sciences Vol. 5: No. 5 (e-ISSN : 2289-7577)
- Kwon H, Mkandawire T, Palme J. Introduction (2009) Politique sociale et développement économique dans les pays à industrialisation tardive. UNRISD, Blackwell Publishing Ltd and the International Journal of Social Welfare
- Mills, Anne; Gilson, L. (1988). Économie de la santé pour les pays en développement: Un kit de survie. Saprin, Structural Adjustment (2004) The SAPRI Report: The Policy Roots of Economic Crisis, Poverty, and Inequality, New York: Zed Books, 204.
- Mkandawire, Thandika (2007) Politique sociale transformatrice et innovation dans les pays en développement, The European Journal of Development Research, 19:1, 13 29, DOI: 10.1080/09578810601144236
- Mkandawire, Thandika (2005) Les économies africaines mal ajustées et la mondialisation, Afrique Développement, Vol. XXX, Nos. 1 & 2, pp. 1–33 Council for the Development of Social Science Research in Africa, 2005
- (JULY 2020)The IMF and World Bank-led Covid-19 recovery: 'Reconstruire en mieux' ou verrouiller les politiques brisées? Breton Woods CRITICAL VOICES ON THE IMF AND WOLD BANK. (<https://www.brettonwoodsproject.org/2020/07/the-imf-and-world-bank-led-covid-19-recovery-building-back-better-or-locking-in-broken-policies/>)
- L'état de santé dans la Région africaine de l'OMS : une analyse de l'état de la santé, des services de santé et des systèmes de santé dans le contexte des Objectifs de développement durable. Brazzaville: WHO Regional Office for Africa; 2018. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO
- Wade, Robert (1991) Gouverner les marchés : Théorie économique et rôle du gouvernement dans l'industrialisation de l'Asie de l'Est. London: Macmillan.
- William, John (2004) Le consensus de Washington comme prescription politique pour le développement, Institute for International Economics
- Woo-Cumings Meredith (1999) "L'état de développement". Ithaca NY: Cornell University Press
- Zenawi, M. (2006). 'le développement de l'Afrique : Impasses et nouveaux départs.' Unpublished
- Biegon, Japhet,(2020) 'Il y a 19 ans aujourd'hui, les pays africains se sont engagés à consacrer 15 % de leur budget à la santé' Arguments africains.(<https://africanarguments.org/2020/04/19-years-africa-15-health-abuja-declaration/>)
- OMS (2016) Financement public de la santé en Afrique : d'Abuja aux ODD. Rapport de l'OMS



**De l'Alerte Précoce à l'Action Précoce
- Les Enseignements Tirés de l'Union
Africaine et des Communautés
Economiques Régionales**

Olivier Mukarji

Olivier Mukarji est le PDG d'Observe Act Mentor (OAM) Consult, une société de conseil basée au Danemark qui se focalise sur l'incitation à l'investissement public-privé dans les pays à revenu faible et intermédiaire dans les secteurs de l'économie bleue et verte. Il est actuellement conseiller auprès de la Banque mondiale et des Nations unies, où il aide les pays et les institutions clientes à mieux cibler les causes profondes de la pauvreté, des conflits et des déplacements forcés, qui sont exacerbées par le changement climatique et le COVID-19. Olivier est expert en coopération inter-organisationnelle et des solutions de financement mixte, spécialisé dans la reconfiguration des approches en ligne et hors ligne afin de suivre de manière plus efficace et efficiente les progrès vers l'impact parmi les multiples partenaires travaillant pour des objectifs tels que les ODD. Il a été conseiller auprès d'AISEC International et a été membre de l'Université de Leiden et du Centre d'études sur la paix et la sécurité de Genève. Il est titulaire d'une maîtrise en développement international et en communication de l'Université Roskilde au Danemark.

L'auteur tient à remercier les pairs examinateurs suivants pour leur précieuse contribution à l'article : M. Taye Abdul Kadir Edris (responsable des systèmes d'information au CEWS), Mme Golda Keng, experte indépendante en gestion adaptative, Mme Adwoa Kufuor (conseillère principale en droits de l'homme, Bureau du coordinateur résident des Nations unies, Nigeria), Manoj Kumar (analyste, OAM Consult), Sergiusz Sidorowicz, responsable des politiques et de la planification (Département des opérations de paix des Nations unies) et Matthew Brubacher (expert en changement climatique et en financement).

Résumé Analytique

Depuis la création de l'Union Africaine (UA) en 2002, son système continental d'alerte précoce (CEWS) a parcouru un long chemin. Bien que l'alerte précoce (EW) reste une tâche difficile, sans action précoce, l'alerte précoce ne peut que manquer sa promesse. Dans un contexte de prolifération des conflits sur le Continent, une pression croissante s'exerce sur l'UA et les CER pour qu'elles renforcent leurs capacités à encourager le passage de l'alerte précoce à l'action précoce. Cette note d'orientation vise à contribuer à cet effort en mettant l'accent sur trois domaines.

Premièrement, même si beaucoup de travail a déjà été accompli, les vastes réseaux de décideurs politiques des 55 États africains doivent davantage s'engager dans les processus d'alerte précoce. Cela implique de renforcer les réseaux politiques, de soutenir les capacités des autorités nationales et d'adapter les normes analytiques à travers le Continent. Deuxièmement, l'UA doit aider à la mise en place d'infrastructures nationales de paix et soutenir les investissements dans les capacités institutionnelles nationales et la collecte de données. Il est nécessaire, enfin, de mettre en place un cadre global d'indicateurs et d'alertes dans lequel les différents outils de suivi de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) de l'UA, qui sont de haut niveau, alimentent leurs données et leurs informations

Points clefs

1. Il est nécessaire de renforcer l'utilisation des données primaires en impliquant la société civile dans l'élaboration des indicateurs - Le système d'alerte précoce de l'UA produit des évaluations régulières sur les sources potentielles de conflits et a établi des routines et des canaux de communication pour transmettre les alertes pertinentes aux parties prenantes à travers le Continent. Cependant, les liens avec les groupes de la société civile, qui sont des acteurs de premier plan dans la collecte de données, l'analyse de l'alerte précoce et l'action, restent faibles. Il en résulte une forte dépendance à l'égard des éventails de données secondaires et tertiaires (environ 80%) qui sont utilisés pour générer des analyses et des produits d'alerte précoce.
2. Des cadres communs de collecte et d'analyse de données sont nécessaires pour orienter les investissements qui visent à exploiter efficacement les données existantes et nouvelles et l'intelligence artificielle (IA).
3. Pour encourager l'engagement des citoyens et l'inclusion des jeunes et des femmes, des directives communes en matière de données responsables sont nécessaires pour protéger les droits des personnes auprès desquelles les données sont collectées et de celles qui les collectent.
4. Les investissements dans l'Intelligence artificielle doivent aller de pair avec les investissements dans les capacités humaines, car les deux sont cruciales pour garantir une réponse efficace et efficiente.

5. Intégration d'autres clients sectoriels dans les programmes de mise à jour d'alerte précoce (notamment les élections et le DDR).
6. L'intégration des impacts du dérèglement climatique et de la gestion des ressources naturelles afin de mieux comprendre comment ils agissent comme un facteur de risque pour les causes profondes existantes qui alimentent l'insécurité.

Introduction

L'Union Africaine est depuis longtemps un pionnier de l'alerte précoce. Par le biais de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), l'organisation a investi d'importantes ressources pour développer et mettre en œuvre son système d'alerte précoce des conflits à l'échelle du Continent et les processus de surveillance connexes. Au fil des ans, trois types d'outils de suivi des conflits ont vu le jour : (1) le suivi des médias (basé sur le système, suivi des media en Afrique, Africa Media Monitor), (2) l'analyse prédictive (basée sur l'application, Perspectives Africaine, Africa Prospects) et (3) le suivi sur le terrain (obtention d'informations actualisées sur le terrain, notamment auprès des organisations de la société civile). Le Système continental d'alerte précoce (CEWS) de l'UA joue un double rôle dans cet effort : il sert d'exécuteur central du mécanisme d'alerte précoce à plusieurs niveaux de l'UA et d'organe de coordination des différents systèmes d'alerte précoce au niveau régional.

En 2021, toutes les Communautés économiques régionales (CER), à l'exception de l'Union du Maghreb arabe, ont institutionnalisé des systèmes d'alerte précoce¹. Il s'agit notamment du mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du système d'alerte précoce (COMWARN) du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), du système d'alerte précoce de la Communauté d'Afrique de l'Est (EACWARN) le Réseau d'alerte précoce et de réaction de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Mécanisme d'alerte précoce pour l'Afrique centrale (MARAC) de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Centre régional d'alerte précoce (REWC) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Dans la plupart des cas, la portée

du suivi est à la fois à court et à long terme, tous les mécanismes existants s'intéressant aux risques structurels qui impliquent les causes profondes des conflits violents. Ils incluent également, d'une manière ou d'une autre, les développements en temps (quasi) réel qui pourraient déclencher l'escalade des conflits latents vers la violence (à l'exception de COMWARN).

Après dix ans d'existence du programme de l'UA, de nombreuses parties prenantes utilisent ces outils au sein de l'APSA et - plus important encore - ont trouvé leur chemin bien au-delà du noyau institutionnel au siège de l'Union. Par exemple, les "produits" de surveillance des médias atteignent un large éventail d'utilisateurs, y compris par le biais d'un site web à code source libre, et sont très appréciés car ils peuvent filtrer un grand nombre d'informations pertinentes en temps réel. De même, le modèle African Prospect est également utilisé à la CEDEAO et au COMESA. L'UA entretient des relations étroites avec des observateurs de terrain dans environ 26 pays au niveau national et a établi des partenariats solides avec un réseau toujours plus étendu d'organisations locales de la société civile. En comparaison mondiale, peu d'autres systèmes d'alerte précoce ont réussi à enraciner leurs opérations dans les zones géographiques dont ils font le suivi.

Rétrospectivement, l'UA a été en mesure de développer ce que les organisations régionales avaient déjà mis en place en contribuant ainsi à un réseau beaucoup plus mature de professionnels de l'alerte précoce sur le Continent. Néanmoins, la réponse aux alertes précoces reste un défi. L'alerte précoce ne peut pas tenir ses promesses sans une action rapide, un dilemme qui n'est pas propre à l'Union africaine et à ses partenaires régionaux. Sans la volonté politique d'agir, l'alerte précoce risque, dans toutes les régions du monde, de rester une perspective théorique pour réduire les conflits violents.

Beaucoup estimerait qu'il est maintenant temps pour l'UA de réfléchir à la manière de passer de l'alerte précoce pour donner la priorité à l'action précoce. L'émergence des nouvelles technologies et les investissements croissants dans la prise de décision basée sur les données offrent des possibilités d'améliorer la connaissance de la situation dans les pays à faible revenu et affectés par des conflits. Cette note d'orientation vise à contribuer à cet effort en proposant des recommandations sur ce qui doit être poursuivi et ce qui doit changer au

1. <https://au.int/en/organs/recs> consulté le 4 novembre 2021

cours de la prochaine décennie. Les pages suivantes sont structurées en trois sections : les domaines de progrès, les domaines à améliorer et les domaines à explorer.

Domaines où des progrès ont été réalisés

Le système d'alerte précoce de l'UA a créé un ensemble d'outils qui produisent des évaluations régulières sur les (sources de) conflits potentiels. En outre, les différents départements de l'UA et des CER ont établi des routines et des canaux de communication pour porter les alertes pertinentes à l'attention des parties prenantes concernées sur tout le Continent.

Renforcement de capacités

Les activités de l'APSA depuis 2011 ont donné lieu à un réseau croissant de professionnels et d'analystes politiques à différents niveaux. Par exemple, les institutions de recherche nationales sont incluses dans la structure CEWARN de l'IGAD. En outre, le COMESA est un ardent défenseur de la modélisation des risques structurels de l'UA par l'application Perspectives africaines. Les organisations de la société civile sont également explicitement intégrées dans plusieurs systèmes régionaux d'alerte précoce, comme le Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix (WANEP) dans le dispositif ECOWARN de la CEDEAO. Un autre exemple est l'inclusion d'un large éventail de parties prenantes de la société civile dans les bureaux nationaux du MARAC de la CEEAC. Plusieurs systèmes d'alerte précoce incluent également des comités communautaires (CEWARN) et font travailler des observateurs locaux sur le terrain (ECOWARN et CEWARN) pour saisir les développements et les dynamiques locales qui peuvent alimenter l'analyse nationale et régionale de l'alerte précoce. Le réseau toujours croissant d'observateurs de terrain aux niveaux national et régional est une opportunité pour l'UA et les systèmes d'alerte précoce (EWS) régionaux de s'enraciner plus fermement aux niveaux communautaires à travers le Continent.

Ces réseaux sont essentiels pour partager l'expertise pertinente, affiner les outils de surveillance existants et sauvegarder les droits des données collectées afin que les outils atteignent les bons utilisateurs finaux. L'impact à plus long terme de cette approche

en réseau ne doit pas être sous-estimé. L'équipe dirigeante de l'UA a facilité l'inclusion d'informations régionales et locales dans les nouveaux outils et a contribué à la diffusion des meilleures pratiques dans les groupes régionaux. Compte tenu des importantes contraintes financières et de gouvernance, ce n'est pas toujours un exploit facile. Par exemple, la formation et l'implication des observateurs locaux sur le terrain nécessitent des ressources suffisantes, et la mise en place d'un observatoire des médias prend du temps et est coûteuse. Un autre défi consiste à intégrer les différents moniteurs d'alerte précoce dans une structure de gouvernance globale qui peut aboutir à une action rapide. Dans l'ensemble, cependant, cette flexibilité a contribué à une adhésion plus importante (et plus que nécessaire) au suivi de l'alerte précoce des conflits dans la plupart des régions d'Afrique. Pour tirer parti du travail déjà accompli, il serait utile de libérer des ressources financières pour la participation de la société civile dans le cadre d'un effort visant à créer un réseau à l'échelle du Continent.

Les approches du partage d'information

Le cœur des activités d'alerte précoce repose sur la compréhension, l'analyse et la diffusion en temps opportun d'informations pertinentes sous diverses formes et à plusieurs niveaux. Les systèmes d'alerte précoce en Afrique intègrent plusieurs fonctions : la collecte de données et l'extraction d'informations pertinentes, le suivi et l'analyse des niveaux de risque et des développements en cours, la diffusion d'informations et l'élaboration d'options de réponse politique. De leur côté, les organisations régionales sont généralement responsables de la transformation des informations reçues des outils de surveillance en "produits" d'alerte précoce consommables. Au cours de la dernière décennie, les efforts de l'Union Africaine en matière d'alerte précoce ont permis de constituer une communauté croissante d'experts au sein des organisations concernées, qui ont aujourd'hui pour mandat de travailler sur des initiatives transfrontalières d'alerte précoce, telles que l'observation conjointe des élections, et de faire face à des menaces transfrontalières telles que la propagation de l'extrémisme violent. Ces accords de travail ont conduit à un échange régulier d'informations et, par conséquent, à une relation de confiance entre des organisations qui travaillaient souvent en vase clos.

Canaux de communication de haut niveau

Si les dispositions prises au niveau opérationnel sont essentielles pour que l'information circule dans tout le système, elles ne sont qu'une condition préalable à la réussite. Il est tout aussi essentiel d'assurer un reformatage progressif approprié des conseils fournis afin que, lorsqu'ils atteignent le niveau de décision ultime, ils soient distillés dans un format et langage digestes alertant clairement et efficacement le destinataire sur la nature, la gravité et l'urgence du problème en question. Pour atteindre ceux qui ont le mandat politique d'intervenir en cas de crise, il est primordial d'établir des canaux qui permettront de faire remonter les conseils des analystes dans la chaîne de commandement. Les mécanismes d'alerte précoce relèvent généralement de la responsabilité des organes politiques et de sécurité (supérieurs) au niveau régional. Les évaluations alimentent souvent les décideurs de haut niveau dans les comités ministériels de paix et de sécurité ou atteignent directement les (vice)présidents ou les présidents des commissions des CER. Cela ne garantit pas un suivi significatif. Les sensibilités politiques resteront la principale pierre d'achoppement pour passer de l'alerte précoce à l'action rapide. Cela est encore plus évident au niveau continental, où les points de l'ordre du jour des réunions de haut niveau, comme celles du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), sont soigneusement rédigés par consensus.

L'équipe d'alerte précoce de l'UA a exploré plusieurs canaux alternatifs pour atténuer certains de ces défis. Par exemple, les mises à jour de l'alerte précoce ont été partagées lors de réunions informelles par le Département Affaires politiques, Paix et Sécurité avec les ambassadeurs du CPS, les États membres individuels ou par le biais du Groupe des Sages de l'UA. Parmi les autres mesures nécessaires pour instaurer la confiance, citons l'implication des agents de sécurité des États, qui peuvent compléter les évaluations de code source libre de l'UA par des informations classifiées et des rapports conjoints avec les organes régionaux. Les réseaux de décideurs de haut niveau qui en résultent et qui sont de plus en plus exposés au réseau plus élargi d'analystes d'alerte précoce de l'UA constituent un élément de base important qui peut contribuer à informer la réponse collective de l'UA et de ses partenaires aux niveaux régional et national. Même si les sensibilités politiques ne disparaîtront pas, un nombre croissant

de dirigeants participent aux évaluations régulières - et aux discussions sur les avenues possibles d'action précoce.

Points à améliorer

Avec le recul, il est difficile de ne pas voir le chemin parcouru par l'alerte précoce continentale depuis sa création par l'Union africaine en 2002. Le domaine de progrès susmentionné comprend des réalisations majeures en matière de changement institutionnel pour un Continent composé de 55 États. Les circonstances extérieures ont ajouté au défi : les modèles de conflits sont devenus plus complexes et beaucoup plus difficiles à traiter à l'heure de la mondialisation, du terrorisme et du dérèglement climatique. Il est donc impératif d'aller de l'avant dans un esprit d'apprentissage : comment consolider davantage les succès, que peut-on améliorer et que faut-il changer ? Trois points sont susceptibles d'être améliorés : les réseaux politiques, l'inclusion au niveau national et les normes d'analyse sur le Continent.

Consolidation des réseaux

Même si beaucoup de travail a été accompli, les vastes réseaux de détenteurs du pouvoir politique dans les 55 États africains doivent davantage s'engager dans les processus d'alerte précoce. Cela peut se faire en s'appuyant sur les réseaux continentaux existants de praticiens de l'alerte précoce et en incluant les décideurs de haut niveau. Pour étendre les réseaux au-delà du Continent Africain, l'alerte précoce pourrait être mise à l'ordre du jour lorsque les responsables de l'UA discutent des questions de consolidation de la paix et de prévention des conflits avec l'Union européenne (UE), les Nations unies (ONU) et d'autres organismes multilatéraux. À titre d'exemple, l'alerte précoce est à l'ordre du jour des discussions, du moins avec l'ONU. Le rapport annuel et le dialogue entre l'ONU et l'UA comportent une section sur l'alerte précoce. Les relations interpersonnelles au bon niveau font souvent la différence entre une bonne analyse et un impact. Pour faire de l'alerte précoce une partie intégrante de la politique quotidienne, un niveau croissant de confiance dans les pratiques d'alerte précoce parmi les cercles de leadership est primordial. Cela va au-delà des efforts de renforcement des capacités et souligne la nécessité d'amener les réalisations d'aujourd'hui concernant les arrangements au niveau opérationnel (voir ci-dessus) dans les sphères

d'influence supérieures aux niveaux national et régional. Ceci est particulièrement important pour combler le "fossé" entre les professionnels de l'alerte précoce d'une part et les décideurs d'autre part. Actuellement, alors que les professionnels de l'alerte précoce ont un accès limité à leurs "bénéficiaires finaux" et ne reçoivent que peu ou pas de retour sur l'utilisation de leur travail, les décideurs considèrent souvent les évaluations de l'alerte précoce comme trop génériques². Il est possible de résoudre ce problème en augmentant les interactions entre les professionnels de l'alerte précoce et les responsables du renseignement (national), et en augmentant le nombre d'interactions entre ceux qui préparent les briefings et les décideurs. Il s'agit d'une démarche qui nécessite des ressources importantes et du temps pour réussir, mais qui mérite des investissements supplémentaires dans les années à venir.

Reproduire les programmes pilotes nationaux

Plusieurs pays ont déjà mis en place des structures institutionnelles nationales dans le cadre du dispositif continental. Les initiatives menées par la CEDEAO au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Liberia et au Mali sont les plus importantes. L'UA a également aidé certains États membres, sur demande, à mettre en place des infrastructures de paix nationales. L'expérience montre que les investissements nationaux dans les capacités institutionnelles et la collecte de données se traduisent par un plus grand engagement au niveau des politiques et de la société civile. Investir dans l'adoption de la collecte de données au niveau national s'aligne également sur les recommandations du Rapport sur le développement dans le monde 2021 : Des données pour des vies meilleures.³ Dans le cas du Ghana, premier pays à avoir obtenu le soutien de l'UA pour se soumettre à des processus tels que l'évaluation de la vulnérabilité structurelle et de la résilience du pays (CSVRA) et la stratégie d'atténuation de la vulnérabilité structurelle du pays (CSVMS), les stratégies d'atténuation recommandées ont conduit à la création d'un comité interministériel chargé de superviser leur mise en œuvre⁴ - et d'établir des liens avec les CER régionales et l'UA

pour obtenir un soutien. De tels efforts peuvent permettre aux pays de combler le fossé entre l'alerte et la réponse. Il est attendu de ces types d'institutions nationales d'alerte précoce qu'elles permettent aux contributeurs de la société civile de jouer un rôle significatif dans les efforts de suivi. En d'autres termes, elles renforcent l'infrastructure de paix plus large d'un pays donné. L'équipe d'alerte précoce de l'Union africaine a pu jouer un rôle de soutien au Ghana, et plus récemment en Zambie et en Côte d'Ivoire, en proposant les meilleures pratiques et les outils de suivi, le renforcement des capacités, l'interprétation de la dynamique structurelle des conflits et l'infrastructure TIC. Ce soutien comprend également la convocation de consultations nationales et sous-nationales multipartites pour les processus d'évaluation. Ces dispositifs devraient être reproduits au fil du temps et étendus aux territoires nationaux des différentes régions. Les plus grands défis : la rapidité et l'agilité. La mise en place d'infrastructures nationales d'alerte précoce prend du temps, et il est important de profiter de la dynamique générée par les résultats de ces évaluations. Dans les pays où le nombre de tensions locales augmente, une infrastructure nationale d'alerte précoce peut aider à y faire face avant qu'elles ne s'aggravent.

Pour un cadre exhaustif d'indicateurs

Les outils actuels de suivi de l'alerte utilisent généralement un mélange de sources de données disponibles et des ensembles d'indicateurs variables. Puisque ceux-ci sont utilisés de différentes manières et par différentes parties, les méthodologies peuvent différer de manière significative - même si elles sont réalisées pour la même région au même moment. Cela présente un risque qui peut miner la confiance des décideurs politiques dans les évaluations de conflits basées sur des données. L'African Media Monitor (AMM) est un bon exemple d'un outil utilisé pour créer des produits utilisés par diverses parties prenantes à travers l'Afrique. Le modèle African Prospects (AP) est utilisé par trois parties prenantes, mais sous des formes légèrement différentes. Cela signifie que la prise de données et l'analyse statistique sont les mêmes, un ensemble différent de variables dépendantes conduit à des prédictions divergentes pour la même situation. Cela se reflète également dans la manière dont les indicateurs peuvent être comparés dans le temps. Actuellement, chaque outil utilise un ensemble différent d'indicateurs et

2. Réaction aux entretiens avec le personnel technique

3. Rapport sur le développement mondial (2021) Le rôle de la coopération régionale et internationale pour relever les défis de la gouvernance des données https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35218/9781464816000_Spot7-2.pdf

4. <https://www.peaceau.org/en/article/national-and-regional-consultations-on-country-structural-vulnerability-and-resilience-assessment-csvra-of-ghana>

mesure des choses différentes. Il est donc difficile de suivre l'évolution des niveaux de risque et d'identifier rapidement les signes d'alerte précoce pertinents. Par exemple, l'outil AP fait un bon travail en fournissant des informations quelque peu structurées qui constituent le point de départ pour développer des évaluations de la vulnérabilité structurelle dans toute l'APSA. Malheureusement, les indicateurs ne sont pas organisés autour de facteurs de risque clés. Les modèles de suivi sur le terrain présentent des problèmes similaires, car ils ne sont pas alignés avec les autres outils. Par conséquent, il devient difficile d'analyser les perspectives à long terme pour détecter les risques de conflits pertinents, de comprendre et d'analyser les développements en cours, de relier les différents développements dans des évaluations intégrées et de tirer la sonnette d'alarme lorsque les situations deviennent plus risquées et plus volatiles. Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre global d'indicateurs et d'alertes dans lequel les différents outils de surveillance de l'APSA de l'UA de haut niveau alimentent leurs données et leurs informations.

La redondance/doublon au niveau du terrain est un autre problème qui doit être abordé. Par exemple, les observateurs de la société civile du réseau WANEP de la CEDEAO introduisent les mêmes informations qu'ils obtiennent dans trois modèles de rapport différents : WANEP, CEDEAO et CEWS de l'UA. Bien que les informations acquises à partir de ces données et leur utilisation soient les mêmes, les modèles sont toujours différents. En pratique, cela entraîne des inefficacités dans un environnement où les ressources sont déjà rares et frustre probablement les personnes responsables du traitement des données. À l'avenir, il sera important d'investir davantage dans les évaluations et les rapports conjoints afin de créer des approches standard acceptables dans les différentes régions.

Domaines à explorer

Il y a quatre domaines pour lesquels l'Union africaine et ses partenaires devraient envisager des investissements tournés vers l'avenir, qui peuvent jouer un rôle dans l'amélioration de la pertinence des résultats de l'alerte précoce pour les bénéficiaires finaux au niveau politique. Ces domaines comprennent des indicateurs élaborés de manière participative, en impliquant toutes les parties prenantes concernées. Les parties prenantes

qui sont à l'avant-garde de la collecte de données primaires seront prioritaires. Il s'agit notamment des OSC, des Institutions nationales en charge des droits de l'homme et des groupes de jeunes. En outre, l'intégration de nouvelles sources de données et les possibilités convenues de mises à jour régulières par pays nécessiteront également des partenariats plus solides autour de la collecte et du partage des données. Afin de forger la confiance entre les communautés (cohésion horizontale) et entre les communautés et les autorités (cohésion verticale), des directives de responsabilité qui sauvegardent et assurent l'inclusion des communautés marginalisées dans la prévention des conflits seront mises en œuvre, y compris dans la première itération des données qui sauvegardent et assurent l'inclusion des communautés marginalisées dans la prévention des conflits.

Impliquer la société civile dans l'amélioration des indicateurs

L'étroite collaboration de l'UA et de certaines CER avec les réseaux de la société civile est une bonne pratique. Cela permet de s'assurer qu'un large éventail de perspectives est inclus dans les discussions sur l'alerte précoce et la prévention. Comme prochaine étape potentielle, il est recommandé d'engager et d'impliquer activement des groupes/organisations de la société civile plus larges pour développer et affiner les outils de suivi de l'alerte précoce des conflits de l'APSA. De cette façon, il est possible d'inclure des informations de plus haute résolution concernant les questions sociales et économiques et l'inclusion. Cela permettra de diversifier l'accent mis actuellement sur les questions politiques et civiques et les griefs qui résultent souvent de causes profondes sous-jacentes et négligées liées à la gouvernance locale et aux questions socio-économiques (en particulier l'accès à la terre et la propriété). Une approche plus granulaire pourrait inclure les organisations de défense des droits de l'homme et les OSC locales - qui font souvent partie des organisations nationales de défense des droits de l'homme - qui sont en phase avec les dynamiques sous-jacentes dans une région donnée et peuvent contribuer aux vérités des résultats émergents sur le terrain.

Cela est utile dans les situations post-conflit, où le sentiment du public à l'égard du DDR et d'autres données liées au DDR pourraient constituer un ajout significatif à la matrice d'alerte précoce. Par exemple,

les données des enquêtes de DDR comprennent généralement les raisons initiales (causes profondes) pour lesquelles les combattants ont rejoint un groupe armé. Ces informations méritent d'être intégrées dans les systèmes d'alerte précoce. L'objectif serait de détecter l'émergence et l'évolution des groupes violents dans les zones locales soit (a) avant qu'ils ne commencent à exploiter les préoccupations locales concernant les perspectives économiques et les aspects connexes de la sécurité humaine - en appliquant des mesures telles que la prévention du recrutement, soit (b) avant que les menaces posées par les groupes armés à la paix et à la sécurité ne commencent à détourner les efforts liés à la recherche de solutions politiques, économiques ou sociales appropriées.

Investir dans de nouvelles données et dans l'intelligence artificielle (IA)

Actuellement, la granularité des données est limitée en raison de la faible utilisation des ensembles de données géo localisées⁵ et événementielles et des niveaux d'analyse infranationaux. L'apport actuel de données consiste généralement en des ensembles de données source libre, et la portée géographique des ensembles de données couvre le Continent, dans son ensemble, dans la plupart des cas. Ce n'est pas une surprise pour de nombreux experts : selon le Rapport sur le développement dans le monde 2021, les pays à faible revenu obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne en termes de collecte de données statistiques. Les statistiques nationales sur les données structurelles doivent s'améliorer, et les nouvelles technologies de données⁶ peuvent contribuer à cet effort. En outre, le Système d'alerte précoce de AP de l'UA pourrait exploiter des ensembles de données supplémentaires, tels que des ensembles de données géocodées basées sur le suivi des incidents et des médias, des flux de médias sociaux, des données d'enquête sur les téléphones portables, des images satellites ou des visualisations des réseaux des élites politiques et économiques d'une région. Dans une prochaine étape, il serait également utile d'expérimenter la construction de modèles prédictifs infranationaux, par exemple en utilisant des ensembles de données

convertis au réseau PRIO⁷. Une autre possibilité réside dans l'utilisation expérimentale d'algorithmes pour accélérer le nettoyage des données et certains types d'évaluations (par exemple, les déclencheurs de changements géographiques sur les données satellitaires), qui peuvent ensuite être confiés à des analystes humains pour interprétation. Ceci devrait exclure l'utilisation d'applications algorithmiques pour l'analyse prédictive. Ces technologies sont bien avancées dans d'autres secteurs (commerciaux) et pourraient être adaptées pour servir la communauté de l'alerte précoce.

Intégrer les élections nationales dans le système de mise à jour du système d'alerte précoce

L'un des dilemmes de l'alerte précoce est que les informations entrantes doivent être programmées pour être débattues aux niveaux décisionnels : elles doivent être inscrites à l'ordre du jour d'une réunion. Il s'agit d'une question politique qui constitue souvent un obstacle au lancement de la conversation sur les données pertinentes qui arrivent par le biais des réseaux d'analystes de l'alerte précoce. Bien que cela dépende des ressources disponibles, l'équipe d'alerte précoce de l'UA et/ou des CER pourrait lancer un nouveau programme sous ses auspices, qui cible les élections nationales comme point d'entrée standard pour l'analyse de l'alerte précoce comme point de l'ordre du jour. Par exemple, l'UA pourrait commencer à coordonner des groupes d'experts temporaires qui présenteraient ensuite des évaluations aux comités concernés sur tout le Continent à l'approche des élections prévues. Cela pourrait être fait dans une phase pré-électorale (plusieurs mois avant une élection prévue) avec des thèmes ou des régions spécifiques si nécessaire. Ce faisant, l'équipe d'experts de l'UA pourrait former des analystes locaux issus d'agences gouvernementales et de groupes de la société civile afin de développer simultanément les réseaux d'information régionaux.

5. Informations qui peuvent être utilisées pour identifier l'emplacement physique d'un appareil électronique.

6. Par exemple, faisceau, flux d'air, blockchain, etc.

7. Une structure de réseau spatio-temporelle construite pour faciliter la compilation, la gestion et l'analyse des données spatiales dans un cadre temporel cohérent. Elle se compose de cellules de grille quadratiques qui couvrent conjointement toutes les zones terrestres du monde.

Intégrer les impacts du dérèglement climatique et la gestion des ressources

L'une des nouvelles menaces qui pèsent sur la stabilité du continent africain est celle liée au dérèglement climatique et au stress qu'il créera sur la gestion efficace des ressources. Les effets d'une hausse de température de 1 degré se font déjà sentir : jours plus nombreux et plus chauds par an, baisse de la productivité des sols, modification des régimes de précipitations, élévation du niveau de la mer et acidification des océans. Ces effets s'aggraveront progressivement avec le temps et auront un impact croissant sur les indicateurs de développement et le mode de partage des ressources.

Pour anticiper cette tendance, les systèmes d'alerte précoce du Continent doivent intégrer des indicateurs climatiques dans leurs outils d'analyse et veiller à ce qu'ils soient efficacement croisés avec d'autres données. Pour ce faire, il peut être nécessaire d'obtenir des indices auprès des centres régionaux de l'Organisation météorologique mondiale et des outils de suivi du climat auprès du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, entre autres. En raison de la nature hautement spécialisée de ce domaine et de ses implications multidimensionnelles, il peut être nécessaire de développer une unité ou une capacité discrète pour compléter le travail des systèmes d'alerte précoce. À cet égard, l'exemple de l'IGAD est probablement le plus avancé sur le Continent, puisqu'il a créé le Centre de prévision et d'applications climatiques (ICPAC) pour travailler aux côtés du CEWARN afin d'informer le mécanisme d'alerte précoce et de s'assurer que les propositions de réponse sont alignées sur l'analyse des données. Pour s'assurer que les analyses et les réponses sont intégrées et socialisées au sein des institutions de gouvernance régionales, des réunions trimestrielles régulières sont organisées pour convenir des prévisions météorologiques et de leur impact sur la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau et les moyens de subsistance. Un tel mécanisme pourrait être considéré comme une source d'inspiration pour d'autres régions du continent et éventuellement reproduit et harmonisé.

Conclusion:

À l'avenir, l'Union Africaine et ses partenaires (régionaux) ont la possibilité de rapprocher l'alerte précoce de l'action précoce. En s'appuyant sur les trois domaines d'action recommandés, beaucoup dépendra du maintien des progrès réalisés en matière d'intégration des structures régionales et nationales. Le présent dossier préconise également trois domaines d'amélioration pour consolider les acquis et faire fonctionner l'alerte précoce. Enfin, il propose trois domaines d'innovation à explorer, qui peuvent contribuer à faire avancer la production des bonnes évaluations au bon moment pour les bonnes personnes. Pour les partenaires internationaux de l'Union africaine, c'est une bonne occasion de réaffirmer leur engagement à renforcer les institutions d'alerte précoce à travers l'Afrique. Ce faisant, les pratiques d'aujourd'hui doivent être étendues, à la recherche de nouvelles opportunités pour renforcer les procédures et expérimenter de nouvelles idées. En outre, les initiatives visant à soutenir l'UA et les CER doivent adopter une approche holistique : si le rôle de coordination au siège de l'UA remplit une fonction essentielle, l'impact significatif, à long terme, dépendra du bon équilibre entre le soutien apporté aux niveaux national, régional et continental.

Références

- Abdumeli. S, (2016). Mise en œuvre du programme femmes, paix et sécurité en Afrique Addis Abeba, Ethiopie. <https://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/pubs/2016womenpeacesecurity-auc.pdf>.
- ACLED, (2021). ACLED History. USA. <https://acleddata.com/resources/general-guides/#1603120929112-8ecf0356-6cf0>
- ACLED, (2019). Ethiopia Sourcing Profile. Methodology. <https://acleddata.com/resources/methodology/#1603123549791-6cad4f68-20d3>
- ACLED, (n.d.). ACLED Methodology. USA. <https://acleddata.com/resources/general-guides/#1603120929112-8ecf0356-6cf0>
- Commission de l'Union africaine, (2008). Projet de feuille de route pour l'opérationnalisation du Système continental d'alerte précoce. Addis Ababa, Ethiopie. <https://www.peaceau.org/en/article/draft-roadmap-for-the-operationalization-of-the-continental-early-warning-system-cews>
- AU, (2008). Système continental d'alerte précoce de l'Union africaine. Addis Ababa, Ethiopie. <https://www.peaceau.org/uploads/cews-handook-en.pdf>
- UA, (2002). Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Durban, Afrique du Sud. https://au.int/sites/default/files/treaties/37293-treaty-0024_-_protocol_relating_to_the_establishment_of_the_peace_and_security_council_of_the_african_union_e.pdf
- UA, (2000). Acte constitutif de l'Union africaine. Addis Ababa: Ethiopie. https://au.int/sites/default/files/pages/34873-file-constitutiveact_en.pdf
- UA, (n.d.). Cadre structurel continental de prévention des conflits. Addis Ababa, Ethiopie. www.peaceau.org/uploads/01-cscpf-booklet-updated-final.pdf
- UA, (n.d.). Communautés économiques régionales. Addis Ababa, Ethiopie. <https://au.int/en/organs/recs>
- Boshoff, H, (2008). Alerte précoce : Quelques Techniques et Autres Réflexions. Relever le défi de la prévention des conflits en Afrique : Vers l'opérationnalisation du Système d'Alerte Précoce Continental. Addis Ababa, Ethiopie.
- Bryden. A, N'Diaye. B, & Olonisakin. F, (2008). Comprendre les défis de la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest. In A. Bryden, B. N'Diaye & F. Olonisakin (Ed.) Les défis de la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest Genève: Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève.
- CEWARN, (2002) Protocole d'établissement d'un mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux conflits pour les États membres de l'IGAD. Djibouti, Djibouti.
- Cheng. C, Goodhand. J, Meehan. P, (2018). Document de synthèse: Conclure et maintenir des ententes d'élite qui réduisent les conflits violents, dans in Elite Bargains and Political Deals Project, London, United Kingdom. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/765882/Elite_Bargains_and_Political_Deals_Project_-_Synthesis_Paper.pdf
- Cilliers, J. (2005). Vers un système continental d'alerte précoce pour l'Afrique. Pretoria: Institut d'études de sécurité. <http://www.issafrica.org/pgcontent.php?UID=2828>
- Cheng. Y. Y, (2000). Analyse floue des preuves statistiques, IEEE Transactions sur les systèmes flous, vol. 8, no. 6, pp. 796-799. doi: 10.1109/91.890345.
- COMESA, (2018). Rapport annuel COMESA – Vers une intégration économique numérique. Lusaka, Zambie. https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2020/04/COMESA-Annual-Report-2018_en_final_web.pdf
- Division de la gestion des conflits du Département Paix et Sécurité, (2006). Relever le défi de la prévention des conflits en Afrique : Vers l'opérationnalisation du système continental d'alerte précoce., Addis Ababa, Ethiopie. <https://www.peaceau.org/en/article/meeting-the-challenge-of-conflict-prevention-in-africa-towards-the-operationalization-of-the-continental-early-warning-system>
- Djinnit, S. (2008). Préface. Division de la gestion des conflits du Département Paix et Sécurité, (2006). Relever le défi de la prévention des conflits en Afrique : Vers l'opérationnalisation du système continental d'alerte précoce. Addis-Ababa: AU.
- ECOWAS, (2008). Le cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (ECPF). Abuja, Nigéria. Disponible: http://www.comm.ecowas.int/dept/h/h1/en/ecw_conflict_prevention.pdf
- Traité révisé de la CEDEAO (1993) Article 7 : Autorité des chefs d'État et de gouvernement ; établissement, composition et fonctions, États membres de la Communauté de la CEDEAO. Juillet 24, 1993, CEDEAO.
- Elowson. E, et Macdermott. A, (2010). Les capacités de la CEDEAO en matière de paix et de sécurité : Un problème de cadrage des progrès et des défis. Stockholm : Agence suédoise de recherche en matière de défense. <https://www.foi.se/rest-api/report/FOI-R--3114--SE>
- Etyang. O, Chinemhute. T, Abdulkadir. T. (2016). Pronostic de conflit : The COMESA Early Warning System in Perspective, International Journal of Scientific Research and Innovative Technology, Vol. 3 No. 11.
- Ewi. M. A., (2013, March 13) La nouvelle stratégie antiterroriste de la CEDEAO et ses implications pour l'Afrique de l'Ouest, Institut d'études de sécurité. <https://issafrica.org/iss-today/the-new-ecowas-counter-terrorism-strategy-and-its-implications-for-west-africa>
- Goldstone et al., (2005). Un modèle global de prévision de l'instabilité politique, Fondation américaine de science

- politique, 54(1), 190-208. <https://pdfs.semanticscholar.org/>
- GPI, (2020). Mesurer la paix dans un monde complexe. Sydney, Australia. https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2020/10/GPI_2020_web.pdf
 - Halkia, S., Ferri, S., Joubert-Boitat, I., Saporiti, F, (2017). The Global Conflict Risk Index (GCRI) Regression model: data ingestion, processing, and output methods. Luxembourg, European Union. doi:10.2760/303651.
 - Institut Heidelberg pour la recherche sur les conflits internationaux, (2019). Baromètre des conflits 2019. Heidelberg, Germany. https://hiik.de/wp-content/uploads/2020/08/ConflictBarometer_2019_4.pdf
 - Hegre, H, et al., (2019). ViEWS: Un système d'alerte précoce de la violence politique, Journal of Peace Research. 56(2), 155-174. <https://www.prio.org/Publications/Publication/?x=11231>
 - Hegre, Havard et al., (2017). Introduction: Forecasting in peace research. Journal of Peace Research, 54(2), 113-124. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0022343317691330>
 - ICRC, (2012). Systèmes d'alerte précoce communautaires : Principes directeurs. Geneva, Switzerland. <https://www.climatecentre.org/wp-content/uploads/Community-early-warning-systems-guiding-principles.pdf>
 - Fondation Internationale pour les systèmes électoraux, (2020). Rapport sur la violence électorale au Nigeria, VA, USA. http://www.nevr.org/media/resources/Nigeria_Election_Violence_Report_onepager_final.pdf
 - Lorena, E, et al., (2018). Big Data pour la paix et la sécurité, Columbia School of International and Public Affairs et Bureau d'appui des Nations unies pour la consolidation de la paix., New York, USA. <https://sipa.columbia.edu/academics/capstone-projects/using-big-data-prevent-conflict>.
 - Meyer, A, (2015). La prévention des conflits en Afrique centrale : la CEEAC entre ambitions, défis et réalité, Rapport Afrique Centrale, Issue 3. Pretoria, South Africa. <https://www.files.ethz.ch/isn/193351/CentralAfricaReportNo3.pdf>
 - Milante et al. (2020). Prévoir les dividendes de la prévention des conflits de 2020-2030. Paris, France. <https://doi.org/10.1787/ba7c22e7-en>
 - OCHCR, (2012). Indicateurs des droits de l'homme - Guide de mesure et de mise en œuvre, New York, USA. https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Human_rights_indicators_en.pdf
 - OCHCR, (2016). Alerte précoce et droits économiques, sociaux et culturels. New York, United States. https://www.ohchr.org/Documents/Issues/ESCR/EarlyWarning_ESCR_2016_en.pdf.
 - O'Reilly, M. O Suilleabhain, A. Paffenholz. T. (2015). Réimaginer le rétablissement de la paix : Le rôle des femmes dans les processus de paix. New York, United States. <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2015/06/IPI-E-pub-Reimagining-Peacemaking.pdf>
 - Oxfam, (2020). L'heure des soins. <https://www.oxfam.org/en/research/time-care>.
 - SADC, (2017). Résumé du plan indicatif régional de développement stratégique révisé de la SADC 2015-2020. Gaborone, Botswana. https://www.sadc.int/files/5415/2109/8240/SADC_Revised_RISDP_2015-2020.pdf
 - SADC, (2010). Plan stratégique indicatif pour l'organe chargé de la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité. Maputo, Mozambique. https://www.sadc.int/files/6313/6880/3040/03514_SADC_SIPO_English.pdf
 - SADC, (n.d.). Centre régional d'alerte précoce. Maputo, Mozambique. <https://www.sadc.int/sadc-secretariat/services-centres/regional-early-warning-centre/>
 - Tiruneh B. T., (2010). Mise en place d'un système d'alerte précoce dans l'architecture africaine de paix et de sécurité : Défis et perspectives, KAIPTC Occasional Paper No.29, Accra, Ghana. <https://www.kaiptc.org/wp-content/uploads/2017/03/New%20folder/Tiruneh-B.T.-2010-ESTABLISHING-AN-EARLY-WARNING-SYSTEM-IN-THE-AFRICAN-PEACE.pdf>
 - UN and World Bank Group, (2018). Les chemins de la paix : des approches inclusives pour prévenir les conflits violents. Washington, DC: World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337>
 - UN and World Bank, (2017). Les chemins de la paix : des approches inclusives pour prévenir les conflits violents. Washington, USA. https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29380/Mueller_How%20Much%20Is%20Prevention%20Worth.pdf?sequence=5&isAllowed=y
 - UNEP, (n.d.). Qu'est-ce que les droits environnementaux, New York, USA. <https://www.unep.org/explore-topics/environmental-rights-and-governance/what-we-do/advancing-environmental-rights/what>
 - UN Trust Fund for Human Security, (n.d.). Qu'est-ce que la sécurité humaine? New York, USA. <https://www.un.org/humansecurity/wp-content/uploads/2018/04/What-is-Human-Security.pdf>
 - UN Women, (2014). Les femmes et les conflits armés. New York, USA. <https://www.unwomen.org/en/news/in-focus/end-violence-against-women/2014/conflict>.
 - World Bank, (2021). Des données pour une vie meilleure, Washington DC, USA. <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2021>
 - World Bank Group, (2018). World Bank Group Stratégie de lutte contre la fragilité, les conflits et la violence 2020-2025. Washington, United States. https://www.ohchr.org/Documents/Issues/ESCR/EarlyWarning_ESCR_2016_en.pdf
 - Wright, H, Lyytikainen, Minna, (2014). Alerte précoce sur le genre et les conflits. London, United Kingdom. <https://www.saferworld.org.uk/resources/publications/810-gender-and-conflict-early-warning>



Importance de la Bonne Gouvernance et de la Participation Citoyenne dans la Gestion de la Sécurité

Adetayo Adetuyi

Adetayo Adetuyi est consultant principal chez Brooks and Knights Legal Consultants. Il possède une expertise particulière dans le développement de projets énergétiques, notamment en conseillant les sponsors, les opérateurs et les investisseurs sur un large éventail de transactions impliquant le développement d'installations d'exploration et de production de pétrole et de gaz offshore, d'installations de traitement du gaz, de services publics, de biens immobiliers et d'infrastructures, ainsi que sur des questions fiscales. Adetayo est également passionné par la résolution des conflits et le commerce international, notamment l'impact de la Zone africaine de libre-échange continental (AfCFTA) sur les marchés africains. Auteur prolifique, il a publié des articles dans des publications juridiques et commerciales renommées ainsi que sur des sites Internet, notamment Chambers Global Practice Guides, Financial Regulation International, Lexology, Mondaq, Africa Analyst, International Comparative Legal Guide et Energy Central. Il a obtenu une maîtrise en droit de l'énergie de l'Université d'Ibadan en 2016.

Résumé Analytique

Ces dix dernières années ont vu l'insécurité en Afrique atteindre des niveaux sans précédent, avec le terrorisme et l'extrémisme violent constituant les menaces les plus sérieuses à la sécurité. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve les économies des pays africains, donnant du fil à retordre aux dirigeants africains qui ont du mal à trouver des solutions aux menaces à la sécurité existantes et à prendre des mesures préventives pour éviter les menaces futures qui pourraient résulter de l'impact de la pandémie.

La forte augmentation des menaces à la sécurité en Afrique nécessite une solution au vu des pertes de vies et de biens dues aux insurrections, aux attaques terroristes et aux soulèvements auxquels l'on assiste. Les défis socio-économiques qui en découlent constituent également une autre raison pour laquelle les dirigeants africains doivent s'attaquer d'urgence à l'insécurité.

Afin de proposer des solutions durables aux problèmes de sécurité, les parties prenantes doivent s'y prendre en cherchant à comprendre, dans un premier temps, le type de problèmes de sécurité rencontrés et leurs causes profondes. Le présent article examine les menaces contemporaines en matière de sécurité, en vue de conseiller les leaders d'opinion et les acteurs africains sur la meilleure approche pour gérer les menaces à la sécurité sur le continent.

Points clés

1. L'Afrique est actuellement confrontée à trois grands types de menaces à sa sécurité : l'islam radical, les conflits liés aux ressources et les conflits provoqués par la pauvreté ou l'injustice.
2. Les menaces à la sécurité causées par la pauvreté ont augmenté dans toute l'Afrique depuis l'apparition de la COVID-19.
3. La gestion efficace de toute menace à la sécurité passe d'abord par la recherche de l'origine de cette menace.
4. Les menaces à la sécurité sur le continent africain peuvent être imputées à la pauvreté, au faible engagement des principes démocratiques de bonne gouvernance et à la faible participation citoyenne à la gouvernance.
5. La résolution des menaces à la sécurité sur le continent exige des parties prenantes une gouvernance inclusive, une distribution équitable des bénéfices des ressources exploitées et une réduction accélérée de la pauvreté.

Introduction

Les pays africains sont de plus en plus confrontés à des menaces sécuritaires et aux conflits depuis les années 1960, lorsque la plupart d'entre eux ont commencé à obtenir leur indépendance des colonisateurs européens. Ces conflits ont contribué à façonner le récit actuel sur le paysage politique, économique et du développement de l'Afrique. Ces dernières années, ces conflits et menaces sécuritaires ont atteint des niveaux sans précédent, avec notamment l'islam radical, les conflits liés aux ressources et les conflits provoqués par la pauvreté ou l'injustice, comme actuelles causes principales des menaces à la sécurité sur le continent. Selon Statista,¹ 18 pays africains ont connu 13 025 attaques terroristes entre 2007 et 2019. Malheureusement, les dirigeants africains peinent à trouver des solutions efficaces aux menaces sécuritaires qui pèsent de plus en plus sur les États africains.

La réponse au problème de l'islamisme radical, des conflits liés aux ressources et des conflits provoqués par la pauvreté ou l'injustice en Afrique passe par une application rigoureuse de principes non entièrement nouveaux, qui ont été testés au fil du temps par les pays occidentaux et que les États africains ont davantage mis en pratique aussi bien dans la forme que dans le fond. Il s'agit des principes démocratiques de bonne gouvernance et de participation citoyenne accrue.

Le présent article présente un bref aperçu du concept de sécurité et tente d'examiner en détail trois types de menaces contemporaines liées à la sécurité auxquelles les États africains seront confrontés au cours de la nouvelle décennie : la menace de l'islam radical, les conflits liés aux ressources et les conflits provoqués par la pauvreté ou l'injustice. L'article aborde en outre deux principes de la démocratie susceptibles de réduire les tensions et les conflits, et de répondre aux menaces sécuritaires - les concepts de bonne gouvernance et de participation citoyenne - et tente de démontrer comment le faible enracinement de ces principes dans les États africains est un vecteur de conflit.

Le concept de sécurité

La notion de « sécurité » a toujours été vague en termes de définition et a fait l'objet de nombreux débats.² Toutefois, les chercheurs ont souvent utilisé le terme « sécurité » de manière interchangeable avec l'expression « sécurité humaine », qui a été citée pour la première fois dans le Rapport sur le développement humain (RDH) de 1994 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Selon le RDH, la sécurité humaine va bien au-delà de l'absence de conflits violents et englobe les droits humains, la bonne gouvernance, l'accès à l'éducation et aux soins de santé et la garantie que chaque individu dispose des opportunités et des choix nécessaires pour réaliser son potentiel.³ Il s'agit d'une situation dans laquelle les personnes se sentent à l'abri des menaces et sont protégées contre les perturbations soudaines et blessantes de leur vie quotidienne.⁴ L'insécurité serait donc interprétée comme le contraire de la sécurité, et un état de crainte de menaces imminentes. Le RDH a établi sept piliers de la sécurité humaine, notamment la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité environnementale, la sécurité personnelle, la sécurité communautaire et la sécurité politique, proposant ainsi une conceptualisation large et pluridimensionnelle de la sécurité humaine.

Types et causes des conflits en Afrique

Dans le passé, le continent a connu des guerres post-coloniales,⁵ des conflits liés aux frontières et au territoire,⁶ des conflits liés à des ambitions sécessionnistes,⁷ aux ressources,⁸ à l'identité,⁹ des conflits causés par les annexions, la pauvreté,¹⁰ le déni et des conflits provoqués par des injustices perçues ou réelles.¹¹ Ces conflits ont affecté le récit de la sécurité en Afrique, dans la mesure où les gouvernements ont été chargés de trouver des solutions durables, bien que sans succès, à ces problèmes de sécurité. Depuis quelque temps, la plupart des conflits et des menaces pour la sécurité en Afrique peuvent être divisés en trois types différents : la montée de l'islam radical, l'augmentation de l'extraction¹² des ressources naturelles et les conflits provoqués par la pauvreté ou une réelle injustice. Ces conflits ont récemment atteint des niveaux sans précédent, avec le terrorisme et l'extrémisme violent comme menaces

sécuritaires les plus importantes, aggravés par une pauvreté croissante accentuée par la pandémie de COVID-19.

Islam radical

L'Afrique a été au centre de la recrudescence des attaques violentes et du terrorisme. Le concept d'islam radical ou de radicalisme islamique est issu d'un mouvement historique, socio-économique, politique et culturel qui est étroitement associé à une transformation radicale ou à la destruction et au déchirement d'un système par ses racines au moyen du jihad/de la violence.¹³ Le radicalisme islamique estime que la période contemporaine représente une nouvelle Jahiliya ou ignorance païenne comparable aux conditions de l'Arabie pré-Islamique. Il s'agit là de la croyance selon laquelle la culture occidentale tue le fondement de la société islamique. L'islam radical constitue donc une réponse à cette « westoxification »¹⁴ à travers le devoir musulman du jihad : le devoir de mener une guerre sainte contre les ennemis internes et externes de l'islam.¹⁵ Selon Paul Collier, l'islam radical est engendré par la diffusion incontrôlée d'une idéologie extrémiste et est soutenu par les grandes fortunes privées des pays du Golfe, appuyées par l'importante population musulmane d'Afrique.¹⁶ L'islam est l'une des principales religions dans de nombreux pays africains. Dans la partie nord du continent, des pays comme la Mauritanie, la Somalie, l'Algérie et le Maroc ont jusqu'à 99 % de leur population qui s'identifie comme musulmane¹⁷, le Nigeria ayant le plus grand nombre de musulmans en Afrique.¹⁸

Selon le projet de données sur la localisation et les événements des conflits armés (ACLED), 381 attaques visant des civils ont été perpétrées en 2015 en Afrique, faisant 1 394 morts. Ce nombre a fortement augmenté au fil des années et, en 2020, on comptait 7 108 attaques visant des civils, et qui ont fait 12 519 morts.¹⁹ La menace terroriste a tellement augmenté sur le continent qu'en 2020, l'Afrique, à elle seule, comptait sept des dix premiers pays du monde en termes de risque terroriste.²⁰ Partout en Afrique, la présence de groupes terroristes augmente rapidement. Le Nigeria, la Somalie, la République démocratique du Congo, le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Mozambique et la République centrafricaine sont les pays où la menace de l'islam radical est la plus élevée. Ces pays ont en commun une importante population musulmane locale résidant dans des zones essentiellement sous-

développées ou dépourvues d'une présence active du gouvernement. Associé à la pauvreté, l'islam radical devient un outil puissant dans la main d'un djihadiste. Il est ainsi facile de manipuler les esprits de la population musulmane vivant sous le seuil de pauvreté dans ces régions en leur faisant croire que le gouvernement n'a rien à leur offrir, en condamnant la « westoxification » comme étant diabolique et en incitant cette population à prendre les armes contre ses « oppresseurs ».

Les incidences de l'islam radical sur des pays comme le Mali et la République centrafricaine étaient si importantes qu'ils auraient été envahis et tombés aux mains des forces islamiques radicales sans une intervention militaire française opportune. Au Nigeria et au Kenya, la menace de l'islam radical existe également à grande échelle. Bien que la menace de l'islam radical soit très élevée dans ces pays, il n'a pas débouché sur une invasion du pays, mais s'est avéré très préjudiciable à leur réputation internationale.²¹

Depuis la chute de son gouvernement, la Libye a largement contribué à la situation sécuritaire en Afrique. Elle est devenue un point névralgique à partir duquel les terroristes et les islamistes radicaux peuvent facilement mener leurs activités et se connecter aux régions sahéliennes de l'Afrique. Elle est désormais marquée par la prolifération de stocks massifs d'armes et de munitions, l'échec de la transition politique, ainsi que par la fragmentation des institutions étatiques. La Libye est depuis devenue un lieu de formation de groupes terroristes armés dans la région, dont les actions s'étendent au-delà de la frontière, au Mali, en Algérie et en Tunisie.

Le Nigeria, la Somalie, la République démocratique du Congo, le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Mozambique et la République centrafricaine figurent parmi les pays dont l'indice de menace terroriste est le plus élevé au monde²², avec plusieurs groupes militants actifs perpétrant des attaques contre des cibles civiles et militaires. Boko Haram, Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin (JNIM), Al-Shabaab, les États islamiques d'Irak et de Syrie (Daesh) dans le Grand Sahara, Daesh Afrique de l'Ouest et la Province d'Afrique centrale de l'État islamique (ISCAP) lancés par le Daesh en 2019 pour promouvoir la présence d'éléments qui lui sont associés en Afrique centrale, orientale et australe²³ font partie des groupes extrémistes opérant depuis l'Afrique. Le groupe militant Al-Shabaab, par exemple, a été responsable de 88 % de tous les décès liés à la terreur

en 2019, faisant de la Somalie le troisième pays ayant le plus grand nombre de décès liés à la terreur dans le monde et classée deuxième en Afrique en matière de niveau de menace.²⁴

Conflits liés aux ressources

L'Afrique est dotée d'importants gisements minéraux et de ressources naturelles. Malheureusement, les ressources naturelles de l'Afrique semblent avoir créé une «malédiction liée aux ressources» sur le continent. Les ressources naturelles de l'Afrique ont été à l'origine de conflits et de violences dans de nombreux cas, même après l'indépendance des États africains vis-à-vis de leurs dominateurs coloniaux. Les conflits liés aux ressources sont des désaccords et des différends qui surviennent, engendrés par l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles.²⁵ L'Afrique est un foyer de conflits liés aux ressources naturelles, avec au moins 40 % des guerres civiles survenues au cours des 60 dernières années étant liées aux ressources naturelles.²⁶ Des pays comme l'Angola, l'Algérie, le Nigeria, le Congo-Brazzaville, le Zimbabwe et bien d'autres ont été, à un moment ou à un autre, impliqués dans des conflits liés aux ressources.

L'ampleur du conflit est souvent déterminée par le type de ressource naturelle à l'origine du conflit. Au Nigeria, au Soudan et au Soudan du Sud, le pétrole est à l'origine du conflit lié aux ressources. En revanche, dans des pays comme la République démocratique du Congo, le conflit lié aux ressources est alimenté par l'exploitation minière, notamment les diamants et le cobalt.²⁷ Les conflits liés aux ressources en Afrique naissent de la manière dont les ressources naturelles sont extraites en Afrique. Ces conflits sont également imputables à la répartition des revenus issus des ressources exploitées et au niveau d'implication de la population locale dans les décisions de développement.²⁸ Les pays qui n'ont pu échapper à la malédiction liée aux ressources sont des ceux qui, bien que riches en ressources naturelles, ont distribué de manière inéquitable les revenus tirés des ressources extraites. Dans le même temps, la population locale a dû supporter les conséquences de l'exploitation de ses terres. Un cas d'espèce est celui du delta du Niger au Nigeria, où la région subit les conséquences de l'exploitation.

Les conflits liés aux ressources commencent parfois par des conflits politiques, ethniques ou religieux. En Afrique, les conflits politiques et ethniques

sont assimilables à des conflits liés aux ressources, principalement parce que ceux qui détiennent le pouvoir politique contrôlent également les ressources nationales. La crainte d'être dominé par un groupe rival ou par des partis d'opposition peut, toutefois, également donner lieu à des conflits.²⁹ Les ressources naturelles peuvent sans aucun doute financer le développement si elles sont exploitées de manière adéquate. Cependant, elles peuvent également engendrer de violents conflits liés aux ressources si elles sont mal gérées.³⁰ Là où le Botswana a réussi à gérer ses ressources naturelles et à éviter les conflits liés aux ressources, le Nigeria, le Soudan, le Soudan du Sud et l'Angola, entre autres, ne sont pas parvenus à distribuer équitablement les bénéfices tirés de l'exploitation de leurs ressources naturelles. Cette situation a débouché sur le fléau des conflits liés aux ressources que nous connaissons aujourd'hui.

Conflits provoqués par la pauvreté et l'injustice

Le troisième type de conflit auquel l'Afrique est actuellement confrontée est celui provoqué par la pauvreté et l'injustice. Ce type de conflit est étroitement lié aux deux autres types de conflits évoqués précédemment. Par exemple, un groupe de personnes s'agitant pour le contrôle des ressources exploitées sur leurs terres par l'État, et dont elles n'ont pas bénéficié. Dans cette situation, l'agitation pour le contrôle des ressources est motivée par la pauvreté ou l'injustice réelle ou ressentie de la part de leurs dirigeants ou du gouvernement. Le conflit dans le delta du Niger a commencé sur cette base. L'exploitation du pétrole dans le delta du Niger avait pollué les terres de la population locale et privé nombre d'entre eux de tout moyen de survie. La population locale n'a bénéficié d'aucune compensation de la part des compagnies pétrolières internationales qui ont exploité leurs terres. Tous les loyers et redevances ont été versés dans les caisses du gouvernement fédéral sans que les régions productrices de pétrole ne bénéficient d'aucun avantage ou développement socio-économique. Par conséquent, la population locale est restée pauvre malgré les riches ressources exploitées sur ses terres. Tous ces facteurs combinés ont créé la recette parfaite pour la crise dans le delta du Niger.

Disposer de peu de ressources pour un si grand nombre de personnes revient à favoriser l'émergence

de la pauvreté. L'Afrique abrite certaines des populations les plus pauvres du monde, dont un nombre important vit dans une extrême pauvreté, des niveaux aggravés par la pandémie de COVID-19. Au plus fort de la pandémie, des initiatives ont été prises pour atténuer l'impact de la pandémie sur les ménages et les entreprises ; cela n'a pas empêché les pertes imminentes d'emplois dues aux confinements dans les pays. L'effet de la COVID-19 sur les économies fragiles des pays africains signifie également que davantage de personnes sont passées sous le seuil de pauvreté. En raison des conditions environnementales difficiles du continent, de la corruption généralisée et de l'importance de la dette extérieure, les conflits liés à la pauvreté et les menaces sécuritaires ont connu une forte augmentation dans les pays africains ces derniers temps.

L'augmentation des niveaux de pauvreté sur le continent implique qu'à moins que les dirigeants des différents pays du continent ne prennent des mesures urgentes pour y remédier, le continent risque de connaître davantage de pauvreté et de conflits liés à l'injustice. Au Nigeria, un pays considéré comme la capitale mondiale de la pauvreté,³¹ le nombre d'enlèvements et le niveau du banditisme ont augmenté dans l'ensemble du pays depuis l'apparition de la COVID-19 par rapport à la période précédant la pandémie. Les auteurs de ces crimes invoquent souvent la situation économique du pays, le chômage, la corruption et la fraude pour justifier leurs actes.³² Les facteurs liés au changement climatique jouent également un rôle dans l'augmentation du niveau de pauvreté. Par exemple, la désertification a contribué à des famines appauvrissantes dans un certain nombre d'États africains comme l'Éthiopie et le Mali. Tout cela a eu pour conséquence le passage du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique de 217 millions en 1987 à plus de 490 millions en 2021.³³

D'autre part, certains conflits naissent d'une injustice perçue. La manifestation #ENDSARS au Nigeria en octobre 2020 est l'une de ces réponses. L'agitation du Congrès national africain (ANC) contre l'apartheid en Afrique du Sud en est un autre exemple.

Principes démocratiques de bonne gouvernance et renforcement de la résilience par la participation citoyenne – Outils de gestion des menaces à la sécurité en Afrique

Il relève du devoir du gouvernement d'un État de protéger ses citoyens contre les menaces extérieures et intérieures. Pour cette raison, les gouvernements disposent de forces armées et d'autres agences de sécurité pour mener des activités de renseignement et assurer la protection des citoyens.³⁴ L'importance d'un gouvernement ne peut donc être sous-estimée dans la discussion sur la gestion de la sécurité d'un pays. Selon Thomas Hobbes, un État dans lequel le gouvernement n'est pas en mesure de contrôler les actions de ses citoyens ou de leur fournir une protection se transforme en un état d'anarchie.³⁵ En outre, la manière dont le pays est gouverné est tout aussi importante. Un système de gouvernance autoritaire ne tient pas compte du niveau de représentation et de participation citoyenne qui caractérise une démocratie.

Les institutions démocratiques qui enregistrent de faibles menaces à la sécurité dans le monde sont celles qui privilégient la bonne gouvernance et la participation citoyenne. Des pays comme la Finlande, la Suisse, Singapour et les Pays-Bas sont bien classés dans l'indice de bonne gouvernance, tandis que des pays comme le Mali, le Mozambique et le Nigeria y sont moins bien classés.³⁶

Une définition de la bonne gouvernance nécessite une compréhension du concept de «gouvernance». La gouvernance renvoie à des structures et à des processus conçus pour garantir la responsabilité, la transparence, la réactivité, l'État de droit, l'équité et l'inclusion, l'autonomisation et une large participation.³⁷ Il s'agit en effet de l'exercice du pouvoir ou de l'autorité par les dirigeants politiques pour le bien-être des citoyens ou des sujets de leur pays.³⁸ Le degré d'efficacité et d'efficacé de la gouvernance détermine la «qualité» du

gouvernement ou de la gouvernance. La bonne gouvernance implique donc un bon leadership, des politiques saines, des institutions efficaces et des systèmes qui fonctionnent.

La bonne gouvernance s'évalue selon certains indices, notamment le leadership et la prévoyance, des lois et des politiques solides, des institutions fortes, une bonne gestion financière, un marché attrayant, une influence et une réputation mondiales et l'accent mis sur le développement des citoyens.³⁹ Les États africains sont très mal classés dans l'indice de bonne gouvernance, ce qui indique que de nombreux États africains souffrent de la faiblesse de leurs institutions, de la médiocrité de leurs dirigeants, de l'absence de responsabilité financière et de la faiblesse de leurs lois et politiques.

Le niveau des menaces à la sécurité en Afrique indique que les dirigeants ont encore beaucoup de travail à accomplir, notamment en matière de bonne gouvernance. L'absence de bonne gouvernance dans de nombreux pays africains est illustrée par les récents coups d'État au Mali et en Guinée, qui ont bénéficié d'un soutien populaire. La bonne gouvernance peut donc être considérée comme la première étape de la résolution des menaces à la sécurité et de la résolution des conflits sur un continent qui souffre d'une corruption généralisée et de niveaux de pauvreté élevés. Pour reprendre les termes de Francis Fukuyama, la gouvernance est la capacité d'un gouvernement à établir et à faire respecter des règles et à fournir des services, que ce gouvernement soit démocratique ou non.⁴⁰ Une bonne gouvernance, cependant, ne suffit pas à relever les défis liés à la sécurité. La participation citoyenne est également requise.

En définissant la démocratie comme un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, Abraham Lincoln confirme ainsi que la participation citoyenne est un principe fondamental de la démocratie. La participation citoyenne désigne l'implication des citoyens d'un pays dans la prise de décision publique.⁴¹ C'est la participation active des citoyens à la vie de la société et elle comprend toutes les formes de participation, qu'elles soient politiques, sociales, culturelles ou économiques, ainsi que leur combinaison, par exemple, socio-économique ou socioculturelle.⁴² La participation citoyenne est importante pour le gouvernement et la population, et constitue un principe fondamental de la démocratie. C'est la situation dans laquelle les citoyens sont en

mesure de prendre part au processus de prise de décision dans leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus qui veillent à exécuter à tout moment les besoins, les pensées et les préférences de leur peuple.⁴³

Les États africains ont souvent répondu aux menaces à la sécurité par des interventions militaires brutales et impitoyables, et se sont souvent aperçus que cela ne suffisait pas à mettre un terme définitif à la montée des menaces à la sécurité. La crise touarègue dans le nord du Mali et au Niger en est un exemple. Les réponses des deux gouvernements montrent également que la gouvernance et la participation citoyenne sont la voie à suivre pour gérer les menaces sécuritaires et les conflits. Les deux gouvernements ont réagi en recourant à l'armée, ce qui a permis dans un premier temps d'étouffer les soulèvements dans les années 1990 et de faire place à des accords de paix. Toutefois, l'incapacité du gouvernement malien à respecter les accords antérieurs a entraîné la rébellion touarègue de 2012, ce qui n'a pas été le cas au Niger voisin, car le gouvernement nigérien a tenu certaines de ses promesses en accordant aux Touaregs les revenus issus de l'extraction de l'uranium.⁴⁴

L'auteur de cet article est d'avis que pour proposer des solutions durables à un problème, il faut en connaître la cause profonde. En Afrique, les causes profondes de nombreuses menaces à la sécurité sont liées à la pauvreté, à l'absence de développement, à la faible participation citoyenne au processus démocratique, à une gouvernance gangrenée par la corruption et le népotisme, aux violations des droits humains, etc. L'auteur s'est beaucoup appuyé sur les principes de bonne gouvernance et de participation citoyenne pour expliquer comment ceux-ci constituent le socle de la démocratie. Lorsque la bonne gouvernance est associée à la participation citoyenne, les citoyens ont davantage confiance au processus démocratique et aux dirigeants.

Conclusion

La pauvreté, les inégalités, les gouvernements gangrenés par la corruption et le népotisme, les violations des droits humains et les processus électoraux corrompus sont autant de griefs légitimes qui ont été instrumentalisés par les extrémistes religieux pour asseoir le radicalisme sur le continent. Ce sentiment d'insatisfaction est également à l'origine de nombreuses menaces à la sécurité sur le continent. Il est évident que l'ère de «l'homme fort» est révolue : Les citoyens africains ont besoin de responsabilité, de transparence, de répartition équitable des dividendes des ressources naturelles et d'unité nationale.

Recommandations

- Pour une gestion efficace des menaces à la sécurité en Afrique, les dirigeants africains devront veiller à ce que le processus démocratique soit inclusif et sans préjugés ni parti pris quant à la religion ou à la tribu.
- Il convient d'inclure les groupes marginalisés au sein des États africains dans la gouvernance et de les faire bénéficier des ressources produites par leurs terres riches en ressources.
- Les gouvernements des pays confrontés à des menaces à la sécurité aggravées par la COVID-19 et à des conditions environnementales défavorables doivent veiller à accélérer la réduction de la pauvreté sur leur territoire.
- Il est nécessaire d'inculquer l'esprit patriotique à la population, ce qui ne peut se faire que si celle-ci se sent impliquée dans le processus de prise de décision au niveau national.

Références

1. Statista (2021) Number of terror-related attacks in Africa 2007 – 2019, by country. Extrait de <https://www.statista.com/statistics/1197878/number-of-attacks-from-terrorism-in-africa-by-country/> et consulté le 13 août 2021
2. Malec, M. (2003). Security Perception: Within and Beyond the Traditional Approach. Storming Media
3. Annan, K. (2000) Secretary-General Salutes International Workshop on Human Security in Mongolia. Session de deux jours à Oulan-Bator, du 8 au 10 mai 2000. Communiqué de presse SG/SM/7382.
4. Xyla, B., (2021). Human Security. Oxford Bibliographies. Extrait de <https://www.oxfordbibliographies.com/view/document/obo-9780199743292/obo-9780199743292-0261.xml> consulté le 19 septembre 2021.
5. Zimbabwe (1980); Namibia (1990); and apartheid in South Africa (1994).
6. La guerre de frontière en Afrique du Sud (1966-1989); le conflit entre l'Algérie et le Maroc au sujet de la région de l'Atlas (1963); les tensions territoriales entre l'Éthiopie et l'Érythrée (1998-2000); la guerre entre le Kenya et les Somalis (1963-1967); le conflit entre la Somalie et l'Éthiopie (1964-1978); le conflit entre l'Égypte et la Libye (1977); et le conflit entre le Cameroun et le Nigeria au sujet de la péninsule contestée de Bakassi (1994).
7. Soudan et Sud-Soudan (1983-2011); la rébellion de Cassamance au Sénégal; les agitations de Cabinda en Angola; et la guerre civile du Biafra au Nigeria (1967-70).
8. Le conflit entre le Soudan et le Sud-Soudan au sujet de la région d'Abyei; le conflit au Congo-Brazzaville (2007); le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie (1989); et le conflit qui fait rage dans l'est du Congo depuis une dizaine d'années.
9. Le génocide rwandais de 1994, les massacres du Burundi, le soulèvement touareg au Mali, les luttes de clans en Somalie et au Liberia, la lutte des Berbères algériens contre la classe arabe dominante en Algérie et le conflit actuel au Sud-Soudan.
10. Sahara occidental par le Maroc en 1975; et Cameroun méridional britannique en 1961.
11. le militantisme dans le delta du Niger au Nigeria ou l'insurrection de Boko Haram.
12. Collier, P. (2015) Security Threats Facing Africa and its Capacity to Respond. Institute for National Strategic Security, National Defense University. PRISM, Vol. 5, N° 2, Challenges and Opportunities (2015), pp. 30-41. Extrait de <https://www.jstor.org/stable/26470395> et consulté le 15 septembre 2021.
13. Hassan, G.S. (2013) Radical Islam/Islam Radicalism : Towards theoretical Framing. Extrait de https://www.researchgate.net/publication/266030514_Radical_Islam_Islamic_Radicalism_Towards_a_Theoretical_Framing consulté le 12 septembre 2021.
14. La "westoxification" est définie comme un emprunt et une imitation sans discernement de l'Occident, rejoignant le double danger de l'impérialisme culturel et de la domination politique. L'expression implique un sentiment d'intoxication ou d'engouement qui altère le jugement rationnel et confère une incapacité à voir les dangers présentés par la substance toxique, c'est-à-dire l'Occident.
15. Mohapatra, A. (2002) L'Islam radical : L'idéologie derrière le terrorisme mondial. India Quarterly: A Journal of International Affairs 58(2):93-112
16. Collier, P. (2015) Les menaces sécuritaires auxquelles l'Afrique est confrontée et sa capacité à y répondre. Institute for National Strategic Security, National Defense University. PRISM, Vol. 5, N° 2, Challenges and Opportunities (2015), pp. 30-41.
17. Saleh, M. (2021) Part de la population musulmane en Afrique 2019, by country. Extrait de <https://www.statista.com/statistics/1239494/share-of-muslim-population-in-africa-by-country/> consulté le 20 septembre 2021.
18. Diamant, J. (2019) Les pays ayant les 10 plus grandes populations chrétiennes et les 10 plus grandes populations musulmanes. Pew Research Center. Extrait de <https://www.pewresearch.org/fact-tank/2019/04/01/the-countries-with-the-10-largest-christian-populations-and-the-10-largest-muslim-populations/> consulté le 22 septembre 2021
19. Raleigh, C., Linke, A., Hegre, H., et Karlsen, J. (2010). Introducing ACLED: An Armed Conflict Location and Event Dataset. Journal of Peace Research, 47(5), pp. 651-660.
20. Brown, W. (2020). L'Afrique est désormais au cœur de la menace terroriste mondiale, selon un nouvel indice The Guardian, 11 décembre 2020. Extrait de <https://www.telegraph.co.uk/global-health/terror-and-security/africa-now-heart-global-terrorism-threat-according-new-index/> et consulté le 23 septembre 2021.
21. Collier, P. (2015) Menaces sécuritaires auxquelles l'Afrique est confrontée et sa capacité à y répondre. Institute for National Strategic Security, National Defense University. PRISM, Vol. 5, N° 2, Challenges and Opportunities (2015), pp. 30-41.
22. Varrella, S. (2021) Terrorism index in Africa 2019, by country. Extrait de <https://www.statista.com/statistics/1197802/terrorism-index-in-africa-by-country/> consulté le 20 septembre 2021.
23. Nichols, M. (2021) U. S Liste noire de groupes au Congo et au Mozambique en raison de leurs liens avec l'État islamique. Reuters, 11 mars 2021. Extrait de <https://www.reuters.com/article/us-usa-africa-islamic-state-idUSKBN2B30QJ> consulté le 20 septembre 2021
24. Varrella, S. (2021) Deaths caused by Al-Shabaab in Somalia 2017-2019. Extrait de <https://www.statista.com/statistics/1197831/deaths-caused-al-shabaab-in-somalia/> consulté le 20 septembre 2021.
25. Maphosa, S. (2012) Ressources naturelles et conflits: Déverrouiller la dimension économique de la consolidation de la

- paix en Afrique. Africa Institute of South Africa. Briefing No.74.
26. Matthew, R., Brown, O. and Jensen, D., (2009) Du conflit à la consolidation de la paix : Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Manitoba, Canada : Centre des publications de l'IISD.
 27. Kishi, R. (2014) Conflits liés aux ressources en Afrique.
 28. Halleson, D.N. (2009) Une analyse des conflits liés aux ressources naturelles en Afrique centrale et dans le Golfe de Guinée. Cameroon Journal on Democracy and Human Rights (CJDHR) Volume 3, No. 1, June 2009, PP 47-70
 29. Ibrahim, S.G., Abba, S., & Bibi, F. (2014) Conflits liés aux ressources et instabilité politique en Afrique : Tendances majeures, défis et perspectives. International Journal of Humanities Social Sciences and Education (IJHSSE) Volume 1, numéro 9, September 2014, PP 71-78
 30. Collier, P. (2015) Menaces sécuritaires auxquelles l'Afrique est confrontée et sa capacité à y répondre. Institute for National Strategic Security, National Defense University. PRISM, Vol. 5, N° 2, Challenges and Opportunities (2015), pp. 30-41.
 31. Uzoho, P (2021) Report: Le Nigéria reste la capitale mondiale de la pauvreté. Extrait de "This Day Newspaper". <https://www.thisdaylive.com/index.php/2021/09/06/report-nigeria-still-poverty-capital-of-the-world/>
 32. Ibrahim, Y & Ahmad, A. (2020). Causes des enlèvements au Nigéria et solutions proposées, The Journal of Social Sciences Research, Academic Research Publishing Group, vol. 6 (5), pages 512-517, 05-2020.
 33. Human, J. H. (2021) Les pays africains continuent d'afficher les taux de pauvreté les plus élevés au monde. Extrait de <https://www.developmentaid.org/#!/news-stream/post/84943/les-taux-de-pauvrete-les-plus-eleves-en-afrique/> consulté le 20 septembre 2021.
 34. Britannica (2020) Les fonctions du gouvernement. Extrait de <https://www.britannica.com/topic/political-system/additional-info#history> consulté le 20 septembre 2021.
 35. Hobbes, T., Oakeshott, M., & Peters, R.S. (1962) Leviathan, ou la matière, la forme et le pouvoir d'un Commonwealth ecclésiastique et civil. New York : Collier Books.
 36. Chandler Good Government Index (2021) Country Rankings. Extrait de <https://chandlergovernmentindex.com/country-rankings/> consulté le 20 octobre 2021. Extrait de <https://tamayaosbc.wordpress.com/2014/08/21/what-is-governance/> consulté le 20 septembre 2021.
 37. Bureau international d'éducation. (2021) Concept de gouvernance. Extrait de <http://www.ibe.unesco.org/en/geqaf/technical-notes/concept-governance/> consulté le 20 septembre 2021.
 38. Tamayao, J. (2014) Droit, politique et philosophie : Qu'est-ce que la gouvernance ??
 39. Proshare (2021) Le Nigéria se classe 102ème sur 104 pays dans l'indice de bonne gouvernance de Chandler. Extrait de <https://www.proshareng.com/news/POLITICS/Nigeria-Ranks-102-Out-of-104-Countries-in-the-Chandler-Good-Governance-Index/57084/> consulté le 20 septembre 2021.
 40. Fukuyama, F. (2013) What is Governance? Extrait de https://www.cgdev.org/sites/default/files/archive/doc/full_text/workingPapers/1426906/What-Is-Governance.html consulté le 20 octobre 2021.
 41. Baum, H.S (2001) Participation citoyenne. International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences. Pages 1840-1846.
 42. Garrossini, D. F., Maranhão, A.C.K., & Molinaro, L.F.R. (2012) Le défi de l'intégration des réseaux publics du Brésil : Le cas de la santé brésilienne. Handbook on Research on Business Social Networking: Organizational, Managerial and Technological Dimensions.
 43. Li, M. (2015) La gouvernance de la participation citoyenne et ses concepts connexes: a review of literature. International Letters of Social and Humanistic Sciences, 61, 99-104. Consulté sur <https://doi.org/10.18052/www.scipress.com/ILSHS.61.99> le 14 septembre 2021.
 44. Lins De Albuquerque, A. (2015) Explication de la rébellion touarègue de 2012 au Mali et de son absence au Niger. Swedish Defence Research Agency. NOTE DE FOI 5099. pp. 11.



**Gestion des Menaces
Sécuritaires en Afrique Grâce au
Renforcement de la Résilience et
à l'Inclusion des Jeunes : le Cas
de l'Ouganda et du Mozambique**

Prof Norman Sempijja

Prof Norman Sempijja est professeur associé à la Faculté de Gouvernance, Sciences Economiques et Sociales de l'Université Mohammed VI Polytechnique, Maroc. Il est titulaire d'un doctorat en politique internationale de l'Université de Kingston (Royaume-Uni), d'une maîtrise en études diplomatiques de l'Université de Keele (Royaume-Uni) et d'une licence en sciences sociales de l'Université de Makerere (Ouganda). Ses recherches portent sur la sécurité internationale et plus particulièrement sur les conflits, la sécurité humaine, le maintien et la consolidation de la paix et le lien entre sécurité et développement. Il est également expert en coopération inter-organisationnelle, avec une spécialisation sur la dynamique entre l'Union africaine, les Nations unies et l'Union européenne.

Résumé Analytique

Depuis l'indépendance, la résilience de l'État africain a été mise à l'épreuve sur les questions de légitimité des gouvernements, de prestation de services et de citoyenneté, pour n'en citer que quelques-unes. L'idée d'un État résilient a pris de l'importance dans les tribunes internationales sur la sécurité et le développement. Cette idée est présente dans le discours politique sur la construction de l'État et la fragilité de l'État, particulièrement dans les États en situation d'après-guerre. Toutefois, il existe une lacune dans la recherche sur le lien entre la résilience et l'inclusion des jeunes. L'Afrique a la population la plus jeune du monde¹, mais elle compte certaines des économies qui connaissent les taux de croissance² les plus rapides au monde. Pourtant, même quand certaines des économies enregistrent une croissance plus rapide, le continent africain peine à inclure les jeunes dans les structures étatiques. Les jeunes instruits qui sont au chômage ont constitué des risques pour la sécurité³ de leurs communautés, en se livrant à des activités criminelles organisées et à la petite délinquance.

Par contre, d'autres jeunes ont été radicalisés dans des pays comme le Mozambique et ont pris les armes contre l'État. D'autres jeunes ont choisi de participer au débat politique, comme l'illustre le pouvoir populaire en Ouganda et l'Economic Freedom Fighters (ou Combattants pour la liberté économique (EFF) en Afrique du Sud, pour n'en citer que quelques-uns. La vie politique s'est enlisée dans la violence, dans certains cas, étant donné que les régimes au pouvoir cherchent à conserver le pouvoir. Cette situation a créé une véritable poudrière sur le continent africain qui a explosé à maintes reprises, comme ce fut le cas avec le Printemps arabe de 2011, les émeutes électorales de 2020 en Ouganda, et les jeunes mécontents au Mozambique qui ont été attirés par les organisations terroristes.

Points clefs

1. Il existe un lien direct entre la résilience de l'État et la marginalisation des jeunes en Ouganda et au Mozambique. Plus les jeunes sont marginalisés, plus l'État est en situation de fragilité à l'intérieur, en raison de la contestation de la légitimité.
2. Il s'avère urgent de mettre en œuvre des politiques inclusives plus délibérées afin de susciter l'intérêt de la jeunesse dans le processus de gouvernance en Ouganda, étant donné que ceci se traduira par des projets et des politiques plus adaptés aux jeunes pour répondre à leurs besoins et à leurs aspirations.
3. La répression de l'État en Ouganda va à l'encontre du but recherché, étant donné qu'elle réduit l'espace démocratique qui permet aux acteurs d'exprimer leurs revendications, ce qui conduit à la violence et rend l'État plus fragile.
4. Le Mozambique doit, de toute urgence, trouver des solutions aux problèmes socio-économiques grâce à des investissements équitables dans les régions, et à une compensation équitable et juste en cas d'expropriation de terres.
5. L'intervention militaire à Cabo Delgado n'apportera qu'un répit à court terme. Il s'avère nécessaire de recourir à des solutions non violentes, comme la médiation et la négociation afin de mieux comprendre et de répondre pleinement aux revendications des populations.
6. Les jeunes doivent continuer à s'organiser de manière pacifique à travers des forums politiques et des institutions existantes, afin d'exposer clairement les questions qui les préoccupent, mais également la société dans son ensemble, parce que ceci contribuera à construire une paix durable, le développement et la crédibilité institutionnelle qui rendent les États plus résilients.

Introduction

La notion de résilience des États s'est répandue dans la discipline des relations internationales, au cours des 20 dernières années, et bien qu'elle soit sous-théorisée⁴, Humbert et Joseph (2019) soutiennent que c'est un terme contesté qui « s'appuie sur des idées d'auto-organisation, d'adaptation, de transformation et de survie face à l'adversité ou à la crise »⁵. Joseph, (2013) ne voit pas seulement les facteurs qui poussent à la résilience dans le contexte d'une crise, mais soutient plutôt que la résilience peut être liée à la manière dont les sociétés s'adaptent aux changements imposés de l'extérieur. Il met davantage l'accent sur l'élément d'apprentissage et d'adaptation. La résilience est également liée à la fragilité, qui est principalement attribuée à certains ou à la plupart des facteurs ci-après: l'incapacité d'un État à contrôler physiquement son territoire ou à conserver le monopole de l'usage de la force, l'érosion de l'autorité légitime dans le cadre de la prise de décisions collectives, l'incapacité à fournir des services publics de base et l'incapacité à coopérer pleinement avec d'autres États⁶. Plus le niveau de fragilité est élevé, moins l'État est résilient.

Kaba (2020) fait observer que la population de l'Afrique a augmenté de plus d'un milliard, entre 1950 et 2020. Avec une population de 1,34 milliard de personnes, dont 755,4 millions (56,4%) sont âgés de 24 ans et moins⁷. À une époque où on constate une baisse de la population dans le monde entier, l'Afrique semble connaître un regain de croissance démographique. Pourtant, Adeola (2021) affirme que d'ici à 2025, environ 263 millions de jeunes seront sans emploi rémunéré en Afrique⁸. Cette croissance démographique donnera probablement lieu à une hausse de la criminalité, à une fuite des cerveaux et à de mauvaises conditions de vie⁹, qui maintiennent les États africains au bas de l'indice de développement humain¹⁰.

Les développements indiqués ci-dessus ont créé une véritable poudrière, parce que les jeunes ont commencé à exiger d'être représentés au sein des structures du gouvernement et de changer les politiques qui les concernent. Cette situation s'est manifestée au cours du Printemps arabe de 2011, où les jeunes ont joué un rôle central dans la demande de changement politique¹¹, dans les manifestations #feesmustfall en Afrique du Sud, où les jeunes se sont mobilisés en faveur de l'accès à l'éducation, ainsi que dans le mantra du pouvoir populaire axé¹² sur l'action des jeunes et piloté par Robert Kyagulanyi

en Ouganda. Par ailleurs, les revendications liées à la marginalisation des habitants de Cabo Delgado et à la colère des jeunes face aux inégalités et à l'exclusion politique¹³ ont donné lieu à une insurrection qui a conduit à l'émergence d'Ansar al-Sunna, un groupe extrémiste islamique¹⁴.

À partir des scénarios présentés ci-dessus, il s'avère nécessaire de disposer de preuves empiriques pour établir un lien entre l'inclusion des jeunes et la résilience de l'État. En conséquence, le présent document de politique générale examine le lien entre la marginalisation des jeunes et la propension à l'insécurité. Le présent document soutient qu'il existe un lien direct entre la résilience de l'État et la marginalisation des jeunes. Plus les jeunes sont marginalisés, plus l'État se trouve en situation de précarité à l'intérieur, en raison de la contestation de la légitimité. L'insécurité se manifeste par des protestations liées à la prestation de services, la désobéissance civile, des émeutes et, dans certains cas, simplement par une rébellion armée.

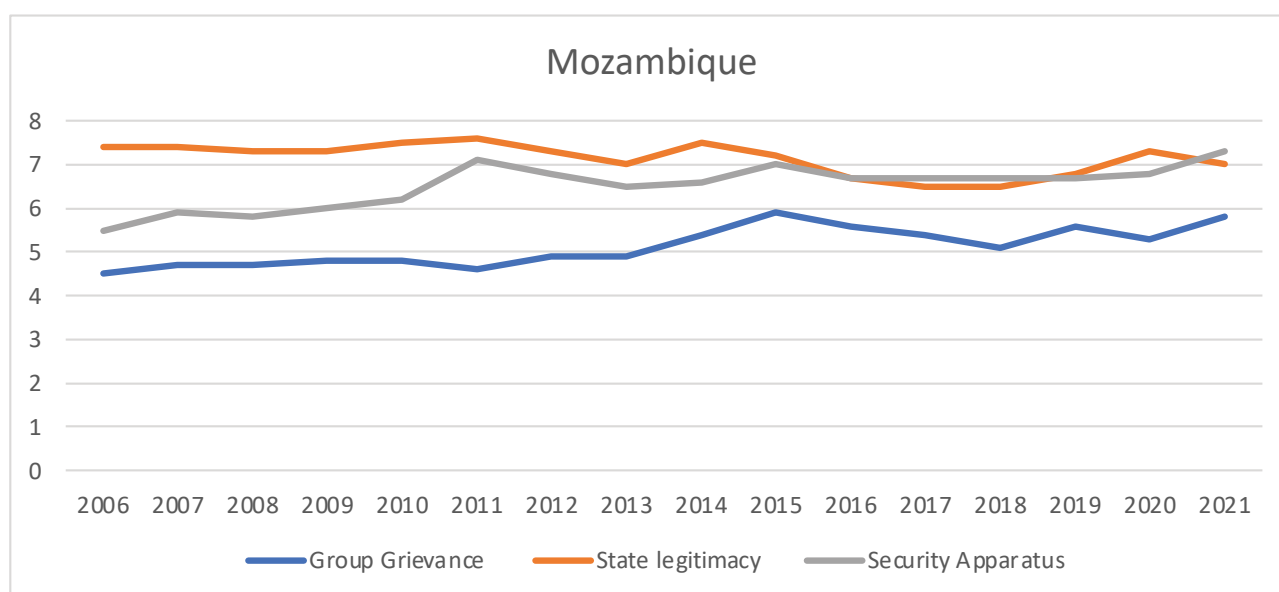
Le présent document s'appuie sur une méthodologie de recherche mixte pour atteindre l'objectif de l'étude. Les données quantitatives sont tirées de l'indice des États fragiles, qui utilise des indicateurs comme les revendications des groupes, la légitimité de l'État et l'appareil sécuritaire. Les données qualitatives sont tirées de sources primaires et secondaires, notamment des rapports, des documents politiques et des articles de journaux. Le présent document s'appuie sur les cas de l'Ouganda et du Mozambique pour analyser les effets de la marginalisation des jeunes. L'étude de cas ougandaise est importante, étant donné qu'elle met en exergue les revendications des jeunes, l'organisation politique et l'impact sur la légitimité de l'État.

De même, le cas du Mozambique met en lumière les griefs des jeunes, les défis politiques et le conflit qui en découle. Ces cas sont indispensables pour mieux comprendre les dangers de l'exclusion des jeunes et les politiques susceptibles d'y remédier. Le présent document couvre essentiellement une période de 15 ans, de 2006 à 2021, parce qu'il s'agit d'une période assez longue pour conclure l'étude.

L'exclusion des jeunes et les nouveaux défis sécuritaires : Le cas du Mozambique

Le Mozambique a traversé des phases de conflit, notamment, la lutte pour l'indépendance, la guerre civile après l'indépendance et l'hostilité avec l'Afrique du Sud sous le régime d'apartheid. Bien qu'il y ait eu une certaine stabilité au cours de période de l'après-guerre froide, la pauvreté, les catastrophes naturelles et la mauvaise gestion des ressources publiques ont ravivé les griefs dans ce pays. À titre d'exemple, Cabo Delgado a été largement ignoré par les élites politiques, après la fin de la guerre civile au Mozambique, en 1992¹⁵. Le vide laissé par l'État a été comblé par le retour des jeunes qui étaient partis étudier en Égypte, au Soudan, en Algérie et en Libye, alors que la majorité musulmane consolidait son emprise sur la région. Ensuite, la montée du militantisme des jeunes et la réticence de l'État¹⁶ ont créé les conditions ayant conduit à la création d'Al Sunnah wa Jama'ah (ASWJ), un groupe terroriste, qui a gagné en importance depuis sa formation en 2015. Ce groupe est principalement actif dans la province du nord-ouest de Cabo Delgado¹⁷. Ce groupe est en grande partie composé de jeunes qui sont connus au niveau local sous le nom d'Al-Shabaab. Les principales revendications portent sur la pauvreté, le chômage, l'expropriation de terres sans compensation, le gouvernement mozambicain s'étant lancé dans l'extraction pétrolière¹⁸. La figure ci-dessous explore la fragilité du Mozambique de 2006 à 2021, en montrant les revendications des groupes, l'appareil sécuritaire et la légitimité de l'État. Plus le score est élevé, plus la fragilité est grande.

Figure 1. Situation de fragilité au Mozambique



Compilation propre (Source : indice des États fragiles)¹⁹

Le graphique ci-dessus indique que les doléances collectives étaient faibles jusqu'à la montée en flèche en 2013, notamment auprès des jeunes de Cabo Delgado. Il convient de noter que, bien que les revendications collectives existaient avant 2013, ils ne s'étaient pas regroupés autour de la marginalisation et de l'expropriation de terres sans compensation, qui ont coïncidé avec la découverte d'importants gisements de gaz dans la région de Cabo Delgado. Ayant espérée de bénéficier des retombées des gisements de gaz²⁰, la population locale s'est retrouvée marginalisée et refoulée de ses terres. Bien que la résistance à la politique de l'État en matière d'expropriation des terres sans compensation appropriée et d'emploi d'étrangers ait été lente, le pays a connu une hausse constante de l'indicateur de l'appareil sécuritaire en 2010, 2015 et 2020. Essentiellement, les menaces pour la sécurité de l'État ont augmenté lentement mais sûrement. Cette situation peut s'expliquer par l'incapacité de l'État à prendre la menace au sérieux et à répondre aux revendications de la population²¹. L'État a, plutôt, répondu par l'usage disproportionné de la force, notamment en faisant recours à l'armée et à des mercenaires²². Ceci a eu un

impact sur la légitimité de l'État, qui était pourtant en situation de fragilité. Le recours aux mercenaires est le signe d'une faiblesse de l'appareil militaire de l'État et qui est plus intéressé par la protection des intérêts économiques que par les demandes de ses citoyens. Le flux et le reflux de la légitimité de l'État, surtout depuis 2013, est fortement lié aux défis sécuritaires émanant de Cabo Delgado. À titre d'exemple, on observe une augmentation de la fragilité de l'État en 2018 après un fléchissement en 2015/2016. Cette situation reflète un manque de confiance des citoyens dans les institutions étatiques.

Les jeunes étant fortement impliqués dans la résistance à la politique de l'État à Cabo Delgado, il devient évident que la réponse militaire peut endiguer le conflit à court terme, mais que ce conflit perdurera à long terme. Il faut aborder à long terme les questions structurelles plus profondes relatives à l'emploi, à la réduction de la pauvreté et à l'expropriation des terres avec une compensation équitable. D'une manière globale, il s'avère nécessaire de mettre en place des institutions transparentes de gestion des ressources²³. Le gouvernement doit concevoir des programmes d'emploi afin d'autonomiser les jeunes qui, s'ils sont négligés, constituent normalement la base des organisations terroristes.

L'exclusion des jeunes et les nouveaux défis sécuritaires émergents: Le cas de l'Ouganda

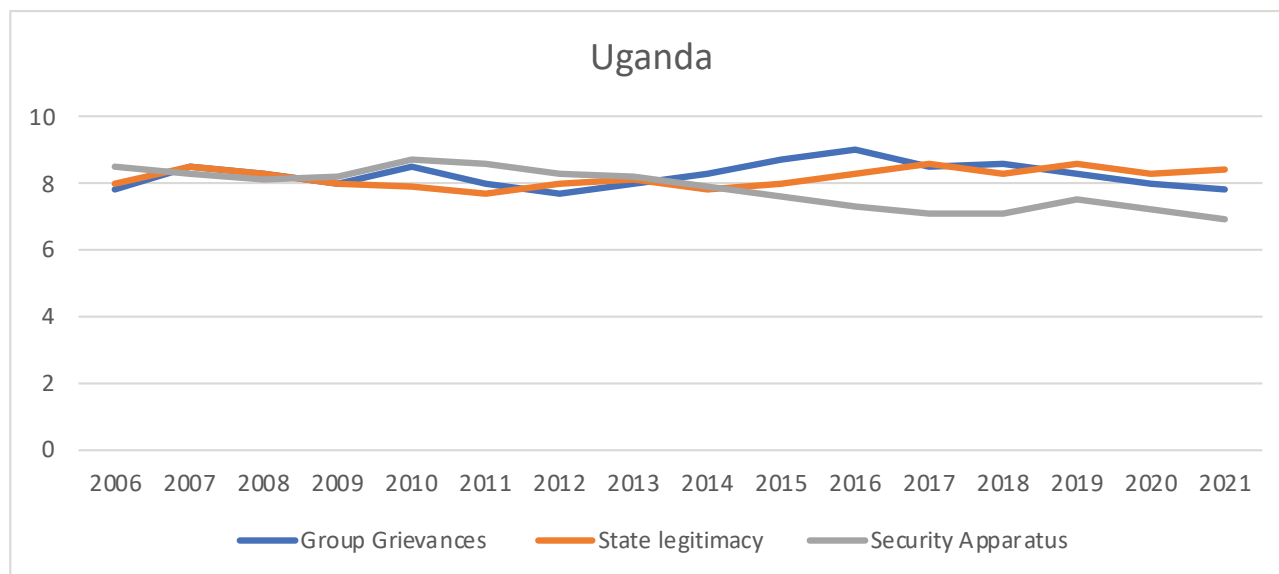
Depuis le début du siècle, l'Ouganda connaît une croissance démographique de la jeunesse, avec plus de 75% de la population âgée de moins de 30 ans²⁴. La transition démocratique promise par Museveni ne s'est pas concrétisée, depuis son arrivée au pouvoir en 1986. Le pays a, plutôt, connu une corruption endémique²⁵, le chômage²⁶ et le sous-emploi²⁷. Par ailleurs, l'Ouganda a connu des épisodes d'insécurité, et la capitale, Kampala, souffre d'un manque de cohésion sociale. Les jeunes sont plus susceptibles de se radicaliser, étant donné que la pauvreté et le chômage ont continué à devenir une réalité dans le pays²⁸.

Les problèmes mentionnés ci-dessus ont aliéné la population, qui avait auparavant organisé des manifestations sous la direction, entre autres, du Dr

Kiiza Besigye et d'autres leaders comme Nobert Mao et Mugisha Muntu²⁹. Toutefois, à mesure que le Dr Besigye perd de son attrait et de sa popularité, les jeunes expriment davantage leurs revendications et commencent à s'organiser au plan politique autour de Robert Kyagulanyi, une « pop star » qui a grandi dans les bidonvilles de Kampala³⁰. La musique de Kyagulanyi lui a attiré beaucoup de sympathie, en particulier celle de la jeunesse, qui exprime les défis auxquels les jeunes sont confrontés. La jeunesse s'identifie à lui, d'autant plus qu'il est issu d'un milieu pauvre. Il a formé un groupe de pression connu sous le nom de People Power, qui s'est ensuite transformé en un parti politique appelé National Unity Platform (NUP)³¹, et qui était en compétition pour le pouvoir, à l'occasion des élections présidentielles et parlementaires de 2021. La NUP avait pour, entre autres, objectifs l'autonomisation de la jeunesse et la création d'emplois. Cela a conduit le parti à remporter 59³² sièges au parlement, Robert Kyagulanyi arrivant en deuxième position, derrière le président Museveni, avec 35% des suffrages³³. Pourtant, bien que les jeunes se soient organisés sur le plan politique, ils ont été confrontés à la répression de l'État à travers des arrestations violentes, de tortures et d'assassinats.³⁴

À titre d'exemple, les violences post-électorales de 2021 ont été marquées par une recrudescence des enlèvements, des tortures et des meurtres de jeunes gens soupçonnés de soutenir l'opposition³⁵, ainsi que par la répression violente des manifestations et des attaques contre des personnes âgées à Masaka, Kampala³⁶ et dans les districts environnants, dans le cadre de ce que l'on appelle les attaques « Bijambiya » (à la hache). Le motif initial est lié à la politique, les principaux coupables étant des jeunes hommes. La figure ci-dessous montre le niveau de fragilité en Ouganda depuis 2006.

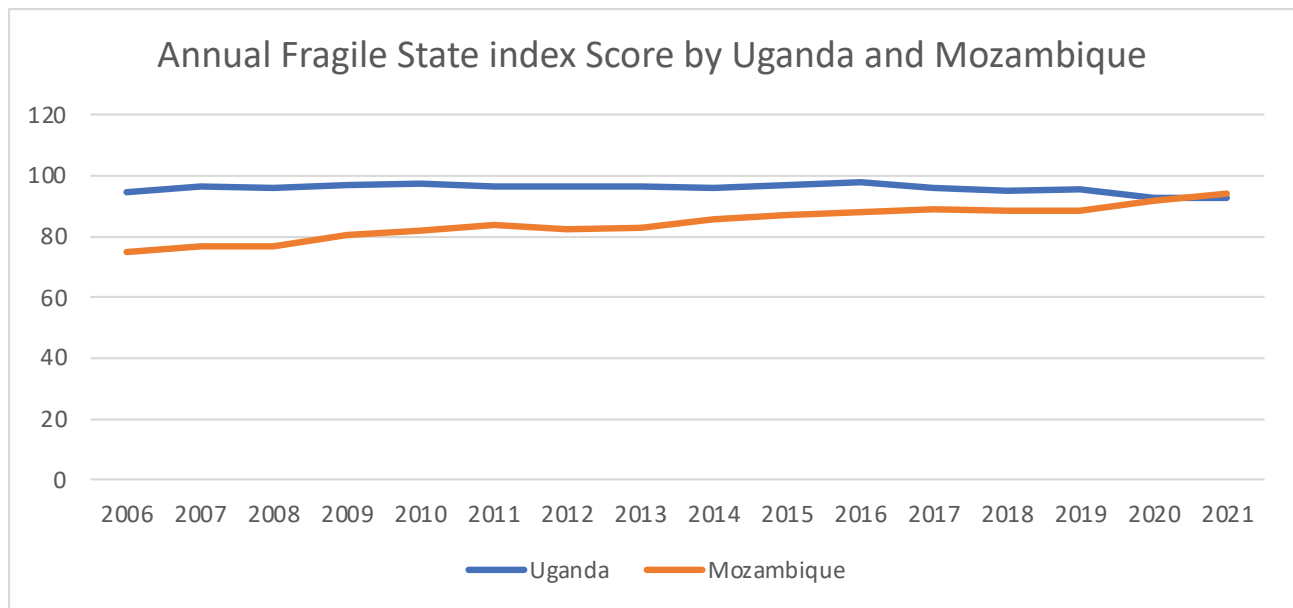
Figure 2. Situation de fragilité en Ouganda



Compilation propre (Source : indice des États fragiles)

Le graphique ci-dessus montre une forte performance en ce qui concerne les sujets de mécontentement collectifs en Ouganda. Les revendications collectives, tout comme au Mozambique, portent essentiellement sur le manque d'emploi, le manque d'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité, le besoin de transparence en matière de gouvernance et l'action générale dans le processus de prise de décision politique, sociale et économique³⁷. Bien que les doléances soient restées constantes, les groupes qui les expriment sont devenus plus jeunes, à mesure que la composition démographique change. Par exemple, jusqu'en 2016, le leadership de l'opposition était réservé au Forum pour le changement démocratique (dirigé par Kizza Besigye, un vétéran de la guerre de 1986 qui a porté Museveni au pouvoir), considéré comme une scission du Mouvement de résistance nationale de Museveni. Toutefois, les jeunes ont exigé d'avoir davantage leur mot à dire en politique, et la National Unity Platform, dirigée par le jeune Kyagulanyi Robert, est le plus grand parti d'opposition après 2021.

Il est intéressant de noter que les sujets de mécontentement des groupes ont été plus poussés pendant la période des élections. Ainsi, les groupes utilisent les élections pour exprimer leurs revendications et s'emparer du pouvoir dans l'espoir d'apporter des changements. Le score élevé de la légitimité de l'État illustre une profonde fragilité, étant donné que les institutions, comme le parlement, le système judiciaire et l'exécutif n'ont pas été en mesure de répondre aux aspirations de la population. Cette situation a, à son tour, donné lieu à une forte performance de l'appareil sécuritaire, notamment en ce qui concerne le recours à la violence politique, les brutalités policières et l'usage, d'une manière générale, de la force contre l'opposition. Cette situation s'est manifestée dans les violences post-électorales, où l'État a procédé à des enlèvements et à des meurtres. Par ailleurs, les citoyens ont été plus enclins à participer aux émeutes³⁸ et à une propagande de masse contre le régime pour exprimer leurs revendications.

Figure 3: Situation de fragilité générale

Compilation propre (Source : indice des États fragiles)

D'une manière générale, l'Ouganda et le Mozambique enregistrent des résultats élevés dans l'indice des États fragiles, en raison de défis croissants, parmi lesquels la marginalisation des jeunes. À titre d'exemple, l'absence d'institutions solides, comme le système judiciaire et le parlement, permettant d'exprimer les griefs, la transparence et la séparation des pouvoirs, a exacerbé la propension à la violence³⁹. Par contre, l'incapacité du gouvernement mozambicain à répondre aux revendications des communautés par le dialogue et l'investissement dans la prestation de services à Cabo Delgado a occasionné une escalade de la violence. Ainsi, au Mozambique et en Ouganda la jeunesse donne davantage d'expression à ses sujets de mécontentement et, dans les deux cas, la sécurité interne a été affectée et, en conséquence, la résilience de l'État. Par exemple, un conflit civil a éclaté au Mozambique. En revanche, l'Ouganda a connu des troubles politiques sous la forme de manifestations et d'enlèvements, de tortures et de meurtres perpétrés par l'État, notamment pendant les élections de 2021.

Conclusion

La marginalisation des jeunes a eu lieu dans les domaines socio-économiques et politiques, ce qui a conduit ces jeunes à faire partie de groupes ayant des revendications contre les différents États. Dans certains cas, les jeunes ont remplacé d'autres groupes pour exprimer clairement leurs revendications, comme c'est le cas en Ouganda. Dans des cas comme celui du Mozambique, les jeunes ont été à l'avant-garde de l'expression des revendications. L'incapacité à répondre aux doléances au fil du temps a contribué à la fragilité de l'État, notamment en termes de légitimité, ce qui a renforcé le recours à la violence par les gouvernements pour faire taire ces groupes.

Recommandation politique

La présente note d'orientation recommande la mise en place de politiques inclusives plus urgentes et délibérées afin que les jeunes participent au processus de gouvernance en Ouganda, étant donné que ceci se traduira par des projets et des politiques plus adaptés aux jeunes pour répondre à leurs besoins et à leurs aspirations. Par ailleurs, les jeunes doivent être autorisés à s'organiser au plan politique, afin de formuler et de proposer des

solutions à leurs revendications. La répression de l'État en Ouganda fait plus de tort que de bien, parce qu'elle réduit l'espace démocratique qui permet aux acteurs d'exprimer leurs sujets de mécontentement, ce qui conduit à la violence et rend l'État plus fragile.

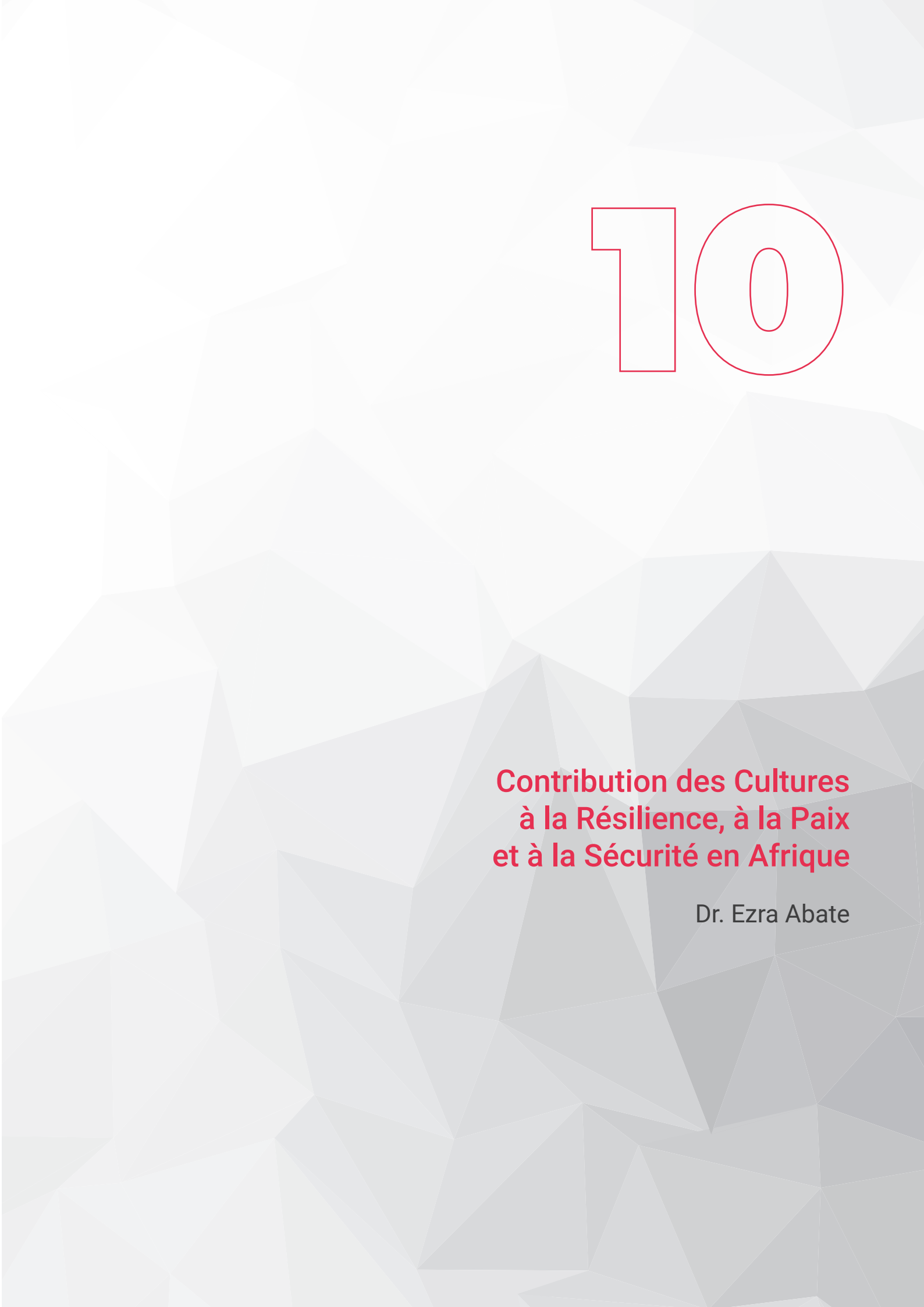
Deuxièmement, elle recommande au Mozambique de relever d'urgence les défis socio-économiques, notamment l'investissement équitable dans les régions et l'expropriation des terres, l'octroi d'une compensation adéquate et équitable aux communautés touchées. Par ailleurs, en ce qui concerne les troubles civils à Cabo Delgado, l'intervention militaire n'apportera qu'un répit à court terme. Il s'avère nécessaire de recourir à des solutions non violentes, comme la médiation et la négociation, afin de mieux comprendre et de mieux répondre pleinement aux revendications des populations.

Troisièmement, elle recommande que les jeunes continuent à s'organiser de manière pacifique à travers des forums et des institutions politiques existants afin d'exprimer avec clarté les questions qui les préoccupent, mais également la société au sens large. Comme les exemples de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud le montrent, les jeunes peuvent être les principaux acteurs du changement dans la société. L'expression claire, non violente des questions politiques, sociales et économiques contribue à l'instauration d'une paix durable, au développement et à la crédibilité institutionnelle qui rendent les États plus résilients.

Références

1. Myers, J. (2019). Dix-neuf (19) des pays du monde ayant la population est la plus jeune se trouvent en Afrique. Forum économique mondial. Disponible sur le site: <https://www.weforum.org/agenda/2019/08/youngest-populations-africa/> (consulté le 18/10/2021).
2. Signe, L., & Gurib-Fakim, A. (2019). Six (6) des économies à la croissance la plus rapide dans le monde se trouvent en Afrique. Forum économique mondial. Disponible sur le site: <https://www.weforum.org/agenda/2019/08/youngest-populations-africa/> (consulté le 18/10/2021).
3. Mohamedbhai, G. (2015). Le défi du chômage des diplômés en Afrique. *International Higher Education*, 80(80), 12.
4. Walker, J., & Cooper, M. (2011). Généalogies de la résilience : De l'écologie systémique à l'économie politique de l'adaptation aux crises. *Security Dialogue*, 42(2), 143-160.
5. Humbert, C., & Joseph, J. (2019). Introduction : la politique de la résilience : problématiser les approches actuelles. *Resilience*, 7(3), 215-223.
6. Indice des États fragiles (2021). Que signifie la fragilité des États ? Disponible sur le site: <https://www.weforum.org/agenda/2019/08/youngest-populations-africa/> (consulté le 01/09/2021).
7. Kaba, A. J. (2020). Explication de la croissance démographique rapide de l'Afrique, 1950 à 2020 : Tendances, facteurs, incidences, et recommandations. *Sociology Mind*, 10(4), 226-268.
8. Adeola, A. O. (2021). L'entrepreneuriat comme panacée à l'augmentation du chômage des jeunes en Afrique. *Alternative Horizons*
9. *ibid*
10. Programme des Nations Unies pour le développement (2020). Rapport sur le développement humain ; Annexe statistique. Disponible sur le site: <https://http://hdr.undp.org/en/content/download-data> (consulté le 18/10/2021).
11. Hoffman, M., & Jamal, A. (2012). Les jeunes et le Printemps arabe : différences et similitudes de cohortes. *Middle East Law and Governance*, 4(1), 168-188.
12. Sempijja, N., & Letlhogile, R. R. (2021). Le lien entre sécurité et développement et la sécurisation des espaces universitaires dans les manifestations « FeesMustFall » en Afrique du Sud. 2016–2018. *Africa Review*, 13(1), 40-60.
13. International Crisis Group (2021). Endiguer l'insurrection dans la région de Cabo Delgado au Mozambique. *African Report* 303.
14. Mutasa, M. N., & Muchemwa, C. (2021). Ansar Al-Sunna Mozambique : Est-ce le Boko Haram de l'Afrique australe ? *Journal of Applied Security Research*, 1-16.
15. International Crisis Group (2021). Endiguer l'insurrection dans la région de Cabo Delgado au Mozambique. *African Report* 303.
16. *Ibid*.
17. Habibe, S., Forquilha, S., & Pereira, J. (2019). Radicalisation islamique dans le nord du Mozambique. Le cas de Mocimboa da Praia. *Cadernos IESE*. (17).
18. Pirió, G., Pittelli, R., & Adam, Y. (2018). L'émergence de l'extrémisme violent dans le nord du Mozambique. *Spotlight*, Centre africain d'études stratégiques
19. Indice des États fragiles (2021) alimenté par le Fonds pour la paix. Disponible sur le site: <https://fragilestatesindex.org/analytics/> (consulté le 2/09/2021)
20. Rawoot, I. (2020). Le Mozambique, pays riche en gaz, pourrait courir à la catastrophe. *Aljazeera*
21. International Crisis Group (2021). Endiguer l'insurrection dans la région de Cabo Delgado au Mozambique. *African Report* 303.
22. Rawoot, I. (2020). Le Mozambique, pays riche en gaz, pourrait courir à la catastrophe. *Aljazeera*
23. Khadiagala, G. (2021). L'intervention régionale au Mozambique est une mauvaise idée. Voici pourquoi. *The conversation*. Disponible sur le site: <https://theconversation.com/regional-military-intervention-in-mozambique-is-a-bad-idea-heres-why-161549> (consulté le 12/09/2021).
24. Among, I., & Munavu, M., M. (2019) Nous voulons être entendus. Les voix des jeunes Ougandais sur le chômage des jeunes. Blogs de la Banque mondiale. Disponible sur le site: <https://blogs.worldbank.org/nasikiliza/we-want-to-be-heard-the-voices-of-ugandas-young-people-on-youth-unemployment> (consulté le 12/09/2021)
25. Sempijja, Norman and Žebrauskaitė, Emilija. (2021) El papel transformador de las mujeres líderes en la lucha contra la corrupción en Uganda. *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, n.º 127 p. 01-21.
26. Le chômage des jeunes s'élève à 13,3 % ; voir Among, I & Munavu, M., M (2019) ci-dessus.
27. Kemper, J., (2020), le chômage des jeunes en Ouganda a été mal diagnostiqué. *The Palladium Group*. Disponible sur le site: <https://thepalladiumgroup.com/news/Youth-Unemployment-in-Uganda-Has-Been-Misdiagnosed-> (consulté le 11/09/2021)
28. International Organisation on Migration (2017). La pauvreté et le chômage sont les principales causes de conflit dans les bidonvilles ougandais - étude. Disponible sur le site: <https://uganda.iom.int/publication/poverty-and-unemployment-major-causes-conflict-ugandan-slums---study> (consulté le 18/10/2021)

29. Namiti, M. (2011). Les manifestations en faveur de la marche au travail en Ouganda soulèvent la poussière. Aljazeera. Disponible sur le site: <https://www.aljazeera.com/features/2011/4/28/uganda-walk-to-work-protests-kick-up-dust> (consulté le 18/10/2021).
30. Kujeke, M. & Mutangadura, C (2019). La jeunesse africaine tient tête aux politiciens chevronnés. Institut d'études de sécurité. Disponible sur le site: <https://issafrica.org/iss-today/africas-youth-stand-up-to-seasoned-politicians> (consulté le 19/10/2021).
31. Athumani, H (2020). Le mouvement People Power d'Ouganda enregistre une aile politique en vue des élections générales de 2021. Voice of America. Disponible sur le site: https://www.voanews.com/a/africa_ugandas-people-power-movement-registers-political-wing-ahead-2021-general-elections/6193238.html (consulté le 19/10/2021).
32. Daily express. (2021) Liste : 59 députés élus du NUP pour la 11ème législature. Disponible sur le site: <https://dailyexpress.co.ug/2021/01/18/list-59-nup-elected-mps-for-the-11th-parliament/> (consulté le 19/10/2021)
33. Commission électorale ougandaise (2021). Elections présidentielles 2021 ; résultats définitifs. Disponible sur le site : https://www.ec.or.ug/ecresults/2021/Summary_PRESIDENT_FINAL_2021.pdf (consulté le 19/10/2021).
34. Human Rights Watch (2021). Les élections en Ouganda marquées par la violence. Disponible sur le site : <https://www.hrw.org/news/2021/01/21/uganda-elections-marred-violence> (consulté le 19/10/2021).
35. Burke, J., & Okiror, S. (2021). C'était une chambre de torture : Des Ougandais enlevés lors d'une répression brutale. The Guardian. Disponible sur le site: <https://www.theguardian.com/world/2021/apr/22/torture-abducted-uganda-crackdown-museveni> (consulté le 10/09/2021)
36. Musoke, R. 2021. Meurtres à la machette à Masaka. The independent. Disponible sur le site : <https://www.independent.co.ug/masakas-machete-murders/> (consulté le 14/09/2021).
37. Patterson, S, A. (2018). Pourquoi la jeunesse ougandaise est-elle si en colère ? Ces 4 points de vue éclairent les récentes manifestations. The Washington post. Disponible sur le site : <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2018/09/20/why-are-ugandan-youth-so-angry-these-4-takeaways-illuminate-the-recent-protests/> (consulté le 19/10/2021).
38. Comité de protection des journalistes (2018). Le président ougandais, des officiels attaquent verbalement et menacent les médias. Disponible sur le site : <https://cpj.org/2018/06/ugandan-president-officials-verbally-attack-and-th/> (consulté le 03/09/2021).
39. Khisa, M. (2019). Rétrécissement de l'espace démocratique ? Crise du consensus et politique contentieuse en Ouganda. Commonwealth & Comparative Politics, 57(3), 343-362.



10

**Contribution des Cultures
à la Résilience, à la Paix
et à la Sécurité en Afrique**

Dr. Ezra Abate

Ezra Abate est professeur associé au Collège des Arts du spectacle et Arts visuels (CPVA) de l'Université d'Addis-Abéba. Au CPVA et dans d'autres départements, il enseigne des programmes d'études supérieures et de premier cycle. Ezra est titulaire d'un doctorat en études sur la paix et la sécurité de l'Université d'Addis-Abéba, d'une maîtrise en pédagogie musicale et en composition de l'académie de musique de Plovdiv en Bulgarie, d'une maîtrise en programmes d'enseignement de l'Université d'Addis-Abéba et d'une maîtrise en études sur le développement régional et local de l'Université d'Addis-Abéba. Il est professeur invité à l'Université de Limerick en Irlande et à l'Université de Witwatersrand à Johannesburg, ainsi que chercheur à l'Université du Cap en Afrique du Sud. La musique, l'identité, la culture, la résolution des conflits, le savoir et la sagesse traditionnels sont quelques-uns de ses domaines d'intérêt.

Résumé Analytique

La culture est l'un des facteurs les plus importants pour favoriser la paix et la sécurité sociales. La société la plus tolérante valorise la diversité et considère tous les aspects de l'altérité comme aussi importants et précieux que sa propre culture. L'Afrique doit reconsidérer la conceptualisation de la culture dans le contexte de la sagesse traditionnelle africaine plutôt que de toujours tenter de la définir selon l'épistémologie occidentale. En tant que société multiculturelle, le concept de culture du Continent africain doit être conceptualisé de manière à inclure tous les groupes sociétaux et leurs pratiques. Le rôle de la culture dans le maintien de la paix en Afrique a reçu peu d'attention. Pourtant, les instruments traditionnels de résolution des conflits jouent un rôle important dans le maintien de la paix dans de nombreuses régions d'Afrique, où l'on suppose que les pratiques culturelles sont répandues. Cela implique que les valeurs culturelles locales, les croyances, les normes et les traditions qui favorisent la paix à long terme doivent être restaurées et promues en tant que fondement de l'établissement d'une culture de la paix en Afrique.

Points clefs

1. La culture est l'un des facteurs les plus importants pour favoriser la paix et la sécurité sociales. La société la plus tolérante valorise la diversité et considère tous les aspects de l'altérité comme aussi importants et précieux que sa propre culture.
2. L'Afrique doit reconsidérer la conceptualisation de la culture dans le contexte de la sagesse traditionnelle africaine plutôt que de toujours tenter de la définir selon l'épistémologie occidentale. En tant que société multiculturelle, le concept de culture du Continent africain doit être conceptualisé de manière à inclure tous les groupes sociétaux et leurs pratiques.
3. Chaque communauté a sa propre méthode traditionnelle de résolution des conflits et de préservation de ses héritages, à laquelle les gouvernements africains doivent donner la priorité afin de protéger leur patrimoine et de maintenir la paix et la sécurité dans leurs sociétés respectives.
4. La plupart des États africains disposent d'institutions traditionnelles de résolution des conflits ou de mécanismes de consolidation de la paix qui sont ancrés dans leurs cultures et coutumes respectives. Les approches culturelles de la résolution et de la gestion des conflits sont essentielles à la promotion de la paix communautaire et de l'ordre social.

Introduction

La culture est difficile à définir, mais de nombreuses personnes s'accordent à dire qu'il s'agit des attributs spirituels et physiques d'une société que celle-ci produit dans son activité quotidienne, ou encore que la culture peut englober un éventail d'activités intellectuelles et artistiques et leurs produits - musique, art, film, théâtre ; et aussi désigner l'ensemble des activités, croyances et coutumes liées au mode de vie d'un peuple, d'un groupe ou d'une société (Smith, P. et Riley, A. 2009 ; Wtson, 2002). Les spécialistes des sciences sociales classent généralement la culture en deux catégories : intellectuelle et populaire, et une composante importante de la formation de l'identité. Les catégories culturelles aident les gens à s'identifier. Elles sont associées à la pratique de l'héritage de la société, qui peut être transmis oralement, face à face, ou d'autres manières (Moore, N. et Yvonne Whelan (eds,) 2007 ; Smith, P. et Riley, A. 2009). Cela signifiait que le groupe d'où provenait cet héritage était principalement celui de la communauté et des environs immédiats, et l'interprétation de ces paysages par la population locale devenait plus importante que son interprétation officielle. Les individus pouvaient ressentir un sentiment de continuité et de connexion entre leur passé et leur avenir tant que la transmission culturelle était basée sur des interactions en face à face, l'observation, l'imitation et l'échange de mots.

Le temps était structuré de manière simple dans une telle société basée sur l'oralité, et l'histoire était comprise dans l'intervalle de temps couvert par les souvenirs de ses membres vivants. Tout ce qui se passait avant la naissance des membres les plus âgés de la communauté était immémorial - on ne pouvait pas le connaître directement. Les mythes, qui ont servi de substituts à la mémoire à une époque où elle ne pouvait pas être directement rappelée, ont fourni des réponses aux questions sur l'origine du groupe, la signification de sa présence dans ce monde, son environnement et son organisation. Par conséquent, on peut dire que les individus et les sociétés comprenaient leur place dans le monde et qui ils étaient. Ils n'avaient pas besoin de remonter dans le temps pour découvrir leur identité car le temps qui comptait pour eux était directement vécu comme une réalité vivante (Moore et Yvonne (eds) p.86).

Cette crise des idéologies modernes est un problème majeur pour le monde moderne, et en

particulier pour la civilisation occidentale, car c'est là que la transformation des cultures vernaculaires a été la plus profonde, et que les identités nationales ont joué le rôle le plus important. Les gens réagissent à de telles situations en concevant de nouvelles stratégies pour préserver la mémoire et créer une identité ; pour beaucoup de gens, en particulier ceux qui vivent en dehors du monde occidental, la solution à la crise d'identité consiste à se tourner vers le passé afin de construire des sociétés capables de résoudre les problèmes contemporains, ce qui conduit fréquemment à un fondamentalisme extrême. Une quatrième possibilité consiste à inventer de nouvelles idéologies. Pour paraître crédibles, elles doivent s'appuyer sur d'autres formes d'histoire. Le multiculturalisme est fondé sur une étude de l'évolution humaine, qui s'est déplacée des individus et des nations vers les communautés culturelles. L'écologisme se fonde sur une vision de l'évolution qui n'est plus centrée sur les sociétés : c'est la nature qui est en jeu. Les gens doivent permettre à la Terre d'évoluer naturellement avec un minimum d'interférence humaine (Moore et Yvonne (eds), p.88) L'Afrique doit reconsidérer la conceptualisation de la culture dans le contexte des sagesse traditionnelles africaines plutôt que de toujours tenter de la définir selon l'épistémologie occidentale. En tant que société multiculturelle, le concept de culture du Continent africain doit être conceptualisé de manière à inclure tous les groupes sociétaux et leurs pratiques.

L'objectif initial de cet article consiste à :

- Évaluer la contribution de la culture à la résilience, à la paix et à la sécurité ;
- Démontrer l'importance de la culture dans le développement d'une société pacifique ; et
- Conceptualiser la culture dans le contexte de la sagesse traditionnelle africaine.

En général, l'article traite de l'importance des mécanismes de résolution des conflits basés sur la culture dans le développement de sociétés pacifiques en Afrique. Chaque communauté a sa propre méthode traditionnelle de résolution des conflits et de préservation de ses héritages, à laquelle les gouvernements africains doivent donner la priorité afin de protéger leur patrimoine et de maintenir la paix et la sécurité dans leurs sociétés respectives.

Le rôle de la culture dans le maintien de la paix en Afrique a reçu peu d'attention. Pourtant, les instruments traditionnels de résolution des conflits jouent un rôle important dans le maintien de la paix dans de nombreuses régions d'Afrique, où l'on suppose que les pratiques culturelles sont répandues. Cela implique que les valeurs culturelles, les croyances, les normes et les traditions locales qui favorisent la paix à long terme doivent être restaurées et promues en tant que fondement de l'établissement d'une culture de la paix en Afrique.

Quel rôle la culture joue-t-elle dans la résilience, la paix et la sécurité ?

La culture est l'un des facteurs les plus importants pour favoriser la paix et la sécurité sociales. La société la plus tolérante valorise la diversité et considère tous les aspects de l'altérité comme aussi importants et précieux que sa propre culture. Le fait d'autoriser différentes pratiques culturelles dans une société donnée permettra de comprendre comment les autres agissent et se socialisent. La tolérance des différences contribuera à réduire les sources de conflit dans la société ; d'un autre côté, le manque de tolérance pour l'identité des autres conduit souvent à la répression des expressions culturelles minoritaires (Watson, 2002 ; Ezra, 2015). Dans la pratique, la plupart des sociétés africaines ont une culture diversifiée et ont traditionnellement vécu en respectant diverses pratiques culturelles.

Le maintien de la paix dans une société donnée est primordial. Lorsque Johan Galtung a inventé ce terme en 1976, il l'a proposé comme l'une des trois approches de la paix, aux côtés du maintien et du rétablissement de la paix. Ainsi, le rétablissement de la paix fait référence à la résolution des conflits armés, le maintien de la paix à la fourniture de la sécurité physique par la séparation des forces et la surveillance des traités de paix, et la consolidation de la paix à la mise en œuvre de changements structurels dans les politiques pour assurer une paix à long terme. La consolidation de la paix est donc la plus ambiguë et la plus ambitieuse de ces interventions (Galtung, 1976).

Edward Newman (2009, pp.46-51) distingue trois tendances contemporaines de construction de la paix. La construction de la paix réaliste, qui se

préoccupe principalement de la stabilité systémique ; la construction de la paix transformatrice, qui s'attache à changer les relations conflictuelles des acteurs, des institutions et des circonscriptions en relations pacifiques ; et la construction de la paix libérale, qui comporte deux sous-types : La construction de la paix wilsonienne, qui cherche à créer des États démocratiques libéraux considérés comme les garants de la paix et de la stabilité, et la construction de la paix néolibérale hégémonique, qui s'intéresse à l'intégration des États « dysfonctionnels » dans l'économie capitaliste mondiale. Les mécanismes traditionnels de consolidation de la paix jouent un rôle important en Afrique dans le maintien de la paix et de la stabilité de diverses communautés, ils peuvent également jouer un rôle significatif dans la résolution des conflits économiques, politiques et socioculturels. Depuis l'avènement du système de classes, ils ont joué un rôle essentiel dans la résolution de diverses anomalies socio-économiques. Les communautés diverses d'Afrique offrent des systèmes de résolution des conflits culturellement acceptables pour interrompre les activités normales de la vie des sociétés multiculturelles du Continent.

Le concept de diversité culturelle permet d'aborder un certain nombre de questions clés, notamment celle de savoir si la valeur universelle exceptionnelle a été utilisée pour marginaliser les minorités ; si elle a été comprise comme renforçant le statut d'« expert » d'une minorité d'individus ; et si des tensions ou des oppositions peuvent être notées entre les manières d'une population locale de prendre soin du passé et un concept ostensiblement objectif de valeur universelle exceptionnelle (Labadi, 2013). Les États africains doivent prendre en compte le concept de valeurs africaines pour leur société culturellement diversifiée, comme mentionné précédemment, afin d'aborder les principaux problèmes de la société. Selon Kariuki (2017), « avant le colonialisme, la plupart, sinon la totalité, des sociétés africaines vivaient en communauté et étaient organisées selon des lignes claniques, villageoises et ethniques ». Les diverses communautés africaines ont des normes, une confiance, des valeurs, des croyances, des réseaux sociaux et une forte affiliation pour résoudre les conflits communautaires par la médiation d'anciens respectés. Les mécanismes traditionnels de consolidation de la paix en Afrique sont inextricablement liés aux réalités sociopolitiques et économiques de la vie communautaire. Ces mécanismes sont enracinés dans la culture et

l'histoire africaines, et sont d'une certaine manière unique à chaque communauté. Il arrive que les tribunaux coutumiers s'appuient sur les mécanismes traditionnels de consolidation de la paix de la société (Kassim ; 2015). Ces méthodes endogènes de résolution des conflits ont été développées et utilisées par les sociétés africaines depuis leur création.

La plupart des États africains disposent d'institutions traditionnelles pour la résolution des conflits ou de mécanismes de consolidation de la paix qui sont ancrés dans leurs cultures et coutumes respectives. Divers mécanismes traditionnels de résolution des conflits ont été utilisés dans la culture de chaque société humaine avant et après l'introduction du système juridique moderne. Lawal et al. (2020) ont défini le rôle des institutions traditionnelles en Afrique : « Les mécanismes endogènes de résolution des conflits mettent l'accent sur l'empathie, le partage et la coopération dans le traitement des problèmes communs, ce qui souligne l'essence de l'humanité ». Les approches culturelles de résolution et de gestion des différends sont essentielles pour promouvoir la paix et l'ordre social au sein des communautés. Elles encouragent également le partage des ressources et leur répartition équitable, favorisant ainsi un climat pacifique.

La paix et la sécurité sont essentielles dans toute communauté donnée pour le développement à long terme et la préservation des objets culturels. Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, en particulier, ont joué un rôle important dans la résolution des litiges au niveau local concernant la terre, la famille, la propriété, les homicides et les questions économiques. Les méthodes traditionnelles de résolution des conflits sont utilisées en Afrique pour renforcer les liens et l'harmonie entre les communautés multiculturelles.

Préserver la culture et le patrimoine dans la société

La plupart des gens attachent une valeur positive à la notion de patrimoine culturel. La culture matérielle - objets d'art et d'usage quotidien, architecture, forme du paysage - et la culture immatérielle - danse, musique, théâtre et performances rituelles, ainsi que la langue et la mémoire humaine - sont généralement

considérées comme un bien commun partagé dont chacun bénéficie. Ces objets matériels et ces représentations culturelles immatérielles forment des identités personnelles et communautaires, et la formation d'une identité forte semble être fondamentalement bonne pour un individu ou une société. « Le patrimoine culturel étant une composante importante de l'identité culturelle des communautés, des groupes et des individus, ainsi que de la cohésion sociale, sa destruction intentionnelle peut avoir des conséquences négatives pour la dignité humaine et les droits de l'homme ». (UNESCO ; 2003). Cependant, le patrimoine est inextricablement lié à l'identité et au territoire, où les individus et les communautés sont fréquemment en compétition ou en conflit pur et simple. Des conflits peuvent surgir à propos des droits fonciers et culturels des autochtones, ou entre les minorités ethniques et les majorités dominantes à propos du droit de définir et de gérer le patrimoine culturel de la minorité (Silverman, H. et D. Fairchild Ruggles (eds) ; 2007). Des personnes peuvent violer les droits culturels d'autres personnes, en particulier des groupes minoritaires, ce qui peut entraîner la destruction du patrimoine culturel d'une société et la violation des droits de l'homme.

La réflexion sur les droits de l'homme aujourd'hui remonte à 1948, lorsque les Nations unies (ONU) ont publié la Déclaration universelle des droits de l'homme. « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent », indique l'Article 27. Cet article, en particulier, a introduit le concept de culture en tant que composante des droits de l'homme, mais il ne s'est pas étendu sur la relation spécifique entre les individus, les communautés et les nations, ni sur la manière dont les conflits entre ces trois entités pourraient ou devraient être résolus.

La mémoire est nécessaire au patrimoine culturel. Il ne suffit pas que les choses et les monuments existent dans un paysage : il faut qu'on s'en souvienne et qu'ils soient revendiqués comme patrimoine pour être un patrimoine culturel, même si leur signification originale a été perdue ou est mal comprise. En ce sens, le patrimoine culturel est toujours immatériel dans une certaine mesure. Pour avoir un sens et une puissance, le patrimoine culturel matériel et immatériel doit être actif, dynamique, utilisé et exécuté, au lieu d'être inerte et statique. (H. Silverman et D. Fairchild Ruggles (eds) ; 2007). La plupart des régions d'Afrique sont riches en patrimoines culturels,

sur lesquels les sociétés s'appuient comme repère historique et héritage. Certaines communautés tirent leur pouvoir de leur patrimoine culturel. Le lien entre le patrimoine culturel, la terre et le pouvoir est commun dans la plupart des régions d'Afrique. Le pouvoir est omniprésent dans les activités humaines quotidiennes. Le patrimoine culturel et les droits de l'homme sont liés aux relations de pouvoir, et les relations de pouvoir influencent inévitablement l'idéologie universaliste qui sous-tend le discours actuel sur le patrimoine culturel (Woodiwiss 2005). Les pays occidentaux ont le pouvoir de déterminer et de dicter les politiques relatives au patrimoine culturel matériel et immatériel depuis de nombreuses années - certainement depuis l'époque du grand impérialisme au XIX^{ème} siècle. Ce pouvoir a été exercé dans le cadre d'actions allant de l'inoffensif au militaire par nature.

L'importance de construire des sociétés pacifiques en Afrique

Ces dernières années, le patrimoine culturel et les expressions culturelles sont devenus des cibles directes d'attaques systématiques et délibérées dans de nombreux conflits dans le monde. La culture est particulièrement vulnérable aux dommages collatéraux, au pillage et à la destruction intentionnelle, qui sont souvent associés à la persécution des individus en raison de leur appartenance culturelle, ethnique ou religieuse, à la violation des droits culturels et au déni d'identité. La culture étant si étroitement liée à l'identité des personnes, la destruction intentionnelle et le détournement du patrimoine culturel, ainsi que les violations des droits culturels, sont des facteurs aggravants dans les conflits armés et des obstacles majeurs au dialogue, à la paix et à la réconciliation. Cela est particulièrement vrai dans les récents conflits intraétatiques, qui opposent fréquemment des groupes ethniques et religieux, dans la plupart des régions d'Afrique. Dans le même temps, un nombre croissant de catastrophes naturelles font des ravages sur le patrimoine et perturbent le secteur de la culture en général, sapant la résilience des communautés affectées et leurs perspectives de développement durable fondé sur les ressources et les capacités locales. Les catastrophes sont exacerbées dans certaines régions par l'impact du

dérèglement climatique, notamment dans le cas d'événements météorologiques extrêmes.

Grâce au leadership et aux efforts de plaidoyer de l'UNESCO, tous les êtres humains du monde entier sont témoins d'une nouvelle prise de conscience pour répondre à ces défis sans précédent en intégrant la culture dans le cadre des politiques et des opérations humanitaires, de sécurité, de maintien de la paix et des droits de l'homme. Cette prise de conscience est illustrée par un certain nombre de résolutions et de décisions novatrices et historiques - adoptées d'abord par l'UNESCO, puis par divers organes compétents des Nations unies - qui soulignent le rôle de la destruction du patrimoine culturel comme menace pour les droits culturels, un outil de financement du terrorisme et un impératif pour la paix et la sécurité, ainsi que pour l'élaboration d'un nouveau programme international pour la protection du patrimoine culturel dans les situations d'urgence. Dans ce contexte, l'UNESCO a ouvert la voie en adoptant en 2015 une Stratégie pour le renforcement de son action pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé.

La loi type de l'Union africaine sur la protection des biens culturels et du patrimoine est un instrument continental visant à aider les États Membres à élaborer une législation nationale ou à réviser et renforcer la législation nationale existante sur la protection des biens culturels et du patrimoine. De 2015 à 2018, la loi type de l'UA sur la protection des biens culturels et du patrimoine a été élaborée. L'Union africaine a élaboré la loi type en collaboration avec un groupe de travail sur l'élaboration de la loi type de l'Union africaine sur la protection des biens et du patrimoine culturels, qui comprenait des experts culturels et juridiques, des historiens, des anthropologues et des parlementaires. Au cours de ce processus, une compilation de lois nationales de référence sur la protection du patrimoine a été créée. L'UA a fait des efforts pour réaliser la loi type pour ses États Membres, mais la prise de conscience de ceux-ci est loin d'être ce qu'on attendait.

La loi type de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturels était une recommandation clé résultant d'une étude menée par l'UA en 2013, avec le titre « L'établissement des activités en cours entre l'Union européenne et l'Afrique en ce qui concerne les biens culturels » pour protéger les biens culturels africains, le patrimoine et pour développer une

politique culturelle continentale commune. Cela étant, la loi type et sa mise en œuvre présentent des lacunes qui doivent être comblées, afin de protéger correctement le patrimoine culturel de chaque État Membre. Certaines de ces lacunes sont les suivantes :

1. Un manque de lois rigoureuses pour protéger les biens et le patrimoine culturels africains dans les États Membres de l'UA, beaucoup d'entre eux manquant de ressources pour élaborer des lois robustes pour faire face au commerce illicite dynamique des biens culturels.
2. Des cadres faibles, notamment la non-ratification et la domestication de diverses conventions sur les biens et le patrimoine culturels.
3. Communication et sensibilisation insuffisantes aux activités de protection des biens culturels et du patrimoine, d'où un manque de coopération et de coordination.
4. Lenteur de la ratification des Conventions de l'UNESCO de 1970 et d'UNIDROIT de 1995 pour la protection des biens culturels et le trafic illicite par les États membres de l'UA.
5. Renforcement et mise à niveau de la législation : Dispositions de la législation type de l'UNESCO et d'UNIDROIT.
6. Gouvernance et législation: Les États membres de l'UA accélèrent la ratification, la domestication et la mise en œuvre de la Convention de 1970 sur le trafic illicite en conjonction avec la Convention d'UNIDROIT de 1995.

Les États Membres de l'UA doivent renforcer leurs politiques pour protéger leurs expressions culturelles séculaires, ainsi que pour préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels, qui sont si étroitement liés à l'identité des personnes.

Conclusion et recommandations

Afin de renforcer la politique de protection des valeurs culturelles et de promouvoir le concept de respect des autres pratiques culturelles, qui est l'un des éléments fondamentaux de la construction d'une société pacifique, l'UA et ses États Membres doivent encourager la participation des communautés à la préservation et à la protection des biens et du patrimoine culturels. Il serait également bénéfique d'identifier des sources de financement pour les efforts de préservation des biens culturels et du patrimoine. Car « les objets culturels incarnent et préservent l'information » (Marryman, 1989), et préserver le patrimoine signifie préserver la mémoire de la société.

In many cases, these physical objects are our only means of reconstructing the past. The Les États Membres de l'UA doivent fonder leur stratégie sur l'Agenda 2063 de l'Afrique comme cadre principal. Il est également utile de documenter et de traduire les biens culturels et le patrimoine dans les langues africaines. Un registre national pour enregistrer tous les biens culturels et le patrimoine, détenus par le secteur public ou privé, ainsi que la création de bases de données nationales, renforceront la protection du patrimoine culturel de chaque nation. L'UA doit encourager les États Membres à établir une autorité nationale compétente et transparente pour protéger les biens et le patrimoine culturels, et les biens culturels nationaux doivent être la propriété de l'État ou de personnes autorisées.

De nombreux objets du patrimoine culturel sont fabriqués avec des matériaux qui ont une grande valeur en soi, notamment l'or, l'argent et les pierres précieuses. L'objet du patrimoine culturel aura une valeur économique tant que le matériau aura une valeur économique. La valeur économique ne reflète pas seulement la valeur matérielle, mais aussi une valeur attribuée. Par conséquent, la valeur matérielle du patrimoine culturel est généralement une fraction de la valeur marchande de l'objet. Cette valeur attribuée peut être dérivée de la rareté de l'objet, de ses qualités esthétiques ou de son importance historique ou archéologique (Forrest, 2010). Mieux, l'UA doit encourager ses États Membres à intégrer l'éducation au patrimoine dans les programmes scolaires nationaux, car cela fournira à la société, en particulier à la jeune génération, des idées pour

protéger leurs patrimoines culturels.

Les nations africaines doivent conceptualiser la culture dans le contexte de la sagesse traditionnelle africaine, et en tant que société multiculturelle, le concept de culture du Continent africain doit être conceptualisé pour inclure tous les groupes sociétaux et leurs pratiques. La paix et la sécurité sont essentielles dans toute communauté donnée pour le développement à long terme et la préservation des biens culturels. Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, en particulier, ont joué un rôle important dans la résolution des litiges au niveau local concernant la terre, la famille, la propriété, les homicides et les questions économiques. Les méthodes traditionnelles de résolution des conflits sont utilisées en Afrique pour renforcer les liens et l'harmonie entre les communautés multiculturelles.

Références

- Ezra A. (2015). La dynamique des conflits ethniques dans l'État régional national du peuple de Gambella : Les relations entre majorité et minorité et la quête du pouvoir. Thèse de doctorat, non publiée.
- Forrest, C. (2010). Le droit international et la protection du patrimoine culturel ; Routledge ; USA.
- Galtung, J. (1976). Trois approches de la paix: Le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix. In J. Galtung (Ed.), Paix, guerre et défense: Essais de recherche sur la paix Volume II (Vol. II, pp. 282–304). Copenhagen : Christian Ejlers.
- Jackson, J.B., (1994), Un sens du lieu, un sens du temps, Yale University Press, New Haven.
- Kariuki, M. (2017). Mécanismes et institutions traditionnels de résolution des conflits
- Kassim, H. (2015). Mécanismes traditionnels de résolution des conflits et stratégies de réhabilitation chez les Oromo Arsi. Adama Science and Technology University, Ethiopia
- Labadi, S. (2013). UNESCO, Patrimoine culturel, et valeur universelle exceptionnelle ; AltaMira Press, USA
- Lawal, et al. (2020). La résolution des conflits dans la société traditionnelle africaine. Un impératif du système africain ancestral. African Journal of History and Archaeology, Vol.4, No.1
- Merryman, J.H. (1989). 'L'intérêt public pour les biens culturels California Law Review 339, 353 ; see also R.D. Abramson and S.B. Huttler, 'La réponse juridique au mouvement illicite du patrimoine culturel' (1973) 5 Law and Policy in International Business 932, 936.
- Moore, N. and Yvonne Whelan (eds,) 2007. Patrimoine, mémoire et politique de l'identité : Nouvelles perspectives sur le paysage culturel Ashgate Publishing Company USA.
- Newman, E. (2009). "Débats "libéraux" sur la consolidation de la paix. In E. Newman, R. Paris, & O. P. Richmond (Eds.), Nouvelles perspectives sur la consolidation de la paix libérale (pp. 26–53). United Nations University Press.
- Silverman, H. and Ruggles, D. Fairchild (Eds) (2007). Patrimoine culturel et droits de l'homme ; Spring Street, New York
- Smith, P. and Riley, A. (2009). Théorie culturelle; Blackwell Publishing, USA
- Watson, C.W. (2002). Multiculturalisme; Open University Press, UK
- Woodiwiss, Anthony, 2005, Droits de l'homme. Routledge, New York.
- La Convention du patrimoine mondial, UNESCO, 1972 (<http://whc.unesco.org/en/conventiontext/>).

11

Le Rôle des Arts, de la Culture et du Patrimoine dans la Construction d'une Afrique Pacifique: Le Cas de l'île Maurice.

Dr. Roopanand Mahadew

Dr. Roopanand Mahadew est maître de conférences au Département de droit de l'Université de Maurice. Il est titulaire d'une maîtrise de l'Université de Maurice, d'une autre en en droits de l'homme et démocratisation en Afrique du Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria et d'une maîtrise de l'Université de Western Cape. Ses principaux domaines de recherche sont le droit international des droits de l'homme et le droit international public. Il est l'auteur de plusieurs articles de journaux et de chapitres de livres et a été consultant auprès de diverses institutions.

Résumé Analytique

Depuis l'indépendance, des groupes différents d'origine ethnique, religieuse et culturelle ont coexisté harmonieusement et pacifiquement. La société mauricienne, multiculturelle et plurielle, a été épargnée par les tensions et les conflits ethniques comme c'est, hélas, le cas dans de nombreuses nations africaines. Les arts, la culture et le patrimoine ont joué un rôle crucial dans la réalisation de cette situation sociale harmonieuse, permettant ainsi au pays de se développer politiquement et économiquement. Bien que les preuves scientifiques de cette affirmation puissent être limitées en raison d'un manque important de recherches sur ce raisonnement, il s'agit d'un sentiment général partagé par les Mauriciens. En effet, les arts, la culture et le patrimoine se sont avérés être un facteur de cohésion entre les différents groupes culturels et ethniques qui forment la société mauricienne. Grâce aux arts, à la culture et au patrimoine, un groupe ethnique a réussi à respecter l'existence d'un autre, ce qui a permis une paix durable et positive à Maurice. Tous les gouvernements ont mis en place des lois et des politiques solides pour faire en sorte que les plates-formes et les avenues culturelles et artistiques deviennent des facteurs d'unification du pays. Les lois ont protégé toutes les cultures et l'expression artistique, ainsi que le patrimoine historique, ce qui a été essentiel pour éviter la violence ethnique ou la guerre.

Points clefs

1. Dès 1968, année de l'indépendance de l'île Maurice, les partis politiques ont compris que les arts, la culture et le patrimoine devaient être valorisés, protégés et, surtout, ne pas être utilisés à des fins politiques.
2. Il était, on ne peut plus, clair pour chaque Mauricien que le succès économique et politique de l'île Maurice passe par sa diversité culturelle et la coexistence pacifique de tous les groupes.
3. Des lois ont été adoptées pour promouvoir, protéger et valoriser les langues, les festivals, les pratiques culturelles, le patrimoine et les expressions artistiques de tous les groupes.
4. Tous les gouvernements, anciens et actuels, ont consacré des ressources par le biais du Ministère des Arts et du Patrimoine culturel afin de s'assurer que les arts, la culture et le patrimoine puissent conduire à une société mauricienne pacifique et harmonieuse.
5. Les habitants de l'île Maurice ont également accepté ouvertement la diversité culturelle et artistique de leurs pairs, voisins et collègues, ce qui a donné naissance à une société pacifique.

Introduction

La République de Maurice, qui comprend les îles de Maurice, Rodrigues, Agalega et St Brandon, est située à environ 2000 kilomètres de la côte sud-est du continent africain et à l'est de Madagascar. L'île de Maurice est l'île principale et le siège de sa capitale, Port Louis, qui s'étend sur 2040 kilomètres carrés avec une zone économique exclusive de 2,3 millions de kilomètres carrés. Vers l'an 975, des marins arabes ont été les premiers à découvrir l'île inhabitée de Maurice, qu'ils appelaient Dina Arobi.¹ Plusieurs siècles plus tard et notamment en 1507, des navigateurs portugais ont constaté l'existence de l'île sans grand intérêt. Les Hollandais en ont donc pris possession en 1598. Ils y sont restés jusqu'en 1710, date à laquelle ils ont établi des colonies et introduit la canne à sucre, une culture qui allait devenir un pilier de l'économie mauricienne. En 1715, les Français ont pris possession de l'île sous le nom d'Isle de France pour finalement la céder aux Britanniques après une bataille navale en 1810. Les Britanniques ont régné sur l'île Maurice en tant que colonie jusqu'au 12 mars 1968, date à laquelle l'île Maurice a obtenu son indépendance et est devenue une république en 1992.²

En raison de l'histoire du colonialisme mentionnée ci-dessus, la population de l'île Maurice, qui compte environ 1,3 million d'habitants, présente une grande diversité de cultures, de croyances, d'ethnies et de langues. L'île Maurice se compose de quatre groupes ethniques principaux, que l'on appelle aussi parfois, de manière approximative, des "communautés religieuses", à savoir : Les Hindous, les Musulmans, les Chrétiens et les Chinois, et il convient de noter qu'aucun de ces groupes n'a une population homogène. Par exemple, les Hindous comprendraient les Tamouls, les Telegus, les Marathis et les Gujratis, tandis que les Chrétiens seraient constitués des Franco-Mauriciens, des Mulâtres et des Afro-Mauriciens. Par conséquent, les cultures dominantes à Maurice sont dérivées de l'Inde, de la Chine, de pays européens comme la France et le Royaume-Uni, et de pays africains comme le Mozambique et Madagascar, d'où provenaient les esclaves. En termes de langues parlées, le créole est la langue maternelle. Pourtant, presque tout le monde parle une ou même deux langues comme le Français, l'Anglais, l'Hindi, le Telegu, le Tamoul, l'Urdu, le Marathi, le Mandarin et l'Arabe. Il est important de souligner qu'en vertu d'un amendement constitutionnel de 1982, les Mauriciens ne sont pas tenus de révéler leur identité religieuse ou

ethnique lors du recensement de la population. Ainsi, le dernier recensement, qui répartit la population selon des critères religieux ou ethniques, remonte à 1972. Selon une vaste enquête menée par Statistics Mauritius, l'Hindouisme est la principale religion avec 48,54%, suivi du Christianisme avec 32,71% (le catholicisme étant la plus grande dénomination chrétienne avec 26,26%), puis de l'Islam avec 17,30% et du Bouddhisme avec 0,18% en termes de nombre d'adeptes.³

Supposons que l'on réfléchisse à la situation démographique de l'île Maurice, qui compte parmi les pays les plus densément peuplés du monde. Dans ce cas, il pourrait être facile de croire qu'il s'agit d'une recette parfaite pour les tensions ethniques, les conflits et les guerres entre les habitants. Pourtant, à l'exception de quelques périodes éphémères de tensions ethniques, qui seront exposées plus loin, le pays a connu une paix et une stabilité relatives. En effet, l'île Maurice a été classée première et comme le pays le plus pacifique du monde en 2021.⁴ Si diverses raisons peuvent expliquer ce succès de l'île Maurice, notamment un respect plus profond de principes tels que l'État de droit et la séparation des pouvoirs, l'indépendance et l'efficacité d'institutions telles que le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif, les arts, la culture et le patrimoine ont joué un rôle intéressant dans le maintien de cette paix durable depuis l'indépendance. L'objectif principal de cet article est de souligner ce rôle en utilisant l'île Maurice comme étude de cas et d'évaluer si certaines des idées et principes mauriciens pourraient être transmis avec succès à d'autres nations africaines qui sont également diverses en termes d'ethnicité ou d'autres lignes pour assurer une Afrique pacifique.

Les conflits ethniques dans l'histoire de l'île Maurice

Il serait inexact, voire sans fondement, de prétendre que l'île Maurice n'a jamais connu de conflit ethnique au cours de son histoire. Il n'y a guère de pays qui puisse se vanter d'un tel bilan. Ainsi, malgré le fait que Maurice ait réussi à maintenir une paix durable depuis son indépendance, elle a connu une période spécifique de troubles et de tensions ethniques au cours des mois précédant l'indépendance en 1968.

Les violences ethniques de 1968

Six semaines avant l'indépendance en 1968, des tensions ethniques sont apparues entre les créoles et les musulmans dans la capitale de l'île Maurice. La cause de la tension provenait de la campagne électorale de l'année précédente, et deux groupes, le groupe d'Istanbul composé de personnes d'origine musulmane et le groupe du Texas composé d'adhérents créoles, ont décidé de régler leurs comptes pendant le week-end du 20-21 janvier 1968. Il a été rapporté que la violence a été grave de façon significative à Port-Louis. Avec 28 personnes assassinées et plusieurs blessés. Plus de 400 maisons ont été incendiées, donnant lieu à une barbarie jamais vue dans le pays. Le gouvernement de l'époque a réagi en imposant l'état d'urgence, interdisant aux gens de circuler au-delà de 17 heures. Les zones autour de la capitale comme la Cité Martial, Tranquebar, la Plaine Verte et Roche Bois étaient les principaux foyers de violence. La violence a diminué à la fin du mois de janvier 1968 grâce à l'intervention des troupes britanniques et des leaders politiques.⁵

Au lendemain de la tragédie, les dirigeants des principaux groupes politiques, organisés selon des lignes ethniques, ont donné la priorité au développement d'une société mauricienne unifiée et intégrée, où règnent la paix et l'harmonie entre tous les groupes ethniques. Un an plus tard, en 1969, le gouvernement du Parti travailliste a formé une coalition avec le **Parti Mauricien Social-Démocrate** (PMSD) afin de réduire les tensions ethniques dans le pays. Par conséquent, il est devenu possible pour les adhérents et les partisans du parti travailliste majoritairement hindou de partager la même plate-forme politique et sociale avec le PMSD majoritairement créole, ce qui a favorisé la création de liens sociaux entre les différents groupes ethniques. Tout au long de l'histoire postindépendance de l'île Maurice, les partis politiques ont reconnu et donné la priorité à la nécessité d'une société mauricienne intégrée et unifiée.

Ainsi, toutes les alliances politiques depuis lors ont été axées sur l'assimilation ethnique plutôt que sur la division. Kasenally a affirmé que la politique mauricienne "encourage une approche large pour s'assurer que tous les groupes ethniques sont inclus dans ce que l'on appelle les "alliances de la nation arc-en-ciel".⁶ Cette approche a en effet joué un rôle clé dans le maintien de la paix à Maurice, malgré la

diversité ethnique existante dans le pays.

Le rôle de la Constitution dans la gestion de la diversité ethnique

Alors que les tensions et les conflits ethniques entraînant des ruptures de la paix dans un pays peuvent avoir diverses causes et raisons sous-jacentes, il a été constaté que le manque de représentation politique des minorités ethniques est l'une des causes principales, et sans doute la plus importante, de la guerre en Afrique. L'île Maurice était consciente de sa diversité ethnique et de la nécessité d'une représentation politique adéquate et significative de toutes les catégories et classes de la société. Les pères de la Constitution mauricienne ont conçu le système du meilleur perdant pour permettre à chaque groupe ethnique d'être représenté équitablement à l'Assemblée nationale. En bref, après l'élection directe de 62 candidats dans 21 circonscriptions de l'île Maurice, quatre autres candidats (ceux qui n'ont pas obtenu le plus grand nombre de voix, ce qui explique pourquoi le système est appelé le système du meilleur perdant) sont choisis en fonction de critères ethniques. À titre d'illustration, si les musulmans et les créoles sont les plus sous-représentés après l'élection des 62 premiers élus au scrutin majoritaire uninominal, les quatre meilleurs candidats perdants choisis appartiendront à ces groupes ethniques. Cela permet une représentation équitable de tous, notamment des minorités. Bien qu'il existe des opinions divergentes sur le système du "meilleur perdant", on peut affirmer qu'il a permis de maîtriser le communautarisme et de contribuer à la stabilité politique et à la paix.⁸

Dans une société multiethnique, il est essentiel que chaque communauté ait le sentiment qu'au moins certains de ses membres ont la possibilité de faire entendre leur voix à l'Assemblée nationale. Mathur a fait valoir que le système du "meilleur perdant" favorise et encourage le communautarisme, ce qui est préjudiciable à la construction de la nation.⁹ Au contraire, le rapport de la Banque mondiale (1997) s'est opposé à ce point de vue en affirmant que le système du meilleur perdant, en garantissant la représentation politique de chaque groupe ethnique à l'Assemblée nationale, a contribué à la cohésion sociale à Maurice. Pour des besoins opérationnels

du système du "meilleur perdant", la Constitution a classé les Mauriciens en quatre "communautés" spécifiques, à savoir les hindous, les musulmans, les Sino-Mauriciens et la population générale.¹⁰ En définissant la population générale, la Constitution stipule que toute personne qui ne semble pas, par son mode de vie, appartenir à l'une ou l'autre de ces trois communautés est considérée comme appartenant à la population générale.¹¹ Le pouvoir judiciaire de l'île Maurice a eu l'occasion de se prononcer sur la signification des termes "communauté et mode de vie" et a même autorisé la possibilité pour les candidats de déclarer la communauté comme étant celle de la population générale pour un Sino-Mauricien pour une autre élection.¹² Bien qu'il puisse être difficile d'avoir des candidats qui changent d'allégeance aux communautés d'un point de vue organisationnel et politique, cela montre que la société et le système politique mauriciens permettent cette liberté dans une certaine mesure.

Le rôle des arts, de la culture et du patrimoine pour une île Maurice pacifique

La création d'un ministère des Arts et du Patrimoine culturel par tous les gouvernements de Maurice depuis l'indépendance témoigne de la ferme conviction de l'État mauricien que l'harmonie, la paix et la stabilité du pays reposent sur les arts, la culture et le patrimoine. La vision et la mission dudit ministère, qui consistent à favoriser une société mauricienne équilibrée et harmonieuse par la consolidation du pluralisme existant, la promotion de la créativité et la célébration des valeurs culturelles, font écho à cette conviction.¹³ Les objectifs du ministère sont de préserver et d'encourager les valeurs culturelles tant au niveau individuel que collectif, de promouvoir les interactions culturelles entre les différentes composantes culturelles dans le pays et à l'étranger pour une compréhension et un enrichissement mutuels, améliorer, renforcer et étendre l'infrastructure culturelle existante et construire de nouvelles structures, apporter un soutien aux associations d'artistes et aux individus impliqués dans des activités liées au patrimoine artistique et culturel, organiser des activités culturelles pour le grand public et encourager le développement d'un secteur

artistique, culturel et patrimonial dynamique ; et consolider l'unité nationale démontrant l'importance accordée aux arts et aux patrimoines culturels à Maurice pour assurer la paix.¹⁴ À titre d'exemple, il est plutôt banal pour un Mauricien de confession hindoue de pratiquer la danse et la musique séga qui est d'origine africaine. Il est également normal pour un Mauricien catholique d'effectuer le pèlerinage au lac sacré de Ganga Talao qui est un lieu religieux pour les hindous.

Une législation complète a été adoptée pour soutenir le travail du ministère et d'autres institutions connexes afin de garantir que les arts et la culture continuent d'agir comme de véritables plateformes sur lesquelles une paix durable a été construite à Maurice depuis l'indépendance. Par exemple, la langue est un moyen par lequel les arts et la culture peuvent être présentés et préservés et par lequel des personnes de groupes ethniques différents peuvent vivre en harmonie. En effet, Furnival a affirmé que l'un des principaux critères d'une société plurielle est que chaque groupe détient sa langue, ses idées et ses valeurs.¹⁵ Eriksen a fait valoir qu'une quinzaine de langues sont parlées à Maurice, même si la majorité des Mauriciens parlent couramment le créole.¹⁶ Les chercheurs ont également affirmé que le créole est la lingua franca de l'île Maurice et qu'il constitue également un élément culturel unificateur du pays.¹⁷ En 1982, une tentative a été faite pour en faire la langue nationale du pays, mais elle s'est heurtée à des réactions hostiles de la part de différentes couches de la population.¹⁸ Le gouvernement a alors réalisé qu'il serait plus sûr d'adopter une approche et une politique plus souples, en accordant de l'importance et du respect à plusieurs langues plutôt qu'à une seule.¹⁹

Toutes les langues parlées à Maurice sont prévues dans les lois du Parlement.²⁰ Ils prévoient tous la création d'un syndicat pour chaque langue, dont les objectifs et les fonctions sont les suivants: (a) promouvoir la langue dans ses formes parlées et écrites (b) promouvoir l'amitié et la compréhension entre les peuples du monde entier parlant cette langue et s'engager dans tout travail éducatif, académique, culturel et artistique pour atteindre cet objectif (c) fournir des facilités pour l'échange de vues concernant l'intérêt, le bien-être, le développement, les relations et les problèmes communs des peuples parlant cette langue (d) promouvoir et encourager le développement linguistique parmi toutes les personnes s'intéressant à cette langue, en mettant

l'accent sur les perspectives culturelles, artistiques, économiques et sociales de la langue (e) promouvoir la compréhension et l'harmonie interculturelles et inter linguistiques par l'échange et la participation à des projets communs et (f) ouvrir des succursales à travers l'île Maurice sur une base régionale et s'affilier à toute organisation d'un autre pays dont les objectifs sont similaires à ceux de l'Union.

Les sites culturels d'importance historique et les patrimoines nationaux qui illustrent la diversité culturelle de l'île Maurice ont également été réglementés par des lois. Par exemple, Le Morne Heritage Trust Fund Act 2004 a des objectifs très précis tels que la promotion de Le Morne en tant que site commémoratif national, régional et international, la préservation et la promotion des aspects historiques, culturels, environnementaux et écologiques de Le Morne, la création d'un musée et la sensibilisation du public à l'histoire de Le Morne, encourager la recherche et soutenir les projets et publications liés à l'esclavage et au marronnage, collecter, publier et diffuser des informations sur l'histoire de l'esclavage et du marronnage et établir des liens avec les organisations internationales appropriées, conformément aux objectifs de la loi. Étant donné la promotion et la protection de la culture africaine à Maurice, le Nelson Mandela Centre for African Culture Trust Fund Act a été promulgué en 1989 pour préserver et promouvoir les arts et la culture africains et créoles en collectant, publiant et diffusant des informations et en organisant des conférences, des séminaires, des ateliers, des expositions et d'autres activités conduisant à une meilleure compréhension des arts et des cultures africains et créoles.

Concernant l'arrivée de travailleurs sous contrat de l'Inde à l'île Maurice pendant l'ère coloniale, l'Apravasi Ghat Trust Fund Act a été promulgué en 2001. La raison d'être de cette loi était d'établir, d'administrer, de gérer, de promouvoir et de maintenir l'Apravasi Ghat en tant que site du patrimoine national, régional et international et de promouvoir ses aspects sociaux et culturels en soutenant des projets et des publications relatives aux travailleurs sous contrat et en sensibilisant le public à leur sujet. En ce qui concerne les arts et la culture islamiques, l'Islamic Cultural Centre Trust Fund Act de 1989 assure la préservation et la promotion des arts et de la culture islamique et la promotion de l'étude des langues arabe et urdu. Pour assurer une meilleure compréhension de cette culture et de ces arts, la loi prévoit l'organisation de conférences, de séminaires,

d'ateliers et d'expositions, ainsi que la création d'installations pour la documentation et la recherche.

Le cadre législatif décrit ci-dessus concernant les arts, la culture et les patrimoines montre clairement le rôle immense qu'ils ont joué dans le maintien de la paix à Maurice. La reconnaissance de leur importance par le droit a garanti aux personnes qui les pratiquent, notamment les minorités, que leur identité et leur mode de vie soient éternellement préservés, respectés et observés. En outre, lorsque la loi met l'accent sur la diffusion et l'information sur chacun des arts et cultures susmentionnés, l'objectif sous-jacent est de faire en sorte que ceux qui ne suivent ou ne pratiquent pas nécessairement ces arts et cultures comprennent ce qu'ils signifient et représentent. Cela devient pour eux une sorte d'éducation, essentielle pour développer la tolérance et l'acceptation entre personnes d'origines ethniques, religieuses, artistiques et culturelles diverses.

Les différents centres culturels mentionnés ci-dessus, à savoir le Centre culturel africain, le Centre culturel islamique, le Centre culturel tamoul, le Centre culturel telegu, le Centre culturel marathi et le Centre culturel chinois, ont tous été créés pour renforcer l'identité culturelle et la solidarité entre les membres des groupes ethniques.²¹ Il est à noter que le gouvernement mauricien fournit un soutien financier pour l'administration de ces centres et pour les aider à atteindre leurs objectifs. Il est très intéressant de noter que le gouvernement a également créé en 2001 un centre culturel mauricien par le biais d'une loi du Parlement intitulée Mauritian Cultural Centre Trust Act. Les principaux objectifs de cette loi sont de promouvoir la culture mauricienne et de développer une identité culturelle mauricienne plurielle par la collecte, la publication et la diffusion d'informations sur la culture et l'histoire mauriciennes. Cette loi prévoit également la nomination de comités consultatifs chargés de donner des conseils sur des questions relatives à la musique, la danse, le théâtre, les beaux-arts, la littérature, l'architecture, le cinéma et les médias audiovisuels, l'histoire, la linguistique, la cuisine, le design et la mode et tout autre domaine de la promotion de la culture mauricienne. Cela montre clairement l'approche du gouvernement qui consiste à respecter, préserver et reconnaître les cultures de tous les groupes ethniques de Maurice et, en même temps, à leur rappeler et à les encourager à adopter la culture mauricienne pour vivre comme un seul peuple et une seule nation. Il n'y a eu aucune intention de donner la priorité à une culture sur une

autre ou d'imposer une culture à un peuple. Les Mauriciens sont tous culturellement libres, ce qui a créé l'harmonie, la tolérance et le respect, aboutissant à une île Maurice pacifique. On peut affirmer que les arts, la culture et le patrimoine sont les seuls traits de l'humanité qui peuvent rendre possible le scénario décrit ci-dessus.²²

Le rôle du peuple mauricien dans le maintien de la paix par le biais des arts, de la culture et du patrimoine

La simple existence ou présence inactive des arts, de la culture et du patrimoine ne peut garantir la paix dans aucun pays. Si c'était le cas, des dizaines de nations africaines, qui présentent une diversité culturelle et ethnique bien plus grande, avec des myriades d'arts et de patrimoines culturels, ne seraient pas déchirées par des guerres civiles.

Si le rôle du gouvernement est primordial, la contribution du peuple est également d'une grande importance. Les Mauriciens ont sans aucun doute joué un grand rôle depuis le début de la civilisation dans l'île Maurice coloniale en acceptant et en adoptant les arts, la culture et le patrimoine de tous les groupes ethniques divers. Une étude menée par l'Advanced Consortium on Cooperation, Conflict and Complexity de l'Institut Part de l'Université de Columbia a mis en évidence le rôle et la croyance des Mauriciens dans une société harmonieuse et plurielle.

Selon les entretiens et les dialogues menés dans le cadre de l'étude mentionnée plus haut, les Mauriciens estiment que la transmission de la sagesse est la clé de la paix.²³ En effet, la sagesse artistique et culturelle doit être transmise d'une génération à l'autre pour assurer le respect et la tolérance pérennes. Les arts, la culture et le patrimoine mauriciens ont été enseignés, discutés et transmis d'une génération à l'autre par l'éducation formelle et informelle. Par le biais de diverses matières dès le niveau de l'enseignement primaire, les différentes cultures et les arts des divers groupes ethniques de Maurice sont enseignés en classe, ce qui permet à un enfant de comprendre un autre assis à côté de lui et issu d'un groupe ethnique

différent. Les festivals, les pratiques traditionnelles et culturelles, leur sens, leur essence et leur signification sont partagés dans une salle de classe. Cet enfant ne grandit donc pas en étant inconscient des sensibilités culturelles et artistiques de ses pairs. Du point de vue de l'éducation informelle, les parents et les familles jouent un rôle dans l'éducation de leur progéniture sur l'importance de tisser des liens d'amitié avec des personnes de tous les groupes et catégories culturels et artistiques. L'enfant ne voit pas cela comme un défi ou une bizarrerie puisque les parents eux-mêmes ont un cercle d'amis au travail ou dans le quartier, qui est ethniquement et culturellement diversifié.

Selon les Mauriciens, l'importance de la création de liens transversaux unificateurs a également été soulignée comme étant la clé du maintien de la paix. Grâce à l'intégration des lieux de travail, des écoles et des quartiers, les Mauriciens ont tissé des liens entre les communautés qui servent de pont entre les différences. Cela a permis de mieux comprendre et accepter les différences artistiques et culturelles entre les Mauriciens. On pense que le vif intérêt des Mauriciens pour la musique, la danse, le cinéma, les activités culturelles, les festivals et les cuisines des uns et des autres en tant que groupes culturels et ethniques distincts a renforcé les liens sociaux entre eux. En effet, il est si courant à Maurice que tous les Mauriciens attendent avec impatience l'Eid-UI-Fitr pour que les musulmans partagent leurs délices et leur nourriture culturelle avec tous les habitants du quartier.

De même, il est normal que tout le monde attende la fête du printemps des Mauriciens d'origine chinoise pour assister à la danse du dragon et aux mouvements et exhibitions d'arts martiaux dans les rues de Maurice. Le pèlerinage au lac sacré hindou de Grand Bassin est entrepris par les hindous et les personnes d'autres religions comme un moyen de sacrifice ou de remerciement à la divinité après des moments difficiles. Les jeunes mauriciens de tous les groupes ethniques apprécient la musique mauricienne Segga, même si celle-ci est issue de la culture africaine. Par conséquent, il est indéniable que les arts, la culture et le patrimoine liés aux différents groupes ethniques de l'île Maurice se sont avérés être un facteur d'unification et de promotion de la tolérance, de la paix et du respect entre tous.

Conclusion et leçons de l'Île Maurice

La gestion des arts, de la culture et du patrimoine a toujours été la priorité de tous les gouvernements que l'Île Maurice a connus depuis son indépendance, tant au niveau de l'État que de la communauté ou de la base. Grâce à un cadre juridique et normatif approprié, les arts, la culture et le patrimoine ont été préservés, promus et diffusés, ce qui a permis à tous les Mauriciens de vivre en paix et en harmonie avec des origines et des identités ethniques et culturelles diverses. Aucun groupe ethnique majoritaire n'a tenté d'imposer ses pratiques et ses patrimoines artistiques et culturels à un autre groupe minoritaire.

Il n'y a pas eu non plus de tentative de rabaisser ou de marginaliser les arts et la culture des minorités. Au contraire, le chemin de la paix à Maurice passe par la reconnaissance et la valorisation des arts, de la culture et du patrimoine de tous les Mauriciens. Cela a permis à chaque personne de se sentir valorisée et respectée dans la société, éliminant ainsi toute tension ethnique possible, ce qui a conduit à la paix. Parallèlement, on a tenté de promouvoir l'identité mauricienne afin que chacun se sente d'abord mauricien. Cela a été crucial pour renforcer l'harmonie sociale dans le pays. L'Île Maurice se présente donc comme une étude de cas inspirante dont on a tiré des leçons inestimables sur la manière dont les arts, la culture et le patrimoine peuvent être utilisés comme des dénominateurs sociaux cruciaux pour renforcer la paix et l'harmonie sociale, non seulement au niveau des communautés et des pays, mais aussi au niveau continental.

Références

1. Éducation internationale: An Encyclopedia of Contemporary Issues and Systems. Routledge. 17 March 2015. ISBN 9781317467519.
2. Gouvernement de l'île Maurice – Histoire <http://www.govmu.org/English/ExploreMauritius/Pages/History.aspx>
3. "Resident population by religion and sex" (PDF). Statistics Mauritius. pp. 68, 71. Archived from the original (PDF) on October 16, 2013. Consulté le 23 avril 2017.
4. Voir l'indice mondial de la paix "Classement de l'île Maurice" <https://knoema.com/GPIR2018Jul/global-peace-index-gpi?tsld=1009100>.
5. Port Louis - Émeutes contre l'indépendance lors des élections générales de 1967 - Vintage Mauritius Vintage Mauritius. 18 July 2014. Cconsulté le 15 août 2018
6. Kasenally, R "L'île Maurice : La démocratie pas si parfaite" 10 (2011) Journal of African Elections 37.
7. Voir la première annexe de la Constitution de l'île Maurice.
8. Bunwaree, S. "Économie, conflits et interculturalité dans un petit État insulaire" : The case of Mauritius" 9 (2002) Polis 4.
9. Mathur, H. 1991, Parliament in Mauritius, edn Ocean Indien, Rose Hill, Mauritius.
10. Section 3 de la première annexe de la Constitution de Maurice.
11. Ibid.
12. See Parvez Carrimkhan v Tim How Lew Chin & Ors (2000) SCJ 264 ; Tsang Man King v Yeung Sik Yuen (2014) SCJ 429.
13. Vision et mission du ministère des arts et du patrimoine culturel <https://culture.govmu.org/SitePages/Index.aspx>.
14. Ibid.
15. Ralph, P.1993, L'énigme de l'ethnicité: Une analyse de la race dans les Caraïbes et dans le monde, École d'études permanentes, Trinidad, Antilles.
16. Eriksen, T.H. 1990. Communiquer sur la différence et l'identité culturelle: Ethnicité et nationalisme à l'île Maurice, Département d'anthropologie sociale, Norvège
17. Mannick, A.R. 1979, Mauritius: The Development of a Plural Society, Russell Press Ltd, Nottingham, U.K; Benedict, B. 1965, Mauritius: The Problems of a Plural society. Pall Mall Press, London, U.K.
18. Suntoo, R & Chittoor, H "Gérer l'île Maurice multiethnique" 12 (2012) Global Journal of Human Social Science.
19. Ibid.
20. Bhojpuri Speaking Union Act 2011; Tamil Speaking Union Act 2015; English Speaking Union Act 1993; Arabic Speaking Union Act 2011; Chinese Speaking Union Act 2011; Creole Speaking Union Act 2011; Marathi Speaking Union Act 2008; Sanskrit Speaking Union Act 2011; Telegu Speaking Union Act 2008; Hindi Speaking Union Act 1994; Urdu Speaking Union Act 2002.
21. Suntoo, R & Chittoor, H "Gérer l'île Maurice multiethnique" 12 (2012) Global Journal of Human Social Science.
22. Aumeerally, N, Chen-Carrel, A & Coleman, P 'What does it take to live in peace? Un rapport sur les leçons de l'île Maurice' (2021) Projet Sustaining Peace <https://ac4.earth.columbia.edu/sites/default/files/content/Mauritius%20Report%20%281%29.pdf>.
23. Ibid p. 4.

12

Al-Shabaab se Transforme-t-il en Entrepreneur Violent ?

Dr. Emmanuel Kisiangani

Dr. Emmanuel Kisiangani est maître de conférences à l'Institut de gestion de la sécurité (SMI) de la Kenya School of Government. Il est titulaire d'un doctorat en études politiques et relations internationales de l'Université du Witwatersrand, à Johannesburg, en Afrique du Sud, et d'une maîtrise en diplomatie et études internationales de l'Université de Nairobi, au Kenya. Il a précédemment travaillé dans diverses fonctions de recherche et d'enseignement en Afrique du Sud et au Kenya. Plus récemment, il a enseigné à l'Institut de diplomatie et d'études internationales de l'Université de Nairobi (2014-2018), et avant cela, il a travaillé comme chercheur principal à l'Institut d'études de sécurité, Pretoria/Nairobi (2010-2015). Kisiangani possède une vaste expérience dans la recherche, l'enseignement et la gestion de programmes. Ses domaines d'intérêt thématiques de recherche comprennent l'analyse des conflits et l'alerte précoce, la gouvernance politique et la démocratie, la diplomatie et la politique étrangère, ainsi que l'extrémisme violent et le terrorisme..

Résumé Analytique

Le présent document d'orientation examine la tendance croissante du groupe extrémiste somalien Al-Shabaab à adopter des stratégies qui favorisent la promotion d'une économie parallèle. L'article avance comme principal argument le fait qu'Al-Shabaab s'éloigne progressivement de l'une de ses marques de fabrique, à savoir une idéologie fondée sur la quête de la pureté religieuse, pour s'orienter vers des attributs qui prennent la forme d'une criminalité organisée conventionnelle et, dans une certaine mesure, de l'esprit d'entreprise. Le document note que les activités récentes d'Al-Shabaab, telles que la collecte de taxes, la contrebande de sucre et de charbon de bois, le blanchiment d'argent présumé, entre autres, s'inscrivent dans ce que le chercheur russe Vadim Volkov appelle «l'entrepreneuriat violent» ou la protection — par la violence — des conditions nécessaires à la création d'une économie politique basée sur la force et le racket de protection.

S'inspirant d'ensembles de données secondaires et d'observations personnelles, le document d'orientation invite les parties prenantes à réorienter leurs réponses vers la lutte contre la vaste économie parallèle et l'entrepreneuriat violent d'Al-Shabaab.

Points clés

1. Al-Shabaab s'impose de plus en plus comme une entité dont la marque de fabrique n'est pas l'idéologie ou la pureté religieuse, mais plutôt l'ordre financier qui intègre la protection violente des marchés.
2. Cette nature évolutive d'Al-Shabaab pose des défis importants au gouvernement fédéral de Somalie (GFS) et aux acteurs régionaux et internationaux dans leur réponse aux phénomènes de l'Extrémisme violent (EV) et du terrorisme.
3. Il est nécessaire de recadrer et de réorienter les réponses à l'EV et au terrorisme en Somalie vers des actions visant à déstabiliser le système financier d'Al-Shabaab tout en aidant le FGS à améliorer ses institutions de gestion financière, l'État de droit et la mise en place d'un système de gouvernance crédible.
4. Il importe de soutenir des recherches et des analyses approfondies afin de mieux comprendre les activités économiques d'Al-Shabaab et l'ensemble des relations illicites associées.

Introduction

L'entrepreneuriat violent est une expression tirée des travaux de Vadim Volkov (2002) qui explore les recours économiques à la violence et à la coercition dans les années 1990 dans la Russie post-communiste. Volkov affirme que la dissolution de l'Union soviétique a donné naissance à un État quasi hobbesien, où le gouvernement central n'a pas été en mesure de maintenir son autorité sur l'usage de la force. Cette situation a eu pour conséquence l'émergence d'une violence socialement organisée par les unités de sécurité de l'État, les entreprises privées légales et illégales et les groupes criminels organisés afin de promouvoir l'entrepreneuriat privé. Mark Shaw et Prem Mahadevan (2018) notent en outre que le concept d'entrepreneuriat violent s'adapte à certaines des fonctions entrepreneuriales entreprises par des groupes extrémistes comme Al-Shabaab. Le fait qu'Al-Shabaab ait été impliqué dans — et soit soutenu par — des entreprises lucratives légales et illégales n'est pas nouveau. Toutefois, contrairement aux entrepreneurs traditionnels qui font du profit leur motivation première, le groupe basé en Somalie a, depuis un certain temps déjà, fait de la pureté/ idéologie religieuse sa principale motivation.

Si les groupes EV comme Al-Shabaab adoptent des formes graves de comportement criminel organisé, ils se distinguent, toutefois, des autres groupes criminels par leur objectif premier : utiliser la violence ou sa menace pour intimider les autres afin de faire avancer leurs croyances ou leurs objectifs idéologiques. Dans un passé récent, certaines des activités d'Al-Shabaab, notamment le blanchiment d'argent présumé, la contrebande de sucre et de charbon de bois et la taxation illicite (The Global Counterterrorism Forum : 2018), ont servi de base à l'argument selon lequel le groupe s'éloigne de l'un de ses objectifs idéologiques fondamentaux, à savoir la quête de la pureté religieuse pour se tourner vers la criminalité organisée typique orientée vers le profit.

Sur le plan académique, il existe très peu d'écrits sur la reconversion du groupe, notamment sur son recours croissant à des activités criminelles et lucratives pour survivre. Le présent article vise à faire la lumière sur la nature évolutive d'Al-Shabaab — notamment, a) la mesure dans laquelle ses activités s'éloignent de plus en plus de celles des entreprises purement criminelles et à but lucratif, b) les facteurs qui concourent à cet éloignement de la stricte adhésion religieuse/idéologique, etc.) les implications pour les

réponses politiques. Les discussions s'appuient sur des ensembles de données secondaires publiées sous différentes formes (manuels, revues et journaux) et sur des idées personnelles concernant le sujet.

Contexte de l'extrémisme violent et de la criminalité organisée

Les discours sur l'interaction entre l'EV et la criminalité organisée existent depuis un certain temps déjà. Dans la Corne de l'Afrique, certains éléments relient Al-Shabaab à des pratiques illégales associant le groupe à la contrebande de marchandises, au trafic d'activités criminelles telles que les syndicats illicites du charbon de bois et du sucre, aux taxes imposées illégalement (Holmes : 2019) et, de manière anecdotique, aux drogues et à l'ivoire, ainsi qu'aux crimes environnementaux tels que le braconnage, entre autres. Dans cette optique, il est parfois difficile de faire la différence entre l'EV et la criminalité organisée. L'EV est souvent lié à la promotion, l'engagement, la préparation ou au soutien de la violence motivée ou justifiée par l'idéologie pour atteindre des objectifs sociaux, économiques et politiques (USAID : 2011). D'autre part, la criminalité organisée est une activité illicite planifiée et rationnelle qui implique des groupes d'individus. Il s'agit d'une entreprise criminelle qui consiste en une planification et une coordination et qui est maintenue par la corruption d'agents publics et le recours à l'intimidation, aux menaces ou à la force pour protéger ses opérations. Elle est menée par des personnes travaillant ensemble de manière continue, généralement, mais pas toujours, motivées par un gain financier (UNDOC : UD).

Toutefois, le lien entre les deux peut être profond et complexe. L'EV et la criminalité organisée présentent plusieurs caractéristiques communes : les membres sont généralement des acteurs rationnels et agissent de manière ciblée, même si certains adeptes de l'EV peuvent être endoctrinés et fanatiques. Les deux groupes ont également recours à la coercition et à l'intimidation, opèrent secrètement et extorquent de l'argent pour financer leurs activités (Schmid : 2018). Ces groupes illégaux sont également très adaptables, innovants et résilients (Petrich : 2019). Par conséquent, il est parfois difficile de distinguer

les deux types de groupes. Comme constaté précédemment, ce qui est perceptible est le fait que les activités d'EV visent à atteindre des objectifs idéologiques ou politiques. En même temps, la criminalité organisée est généralement perpétrée à des fins de gain matériel, financier ou autre.

L'image ci-dessous illustre la relation et la distinction nuancées entre les deux groupes.

Groupes terroristes	Crime organisé	Caractéristiques partagées	Relation avec l'environnement
Motivé par l'idéologie	Idéologie axée sur le marché	Force de l'objectif	Relation prédateur-vol (modèle d'enlèvement irakien)
Changements sociaux/politiques	Enrichissement matériel	Tactique similaire - enlèvement, meurtre, extorsion	Parasitaire - extorsion des concessions/taxes du groupe (Black Taxis)
Besoin d'une base de soutien politique	Non nécessaire	Menace de violence physique	Symbiotique - mutuellement rentable (Columbia)
Besoin d'une couverture médiatique	Non désiré	Opposition étatique	
Raisons de moralité	Non nécessaire	Allégeance au groupe	
Lupsha, P. 1995			

Figure 1: Caractéristiques du terrorisme et de la criminalité organisée

Sur cette base, il est clair que la criminalité organisée et le terrorisme sont des concepts pleins de sens et contestés qui interagissent pour former un réseau de relations, comme nous le verrons plus loin.

Le cas d'Al-Shabaab

Al-Shabaab s'est formé en 2006 en tant que mouvement idéo-nationaliste local alimenté par un militantisme patriotique contre les forces éthiopiennes et le gouvernement fédéral de transition (GFT) soutenu par l'Occident (Kisiangani : 2011). Au départ, le groupe s'est mobilisé autour de l'islamisme (pureté religieuse, piété personnelle et moralité islamique) et du nationalisme pour former l'avant-garde de sa résistance. Il s'est également positionné en tant que médiateur des conflits et garant de la justice dans les zones qu'il contrôlait. Ses interventions ont d'abord été considérées comme rapides, efficaces et, surtout, justes et non corrompues (Muibu : 2019). Cette démonstration et cette justice informelle lui ont valu l'affection de la population locale, en particulier dans un contexte où le gouvernement de Mogadiscio était incapable de fournir des services et d'instaurer la confiance et la légitimité. À l'époque, les activités criminelles du groupe se limitaient généralement aux crimes sans victime ou, en d'autres termes, à des crimes qui ne produisaient pas de plaignant — comme le vol des

« infidèles » (Petrich (2019)). Fondamentalement, cette situation n'a pas eu d'impact négatif sur la perception du groupe par le public.

À l'époque, les revenus d'Al-Shabaab provenaient en grande partie des droits et redevances prélevés dans les aéroports et les ports maritimes, des taxes sur les biens et services, des taxes en nature sur les produits domestiques, des contributions au *djihad*, des postes de contrôle et de diverses formes de prélèvements justifiés en termes d'obligations religieuses, ou *zakat* (Keatinge : 2014).

Aujourd'hui, Al-Shabaab est devenu un réseau complexe qui finance de plus en plus ses activités à travers le blanchiment d'argent et d'autres transactions financières illégales (The Global Counterterrorism Forum : 2018). En 2018, le Groupe de contrôle des Nations Unies pour la Somalie et l'Érythrée a estimé qu'Al-Shabaab gagnait chaque année entre 70 et 100 millions de dollars, contrôlant ainsi pratiquement la moitié des recettes du gouvernement fédéral

somalien (Keatinge : 2014). L'argent provient de diverses sources intérieures, principalement de la taxe sur les véhicules et les marchandises en transit, du commerce et de l'agriculture et de la zakat (aumône) forcée. Le groupe a mis en place un système financier organisé et efficace où tous les revenus sont dirigés vers un centre financier centralisé à Qunyo Barrow, dans le district de Jilib dans la région de Middle Juba (Institut Hiraal : 2018).

Dans un passé récent, Al-Shabaab a subi des défaites tactiques sur le terrain, et ses finances ont été sapées par la surveillance mondiale. Néanmoins, le groupe conserve des avantages territoriaux considérables et exploite un réseau financier très efficace et étendu. Il a dû constamment innover et s'adapter à l'évolution du contexte et des menaces en changeant de tactique et de cible et en trouvant de nouvelles sources de financement. Il semblerait qu'Al-Shabaab ait mis en place un système de taxation électronique à Mogadiscio qui, outre la délivrance de licences commerciales, surpasse les impôts du gouvernement fédéral (ISS Webinar : 2020).

Un élément plus récent associant Al-Shabaab à des pratiques illicites est le recrutement d'individus ayant des compétences criminelles. Un rapport du Groupe d'experts sur la Somalie cite le cas d'un agent d'Al-Shabaab qui a pris pour cible des ressortissants kényans d'ethnie non somalienne qui avaient auparavant commis des vols (Conseil de sécurité des Nations Unies : 2019). Le rapport suggère que la possession de compétences criminelles est désormais privilégiée par rapport à la conviction idéologique ou à l'affiliation à des réseaux religieux pour des raisons opérationnelles pratiques et pragmatiques. La transformation d'Al-Shabaab est favorisée par le fait que la structure actuelle du groupe ne représente pas une hiérarchie stricte (Allen : 2014). Le groupe est réparti en cellules ou réseaux autonomes, qui utilisent parfois des stratégies et tactiques qui ne sont pas nécessairement alignées sur les objectifs religieux/idéologiques initiaux. Un expert bien informé de la nature évolutive du groupe note qu'Al-Shabaab s'est de plus en plus éloigné de son incarnation idéologique initiale pour devenir une entreprise criminelle — que la couche extérieure criminelle du groupe s'est développée à mesure que le noyau idéologique interne diminuait (ISS Webinar : 2020).

De manière générale, Al-Shabaab reflète de plus en plus les caractéristiques d'un groupe hybride

terroriste-criminel organisé. Il a participé à diverses opérations criminelles qui lui ont permis de renforcer ses capacités et compétences criminelles « internes ». Il n'est pas encore établi si le groupe a entretenu ou non des relations avec d'autres groupes criminels organisés. Cependant, il semble qu'Al-Shabaab préfère faire muter sa structure et son organisation pour endosser un rôle idéologique non traditionnel plutôt que de coopérer avec d'autres groupes dans ces activités. En effet, Al-Shabaab semble avoir pris soin de limiter son affiliation publique à d'autres groupes terroristes ou criminels de la région. Outre le fait que le groupe dispose de ses propres capacités, cette décision de non-affiliation publique pourrait également s'expliquer par le fait qu'aucun groupe criminel organisé n'est prêt à faire des affaires avec le groupe ou peut-être qu'Al-Shabaab n'a pas vu l'avantage de travailler avec d'autres groupes criminels. En outre, il se pourrait qu'Al-Shabaab veuille maintenir une image de légitimité, ce qui serait compromis s'il s'associait explicitement à des groupes criminels organisés conventionnels. En fin de compte, il est difficile de savoir dans quelle mesure les activités d'Al-Shabaab — au-delà des actes criminels — sont influencées par la recherche du profit comme objectif final.

Utilité de l'engagement dans la criminalité

Al-Shabaab a changé ses objectifs en y intégrant des activités criminelles stratégiques. Certaines études suggèrent que les groupes EV peuvent se diversifier sur le plan stratégique dans diverses activités criminelles sans pour autant renoncer à leur idéologie de base ou à leur soutien au sein de la population civile (Petrich : 2019). Cette tendance se reflète dans l'évolution d'Al-Shabaab, qui se présentait initialement comme un défenseur de la piété religieuse, de la vérité et de la justice, mais qui s'est depuis lentement élargi vers des activités criminelles. Ces dernières ont fourni à Al-Shabaab les ressources nécessaires pour rester résilient. Katharine Petrich (2019) a découvert que les activités criminelles d'Al-Shabaab dans toute la Corne de l'Afrique ont rendu le groupe nettement plus résistant aux campagnes de contre-terrorisme et de contre-insurrection, prolongeant ainsi sa durée de vie et sa capacité opérationnelle. Ces activités lui ont permis d'acquérir et de renforcer ses compétences techniques et opérationnelles en matière de technologie, de réseaux et de systèmes

de communication, et d'échapper à la surveillance des pouvoirs publics, entre autres. Le groupe a ainsi acquis une plus grande sophistication opérationnelle et une plus grande expérience, y compris dans les zones grises de la légalité ou dans le phénomène de « l'avocat en milieu carcéral ». Mark Hamm (2007) ajoute que le succès des activités criminelles confère aux dirigeants des groupes EV une légitimité et un pouvoir auprès de leurs adeptes. En effet, les chefs de groupe — à travers ces actes — communiquent à leurs membres leur efficacité, leur charisme et leur autorité dans la conduite des opérations.

De façon générale, Al-Shabaab s'est intimement impliqué dans des activités criminelles en modifiant ses modèles de comportement et ses priorités organisationnelles pour être davantage motivé par l'autoperpétuation. Ce faisant, il passe d'une entité largement idéologique/politique à une entité criminelle plus hybride. Cependant, il n'a pas encore renoncé à ses grands objectifs idéologiques ou politiques, du moins publiquement. Le groupe étant de plus en plus contraint d'adopter des mécanismes qui vont à l'encontre de ses préférences et idéologies religieuses de longue date, il reste à savoir dans quelle mesure cette transformation affaiblira son soutien public.

La question de l'entrepreneuriat violent

Les diverses activités d'Al-Shabaab, qui s'appuient sur les outils de la violence illicite, de l'économie et de l'idéologie politique, s'inscrivent dans le cadre de l'entrepreneuriat violent. Cette section aborde la question de savoir si Al-Shabaab peut être considéré comme s'étant transformé en entrepreneur violent ou en organisation criminelle transnationale désormais tournée vers l'appât du gain.

Des études révèlent que l'environnement dans lequel opèrent les groupes EV/terroristes rend l'orientation entrepreneuriale cruciale pour leur survie (Krželj-Čolović & Mazić : 2017). Pour assurer leur survie, les groupes EV/terroristes ont besoin d'acquérir des compétences entrepreneuriales essentielles à la collecte de capitaux. Toutefois, il ressort que, contrairement aux entrepreneurs traditionnels, ces groupes ne sont pas nécessairement motivés par le gain. (Abdukadirov : 2010). Ces groupes sont souvent motivés par le rendement social — l'utilisation de

l'esprit d'entrepreneuriat violent pour défendre les intérêts d'une communauté plus large contre ce qu'ils considèrent comme des forces oppressives.

Cependant, on peut affirmer que la relation d'Al-Shabaab avec ses membres et la population qu'il contrôle est essentiellement de nature financière et non idéologique (Keatinge : 2010). L'argent est au cœur des activités du groupe. Al-Shabaab gère deux départements financiers connexes : le bureau de la *Zakawaat* et le bureau des finances (Hiraal Institute: 2018). Le premier collecte les taxes non monétaires telles que le bétail et les produits agricoles, tandis que le second collecte toutes les autres taxes monétaires. Le groupe a, lui aussi, négocié des produits de base rentables. Au départ, lorsqu'Al-Shabaab a pris le contrôle d'une grande partie du territoire et des ports somaliens, il a facilité l'exportation de marchandises et s'est largement impliqué dans le commerce (Keatinge : 2010). Certains membres d'Al-Shabaab ainsi que l'organisation elle-même ont participé à la gestion d'entreprises dans toute la Somalie, dont certaines seraient encore rentables aujourd'hui (Institut Hiraal : 2018). Au Kenya voisin, Al-Shabaab a longtemps été considéré comme ayant une implication financière directe avec des entreprises dans des endroits tels que le quartier Eastleigh de Nairobi, où l'on pensait que des magasins et des entreprises appartenaient au groupe ou lui étaient affiliés (Mitchell Sipus : UD). Ainsi, si le fait de qualifier Al-Shabaab de groupe à caractère entrepreneurial peut sembler incongru pour certains, les opérations du groupe répondent à un certain nombre de critères entrepreneuriaux. Al-Shabaab s'est peut-être appuyé sur une idéologie religieuse, mais il utilise de plus en plus la force et la violence pour contrôler les marchés et les relations dans les zones qu'il contrôle. Il opère dans l'espace entrepreneurial en vendant du sucre et du charbon de bois, entre autres, et en capitalisant ainsi sur les forces de l'offre et de la demande.

Le profil ci-dessus suscite des inquiétudes, surtout si l'on pense à l'avenir possible du groupe s'il n'est pas éradiqué. Du fait de la nature hautement adaptative de ses stratégies, il est possible qu'il cherche à s'étendre à la cybercriminalité, car celle-ci constitue le domaine d'opportunité le plus important et le plus émergent du 21^e siècle. Comme indiqué plus haut, Al-Shabaab entreprend déjà des transactions fiscales électroniques. Ce processus changeant est le modèle clé qui devrait être pris en compte par les analystes et les décideurs politiques. L'évolution des opérations d'Al-Shabaab pose notamment

d'importants problèmes aux décideurs politiques. On peut faire valoir que si le gain financier devient la motivation primordiale, plutôt qu'un simple moyen de soutenir l'agenda idéologique, alors les réponses politiques à un groupe à but lucratif nécessitent une approche différente — une approche qui aide le FGS à améliorer ses systèmes de gestion financière et sa prestation de services tout en facilitant la détection et l'interdiction en temps réel des transactions financières du groupe. Bien entendu, ce qui précède doit être fait de manière intégrante, parallèlement aux interventions militaires et politiques.

Conclusion

L'entrepreneuriat violent peut être un qualificatif approprié pour Al-Shabaab et ses activités économiques émergentes. Le groupe s'est appuyé sur les outils de l'activité économique illicite et de la violence pour assurer sa survie. À l'avenir, on peut supposer qu'Al-Shabaab continuera à se livrer à des activités illicites pour acquérir de l'argent et du matériel pour ses activités. L'on peut se demander si cela conduira ou non à une reconfiguration de l'image et des objectifs fondamentaux d'Al-Shabaab. Pour le moment, le groupe conserve l'apparence publique d'une entité EV/terroriste motivée par l'idéologie. Cependant, dans le fond, il présente de plus en plus les caractéristiques d'un groupe criminel organisé classique et, dans une certaine mesure, d'un groupe entrepreneurial. Cette nature évolutive d'Al-Shabaab pose des défis importants au gouvernement fédéral de la Somalie, à la région ainsi qu'à la communauté internationale. Elle perturbe les systèmes financiers et dénature les activités économiques légitimes en Somalie. Par ailleurs, elle affaiblit les incitations à la paix et entrave le processus de construction de l'État en renforçant une économie politique de la violence. Toutes les raisons qui précèdent justifient la nécessité d'entreprendre des actions visant à déstabiliser le système financier d'Al-Shabaab tout en aidant le gouvernement fédéral à améliorer de manière significative sa gestion financière, sa prestation de services et à instaurer un véritable sentiment de gouvernance crédible.

Recommandations

Les Nations Unies, l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et d'autres partenaires régionaux, bilatéraux et multilatéraux en Somalie devront :

1. Diriger la coordination et l'adaptation des politiques afin de lutter contre la réorientation d'Al-Shabaab vers l'entrepreneuriat violent.
2. Réorienter les efforts pour renforcer les attributs formels du statut d'État du FGS, notamment les institutions de gestion financière et l'État de droit.
3. Soutenir le FGS en lui fournissant les outils et la formation nécessaires pour lutter efficacement contre les activités économiques parallèles d'Al-Shabaab et anticiper son évolution.
4. Soutenir des travaux de recherche et d'analyse complets visant à mieux comprendre les activités économiques d'Al-Shabaab et l'ensemble des liens illicites connexes.

Pour sa part, le Gouvernement fédéral de Somalie devrait :

1. Se concentrer sur l'économie parallèle d'Al-Shabaab et en faire une priorité en tant que principale menace pour la sécurité nationale.
2. Mobiliser le soutien technique et financier international pour promouvoir la capacité des États à interdire, enquêter et poursuivre les personnes impliquées dans les économies illicites et les menaces à la paix.
3. Se concentrer sur l'amélioration de la mobilisation des recettes nationales et privilégier les fonctions qui renforcent l'intégrité et la légitimité des institutions de l'État.
4. Renforcer la coopération et les synergies régionales pour accroître la convergence des interventions en matière de lutte contre la criminalité organisée et de contre-terrorisme.

Notes de fin de page

- i. L'avocat en milieu carcéral est une expression qui désigne un détenu autodidacte en droit qui tente d'obtenir sa libération par des manœuvres juridiques ou qui conseille des codétenus sur leurs problèmes juridiques.

Références

1. Ahmed, M., (2019, April 29). Revealed: Al-Shabaab returnees joins criminal gangs in Coast, Daily Nation, disponible sur <https://nation.africa/kenya/news/politics/revealed-al-shabaab-returnees-join-criminal-gangs-in-coast-162800> consulté le 18 septembre 2019.
2. Allen, W., (2014, 3 sept). Al-Shabaab and the Exploitation of the Subject Network Model, in Small War Journal, disponible sur <https://smallwarsjournal.com/jrnl/art/Al-Shabaab-and-exploitation-subject-network-model>
3. Andrew Taylor, A., (2016, 17 octobre). Applying the Crime-Terror Nexus to the Sahel, disponible sur <http://crtunnard.blogspot.com/2016/10/applying-crime-terror-nexus-to-sahel.html>
4. Hamm, M. S., and de Voorde, C. Van., (2005). "Crimes Committed by Terrorist Groups: Theory, Research, and Prevention," Trends in Organized Crime 9, no. 2: 18–50, <https://doi.org/10.1007/s12117-005-1023-y>
5. Hamm, M. S., (2007). Terrorism as Crime: From Oklahoma City to Al-Qaeda and Beyond (New York: New York University Press).
6. Hiraal Institute, (2018). The AS Finance System, July, disponible sur <https://hiraalinstitute.org/wp-content/uploads/2018/07/AS-Finance-System.pdf>
7. Holmes, H., (2019, Jan 18). Nairobi Terror Group Funded By \$7 Million of Illegal Charcoal, disponible sur <https://www.occrp.org/en/daily/9137-nairobi-terror-group-funded-by-7-million-of-illegal-charcoal>,
8. ISS Webinar Conversation, August 2020
9. Keatinge, T., (2010). « The Role of Finance in Defeating Al-Shabaab » ; Conseil de sécurité des Nations unies, « Rapport du Groupe de surveillance sur la Somalie et l'Érythrée conformément à la résolution 1916 (2010) du Conseil de sécurité », https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2011/433&Lang=F (consulté le 8 octobre 2020).
10. Keatinge, T., The Role of Finance in Defeating Al Shabaab, The Royal United Services Institute for Defence and Security Studies Whitehall Report 2-14, décembre 2014, disponible sur https://rusi.org/sites/default/files/201412_whr_2-14_keatinge_web_0.pdf
11. Kisiangani, E., (2011). Comparing Somalia's Al-Shabaab and Uganda's Lord's Resistance Army: A Toxic Mix of Politics, Religion and Violence, document 229 de l'Institut d'études de sécurité (ISS), décembre.
12. Krželj-Čolović, Z., & Mazić, S. (2017). Terrorism as Form of Social Entrepreneurship, disponible sur <https://hrcak.srce.hr/file/276196>, consulté le 5 octobre 2020
13. Mark Shaw M., et Mahadevan, P., (2018). When Terrorism and Organized Crime Meet, 16 octobre, disponible sur <https://css.ethz.ch/en/services/digital-library/articles/article.html/69ae40ce-72da-4aea-886d-a27522a65feb> Consulté le 22 septembre 2020
14. Muibu, D., (2019, 5 janvier). Justice and Terror : Al-Shabaab's Informal Justice Mechanism, Africa Security Lab, disponible sur <https://africasecuritylab.com/justice-and-terror-Al-Shabaabs-informal-justice-mechanism/>.
15. Petrich, K. (2019) Cows, Charcoal, and Cocaine: Al-Shabaab's Criminal Activities in the Horn of Africa, Studies in Conflict & Terrorism, DOI: 10.1080/1057610X.2019.1678873, disponible sur <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1057610X.2019.1678873#EN3>
16. Schmid, A. P., (2018). Revisiting the Relationship between International Terrorism and Transnational Organized Crime 22 Years Later, document de recherche ICCT, août, disponible sur <https://icct.nl/wp-content/uploads/2018/08/ICCT-Schmid-International-Terrorism-Organised-Crime-August2018.pdf>
17. Sherzod A., (2010) Terrorism: The Dark Side of Social Entrepreneurship, Studies in Conflict & Terrorism, 33:7, 603-617, DOI: 10.1080/1057610X.2010.484011
18. Sipus, M., (UD). Support for Al-Shabaab through the diaspora, Forced Migration Review, disponible sur <https://www.fmreview.org/non-state/Sipus> consulté le 6 octobre 2020.
19. Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), (2018). The Nexus between Transnational Organized Crime and Terrorism Initiative, Quatrième réunion régionale, 8-9 mai, Nairobi, Kenya, disponible sur https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Links/Meetings/2018/Nexus%20Kenya/Summary_The%20Nexus%20between%20Transnational%20Organized%20Crime%20and%20Terrorism%20Initiative.pdf?ver=2018-07-11-174338-443 consulté le 18 septembre 2020
20. UNDOC, (UD). Defining Organized Crime, disponible à <https://www.unodc.org/e4j/en/organized-crime/module-1/key->

issues/defining-organized-crime.html

21. Conseil de sécurité des Nations Unies, Lettre datée du 1er novembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité conformément à la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, S/2019/858* Disponible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2019_858_E.pdf
22. USAID, (2011, sept.). The Development Response to Violent Extremism and Insurgency, septembre, disponible sur https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1870/VEI_Policy_Final.pdf, consulté le 21 octobre 2015
23. Volkov, V. (2002). Violent Entrepreneurs: The Use of Force in the Making of Russian Capitalism. Ithaca, NY: Cornell University Press.

13

Les Chemins de la Paix en Afrique: Réimaginer des Approches Innovantes pour Résoudre les Conflits "Emergents".

Dr. Tendaiwo Peter Maregere

Dr. Tendaiwo Peter Maregere est titulaire d'un doctorat en justice transitionnelle de l'Université de Coventry, au Royaume-Uni. Ses recherches portent essentiellement sur la justice transitionnelle, la consolidation de la paix, la sécurité et la reconstruction post-conflit. Il est passionné par les expériences quotidiennes des victimes dans la conception et la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle et de la façon dont ces mécanismes doivent être contextualisés dans leurs réalités vécues après un conflit. Il est chercheur invité au Centre for Trust, Peace and Social Relations (CTPSR) de l'Université de Coventry, au Royaume-Uni.

Résumé Analytique

OAu cours des 20 dernières années, l'Afrique a connu des conflits qui perdurent et qui ont causé d'immenses souffrances humaines, avec des coûts sociaux et économiques énormes qui ont bloqué les trajectoires de croissance de nombreux pays du continent. Bien que des efforts considérables aient été déployés par l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER) et les acteurs non étatiques, la résurgence de conflits violents ces dernières années au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mali, au Mozambique et au Soudan, ainsi que les défis actuels en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), au Nigéria et au Soudan du Sud, exigent des solutions innovantes pour résoudre ces conflits. Au-delà de ces conflits apparemment "éternels", l'Afrique est confrontée à une nouvelle série de défis qui se manifestent par l'extrémisme violent, l'implication des militaires dans la politique nationale et les conflits liés au climat. Ces conflits émergents sont devenus plus complexes et prolongés, impliquant divers acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Ces nouvelles dimensions posent un énorme défi aux approches conventionnelles qui ont été employées pour faire face aux conflits violents.

Cette note d'orientation porte sur trois conflits émergents : la récurrence des transitions soutenues par l'armée, la menace croissante de la terreur et de l'extrémisme et les conflits induits par le climat en Afrique. Elle propose de réimaginer une nouvelle grille d'analyse pour inciter les décideurs politiques à tous les niveaux - du local au mondial - à se concentrer sur une prévention plus efficace des conflits violents. La nécessité d'adopter des approches innovantes pour gérer les conflits en Afrique est indiscutable compte tenu des manifestations de conflits nouveaux et "éternels". Cette note d'orientation propose l'utilisation innovante d'outils et d'approches de justice transitionnelle pour lutter contre l'extrémisme violent, une compréhension plus approfondie et une position politique proactive pour remédier aux déficits de gouvernance qui déclenchent les coups

d'État militaires - et une refonte des méthodologies adaptatives pour résoudre les conflits induits par le climat. Il conclut en fournissant une série de recommandations visant à orienter les réponses aux conflits émergents.

Points clefs

1. L'Afrique doit utiliser de manière innovante les outils de justice transitionnelle, et les approches articulées dans la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (PJTUA) adoptée en 2019, comme des voies pour prévenir l'émergence et l'escalade de nouveaux conflits causés par les coups d'État militaires, l'extrémisme violent et le changement climatique.
2. L'Union africaine, la communauté internationale et d'autres acteurs clés doivent condamner les prises de pouvoir par les militaires, imposer des sanctions et adopter une position robuste et proactive pour remédier aux déficiences de gouvernance qui déclenchent les coups d'État.
3. Concevoir et reconfigurer des politiques de sécurité centrées sur les personnes qui interrompent les voies de radicalisation afin de s'attaquer aux problèmes socio-économiques, culturels et religieux qui alimentent l'extrémisme.
4. Pour que les gouvernements africains puissent mieux faire face à la propagation de l'extrémisme violent, il est nécessaire d'avoir une compréhension plus nuancée de la manière dont le terrorisme et la menace terroriste influencent les communautés et modifient les comportements sociaux. Ce n'est qu'avec une compréhension approfondie de ces dimensions sociales du terrorisme que des politiques antiterroristes réellement efficaces pourront être élaborées.
5. Le dérèglement climatique reste une menace existentielle qui accroît les vulnérabilités et augmente le risque pour les civils, ce qui

nécessite des politiques d'adaptation au climat plus solides pour résoudre les conflits induits par le climat.

Les transitions dirigées par l'armée: une nouvelle menace pour le règlement pacifique des conflits

Au cours des deux dernières décennies, la trajectoire politique de l'Afrique a connu une évolution positive vers un changement pacifique de gouvernement. Suite à l'avènement de la démocratie multipartite dans les années 1990, on a assisté à une baisse substantielle des coups d'État réussis sur le continent, ce qui a fait renaître l'espoir de mettre fin aux régimes militaires (Cheeseman, 2021). Les statistiques montrent qu'il y avait en moyenne quatre coups d'État par an, entre 1960 et 2000, et qu'ils ont diminué d'environ deux par an, jusqu'en 2019 (Mwai, 2020). Toutefois, ces dernières années, l'implication de l'armée dans la vie politique nationale a refait surface, notamment au Zimbabwe (2017), au Mali (2020), au Niger (2021), au Tchad (2021), en Guinée (2021) et au Soudan (2021). Rien qu'en 2021, avec quatre coups d'État ou tentatives de coup d'État, on peut se demander si la prise de pouvoir par l'armée fait son retour comme un modèle de référence pour les changements politiques en Afrique, comme en témoigne leur popularité auprès des civils?

La Déclaration de Lomé de 2000 et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007 définissent les aspects essentiels du changement anticonstitutionnel de gouvernement¹. Il ressort donc clairement de cette dernière et de l'esprit de cette Déclaration qu'elle désapprouve les changements de gouvernement par tout autre moyen que le processus démocratique axé sur une véritable participation citoyenne. Pourtant, le continent a présenté des signes de graves défaillances en matière

de gouvernance, de contestations des élections, de cupidité, de corruption, de mauvaises performances économiques et de pauvreté endémique, ce que Powell et Thyne (2011) ont qualifié d'ingrédients clés qui conduisent au changement anticonstitutionnel de gouvernement. Dans son rapport de 2014, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a encore soutenu l'affirmation selon laquelle les changements anticonstitutionnels de gouvernement résultaient des « lacunes en matière de gouvernance ; et sont un affront aux ambitions du peuple africain » (Handy et al., 2020).

Il est regrettable que les aspirations du peuple africain à une démocratie véritablement florissante, axée sur l'État de droit, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, se soient heurtées à un autoritarisme croissant et à des abus graves qui ont entraîné une montée du mécontentement social et politique. Il est tout aussi déplorable que, sur ces questions pertinentes de gouvernance, les réponses de la communauté internationale, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et d'autres acteurs aient été timides et, au mieux, à condamner le coup d'État, qui, dans la plupart des cas, est un signe de graves défaillances en matière de gouvernance (Ibid). Malheureusement, le fait de critiquer les coups d'État n'est peut-être pas suffisant si l'on n'accorde pas une attention particulière à la mauvaise qualité de la démocratie et de la gouvernance.

Au fil des années, les acteurs aux niveaux sous régional, régional, continental et international ont accordé davantage d'attention aux conséquences des coups d'État plutôt qu'à leurs causes. La condamnation unanime de la part de ces acteurs a été constante, les menaces de sanctions étant la norme, comme on a pu le constater après les coups d'État indiqués ci-dessus, sauf au Zimbabwe. À la suite au coup d'État intervenu au Mali en 2020, Moderan (2020) a conclu que les « condamnations rapides indiquent un manque d'autoréflexion et de responsabilité de la part de la communauté internationale, qui a manqué, à plusieurs occasions, de désamorcer la crise avant le coup d'État ». Pourtant, ces organismes sont restés muets sur les carences importantes en matière de gouvernance qui attisent le mécontentement social et politique, et qui déclenchent, de manière inévitable, l'intervention de l'armée dans la vie

1. Comme le stipule clairement l'Article 23 de la Charte, les changements anticonstitutionnels de gouvernement incluent, notamment, un coup d'État militaire contre un gouvernement démocratiquement élu, une intervention de mercenaires pour remplacer un gouvernement démocratiquement élu, le remplacement d'un gouvernement démocratiquement élu par des groupes armés dissidents et des mouvements rebelles, ou le refus d'un gouvernement sortant de céder le pouvoir, suite à une défaite lors d'élections libres, équitables et régulières.

politique nationale. À titre d'exemple, le chef des forces d'élite, qui a renversé le président Alpha Condé en Guinée, le colonel Mamady Doumbouya, a invoqué les niveaux de pauvreté débilissants, la corruption endémique et l'incapacité à gérer le pays correctement, pour justifier le coup d'État (Afrique, 2021). Il est intéressant de noter que lorsque le président guinéen a « orchestré » des changements constitutionnels pour lui permettre de briguer un troisième mandat, la condamnation a été timide parmi les principaux acteurs.

Même si la violence et les moyens extraconstitutionnels érodent les perspectives de paix, de stabilité et de prospérité pour nombre d'États africains, la position politique cruciale qui doit être accentuée appelle à l'élaboration d'approches innovantes de consolidation de la paix, qui permettent de désamorcer les conflits internes latents, afin d'assurer une situation gagnant-gagnant. Il s'avère nécessaire de repenser les mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide aux niveaux régional et continental, afin de répondre à la dynamique émergente des transitions pilotées par l'armée qui sont incompatibles avec le cadre politique national. Une composante pertinente serait de veiller à ce qu'une attention soit accordée à la qualité de la gouvernance comme l'instrument le plus efficace de prévention des conflits et de consolidation de la paix (Cilliers, 2018).

La montée de la terreur et de l'extrémisme : Une nouvelle menace pour la paix en Afrique

L'Afrique a, au cours des deux dernières décennies, été témoin d'une montée inquiétante de l'extrémisme violent, sous l'impulsion de plusieurs mouvements djihadistes aux niveaux local et transnational, inversant les gains progressifs du continent en matière de paix, de sécurité et de développement (Metz, 2019). Il s'agit notamment d'Al-Shabaab, de Boko Haram, d'al-Qaïda au Maghreb islamique et des insurrections soutenues par l'État islamique d'Irak et de Syrie (ISIS) en République démocratique du Congo (RDC), en Tanzanie et au Mozambique (Bukarti, 2021). La propagation de ces activités extrémistes est devenue l'un des défis sécuritaires les plus durables et une source principale d'instabilité sur le continent (Nkomo et Buchanan-Clarke, 2020).

Dans son rapport d'août 2021 sur les conflits, l'International Crisis Group (ICG) met en lumière la détérioration de la situation sécuritaire dans certains pays du continent, dont le Burkina Faso, le Mali et le Niger, où la violence s'est intensifiée au cours des derniers mois, sous l'impulsion des groupes djihadistes qui ont pris pour cible les civils, les militaires et les gouvernements respectifs. Ce rapport s'est également penché sur l'intensification des affrontements entre les deux principaux mouvements djihadistes de la région, le Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans (JNIM), affilié à Al-Qaïda, et l'État islamique dans le Grand Sahara (ISGS). Bien qu'il y ait eu des tentatives soutenues de repoussement menées contre les djihadistes dans le nord-est du Nigeria et dans la province de Cabo Delgado au Mozambique, les menaces extrémistes constituent un risque persistant pour les civils.

En réponse à l'extrémisme violent, les gouvernements africains ont adopté une approche militarisée afin de repousser les djihadistes. Si la réponse militaire est considérée comme un élément crucial dans la lutte contre les menaces extrémistes, elles ne sont pas nécessairement suffisantes, efficaces et durables et, dans la plupart des cas, elles exacerbent la menace posée par ces groupes (Felbab-Brown, 2018). Cette situation part du constat que si les solutions militaires s'attaquent aux manifestations explicites, elles n'abordent guère les niveaux endémiques de pauvreté, de marginalisation, de manque de gouvernance et de corruption qui contribuent au recrutement. Par ailleurs, les réponses musclées créent également de nouvelles victimes et renforcent le ressentiment qui pousse les jeunes à se radicaliser (Le Roux, 2019). Une étude du PNUD a montré que la conscience « victime » est un facteur déterminant de la radicalisation, particulièrement dans les domaines que les gouvernements ciblent dans leur réponse aux menaces djihadistes (PNUD, 2017).

Si les principaux moteurs et facteurs qui favorisent l'extrémisme violent sont multiples, complexes, propres au contexte et ont des dimensions religieuses, idéologiques, politiques, économiques et historiques, ces menaces djihadistes ont toujours un visage international. Toutefois, leur ennemi est toujours un ennemi local (PNUD, 2016). À cet effet, afin de vaincre l'extrémisme de manière globale, il faut comprendre les contextes ethniques, sociaux, religieux, politiques et économiques dans lesquels chaque groupe djihadiste opère (Ibid). Cette compréhension suppose également l'appréciation de certains des anciens

modèles qui n'ont pas réussi à freiner la croissance de ces extrémistes. Certaines de ces approches incluent une présence sécuritaire musclée - des soldats sur le terrain - qui ne respectent pas les droits des civils - les conséquences involontaires étant le ressentiment, la montée du mécontentement et l'aggravation des revendications. Ceci appelle également à concevoir des politiques innovantes qui mettent fin aux « voies de la radicalisation », et à s'attaquer aux problèmes socio-économiques, culturels et religieux qui alimentent l'extrémisme.

Une composante essentielle de la réponse à l'extrémisme réside dans la volonté de la communauté de développer une relation de symbiose avec les services de sécurité, fondée sur la confiance mutuelle. Une telle relation serait indispensable pour partager des renseignements utiles sur la manière dont le recrutement est effectué dans leurs localités et pour identifier les personnes qui présentent des signes de radicalisation. Les communautés jouent également un rôle crucial dans la décision d'accueillir ou non les organisations terroristes qui opèrent dans leur région (Stohl, 2016). En conséquence, la confiance entre les communautés et les services de sécurité est extrêmement importante, pour pouvoir prévenir les activités des groupes terroristes, essentiellement lorsque ces activités se déroulent dans des cadres civils. Le rétablissement de la confiance après un conflit violent est ancré dans les mécanismes et processus de justice transitionnelle, qui ont été mis en œuvre dans plusieurs pays africains, notamment au Liberia, en Sierra Leone et en Afrique du Sud. Ceci implique également que les pays touchés par l'extrémisme « doivent assurer un contrôle civil efficace de leurs forces de sécurité afin d'éviter que les actions des forces de sécurité n'aient un impact négatif sur la radicalisation violente » (Cilliers, 2018, p. 2).

Afin de mieux lutter contre la propagation de l'extrémisme violent, l'UA doit envisager d'intégrer de manière innovante des approches de justice transitionnelle dans la réforme des politiques de lutte contre l'extrémisme violent. Ces approches sont ancrées sur les outils énoncés dans la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (AUTJP)², axée sur la compréhension que les conséquences de l'extrémisme violent - atrocités de masse, traumatismes, déplacements involontaires et impact

disproportionné sur les femmes, les jeunes et les enfants - ont été abordés avec succès dans les processus de justice transitionnelle sur le continent. D'autant plus que la justice transitionnelle propose des approches élargies et multidimensionnelles axées sur les victimes, qui examinent les facteurs structurels et les conséquences néfastes de l'extrémisme violent, afin d'assurer une situation gagnant-gagnant. Placer les victimes au cœur de ces processus est essentiel pour faire avancer la cause de la guérison, de la paix et de la réconciliation. Cette considération politique est pertinente pour soutenir les réponses non militaires comme les mécanismes de justice transitionnelle qui peuvent compléter, de manière efficace, les solutions militaires contre les atrocités découlant de l'extrémisme violent.

Le dérèglement climatique et les conflits: la nouvelle normalité

Il est incontestable que les changements climatiques redéfinissent et continueront de redéfinir le paysage des conflits en Afrique - présentant ainsi des défis nouveaux et émergents pour la consolidation de la paix. Le réchauffement de la planète et ses effets débilissants se font déjà sentir dans le monde entier, et l'Afrique ne fait pas exception à cette tendance. Au cours de la dernière décennie, la majorité des pays africains ont subi les effets des changements climatiques, qui se sont traduits par des catastrophes naturelles, des sécheresses persistantes et des inondations, et ont occasionné l'insécurité alimentaire, la concurrence des ressources et la perturbation des moyens de subsistance. Nombre de communautés touchées par les changements climatiques ont eu recours à la migration interne ou externe, à la recherche de nouvelles frontières pour assurer la subsistance des hommes et du bétail. Cette migration causée par les changements climatiques continuera à avoir un impact sur le bien-être et la résilience des populations et les systèmes environnants de manière complexe et évolutive.

Selon une étude récente de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID) - qui abritent de manière collective environ 1,1 milliard de personnes - font partie

2. La politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (AUTJP) a été adoptée par l'Union africaine en 2019 et est disponible à l'adresse ci-après: https://au.int/sites/default/files/documents/36541-doc-au_tj_policy_eng_web.pdf

des groupes de pays les plus vulnérables au monde. Ces pays sont touchés de manière disproportionnée par les conséquences négatives des changements climatiques en raison de contraintes structurelles et de désavantages sur le plan géographique (OIM, 2019). Alors que les changements climatiques ne constituent pas les seuls facteurs incitatifs à la migration, il faut penser, d'une manière générale, qu'ils contribuent à la mobilité humaine et aux conflits. Il est généralement présenté comme un facteur parmi tant d'autres qui sont à l'origine des flux migratoires, parallèlement à la croissance démographique, au sous-développement, aux inégalités croissantes, à la faible gouvernance, aux risques naturels, aux conflits et à la violence.

Les températures très élevées, les régimes de précipitations extrêmes et l'élévation du niveau de la mer sur le continent ont rendu les populations encore plus vulnérables. Ces changements climatiques ont occasionné des conflits mortels liés aux terres et aux autres ressources naturelles. À titre d'exemple, dans la région du Sahel, qui s'étend du Sénégal à l'ouest au Soudan à l'est, des périodes de sécheresse prolongées, de désertification intense et d'érosion des sols persistent, ce qui occasionne une baisse de la productivité des terres, des changements dans les modes de pâturage et une exacerbation des conflits intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs (Malley, 2020). Dans la région de Turkana, au Kenya, une récente enquête de la British Broadcasting Corporation (BBC) de 2021 a montré que les communautés marchent pendant plus de sept kilomètres pour aller chercher de l'eau potable (Nunis, 2021).

Dans le bassin du lac Tchad, environ 30 millions de personnes au Tchad, au Cameroun, au Niger et au Nigeria se disputent la source d'eau qui s'amenuise et qui a perdu 90% de ses eaux de surface depuis 1960 (Curiel, Walther & O'Clery, 2020). Les enlèvements, les meurtres et l'augmentation des violations des droits de l'homme ont occasionné le développement des organisations terroristes, ce qui a provoqué une augmentation de la faim, de la malnutrition et des déplacements. Les conflits causés par le climat sévissent également dans la Corne de l'Afrique, où des sécheresses persistantes ont touché environ 13 millions de personnes, provoquant des flux migratoires involontaires, des tensions ethniques et le terrorisme. Dans les pays d'Afrique australe, notamment au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe, les cyclones et l'augmentation des

précipitations ont provoqué des inondations incessantes. En 2019, le *cyclone Idai* a semé la destruction et la mort sur son passage dans ces trois pays. Selon la Banque mondiale, les changements climatiques pourraient contraindre environ 216 millions de personnes à abandonner leur foyer d'ici à 2050. Lorsque ces communautés fuient les risques liés aux changements climatiques pour s'installer dans des zones plus stables sur le plan écologique, la grande concentration engendre une concurrence accrue pour des ressources rares et limitées, des revendications intercommunautaires, la fragilité de l'État et d'autres vulnérabilités.

Des études scientifiques ont également classé les changements climatiques comme un « multiplicateur de menaces », susceptibles d'intensifier les défis sociaux, économiques, politiques et environnementaux auxquels les communautés sont déjà confrontées. La manière la plus insidieuse est comment les changements climatiques contribuent à remodeler la concurrence pour les ressources rares. Les recherches sur le lien entre la chaleur et l'agression montrent que lorsque la température augmente, il y a une augmentation correspondante des décès dus à des attaques terroristes mortelles (Craig et al. 2019). Par exemple, chaque augmentation de 0,5°C des températures locales entraîne une augmentation de 10 à 20% du risque de conflit armé. Cette hypothèse a été récemment élargie, avec une recherche indiquant que - de 1970 à 2015 - l'augmentation des températures locales dans 159 pays a également occasionné une augmentation du nombre d'attaques terroristes décès subséquents (Ibid). En conséquence, les changements climatiques restent une menace existentielle qui expose les populations vulnérables à des risques accrus, et qui nécessite une formulation de politiques et une mise en œuvre des approches d'adaptation beaucoup plus robustes que ce qui a été envisagé jusqu'à ce jour. Si le lien entre les changements climatiques et l'augmentation des attaques terroristes n'en est qu'à ses débuts, des recherches plus approfondies sont nécessaires, compte tenu des tendances en Afrique.

Conclusion

La présente note d'orientation a montré comment l'Afrique fait face à de nouveaux défis qui font susciter les conflits violents. Elle a suggéré une compréhension plus nuancée de ces conflits complexes afin d'introduire la culture des moyens

nouveaux et innovants pour lutter contre ces menaces. Les transitions pilotées par l'armée, les changements climatiques et l'extrémisme violent apparaissent comme des multiplicateurs des facteurs de vulnérabilité qui ont un impact sur les populations civiles, à travers le continent. Bien que le cadre politique de l'UA visant à intervenir dans les conflits violents dans les États membres respectifs ait enregistré quelques succès, il est essentiellement réactif. Ce cadre est confronté à de sérieux défis pour faire face à ces conflits émergents. La présente note d'orientation a proposé l'utilisation innovante des approches de justice transitionnelle dans la réforme des politiques non militaires qui combattent l'extrémisme violent sur le continent. Elle propose une révision constante des politiques relatives aux changements climatiques afin de susciter des stratégies d'adaptation solides. La présente note appelle également à repenser les mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide aux conflits aux niveaux régional et continental, afin d'encourager une approche pacifique aux lacunes en matière de gouvernance qui favorisent la prise du contrôle des gouvernements par les militaires.

Recommandations politiques

Recommandations dans le cadre de la lutte contre le fléau des transitions assistées par l'armée

1. L'Union africaine, en collaboration avec les CER, doit revoir et reconfigurer la mise en place d'un cadre politique continental de prévention des conflits axé sur une démarche préventive, qui aborde les défaillances en matière de gouvernance dans les pays menacés par des tensions latentes.
2. Réviser et améliorer en permanence les mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide au niveau régional ou continental, afin de répondre à la dynamique émergente des transitions dirigée par l'armée, qui sont incompatibles avec le cadre politique démocratique continental.
3. Évaluer les succès et les échecs passés, notamment les missions de maintien de la paix

pilotées par l'Afrique sur le continent, afin d'en tirer des enseignements pour la conception des interventions futures.

Recommandations dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme

4. Mener un examen complet des mesures existantes de lutte contre le terrorisme. Cet examen permettra de concevoir des stratégies, des politiques et des programmes qui permettent de mettre fin aux « voies de la radicalisation » et d'aborder les problèmes socio-économiques sous-jacents qui contribuent à l'extrémisme violent.
5. Prendre en compte des approches et des instruments de justice transitionnelle non militaires, prévus par l'AUTJP, pour aborder les problèmes logiciels de l'extrémisme violent.
6. Concevoir des politiques de recherche axées sur des données probantes qui proposent une analyse nuancée des vulnérabilités contextuelles à l'extrémisme, comme l'insécurité, la peur, le manque de cohésion sociale et le manque de confiance dans les services de sécurité.
7. Accorder la priorité aux programmes politiques du « soft power », ou pouvoir de persuasion, qui visent à doter les communautés des compétences de base pour gérer les conflits et contrer les récits extrémistes.

Recommandations pour l'adaptation au climat

8. Former des coalitions avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé pour consolider le système continental d'alerte précoce de l'UA avec d'autres systèmes d'alerte précoce sur les changements climatiques et la vulnérabilité.
9. Développer et renforcer les capacités institutionnelles régionales pour lutter contre le dérèglement climatique et les conflits de manière rapide et réactive.
10. Intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les contextes exposés aux conflits en appliquant des approches qui tiennent compte des situations de conflits.

Références

1. Afrique, J. (2021) Guinée: Vague de protestation internationale après le coup d'État contre Alpha Condé. The Africa Report. Disponible sur le site : <https://www.theafricareport.com/124891/guinea-international-uproar-after-coup-detat-against-alpha-conde/> [consulté le 10 octobre 2021].
2. Bukarti, A. B. (2021). L'extrémisme violent en Afrique Subsaharienne: enseignements tiré de la montée de Boko Haram. Tony Blair Institute for Global Change. Disponible sur le site : <https://institute.global/sites/default/files/2021-07/Tony%20Blair%20Institute%2C%20Violent%20Extremism%20in%20Sub-Saharan%20Africa%2C%20July%202021.pdf> [consulté 13 octobre 2021].
3. Cheeseman, N. (2021). Enseignements tirés de l'Afrique: Existe-t-il un « bon coup d'État? » The Africa Report. Disponible sur le site : <https://www.theafricareport.com/128857/lessons-from-africa-is-there-such-a-thing-as-a-good-coup/> [consulté 16 octobre 2021].
4. Craig, et al (2019). Une analyse globale de la température, des attaques terroristes et des décès. Études sur les conflits et le terrorisme. Taylor and Francis Online. Disponible sur le site : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1057610X.2019.1606992>
5. Curiel, R.P, Walther, O. & O'Clery, N.(2020). Á la découverte de la structure interne de Boko Haram à travers ses modes de mobilité. Applied Science Network 5(28), 1-23
6. Felbab-Brown, B. (2018). Les limites de la punition: Justice traditionnelle et extrémisme violent – Étude de cas du Nigeria. Tokyo: United Nations University.
7. Handy, P-S., Akum, F., Djilo, F. (2020). Quelles sont les causes des coups d'État en Afrique? Voilà la question. Institut des études de sécurité. Disponible sur le site : <https://issafrica.org/iss-today/what-causes-africas-coups-that-is-the-question> [consulté le 16 octobre 2021].
8. International Organisation on Migration (2019). Climate Change and Migration in Vulnerable Countries: A Snapshot of Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States (Geneva: IOM)
9. Malley, R. (2020). Les changements climatiques façonnent les futurs conflits. International Crisis Group. Discours prononcé à l'occasion de la session virtuelle du Conseil de Paix et de Sécurité sur les risques climatiques et sécuritaires le 22 avril 2020.
10. Metz (2019). Comment gérer la menace de l'État islamique en expansion en Afrique. World Politics Review.
11. Moderan, O. (2020). Négocier la transition politique au Mali. Institut des études de sécurité. Disponible sur le site : <https://issafrica.org/iss-today/navigating-malis-political-transition> [consulté le 18 octobre 2021].
12. Mwai, P. (2021). Coup d'État en Guinée : Les prises de pouvoir militaires sont-elles en hausse en Afrique ? BBC Reality Check. Disponible sur le site : <https://www.bbc.com/news/world-africa-46783600> [consulté le 1er septembre 2021].
13. Nkomo, S., Buchanan-Clarke, S. (2020). L'extrémisme violent en Afrique : Évaluation générale du « Corridor oriental ». Document politique d'Afro Barometer No.65
14. Nunis, V. (2021). Turkana : La ligne de front des changements climatiques. Disponible sur le site : <https://www.bbc.com/news/av/world-africa-58598819> [consulté le 17 septembre 2021].
15. Powell, J. & Thyne, C. (2011). « Coups d'État dans le monde de 1950 à aujourd'hui ». Journal of Peace Research 48(2):249-259.
16. Stohl, M.S. (2016). Contre-terrorisme et répression. In L. Richardson (Ed.), Les origines du terrorisme. New York: Routledge.
17. Programme des Nations unies pour le développement (2016). Prévenir et répondre à l'extrémisme violent en Afrique : Une approche axée sur le développement.

NOTES D'ORIENTATION DE TANA 2(10)22 ans



IPSS

Institute for Peace
& Security Studies
Addis Ababa University

Addis Ababa University
P.O.Box: 1176
Addis Ababa, Ethiopia

T + 251 (1) 11 245 660
E info@ipss-addis.org
W www.ipss-addis.org